8061

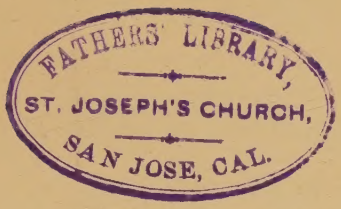

CONFÉRENCES

DE

NOTRE-DAME

Propriété de

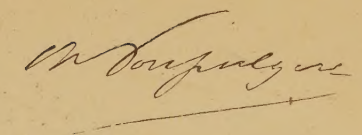

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Conférences de Notre-Dame.

Carême de 1891. Les Fondements de la Moralité et Retraite de la Semaine sainte. In-8° écu avec notes..... 5 fr.

Carême de 1892. Les Devoirs envers Dieu et Retraite de la Semaine Sainte. In-8° écu avec notes..... 5 fr.

Carême de 1893. Les Devoirs envers Dieu (*suite*). In-8° écu avec notes..... 5 fr.

Mélanges oratoires. 2 vol. in-8° écu..... 8 fr.

Mélanges philosophiques. Un vol. in-8° écu..... 5 fr.

Vie de Just de Bretenières, missionnaire apostolique, martyrisé en Corée (1866). 2e édition. In-18 jésus avec portrait et carte de Corée..... 3 fr.

Vie de la Mère Marie-Térèse, fondatrice des Sœurs de l'Adoration réparatrice. 4e édition. In-18 jésus avec 2 portraits..... 2 fr. 50

Une âme royale et chrétienne. Notes intimes sur le Comte de Paris. 3e édition. In-8° raisin..... 1 fr.

M. Renan. 3e édition. Brochure in-8° raisin..... 1 fr.

Le Droit chrétien et le Droit moderne. Étude sur l'Encyclique *Immortale Dei*, suivie du texte de l'Encyclique (latin-français). In-18 jésus..... 1 fr. 25

Le Centenaire des Massacres de Septembre à l'église des Carmes, 2, 3, 4 septembre (1792-1892). Compte rendu des cérémonies du Triduum : Discours prononcés par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. M. l'abbé Sicard, du clergé de Paris et Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris. In-8° raisin..... 1 fr. 50

M. D'HULST

CONFÉRENCES

DE NOTRE-DAME

ET

RETRAITE DE LA SEMAINE SAINTE

CARÊME DE 1894

LA MORALE DE LA FAMILLE

FATHERS' LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, CAL.

ALMA COLLEGE
252
LIBRARY
H879
Alma, California

PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1894

Droits de reproduction et de traduction réservés

17444

PRÉFACE

Dans le présent volume nous abordons les devoirs envers les hommes. La suite du Décalogue nous a conduits au IV^e^ commandement et nous le considérons, cette année, dans ses applications à la morale domestique. Nous y chercherons, l'année prochaine, la solution des graves problèmes que soulève l'organisation de la société politique.

Toutes les notes que nous avons placées à la fin de l'ouvrage, se rapportent aux six conférences sur la famille. La retraite pascale nous aurait également fourni une ample matière à éclaircissements ; mais il eût fallu entrer dans des développements théologiques qui nous auraient entraîné trop loin et qu'il était bien difficile de limiter. Au surplus, le texte des discours de la semaine sainte est beaucoup plus étendu dans ce volume que dans les deux pre-

miers. Ce texte a été fixé d'après la sténographie, tandis que, pour les années 1891 et 1892 [1], nous l'avions rédigé nous-même après coup, sur les notes qui nous avaient servi à préparer les sermons. Ce dernier mode de composition donne une rédaction plus condensée, plus éloignée du genre de la parole parlée. En adoptant, cette fois, l'autre procédé, nous avons laissé au style son caractère d'improvisation : la langue est moins ferme, mais la pensée est plus développée, et les notions théologiques sont exposées avec assez d'ampleur pour rendre le commentaire moins nécessaire. Ceux qui désireront compléter, sur les questions de la grâce, du péché originel, de la tentation, les renseignements dont on trouvera ici la substance, feront bien de lire les deux premiers volumes des *Conférences sur la vie surnaturelle* prononcées par M. l'abbé de Broglie dans la chapelle de Sainte-Valère dans les stations de Carême de 1878 et de 1880 [2]. Nous ne connaissons

1. On se souvient qu'en 1893, nous n'avons pas prêché, ni, par conséquent, publié de retraite pascale.

2. *Conférences sur la vie surnaturelle*, par M. l'abbé de Broglie. 3 volumes in-18 jésus. Paris. Putois-Cretté, 1878, 1882 et 1883.

pas de livre qui réunisse au même degré la sûreté de l'information dogmatique, l'intérêt des applications morales et mystiques, la solidité et le charme. Les notes que nous aurions pu ajouter à notre Retraite n'auraient été qu'une analyse de cet ouvrage. Il nous a paru préférable d'y renvoyer le lecteur.

M. d'Hulst.

Paris, le 15 novembre 1894.

CONFÉRENCES

LA FAMILLE CHRÉTIENNE

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA FAMILLE

Éminence,
Monseigneur[1],
Messieurs,

Depuis trois ans, la station quadragésimale nous réunit dans cette basilique pour étudier ensemble la morale éternelle, écrite par Dieu même dans le cœur de l'homme, gravée par le doigt divin sur les tables du Sinaï.

Après avoir vérifié les fondements de la science du devoir, nous avons entrepris d'en exposer la teneur. Les obligations de l'homme envers Dieu fournissent l'objet des trois premiers préceptes

1. Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise.

du Décalogue. Toute morale qui ne place pas les actes du culte en tête de ses prescriptions, est, par là même, infirme et fragile. Comment voulez-vous que Dieu consacre et garantisse une loi où il est oublié? Et si Dieu est absent de la Loi, où prendra-t-elle le droit de commander aux passions et la force de les soumettre à son empire?

Voilà pourquoi nous nous sommes arrêtés pendant deux années entières à l'exposé des devoirs religieux.

Nous abordons maintenant cette partie de la morale qu'aucune école ne saurait exclure, sous peine d'anéantir toute la science des mœurs. Si l'homme trouve trop souvent dans son orgueil le triste courage de renier sa dette envers son Créateur, il est forcé du moins de s'avouer débiteur envers ses semblables, ou alors le devoir n'est nulle part et la morale s'écroule tout entière.

Aussi bien, le péril présent n'est pas de ce côté: nous n'avons pas à craindre qu'on vienne à contester les obligations de l'homme envers l'homme, mais plutôt qu'on veuille réduire à cet unique objet toute la doctrine du bien-vivre[1]. Le meil-

1. Voir note 1 à la fin du volume.

leur moyen de confondre cette prétention, c'est encore d'exposer dans toute son ampleur la loi des relations sociales. Nous verrons ainsi ce qu'elles deviennent quand l'élément divin en est banni ; et l'insuffisance d'une morale tout humaine, se révélant à chaque pas, nous fera mieux comprendre la nécessité de la replacer sur la base éternelle d'où l'impiété l'avait arrachée.

Tous les hommes sont égaux par leur nature, ils ne le sont pas par leur condition. Au regard de la destinée suprême, la femme est en toutes choses l'égale de l'homme, l'enfant est l'égal du père, le serviteur du maître, le sujet du souverain. Il n'en va pas de même au regard de l'existence présente. La valeur de l'individu n'est absolue que devant Dieu ; dans la société, cette valeur est relative, et l'ordre qui la détermine repose sur des inégalités nécessaires, dont une loi d'harmonie règle les rapports.

C'est cette loi que Dieu a promulguée dans le quatrième précepte du Décalogue.

L'autorité, la hiérarchie, l'obéissance, ce sont là, diront quelques-uns, de bien vieux mots, de bien vieilles choses. Nous savons d'ailleurs par avance ce que vous avez à nous en dire. Passez

outre, si vous nous en croyez, et, pour exciter un peu d'intérêt autour de votre parole, hâtez-vous d'arriver à la grande question qui passionne aujourd'hui les esprits : la question de la justice sociale.

Eh bien! non, Messieurs, je n'obéirai pas à ces sommations impatientes. Celui qui parle en son nom peut sacrifier à la mode, c'est souvent pour lui l'unique moyen de se faire écouter. Mais quand on parle au nom de Dieu, on n'a pas le droit de mutiler la doctrine. Certes, les problèmes nouveaux ne nous font pas peur. Mais, pas plus que nous n'en voulons éviter la rencontre, nous n'éprouvons le besoin de la précipiter. Si la morale du respect semble surannée à plusieurs, c'est qu'ils n'en comprennent plus l'importance : raison de plus de la leur rappeler.

Je vous exposerai donc le quatrième commandement. Dans sa teneur littérale, il semble viser les relations qui s'échangent au sein de la société domestique. Mais une tradition constante et fondée en raison rattache à ce précepte les obligations qui lient le citoyen envers la société civile et politique. De là une double série de devoirs circonscrits dans le double domaine de la famille et de l'État. Il nous a paru impossible d'épuiser

en six discours un si vaste sujet. Nous avons donc pris le parti de nous borner pour cette année à la morale domestique, réservant pour la prochaine station la morale civique. Et, quoi qu'on en dise, ce n'est pas l'actualité qui manquera aux questions qu'un tel programme soulèvera devant nous.

La famille, Messieurs ! Quel sujet pour le moraliste ! C'est le nœud de la société humaine ; et si l'on se trompe sur la constitution de la famille, sur les rapports nécessaires de ses membres, toute la vie privée, toute la vie publique paieront les frais de cette erreur originelle.

La famille, c'est d'abord la société des époux ; c'est ensuite la hiérarchie de parents à enfants ; c'est enfin, par une extension naturelle, la hiérarchie de maître à serviteur, l'ensemble des relations de patronage et de subordination qui n'ont plus pour support le lien du sang, mais qui restent néanmoins enfermées dans les limites du foyer. C'est à travers cette variété de rapports qu'il nous faudra rechercher et suivre les applications de la morale domestique. Mais auparavant nous devons jeter un regard d'ensemble sur cette grande œuvre où Dieu a mis son empreinte.

Je vous parlerai donc aujourd'hui de la famille

en général, et je me poserai avec vous deux questions : Quelle est son origine ? Quelle est sa loi ?

I

La famille humaine ! Est-ce donc autre chose que la famille animale ? Nous voici de nouveau en face du problème des origines. Si Dieu n'est pas, ou si Dieu est le monde, si le monde est la vie de Dieu ; si la force d'ascension est dans les choses et non dans un principe qui les domine, que sert de chercher à la famille une origine particulière ? Elle n'est qu'un anneau de la chaîne immense, elle n'est qu'une des manifestations de la vie. Le vivant originel est né de ce qui ne vivait pas. Une combinaison plus complexe des éléments primitifs, un système nouveau de vibration des atomes a fait apparaître cette force, d'abord ignorée, qui attire à elle, vers un centre idéal, les particules de matière, et leur communique un mouvement d'un ordre à part. C'est la cellule. A peine formée, elle s'empare du milieu où elle baigne, lui emprunte sa nourriture, se gonfle et bientôt se sectionne. La voici partagée en deux cellules égales, dont chacune en produira deux

autres. Leur division ne les rend pas étrangères entre elles ; une vie commune les anime et les rapproche. C'est l'organisme élémentaire. Un principe vainqueur est entré dans le torrent de l'être, il n'en sortira plus ; il s'assujettira le monde inorganique. C'est pour lui désormais que le soleil versera les flots de sa chaleur et de sa lumière, pour lui que l'eau distillera ses gouttes fécondantes. Sous l'action de ces forces auxiliaires, la vie s'élargit et se développe ; le mode rudimentaire de sa nutrition initiale ne suffit plus à son progrès ; les fonctions qui la révèlent sont réparties entre des organes spéciaux qui se distribuent la tâche. La plante éclôt dans le mystère de la floraison féconde, l'animal dans le mystère plus profond de la génération spécifique. Les formes de la vie s'élèvent sur l'échelle d'une complication croissante. S'il faut des siècles pour bien mener à bien l'évolution infinie, le temps est là qui les fournit sans s'épuiser. Sous la puissante élaboration de la vie conquérante, l'atmosphère se modifie dans de perpétuels échanges, la terre s'affermit sous les racines des grands végétaux, les eaux reculent et se confinent dans le vaste réservoir des mers, l'azur du ciel apparaît à travers le voile déchiré des brumes ; l'air purifié emplit les poumons des

grands mammifères. De l'humble lichen au cocotier gigantesque, du protozoaire informe au saurien monstrueux, au mammouth énorme, c'est maintenant une série sans fin, où la vie prodigue la variété de ses types. Plus elle monte, plus elle est exigeante. Aux plus bas degrés, elle pullulait par les procédés élémentaires de la scissiparité ; aux degrés supérieurs, elle enfante des organismes délicats, et les livre, inachevés encore, aux contacts brutaux d'une nature qu'on dirait ennemie. Une protection est nécessaire pour les défendre contre tant de menaces, pour les nourrir tant que dure leur faiblesse native et donner aux parties qui les composent le temps de se compléter. On voit commencer alors le rôle des parents, vivants parfaits, qui ne doivent pas vivre pour eux seuls, car ils ont mission de perpétuer la vie ; et, quand ils l'ont donnée, il faut qu'ils la préservent et la conduisent jusqu'au point où elle saura se suffire, puis se communiquer à son tour.

Montez un échelon de plus, et vous voici en face du vivant humain. Un système nerveux plus complexe a trouvé dans un cerveau plus développé une centralisation plus impérieuse. Au-dessus des facultés animales de nutrition et de

sensation, un mode supérieur de connaissances a surgi : l'intelligence s'est dégagée des sens, la volonté de l'appétit. Une machine si savante sera plus longue à construire : la naissance n'interrompt pas le travail de formation obscure qui s'est commencé dans le sein de la mère. Celle-ci portait son enfant dans ses flancs; longtemps encore elle devra le porter dans ses bras ; par des voies nouvelles, elle continuera de le nourrir de sa substance. Le père jouera auprès de cet être fragile un rôle de protection extérieure. Des années se passeront avant que l'homme ébauché s'achève. Déjà la flamme de la pensée s'est allumée dans son cerveau ; et pourtant cette vie qui monte dans tout son être, il ne saurait pas seul la défendre. Il apprend donc à connaître par leur sourire les gardiens tutélaires qui lui font un abri de leur tendresse. Des rapports de confiance et d'amour s'établissent entre cette force et cette faiblesse; ils survivront au besoin qui les a engendrés. L'homme adulte se souviendra de ce que ses auteurs ont fait pour son enfance. Quand la vieillesse ramènera pour ceux-ci une seconde période d'infirmité et d'insuffisance, le fils rendra à ses parents l'assistance qu'il en a reçue. C'en est fait : la famille humaine est fondée. La voici

avec ses caractères de permanence et de stabilité. Et, pour en expliquer l'origine, il n'a pas fallu, assure-t-on, d'autres principes que ceux qui, à tous les degrés de l'être et de la vie, fournissent la raison uniforme de l'évolution des choses.

Il y a deux parts à faire dans ce brillant tableau : la part de la vérité et la part de l'erreur. La vérité qu'il contient est purement descriptive, et à ce titre, elle appartient à toutes les écoles. Rien ne nous empêche de nous approprier cette poésie : « Oui, c'est un grand spectacle à ravir la pensée[1] » que celui des ascensions de la vie. L'esprit de l'homme s'arrête, ému d'admiration, devant l'imposante unité de ce drame où se déroulent les péripéties de l'être en marche vers la perfection de ses formes. Mais ce serait payer trop cher ces joies de l'intelligence que de les acheter au prix du sacrifice de la raison. Or, dans cette merveilleuse histoire des mondes que la nouvelle philosophie excelle à raconter, si vous cherchez par-dessous la magie des descriptions colorées, que trouverez-vous ? Un entassement d'absurdités : un effet sans cause, un progrès sans guide, un ordre sans ordonna-

1. Victor Hugo.

teur, un devenir qui procède du néant. Et, si l'on prétend que la cause est immanente à la série des effets, je dis que c'est impossible, parce qu'un agent éternel dans son être doit être nécessaire dans son mode et ne peut avoir pour manifestation essentielle une succession d'accidents mobiles. Si l'on prétend que la loi du développement est cachée dans l'inconscience des choses, je dis encore que c'est impossible, parce qu'une loi d'harmonie est l'œuvre de l'intelligence et ne saurait en précéder l'éclosion[1]. C'est un procédé commode de masquer sous l'opulence des constructions supérieures la fragilité du fondement. Mais l'architecte qui se permettrait cet acte d'improbité, en serait bientôt puni par l'écroulement de l'édifice. Les inventeurs de la cosmogonie athée n'échapperont pas à ce châtiment. L'univers qu'ils bâtissent repose sur le vide ; et la richesse du décor qu'ils peignent, ne saurait combler l'abîme que leurs négations ont creusé sous les murailles.

Il faut donc en revenir au vieux dogme de la

1. Nous résumons ici, en quelques mots, la réfutation du système de l'immanence que nous avons discuté en détail dans les *Conférences* de 1892. (Voir en particulier la note 5, p. 407.)

raison et de la foi : un Dieu transcendant, antérieur au monde, complet sans lui, créant librement toutes choses, les gouvernant par sa Providence, fournissant à chacune et son idéal et sa loi. Auteur de l'être, il le dispose en séries ordonnées; auteur de la vie, il la conduit de degrés en degrés jusqu'à cette nature supérieure où lui-même a marqué l'empreinte de sa pensée et la ressemblance de son amour. C'est sous l'action de sa main puissante que le *plus* semble sortir du *moins :* absurde sans lui, l'ascension des formes trouve en lui sa raison, et l'évolution tant vantée n'est plus que la manifestation successive de ses desseins éternels. De là, cette unité qui relie toutes les créatures; de là aussi cette variété qui les distingue.

Que sert alors de chercher dans la famille animale les origines de la famille humaine? Veut-on dire que l'homme, comme l'être sans raison, transmet la vie et la protège dans les vases fragiles où il l'a versée? Nul ne contestera cette ressemblance ; mais c'est la différence qu'il faut expliquer. Pourquoi la famille animale est-elle éphémère, et la famille humaine permanente? Est-ce seulement parce que l'enfance, qui dure plus longtemps dans notre espèce, appelle une

protection plus durable? Non, car cette enfance, bien que prolongée, atteint enfin son terme, et le lien de la famille n'en est pas rompu. Est-ce parce que, au cours de cette lente éducation, l'enfant a ressenti la tendresse de ses parents et y a répondu par une tendresse réciproque? Mais l'échange de caresses et de manifestations affectives n'est point absent de la famille animale, et cependant il ne suffit pas à la perpétuer. Est-ce enfin parce que la raison et la conscience se mêlent chez l'enfant aux émotions de la sensibilité pour en rehausser la dignité et les élever au rang d'affections morales, capables de survivre à la satisfaction des besoins physiques? D'accord; mais ce privilège des sentiments humains a précisément pour cause, non pas ce qui nous rapproche des animaux, mais ce qui nous en distingue, ce qui creuse entre le plus élevé d'entre eux et le plus humble d'entre nous un abîme infranchissable. Ajoutez l'instinct à l'instinct, vous ne ferez jamais l'intelligence; ajoutez l'appétit à l'appétit, vous ne ferez jamais la volonté; la conscience est autre chose que de l'égoïsme perfectionné; l'amour enfin, l'amour supérieur tel que le cœur de l'homme l'emprunte à sa divine origine, appartient à un autre domaine que celui

des sens : domaine sacré, où seule la main du Créateur a pu nous introduire, et dont l'animal ne franchira jamais le seuil.

C'est sur les prérogatives les plus élevées de notre nature qu'est fondée la famille humaine ; et, pour expliquer l'origine de cette institution sublime, on vient nous dire : Regardez en arrière et au-dessous de l'homme, regardez du côté de la brute ! Non, je ne regarderai pas du côté de la brute. Je m'agenouillerai avec saint Paul « devant Celui de qui toute paternité emprunte son nom au ciel et sur la terre [1] ». Et là, dans sa source originelle, je trouverai l'amour qui est le lien de la famille divine et de la famille humaine. La poule, je le sais, assemble ses poussins et les cache sous ses ailes ; le plus faible des animaux brave, pour défendre ses petits, l'attaque des plus redoutables ennemis. Il y a dans ce dévouement inconscient un premier linéament, une ébauche visible de ce que sera parmi nous l'héroïsme maternel. Mais attendez une année ; la poule passera indifférente à côté de ces êtres autrefois chéris, devenus pour elle des étrangers. Combien

1. *Flecto genua mea ad Patrem.... ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur.* Eph., III, 15.

faudra-t-il d'années, combien d'ingratitudes ou de douleurs, pour que la mère humaine ne reconnaisse plus son enfant? En quel fleuve d'exil le fils boira-t-il l'oubli de sa mère? Quelle séparation sera assez profonde pour empêcher ses entrailles de tressaillir au son de cette voix qui la première a rempli son oreille, ou devant l'image de ces traits que ses yeux ont contemplés lorsqu'ils s'ouvraient à la lumière? Non, ne me dites pas que la famille humaine c'est de l'animalité agrandie! Je vous réponds, moi, et j'en jure par votre cœur comme par le mien, que c'est de la divinité réduite et enfermée dans nos destinées mortelles!

II

Nous savons d'où vient la famille humaine. Elle est une création de l'éternel amour. On en eût vainement cherché le type dans les œuvres préliminaires où s'était essayée la sagesse du Créateur. C'est en lui-même que Dieu en pouvait trouver l'exemplaire, c'est là qu'il l'a pris pour le reproduire au dehors.

Ici, Messieurs, la philosophie ne peut plus nous

suffire. J'ai à vous raconter une œuvre divine : il faut bien que j'en emprunte l'histoire au récit sacré qui la contient. S'il se trouve dans cet auditoire des hommes de bonne foi à qui manque la foi, je ne leur demande pas encore d'accepter ce témoignage, je les prie seulement de l'écouter et de voir ce qu'il introduit au foyer de l'homme de sainteté et de grandeur, ce qu'il apporte à la morale domestique de consistance et d'autorité.

Donc, Messieurs, nous allons laisser parler la Révélation. Il y avait, avant tous les siècles, un Dieu unique et une famille divine. L'Éternel n'a pas de cause ; mais il ne serait pas l'Être parfait s'il était stérile ; autrement il faudrait dire que la fécondité est une déchéance, un défaut de l'être : conception absurde autant que bizarre. Non, la fécondité qui, dans la créature, est un signe de force et de plénitude, ne saurait être une défaillance dans Celui qui est par lui-même.

Il sera donc principe à son tour ; mais principe de quoi ? Du monde ? Oui, s'il lui plaît et quand il lui plaira. Mais la production d'un effet extérieur, contingent et mobile, accidentel et imparfait, ne saurait défrayer son éternelle, im-

mobile, essentielle fécondité : que le monde soit ou ne soit pas, Dieu demeure, Dieu est parfait, Dieu est fécond.

Qui donc nous dévoilera le mystère de cette génération sacrée d'où rejaillit sur Dieu l'honneur d'une paternité éternelle, *Generationem ejus qui enarrabit*[1] ? Lui-même, lui seul nous la racontera par l'organe de son Fils : *locutus est nobis in Filio*[2].

L'homme, qui est esprit et chair, engendre dans la chair ; Dieu, qui est Esprit pur, engendre dans l'esprit. Il pense, il profère une parole intérieure qui dit d'un mot tout ce qu'il est. Ce verbe, qui procède du fond de Dieu, est adéquat à l'être qu'il exprime ; il en est la splendeur glorieuse, *splendor gloriæ*, la substantielle empreinte, *figura substantiæ ejus*[3]. Il tient au Père comme le fruit au rameau, plus près encore, comme l'éclat à la lumière, comme le rayon au foyer. *Candor est lucis æternæ*[4]. Le Père le voit et le salue du nom de Fils ; il s'applaudit de l'avoir engendré dans un *aujourd'hui* éternel : *Filius meus*

1. Is., LIII, 7.
2. Hébr., I, 1.
3. Hébr., I, 1.
4. Sap., VII, 26.

es tu : ego hodie genui te [1]. Il se retrouve en lui, se mire dans la pureté de cette vivante image où se reflètent ses perfections infinies : *Speculum sine macula Dei majestatis et imago bonitatis illius* [2]. Cette vision ne va pas sans l'amour. Le Père aime la beauté qu'il a engendrée ; le Fils aime le principe d'où il émane. L'amour s'échange ainsi de l'un à l'autre : il est le lien des deux, la consommation de leur acte, le fruit de leur commune fécondité. Mais en Dieu, il n'y a rien d'abstrait, tout est substance et vie ; comme la pensée de Dieu est son Fils, l'amour du Père et du Fils est leur Esprit, Dieu comme eux, un seul Dieu avec eux ; tous trois possèdent en commun la nature divine, distincts seulement par la marque de leur origine. Le Père est le Principe qui n'est pas produit ; le Fils est engendré du Père et principe avec lui de l'Esprit ; l'Esprit procède des deux comme d'un principe unique et ne produit pas. Trois personnes, une seule divinité, l'unité absolue et la société parfaite dans la fécondité toujours présente, voilà la famille divine. Et voilà aussi, à travers la distance qui sépare l'infini du quasi-néant que nous sommes, voilà le type de la famille humaine.

1. Ps., II, 7.
2. Sap., VII, 26.

Ouvrez le livre des origines : Dieu a fait les cieux et la terre, il a peuplé les forêts et les eaux et les airs ; l'œuvre capitale reste à faire : il se recueille, il parle au pluriel, selon la remarque des interprètes, comme s'il eût voulu rendre plus visible l'empreinte de la Trinité sur son ouvrage : « *Faisons* l'homme, dit-il, non plus seulement, comme le reste des créatures, par un effet de notre puissance : faisons-le dans un dessein d'amour, pour retrouver en lui ce que cherche l'amour, sa propre image, sa vivante ressemblance : *ad imaginem et similitudinem nostram*. Voilà la délibération ; l'acte suit. Faites attention aux paroles inspirées : « Et Dieu créa l'homme à son image; à l'image de Dieu il l'a fait; mâle et femelle il l'a fait; puis il bénit l'homme et la femme et leur dit : Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre[1]. »

Par cette intervention créatrice la famille est fondée. Elle devra reproduire le sublime exemplaire sur lequel elle a été conçue. Le père, la mère, l'enfant, c'est la trinité humaine : c'est de bien loin qu'elle rappellera la Trinité divine. Toutefois elle en gardera l'empreinte. La majesté

1. Gen., I, 26-23.

du Père céleste descendra sur le chef de la société domestique; la beauté de la mère s'éclairera d'un rayon du Verbe; l'amour, ouvrage de l'Esprit, s'échangera entre l'un et l'autre et enfantera le fruit qui doit resserrer leur union.

Formée sur ce type, la famille humaine n'a pas le droit de chercher plus bas la loi qui doit la régir.

C'est ici que s'accuse le conflit entre la morale de l'évolution et la morale chrétienne.

Pour les docteurs de l'évolution, il n'y a pas de règle absolue du bien-vivre : il y a une perpétuelle adaptation de la vie aux conditions mobiles que lui fait le mouvement des choses. De même donc qu'ils vont chercher les origines de la famille humaine dans la promiscuité animale pour l'élever par degrés à la forme qu'elle offre aujourd'hui dans nos sociétés chrétiennes, ils prétendent bien qu'elle ne s'en tienne pas là et lui promettent de nouveaux progrès. Par malheur, les progrès qu'ils pressentent et qu'ils annoncent, ceux mêmes qu'ils ont déjà commencé d'accomplir, ressemblent, à s'y méprendre, à une décadence [1]. Ainsi, jusqu'à présent, tout ce qui avait

1. On en trouvera la preuve dans les citations qui terminent la note 3 à la fin du volume.

élevé, ennobli, affermi la famille, avait porté la marque du sacrifice. Le mariage est un progrès sur l'union libre, mais à quelle condition? En imposant un frein au caprice et à la volupté. La monogamie est un progrès sur la polygamie, mais elle limite les droits de l'époux. L'indissolubilité avait paru jusqu'ici une condition de force et de dignité pour les alliances humaines; mais elle fermait à l'inconstance ou à l'infidélité l'issue du divorce. Est-ce donc en partant d'une sauvagerie quasi animale, est-ce par l'effet d'une tendance naturelle au meilleur que le mariage humain s'était ainsi lentement purifié? On l'affirme gratuitement pour obéir à la tyrannie d'un système. Nous protestons, nous, contre cette prétendue loi d'une histoire qui, à défaut d'historien, est écrite au hasard par les romanciers de l'évolution. Les formes abaissées du mariage peuvent être tout aussi bien l'effet d'une décadence que le point de départ d'un progrès; et le Christ, notre Maître, nous affirme qu'il en est ainsi. Quand on lui parle de la polygamie ou de la répudiation, « ce n'était pas la loi à l'origine », répond-il. *Ab initio non fuit sic* [1]. Voilà l'explica-

1. Matth., XIX, 8.

tion naturaliste du mariage condamnée par l'Évangile. En entendant cet enseignement austère, les disciples de Jésus se déconcertent : « Si telle est la condition de l'homme avec la femme, s'écrient-ils, mieux vaut ne pas se marier. » *Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere* [1]. Mais Jésus ne recule pas devant la résistance de l'égoïsme. Je vous apporte, répond-il, une doctrine de sacrifice. « Tous ne savent pas la recevoir, mais ceux-là seulement à qui Dieu en fait la grâce. Il y a des hommes qui savent renoncer à la volupté pour le royaume du ciel. Que celui-là comprenne, qui sait comprendre ! *Qui potest capere capiat* [2]. »

Ainsi la grandeur et la sainteté de la famille reposent sur des bases posées de main divine. Si l'on y touche, c'est pour les ébranler. Et de fait, voyez-les à l'œuvre, les modernes réformateurs de la famille ! Fidèles à leurs principes, ils écartent la loi du renoncement, ils divinisent les appétits. Déjà ils ont introduit dans nos codes un élément corrupteur, le divorce. Ils ne s'arrêteront pas là. Écoutez maintenant, par-dessous

1. Matth., xix., 10.
2. *Ib.*, 12.

la fausse sécurité des satisfaits, les revendications menaçantes d'un peuple qu'on a déshérité de l'Évangile. Les guides qu'il s'est donnés, enveloppent dans un mépris égal et la loi du vrai Dieu et les idoles de la convention sociale. Arrière le mariage, s'écrient-ils, et le mariage chrétien, et le mariage civil, et tout ce qui met un frein aux passions triomphantes! Alors, quoi? Retournerons-nous à l'union libre et temporaire? Et l'évolution de la morale aura-t-elle pour effet de nous ramener à l'animalité? Peut-être, si Dieu n'y met la main et ne protège la masse humaine contre la folie des faux sages!

Il est temps, Messieurs, il est grand temps de remédier à cette maladie des intelligences que l'orgueil égare et que l'égoïsme corrompt. Le remède est tout trouvé. Il est dans la morale évangélique. C'est là qu'il faut aller chercher l'idéal de la famille humaine. Trois lois divines suffisent à le définir : loi de stabilité; loi d'autorité; loi d'amour.

Loi de stabilité. Le nœud de la famille est le mariage chrétien. Bientôt nous aurons à en détailler les devoirs. Rappelons seulement aujourd'hui ce qui en fait l'essence : c'est un engagement réciproque et irrévocable. La nature

animale ne connaît ni cette mutualité, ni cette perpétuité dans les rapports [1]. Entre les êtres sans raison, il n'y a ni droits ni devoirs, il n'y a que des appétits. Or l'appétit suit la nature, et la nature n'est pas égale dans les deux sexes. La tyrannie du mâle est la conséquence de sa force. C'est en cherchant le plaisir qu'il pourvoit, sans le savoir, à l'avenir de sa race. Or le plaisir est insatiable et inconstant ; il lui faut plusieurs satisfactions à la fois ; et, quand la satisfaction est passée, il court à d'autres amours La famille animale sera donc éphémère. Mais l'homme, que la raison élève à la conception de l'absolu, n'a pas le droit de confier à ses convoitises le gouvernement de sa destinée. Dans la compagne qui lui est donnée, il respectera une âme immortelle. Il traitera avec elle sur les bases d'une égalité consentie, il enchaînera sa volonté sous la foi de serments éternels. Quand l'éducation achevée aura mis en sûreté l'existence des enfants, la permanence du lien qui unit les époux continuera de garantir la stabilité de la famille. Même après avoir fondé lui-même un foyer, le fils retrouvera sa place au foyer de ses parents. Il les entourera

1. Voir note 2 à la fin du volume.

d'honneur et de respect et ne se croira quitte envers eux que lorsqu'il aura déposé pieusement leur dépouille dans le champ du dernier repos. Assise sur le fondement du mariage inviolable, la famille humaine emprunte quelque chose de la consistance de Dieu même.

La seconde loi qui la régit est la loi d'autorité. Là encore, là surtout nous allons retrouver la trace de sa divine origine. Si l'évolution partait d'en bas sans que Dieu y mît la main, le pouvoir de commander ne se distinguerait pas de la force. Il en est ainsi dans le monde animal, où le mâle règne par la terreur. Son prestige disparaît avec sa vigueur. Au lion vieilli qui se retire dans son antre, le lionceau devenu adulte ne doit rien que le dédain. Mais dans le règne humain, tout pénétré de divinité, l'autorité descend d'en haut et n'abdique jamais. Sans doute la sagesse lui commande de modérer ses exigences à mesure que sa tutelle devient moins nécessaire. Mais là encore où le lien de l'obéissance se relâche, le lien du respect demeure et semble même devenir plus étroit. Comparez l'attitude de l'enfant envers son père, qui le conduit par la crainte, et celle de l'homme mûr à l'égard du vieillard qui a protégé ses jeunes années. N'entre-t-il pas plus

de vénération et de déférence dans celle-ci que dans celle-là? C'est que l'homme sait distinguer entre l'autorité et la contrainte. Il révère dans la majesté désarmée de l'aïeul un reflet de la majesté de Dieu même. Sans cette volontaire abdication de la force acquise devant la faiblesse de l'âge, c'est en vain que Dieu aurait assuré la stabilité de la famille. Le lien ne subsisterait que pour rendre plus misérable la condition des vieux parents. Mieux vaudrait pour eux avoir perdu de vue leurs enfants que de les retrouver ingrats, arrogants et prêts à payer leur dévouement de mépris. Vraiment Dieu a bien fait toutes choses et sa marque est visible dans ses ouvrages.

La dernière loi qui régit la famille humaine, c'est la loi d'amour. Cela aussi est divin.

S'il n'y avait d'autre amour entre époux que l'amour des sens, d'autre tendresse de parents à enfants que celle qui remue d'un tressaillement physique les entrailles de la mère, la famille ne tiendrait pas. Le sentiment paternel et maternel se distingue dans l'humanité de ces émotions passagères qui nous sont communes avec les créatures inférieures. Il est fait de prévoyance et de dévouement, il admet les rigueurs néces saires, les sévérités bienfaisantes; il exclut la

faiblesse et donne aux parents dignes de leur mission le courage de résister à l'enfant et de faire couler ses larmes. Enfin, nouveau trait qui le caractérise, l'amour est réciproque dans la famille humaine : il ne descend pas seulement, comme chez l'animal, avec le fleuve de la vie; il remonte aussi, il retourne à sa source, il prend chez les enfants bien nés la forme d'une gratitude respectueuse et délicate. Au foyer de l'homme comme au sein de cette société éternelle que nous avons osé appeler la famille divine, c'est l'amour qui ferme l'orbe de la vie et le parcourt sans cesse, y faisant circuler avec lui les éléments du bonheur.

La voilà, Messieurs, la vraie famille humaine, celle que Dieu a faite et qui est modelée sur la sienne. Le Psalmiste l'a contemplée et il en a été ravi. « Heureux, s'écrie-t-il, ceux qui craignent le Seigneur, ceux qui mettent leur pas dans ses traces ! O homme, tu n'es peut-être qu'un pauvre paysan, et le pain que tu manges est le fruit de ton labeur. Mais tu es heureux pourtant et la paix s'est reposée sur toi. Ton épouse ressemble à la vigne féconde qui grimpe le long de ta demeure. Tes enfants réunis autour de ta table rappellent les jeunes pousses qui font une couronne au tronc

de l'olivier. Telle est la bénédiction promise à tout homme qui craint le Seigneur [1]. »

La famille ainsi comprise est le pivot de la société humaine. Qu'est-ce qu'une nation, sinon une famille agrandie, une fédération de familles? Et comment les groupes factices garderont-ils leur consistance, si les unités naturelles dont ils sont formés, ont perdu la leur? Ah ! ils ne s'y trompent pas, ces hommes d'extermination dont les sauvages attentats font la terreur du monde, dont les menaces pèsent comme un cauchemar sur la fin d'un siècle qui se croyait si fort ! Ils savent que, pour renverser l'ordre social, ce n'est pas aux gouvernements qu'il faut s'attaquer ; les gouvernements, cela se remplace ; c'est la famille qu'il faut dissoudre, parce qu'une fois détruite elle ne se refait pas. « Or, la famille, disent-ils, — et je cite ici leurs propres paroles — la famille est notre ennemie, parce qu'elle est la mère de la propriété et de l'autorité. » Ils devraient ajouter : parce qu'elle est la mère de la justice et de l'amour.

Et savez-vous, Messieurs, ce qui m'afflige? C'est que, tandis que les destructeurs ne se

1. Ps. 127.

trompent pas sur l'attaque, les gardiens de l'ordre se trompent sur la défense.

De la force, de la répression, disent les uns. Des concessions, des flatteries, insinuent les autres. Vains remèdes que tout cela. Un sabre ne vous protégera pas ; des actes de faiblesse ne vous sauveront pas. Et qui nous sauvera donc ? Dieu, si si vous lui permettez de le faire, si vous l'écoutez quand il vous montre les vraies conditions de la réforme sociale.

La première condition est de se réformer soi-même. Vous tremblez parce que le prolétaire, oublieux de ses devoirs d'époux et de père, n'est plus que le soldat d'une armée toujours mobilisée contre la paix sociale ? Mais vous, détenteurs de la richesse ou de la science, vous que Dieu avait faits conducteurs de peuples, qu'avez-vous fait de la famille ? Jeunes gens, où est en vous le respect de la vie ? Époux, où est le respect du mariage ? Parents, où est le respect de l'enfance ? Et vous, poètes, romanciers, écrivains, guides de l'opinion, docteurs ou amuseurs du siècle, rentrez en vous-mêmes, interrogez votre œuvre ; et si vous ne reculez pas d'épouvante, c'est que vous êtes plus aveugles encore et plus pervertis que je ne croyais ! Vous avez bafoué la vertu, glorifié l'adul-

tère, divinisé la passion. Vous avez enseigné, à chaque page de vos livres, que l'amour des sens donne tous les droits. Chacune de vos publications était comme un nouveau coup de bélier contre cette assise fondamentale de la société qui s'appelle la famille. Et vous vous étonnez, maintenant, que l'édifice craque et se lézarde !

Ah ! je vous entends ! Vous écriviez pour les heureux du siècle. Vous pensiez que l'homme de labeur n'entendrait pas votre voix. Pour lui, la résignation, le travail maigrement payé, les devoirs austères, sauvegarde de la sécurité générale. Aux parvenus, aux satisfaits, les grandes immunités et l'émancipation de la morale. Et vous voulez que Dieu se fasse le complice de pareils calculs et se ravale au rôle de garde-chiourme chargé de protéger la tranquillité de vos désordres? Ah ! ne l'insultez pas par cette odieuse espérance ! Hâtez-vous plutôt de réformer votre œuvre, de purifier votre vie, de restaurer chez vous le culte de la famille. Ou bien Dieu sifflera, dit le prophète, et l'ennemi accourra du bout de l'horizon, et la terre verra de grandes ruines [1].

Et le remède qui est bon pour vous est bon

1. Is., v, 26, 30.

pour tous. Je m'adresse, maintenant, non plus à ceux qui ont corrompu le siècle, mais à ceux qui voudraient le guérir. Ceux-là aussi se trompent ; ils mettent leur confiance dans des moyens infirmes. Il faut, disent-ils, augmenter le salaire des travailleurs. Sans doute, il faut l'augmenter là où il est insuffisant. Mais, si vous vous en tenez là, je crains bien que vous n'ayez pas fait autre chose qu'ajouter à la débauche et enflammer les appétits. Quel est le grand mal de la classe ouvrière ? C'est le relâchement du lien de la famille. Que les classes élevées donnent d'abord l'exemple d'une vie sobre et pure ; puis qu'elles se penchent vers les déshérités pour leur apprendre à respecter en eux-mêmes l'image de Dieu, à aimer dans leur foyer la vraie garantie de leur dignité et de leur indépendance ! Là est le vrai remède social. Si vous le négligez, vous essaierez en vain de tous les autres. A un peuple qui a déserté ses foyers, le partage entier des richesses acquises n'apporterait ni satisfaction ni apaisement. La ruine des uns n'éteindrait pas les convoitises des autres ; la société humaine resterait en dehors des conditions auxquelles Dieu lui-même a subordonné ses destinées.

A l'œuvre donc, Messieurs ! La réforme urgente,

celle qu'aucune autre ne saurait suppléer, celle qui donnera seule à toutes les autres leur efficacité, c'est la restauration des mœurs chrétiennes dans la famille. Naguère un grand criminel, dont la main s'était armée pour tuer au hasard, et qui n'avait pas réussi à tuer, faisait, devant les juges qui allaient disposer de sa tête, l'apologie des doctrines anarchistes. Sa logique audacieuse les rattachait aux doctrines athées dont son siècle l'avait nourri. Il citait les noms de ses maîtres, et parmi ceux-là je relève le nom d'un savant auquel j'ai fait plus d'un emprunt dans ce discours. Certes l'auteur de l'*Évolution du mariage* [1] protesterait bien haut contre cette filiation d'idées. Protestation sincère, je n'en veux pas douter, mais aussi protestation stérile ! Quoi ! l'on vient dire aux hommes : N'écoutez plus la religion, elle n'a rien à vous offrir que des fables ; écoutez la science. La science vous apprend que l'homme est une brute perfectionnée, Dieu une hypothèse inutile, la morale un préjugé ; que la famille elle-même, avec ses deux supports, le mariage et la propriété, marque un stade provisoire dans l'incessante transformation des choses ; que la loi

1. Le Dr Letourneau.

du progrès, qui a fait prévaloir pour un temps ces institutions, permet d'en prévoir et d'en annoncer la chute. Et lorsqu'un malheureux, à qui la vie a été sévère, s'autorise de ces enseignements pour déclarer la société mal faite ; lorsqu'il passe des paroles aux actes pour préparer dans la ruine de l'ordre présent l'avènement d'un ordre nouveau, les maîtres qui ont égaré sa pensée se laveront les mains de sa conduite ? Ah ! croyez-moi ; laissons-les se dégager comme ils peuvent des sinistres conséquences que d'autres tirent de leurs leçons. Pour nous, c'est à ces leçons mêmes que nous nous en prendrons pour les confondre.

Oui, le savant dont je parle, a osé écrire que le dogme et la discipline du christianisme en matière de mariage marquent un temps d'arrêt ou un recul dans l'évolution de la société domestique[1]. Eh bien ! Messieurs, ce n'est pas par des raisonnements, c'est par des faits qu'il faut répondre à ce monstrueux défi. Chrétiens qui m'écoutez, qu'allez-vous opposer à ceux qui nient la vertu de l'Évangile ? Sera-ce l'exemple d'une société, chrétienne de nom, païenne de fait, qui inscrit

1. Voir note 3 à la fin du volume.

la chasteté dans ses lois et abandonne aux passions l'empire de la conduite ? Hélas ! c'est en faisant ainsi que nous avons laissé grandir l'audace de l'erreur. A nous regarder de près, on a fini par croire que notre idéal est une chimère, s'il n'est pas un mensonge, et notre morale une hypocrisie. Voulons-nous venger la parole du Christ ? Donnons-lui d'abord raison en nous-mêmes. A ce monde qui hésite, déconcerté, entre tant de doctrines contraires, montrons ce grand spectacle : un groupe compact de familles fidèles à la loi de stabilité, à la loi d'autorité, à la loi d'amour. Qu'on soit forcé de dire en les voyant : Si toutes les familles étaient faites sur ce modèle, la société serait sauvée ! Alors, alors seulement le sophisme sera vaincu, et vous aurez conjuré le péril de la barbarie remontante par la puissance et la sainteté de vos exemples !

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LES DEVOIRS DES ÉPOUX :

RESPECT DU LIEN CONJUGAL

Éminence,
Monseigneur,
Messieurs,

Nous avons considéré dans son ensemble cette création admirable que Dieu a faite, que le Christ a restaurée, la famille. Mais ce n'est point assez de cette vue générale. Il nous faut maintenant entrer dans le détail des devoirs qui constituent la morale domestique. Pour cela nous devrons passer en revue les diverses relations que la famille engendre : relations d'époux à épouse, de parents à enfants, de maîtres à serviteurs.

La morale chrétienne ne laisse rien au hasard dans cette variété de contacts entre les habitants du foyer. Elle définit les droits, précise les devoirs, établit l'harmonie sur l'obéissance à une loi commune. Enfin elle montre Dieu partout, caution de la justice, inspirateur de l'amour, garant de la paix.

Entrons sans autre préambule dans l'exposé de cette doctrine. Et, comme la famille a pour lien l'union conjugale, commençons par déterminer les devoirs des époux.

Je n'aborde pas sans trembler un tel sujet. Je sais que, pour rendre, sans l'amoindrir, l'enseignement du Christ mon divin maître, je devrai heurter de front les préjugés du monde et ses passions. Je sais que parmi les chrétiens même qui sont ici, plus d'un redira, en m'écoutant, la parole des Juifs : *Durus est hic sermo*, cette doctrine est trop dure. Cependant je ne reculerai pas, Messieurs ; car, si l'austérité de la morale chrétienne en matière de mariage paraît à plusieurs un remède héroïque, c'est que le mal qu'il doit combattre est de ceux dont on ne vient pas à bout en les flattant. Pardonnez donc à mon désir de vous sauver la hardiesse de mon langage, et souffrez que je vous montre à nu les plaies

de notre société pour travailler avec vous à les guérir.

Bien que les devoirs des époux soient multiples, on peut les grouper autour de deux idées principales : le respect du lien conjugal ; le respect des fins du mariage. Ce serait le partage naturel de ce discours. Mais le premier objet suffira amplement à nous occuper aujourd'hui. Nous parlerons donc seulement du lien conjugal.

Le mariage est un lien. Avant de le contracter, les futurs époux doivent s'en faire une juste idée, conforme aux exigences de la raison et de la foi ; une fois unis, ils doivent s'interdire tout ce qu tendrait à rompre ou à relâcher ce nœud sacré.

I

Le côté dogmatique de la question du mariage a été traité ici même, avec autant d'autorité que d'éclat, par mon éminent prédécesseur, lorsqu'il a exposé la théologie des sacrements. Je ne répéterai pas cet enseignement. Une autre tâche m'incombe : je dois vous montrer le côté moral de ce grand sujet. Toutefois, parce que le devoir s'appuie sur la nature des relations qu'il régit, il

faut bien que je rappelle en quelques mots la doctrine catholique touchant l'institution matrimoniale.

Ici encore nous nous trouvons en face de deux solutions opposées. Pourquoi nous en étonner? Le dogme chrétien avait fait, de toutes les vérités qui intéressent la vie humaine, une grande synthèse. Tant que le christianisme a régné en maître sur les sociétés, l'impiété ne hasardait contre la doctrine révélée que des attaques partielles : c'étaient les hérésies. Le mot *hérésie* signifie choix. L'hérétique faisait un choix dans les vérités dont l'Église a le dépôt : il retenait les unes, rejetait les autres, déchirant ainsi l'unité de la foi sans anéantir la foi elle-même.

L'impiété moderne est plus hardie. Elle renverse tout le dogme, s'en prend au principe de la révélation pour l'exclure, à la religion naturelle elle-même pour saper la base qu'elle offrait à la théologie. Et parce qu'il ne suffit pas de détruire, la libre-pensée a rêvé de reconstruire; elle a cherché, elle aussi, sa synthèse; en ces derniers temps elle a cru la trouver dans la théorie de l'évolution. Voilà pourquoi nous rencontrons à chaque pas cette orgueilleuse doctrine; elle est la forme générale que revêt la pensée contem-

poraine dans son conflit avec la vérité chrétienne.

Il y a donc une théorie évolutionniste du mariage. Elle est conforme à l'idée que la philosophie naturaliste nous donne de la famille. Nous avons esquissé cette conception dans notre dernière conférence. Le mariage humain n'est que l'évolution des unions animales. Il s'est élevé par degrés à la forme majestueuse qu'il affecte aujourd'hui. Mais, même dans notre espèce, il n'est arrivé là qu'en parcourant toutes les phases intermédiaires dont l'union libre, l'union temporaire, le rapt, puis l'achat de la femme, la polyandrie, la polygamie marquent les étapes. Par conséquent il n'y a rien de fixe, rien d'absolu dans les lois du mariage. La distinction que font les chrétiens entre le mariage religieux, dont l'origine serait divine, l'économie immuable, et le mariage civil, création contingente et contestable du pouvoir politique, cette distinction est frivole et contraire à la science. Le mariage suit les mœurs, et les mœurs, dans une société policée, marquent par la législation l'étiage de leur progrès. Ce que la loi civile édicte est donc toujours juste, parce que c'est l'expression des idées qui dominent à une époque donnée et qu'il n'y a pas d'autre justice

que l'avènement naturel et fatal de ce qui est appelé à prévaloir. Ainsi les différentes formes du mariage que nous rappelions tout à l'heure ont été légitimes chacune à leur tour ; elles le sont simultanément sur divers points du globe, selon le degré de civilisation auquel elles répondent. Aucune n'est définitive, le mariage chrétien pas plus que les autres. En l'entamant par le divorce, le législateur moderne a usé de son droit. Des modifications ultérieures sont à prévoir et d'avance il faut leur promettre le même respect [1].

En face de cette conception impie, le dogme catholique maintient avec fermeté une doctrine tout opposée. Le mariage est la plus humaine des institutions, puisqu'il fonde la société humaine ; mais il est aussi une des plus manifestement divines, car c'est Dieu qui, par une intervention extraordinaire et primitive, lui a donné sa forme et sa loi. Il n'a pas abandonné, même un seul jour, l'union de l'homme et de la femme aux conditions précaires et mobiles des contrats vulgaires. Dès l'origine, il est entré en tiers dans cet engagement pour lui conférer ce qu'aucune

1. Voir note 4 à la fin du volume.

parole humaine n'aurait pu lui donner, un caractère sacré et une consistance inviolable.

Le récit mosaïque, dans une scène admirable où la réalité se mêle au symbole, nous fait assister à cette genèse divine du mariage. « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, » dit le Créateur en face de son chef-d'œuvre. Formons-lui un complément qui lui soit semblable. » Alors Dieu envoie à l'auteur de notre race un sommeil mystérieux; et durant l'ivresse de cette extase, il tire de son flanc une partie de sa substance; de sa main créatrice il en construit le corps de la femme et présente au premier homme sa nouvelle compagne. Adam, visité par l'Esprit de Dieu, la salue de ces paroles prophétiques : « Voici l'os tiré de mes os, la chair issue de ma chair. Son nom sera : *celle qui est de l'homme* [1], puisque c'est de lui qu'elle est sortie. Pour elle, l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse; et ils seront deux dans une seule chair [2]. »

Voilà le mariage fondé. Tous les traits de l'ins-

1. Nous traduisons par une périphrase l'hébreu *Haïschah*, féminin de *Haïsch*, l'homme. La Vulgate a créé le mot de *virago* pour donner un féminin à *vir*. Cette audace est interdite à la langue française.

2. Gen., II, 18-24.

titution se dessinent dans ce premier tableau. L'unité s'y trouve : un seul homme s'attache à une seule femme ; — l'indissolubilité : ils seront deux dans une seule chair ; — la garantie divine du contrat, car tout se fait sous l'étreinte de l'action créatrice et sous l'inspiration de l'amour sanctificateur [1].

Traversons les siècles. Fléchissant devant des nécessités passagères, la loi s'est relâchée de sa rigueur ; la polygamie des patriarches a été la condition provisoire de la multiplication du genre humain. Mais d'autres causes moins respectables ont altéré la pureté du dessein primitif. Le vice est entré dans le mariage, il y a introduit avec lui une effroyable variété de désordres. Le Christ vient, non pour détruire l'œuvre première, mais pour la restaurer. Quand les disciples de Jésus allégueront la faculté de répudiation inscrite, au profit de l'époux, dans la loi mosaïque, « ce fut, répondra le Sauveur, une concession faite à la dureté de vos cœurs. Il n'en était pas ainsi à l'origine. N'avez-vous point lu dans les Écritures que Celui qui a fait l'homme au commencement, l'a créé mâle et femelle et qu'il a

1. Voir la note 5 à la fin du volume.

dit : « A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair? Donc l'époux et l'épouse ne sont plus deux, ils ne font qu'un. Ce que Dieu a uni, l'homme n'a pas le droit de le séparer... Et moi je vous dis : quiconque renverra sa femme, hors le cas d'adultère, et en épousera une autre, commettra l'adultère; et quiconque épousera la femme renvoyée, commettra l'adultère [1]. »

De graves controverses se sont élevées sur la portée de cette restriction : *hors le cas d'adultère*. Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail ce point épineux. La tradition catholique, interprète autorisé de la parole évangélique, nous oblige de l'entendre en ce sens que le crime de l'épouse autorise son renvoi, mais n'autorise pas un second mariage du vivant de la femme infidèle. L'incise *hors le cas d'adultère* porte donc sur le droit de séparation, non sur le droit de divorce absolu, en tant qu'il impliquerait la légitimité d'un nouveau lien. Tel est l'enseignement constant de l'Église catholique, et nous n'acceptons pas d'autre guide dans l'explication du texte sacré [2].

1. Matth., XIX, 4-9.
2. Voir la note 6 à la fin du volume.

Le mariage est ainsi ramené par le Christ à la pureté de son institution primitive. En outre, une dignité nouvelle lui est conférée. Modelé sur l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité, sur l'alliance mystique du Christ avec son Église, il reçoit de ce divin exemplaire une influence de sainteté. La vertu rédemptrice pénètre le contrat où s'échangent deux volontés et deux amours et en fait l'un des sept canaux mystérieux de la grâce qui régénère, l'un des sept sacrements de la Loi nouvelle. C'est en vain qu'on voudrait effacer du mariage des enfants de Dieu cette empreinte surnaturelle. Elle tient désormais à l'essence même de l'acte moral qui les lie l'un à l'autre. Qu'une théologie faussée par l'esprit des légistes s'essaie à distinguer le contrat du sacrement, le mariage naturel et le mariage sacré, abandonnant le premier à la juridiction civile pour réserver le second à la puissance qui régit les âmes, l'Église saura protester avec vigueur contre cette altération d'une œuvre que Dieu a revendiquée pour sienne; et la grande voix de Léon XIII, résumant, dans l'admirable Encyclique *Arcanum*, toute la tradition catholique du mariage, portera le dernier coup à une erreur qui, avant d'être celle d'une société impie, inspi-

rait déjà le gallicanisme parlementaire. « Entre chrétiens, dit le Pape, tout mariage valable est en soi et par soi un sacrement ; et rien n'est plus éloigné de la vérité que de faire du sacrement comme un ornement ajouté à la convention essentielle ou une propriété extrinsèque que l'homme puisse à son gré disjoindre et séparer du contrat [1]. »

On voit assez par là ce qu'il faut penser du mariage civil. En tant qu'il se borne à déterminer les effets civils de la société conjugale, le régime des biens communs aux époux ou propres à chacun d'eux, leur transmission par l'hérédité, les droits de l'époux survivant et autres dispositions semblables, c'est une loi juste, car elle est édictée par l'État dans les limites de sa compétence et pour une fin légitime. Le Pape le reconnaît explicitement dans le document que je viens de citer [2].

1. Encyclique *Arcanum divinæ Sapientiæ consilium*, 10 février 1880.

2. « L'Église n'ignore pas et ne méconnaît pas que le sacrement du mariage, comprenant dans ses fins la conservation et l'accroissement de la société humaine, a des liens et des rapports nécessaires avec cette catégorie d'intérêts humains qui sont impliqués dans les effets du mariage, mais qui appartiennent à l'ordre civil. Sur ces matières, les représentants de l'Etat ont droit et compétence pour décider et juger. » (*Ib.*)

Mais la prétention des modernes législateurs dépasse ces justes bornes : ce qu'ils entendent régler par la loi humaine, c'est le mariage lui-même, considéré non plus dans ses effets civils, mais dans sa substance. A leurs yeux, le mariage célébré devant le magistrat municipal crée entre les conjoints le véritable lien conjugal. Ils traiteront d'époux légitimes ceux dont l'union n'aura pas reçu d'autre sanction : ils ne craindront pas de flétrir du nom de concubinage un mariage consacré par Dieu même, si la formalité légale n'a pas été remplie. C'est contre cette usurpation que l'Église proteste et protestera toujours. L'accepter, ce serait reconnaître que nous vivons encore en pleine société païenne et que le mariage des enfants de Dieu n'est pas, du fait même de leur baptême, chose sainte et surnaturelle, soustraite à la juridiction humaine, réservée par essence à la juridiction sacrée [1].

Telle est, Messieurs, la conception dogmatique du mariage. Il fallait vous la remettre en mémoire, car toute la morale conjugale s'appuie sur ce fondement. Les yeux fixés sur cet idéal tracé de main divine, abordons maintenant l'ex-

1. Voir note 7 à la fin du volume.

posé des devoirs qui garantissent le respect du lien. Ils embrassent trois phases distinctes : la préparation du mariage, sa célébration, enfin la vie commune des époux.

II

La préparation d'abord. Avant d'échanger leurs serments, les futurs époux n'ont pas encore d'obligations l'un envers l'autre. Mais ils en ont à l'égard du mariage lui-même. C'est la plus grande affaire de la vie. La conscience chrétienne ne saurait se désintéresser des préoccupations qu'on y apporte,

Sont-elles toujours, sont-elles souvent ce qu'exigerait la dignité de l'acte qui se prépare? Hélas! consultez les moralistes, fussent-ils simplement philosophes. Tous s'accordent à déplorer la façon frivole ou intéressée dont se décident les alliances. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux existences qui vont se fondre en une? L'éducation? les sentiments? les croyances? A-t-on les mêmes vues sur la vie, son but, sa portée? Est-on d'accord sur la manière de la remplir? Au moment où deux destinées vont s'enchaîner l'une

à l'autre, s'est-on seulement demandé si l'harmonie était possible entre deux âmes? Et les convenances de deux familles, qui, certes, ne sauraient s'imposer comme une tyrannie, ont-elles été du moins consultées comme une garantie d'union et de bonheur? Non. La grande affaire du mariage se résout à la façon d'un caprice. Une flamme passagère, un entraînement des sens, qui pourrait expliquer, sans l'absoudre, une défaillance de la conduite; moins que cela, une fantaisie, l'empressement d'échapper à la tutelle paternelle, voilà ce qui va suffire à nouer entre deux êtres que rien de sérieux ne rapproche, un lien désormais inviolable. Ah! descendez au fond de ces consciences qui volontairement s'ignorent elles-mêmes : qu'y trouverez-vous? Une conception du mariage que n'éclaire pas la pensée chrétienne. *Sacramentum hoc magnum est*, s'écriait saint Paul devant le mystère des alliances humaines : il se traite là d'une chose grande et sacrée! Eh bien! ces enfants, dont la foi est morte ou endormie, s'engagent dans cette affaire comme si elle était petite ou profane!

Et cependant il y a pire encore que ces mariages dont la passion décide : ce sont ceux que noue la seule cupidité. Et si le mal ici est plus

grand, parce qu'il n'a pas l'excuse du cœur, il est aussi plus fréquent et plus général. Je parle surtout de notre France, qui s'est donné, il y a cent ans, des lois dont elle est très fière, alors qu'elle risque d'en mourir. Le partage obligatoire des biens semblait favoriser la femme en lui assurant des droits : en fait, il l'a sacrifiée en reléguant au second plan les qualités personnelles pour lesquelles, jusque-là, elle était recherchée. Avant de se demander ce qu'elle est, l'homme qui veut la prendre pour compagne, se demande ce qu'elle a ; et, le plus souvent, il s'en tient à cette question. Selon la solution qu'elle reçoit, il renonce au bonheur entrevu, ou va au-devant du malheur probable. L'union des cœurs sera ce qu'elle pourra ; l'accord se fait ou se rompt sur la quotité de la dot. L'antiquité barbare avait ravalé la femme au rang d'une marchandise que l'homme achetait ; le paganisme moderne a retourné les rôles, mais la femme n'en est guère moins esclave : ce n'est pas elle qui est vendue, c'est l'homme qui vend son nom à la plus offrante. L'époux païen se croyait quitte envers sa compagne par le paiement du prix versé à ses parents : il allait demander aux plaisirs faciles le complément de satisfaction qu'il ne trouvait pas dans le

mariage. Combien de païens baptisés ne se croient pas plus liés envers celle dont ils ont épousé la richesse! Faut-il s'en étonner? Aucune pensée élevée, aucun sentiment généreux n'a guidé leur choix. Comment la passion respecterait-elle un lien qu'a formé l'intérêt? La cupidité et la volupté sont deux sœurs; elles ont le même père : l'égoïsme.

Si grande que soit ici la responsabilité des conjoints, celle de leurs parents est plus lourde encore; car ce sont eux le plus souvent qui nouent les alliances. La famille du jeune homme n'a qu'un souci : relever la fortune de la maison; la famille de la jeune fille n'a qu'une passion : trouver pour celle-ci un établissement que le monde approuve. Ce sont là les idées qu'on inculque à la jeunesse. Les difficultés que la loi oppose aux unions assorties, s'aggravent des préjugés et des exigences que la convention engendre. Tout, dans nos mœurs modernes, semble conspirer contre la liberté et la moralité du choix qui va livrer deux vies l'une à l'autre.

C'est ainsi que les unions se préparent. Comment se célèbrent-elles? Je ne sors pas, dans mes suppositions, des rangs d'une société chrétienne. Le mariage sera donc célébré devant le prêtre.

Mais les époux se rendront-ils compte du sacerdoce sublime qu'ils vont exercer l'un envers l'autre? C'est pourtant à cette hauteur que le mariage chrétien les élève : le sacrement qui consacre leurs promesses, n'a pas d'autre ministre qu'eux-mêmes : chacun le reçoit et le donne. Toutefois la grâce dont ce sacrement est le canal ne saurait être reçue dans des âmes mortes : il ne sanctifie que celles en qui respire la vie divine. Si le péché les a flétries, si la pénitence ne les a fait revivre, le lien du mariage ne perdra rien de sa force ; mais les sources seront taries ou obstruées d'où devait couler sur ces deux existences un fleuve de paix et d'amour. Dieu avait préparé pour l'heure de cette alliance une réserve de dons célestes qui devaient en alléger les charges; par la faute des conjoints, les dons sont retirés et les charges seules demeurent. On s'étonnera après cela de voir les premières joies du mariage faire place, en si peu de temps, aux dégoûts, aux antipathies, aux orages de la vie conjugale. Et l'on oubliera de chercher une des causes de ce malheur dans le sacrement profané, dans la grâce interceptée, dans le mépris des inspirations qui devaient faire aimer jusqu'à l'austérité du devoir et qui manquent à des volontés infirmes,

parce qu'elles-mêmes se sont déshéritées du divin secours.

Enfin l'union est scellée. La parole humaine a emprunté à la vertu divine le secret d'un ouvrage que rien d'humain ne pourra plus détruire. Si l'alliance a été chrétiennement préparée, chrétiennement célébrée, Dieu est là pour faciliter aux époux l'accomplissement de leurs nouveaux devoirs. Certes, ce n'est pas trop d'une telle assistance, car la tâche est ardue : laissée à elle-même, l'humanité n'a jamais su s'y montrer égale. Ce lien sacré qu'il fallait respecter d'avance et dans l'idée qu'on s'en faisait à l'heure du choix, et dans la disposition qu'on y apportait à l'heure des serments, maintenant il faut le respecter par une fidélité de tous les jours. Et c'est ici qu'éclate à tous les yeux la sainteté surhumaine du mariage.

Avez-vous remarqué, Messieurs, ce contraste? Dans l'ordre idéal, dans le domaine du droit, dans la conscience du genre humain, rien de plus nécessaire, rien de plus sacré que la fidélité conjugale. Toutes les lois la sanctionnent, toutes les philosophies la préconisent, toutes les poésies la chantent, tous les arts l'exaltent. C'est à elle que vont spontanément, par un instinct infaillible,

l'estime, l'admiration des peuples. Dans l'ordre réel, au contraire, dans le domaine du fait, dans l'histoire du monde avant le Christ ou en dehors de son influence, rien de plus rare, rien à quoi l'on ait plus de peine à croire, rien qu'on s'étonne davantage de rencontrer. Il y a là une étrange antinomie. La société humaine sent bien qu'elle ne peut vivre sans cette garantie ; l'infirmité humaine sent également qu'elle ne peut porter ce fardeau. Quelque chose est entré dans nos destinées, qui nous dépasse. Il faut au monde des époux fidèles, et il faut aux époux, pour être fidèles, une ressource qu'ils ne trouvent pas en eux-mêmes.

Otez Dieu du foyer : que restera-t-il entre les époux pour cimenter leur union ? L'amour ? Mais, s'il doit suffire sans Dieu, ce sera un amour dont la nature fera tous les frais. En connaissez-vous beaucoup de cette sorte qui puissent durer autant que la vie ? Si c'est seulement un amour des sens, il est aussi fatalement destiné à s'éteindre qu'un feu à qui vous auriez mesuré l'aliment. Si c'est un amour plus noble, d'essence morale, fondé sur l'harmonie des pensées et des désirs, il a plus de chances de survivre aux premières ardeurs ; mais quoi ? L'amitié la plus pure est-elle à l'abri

de l'inconstance, à l'épreuve de la lassitude et de l'ennui? Et j'ai supposé que l'amour existe. Est-il donc fatal entre époux? S'il est le seul lien de la fidélité, faut-il donc que celle-ci disparaisse avec lui? La loi du mariage sera-t-elle abrogée par l'erreur qui a rapproché deux existences entre lesquelles manquait l'harmonie?

L'amour est donc un garant infirme de la fidélité, soit parce qu'il est inégal et précaire, soit parce qu'il peut être absent. Trouverez-vous du moins de quoi le suppléer dans le sentiment de l'intérêt? Sans doute, s'il faut rester ensemble, mieux vaut se supporter et se respecter. Mais il y a une autre issue : c'est la séparation, ou même, sous les dehors de la vie commune, la recherche des satisfactions illicites. Évidemment l'intérêt ne suffira pas à fermer cette issue : car les moyens ne semblent pas manquer de prévenir les conséquences nuisibles de l'infidélité. Je veux que ce soit une illusion; mais cette illusion est commune : sous l'empire de la passion, l'époux que n'enchaîne pas le pur devoir, se persuadera qu'il peut conjurer les effets malfaisants de ses désordres.

Vous voilà donc ramenés à cette nécessité : placer la fidélité absolue sous la seule protection de la conscience. Mais cette conscience elle-même

où prendra-t-elle la force de résister aux tentations multiples qui la sollicitent de toutes parts? Au dedans, c'est le désir effréné de jouir; au dehors, c'est la séduction savamment organisée par ce grand instigateur du péché qui s'appelle le monde. Ah! si Dieu n'est pas là, la défaite est certaine. Avant même de s'avouer vaincue, la conscience s'obscurcit, la ligne du devoir perd de sa rectitude; une brume épaisse envahit cette âme. Être fidèle? Et pourquoi, si l'on n'aime plus? Pourquoi, si l'on n'est plus aimé? Pourquoi, si l'on a commencé d'aimer ailleurs? Le mariage sans l'amour, surtout le mariage contre l'amour, n'est-ce pas un odieux mensonge, qui ferait de la vertu un intolérable esclavage? Les sophistes ne manqueront pas pour encourager ce doute pernicieux, pour porter les derniers coups à cette honnêteté chancelante. Les avocats de l'adultère se multiplient à la besogne : on les rencontre partout : la femme les trouve dans le cercle de ses amies, dans ses livres préférés; l'homme n'a pas besoin de les chercher : ce qu'il chercherait en vain, ce sont les avocats du devoir. Quand il était heureux à son foyer, c'est à grand'peine qu'il pouvait défendre sa fidélité contre le ridicule. Aujourd'hui le fruit défendu s'offre aux

deux époux sur toutes les branches de l'arbre : ils n'ont qu'à étendre la main. Qu'Ève ou Adam commence, peu importe. Le fruit, dit le tentateur, est beau à voir et délicieux à goûter : *bonum ad vescendum et pulchrum oculis aspectuque delectabile* [1].

Eh bien ! non, Messieurs, il est horrible à voir : il est amer et mortel à ceux qui le goûtent, amer surtout et mortel à la société humaine que Dieu avait fondée sur la sainteté du mariage et que le débordement de l'adultère entraîne à sa perte.

C'est cette protestation obstinée, invincible de la morale chrétienne que je vous apporte. Que ne puis-je lui donner ces accents vainqueurs qui rendraient à la conscience déconcertée la foi au devoir, et lui révéleraient le secret perdu de sa force contre le mal?

Envisagée au point de vue social, la cause de l'adultère n'est pas soutenable et ne trouverait pas de défenseurs. Qui osera dire que, pour donner à la société les familles dont elle a besoin, ce soit assez de cette fidélité relative qui est à la merci d'un accident ? Les époux resteront unis tant qu'ils s'aimeront, tant que l'un d'eux n'ai-

1. Gen., III, 6.

mera pas au dehors. Mais après ? Après, c'est l'inconduite du mari qui prend en dégoût son foyer, qui prodigue à l'objet de sa passion les ressources du ménage, qui, bientôt, sera obligé d'opter entre la ruine et les gains illicites. Cherchez derrière le vol, l'abus de confiance ou la malversation, derrière l'homme public qui trafique de son mandat, ou l'homme privé qui organise la fraude : presque toujours vous trouverez l'époux infidèle. Et vous ne chercherez pas longtemps, car c'est à peine s'il prend soin de dissimuler sa trahison. Une fois en révolte contre la morale du Christ, l'homme moderne retourne bien vite aux préjugés altiers de la morale antique qui assurait à l'époux des droits sans devoirs, réservant à l'épouse toutes les charges d'une sujétion sans réciprocité et sans honneur.

Il est vrai que la femme trouve dans les mœurs du paganisme restauré plus d'un moyen de se dédommager. Parce que l'Évangile l'avait relevée du rang d'esclave à la dignité de compagne, la voici qui confond la liberté avec l'indépendance, qui perd le sentiment de la retenue et l'amour de son foyer, qui passe volontiers condamnation sur les écarts de son mari pourvu que celui-ci renonce à la contrôler elle-même. On voit alors

l'infidélité de l'épouse entraîner chez la mère l'oubli des plus saints devoirs. L'enfant grandit sans connaître ni les tendresses du dévouement, ni les salutaires initiations de l'exemple. De bonne heure, il apprend à regarder la passion comme la maîtresse de la vie. L'heure est proche où, secouant à son tour les liens d'une morale qui, autour de lui, n'enchaîne plus personne, il apportera sa part contributive à la perversion générale.

Ce tableau n'est pas chargé et je défie la sagesse mondaine elle-même de dire qu'il n'y a pas là pour la société un péril de mort.

On convient donc que la loi d'une fidélité absolue et réciproque serait la condition normale du mariage. Mais ce précepte qui serait sauveur, on le déclare impraticable. La passion excuse tout ; et la scandaleuse indulgence qu'on accorde aux défaillances du fait, rend illusoire et vain l'hommage spéculatif qu'on n'ose pas refuser à la sainteté du droit.

Ah ! je m'explique cette désertion des principes chez ceux en qui le sophisme déterministe a tué la croyance au libre arbitre. La vertu alors apparaît comme un idéal qu'il fait bon saluer en passant, mais sans se flatter d'y atteindre. Je

m'explique encore cette désespérance chez les pessimistes, qui osent dire que l'œuvre du Créateur est mauvaise, que la vie est mal faite, que la morale ne s'ajuste pas à l'existence, que le nécessaire est impossible, qu'enfin, si le devoir est absolu, la prévarication est inévitable.

Mais nous, Messieurs, nous qui nous savons libres, nous qui croyons au Dieu bon et juste, allons-nous, par lâcheté, par respect humain, par peur de la lutte, donner gain de cause aux ennemis du bien et déserter la défense du dépôt sacré confié à notre foi ? Avant de consommer une telle trahison, regardons derrière nous et autour de nous.

Est-ce donc une chimère que la fidélité conjugale? Remontez cent ans en arrière : n'arrêtez pas vos yeux à cette surface gâtée de l'ancien régime qui préludait par la frivolité de son scepticisme et l'élégance de ses désordres à l'effondrement d'une société. Par delà la cour et la ville, considérez au fond de nos provinces ces familles nobles, bourgeoises ou paysannes, celles qui payaient sans ambition l'impôt du sang, acquittaient l'impôt fiscal sans murmure, travaillaient obscurément, trafiquaient honnêtement et soutenaient de leurs vertus l'édifice miné par les vices

des autres. Dans ces manoirs, dans ces maisons, dans ces chaumières, était-ce une rareté que l'union et la fidélité des époux? Non, c'était l'ordinaire. On souffrait là comme ailleurs, on aimait là plus qu'ailleurs, mais l'amour se rangeait au devoir; nulle part le roman ne tenait moins de place dans la formation des alliances. Et quand l'amour manquait, la conscience prenait aussitôt sa place pour protéger l'honneur du foyer.

Et aujourd'hui, Messieurs, un tel spectacle est-il refusé au monde? On le dirait si l'on n'avait d'autre source d'information que la littérature contemporaine. A force de peindre, de raconter, d'excuser ou de glorifier le désordre, nos écrivains en sont venus à croire et à faire croire que la vertu a émigré de la terre, si tant est qu'elle l'ait jamais habitée. J'apprendrai donc quelque chose à nos romanciers, mais à vous, Messieurs, j'espère bien ne rien apprendre, en disant que nombreuses sont encore les unions pures et bénies. L'éclat du rang et de la fortune recouvre parfois autre chose que le vice élégant et discret. L'austérité des mœurs, la concorde, la tendresse réciproque fleurissent là même où l'oubli des devoirs serait le plus facile. Toutefois, je reconnais volontiers que le privilège évangélique des

petits et des pauvres se retrouve ici pour protéger les humbles foyers et y rendre plus fréquent l'exemple des vertus domestiques. Croyez-en mon témoignage, Messieurs ; le prêtre n'est pas seulement le confident des faiblesses qu'il a le pouvoir de pardonner; sa mission sublime lui réserve des révélations plus consolantes. Souvent il visite en ami une modeste demeure : il voit le labeur incessant de l'époux, le dévouement aimable, l'ingénieuse économie de l'épouse, l'échange de la confiance et du respect, la communauté des joies et des peines, la parfaite fusion des cœurs. D'autres fois, un ministère plus intime le fait entrer plus avant dans le secret des âmes: et là, ce n'est pas toujours la paix qu'il rencontre, c'est fréquemment aussi l'orage de la tentation. Mais, parce que la foi règne dans ces consciences, la chute n'y est pas le dénouement fatal du drame intérieur dont le prêtre est le témoin. J'ai vu des épouses malheureuses, placées entre la dureté offensante d'un mari indifférent ou antipathique, et les séductions d'un amour qui les attirait tout entières. La crise durait des années, obstinée, lassante, continue, traversée de rares accalmies, puis se réveillant en de furieuses tempêtes ; et la vertu ne fléchissait pas. Ailleurs, les surprises

de la passion amenaient de fugitives défaillances, aussitôt rachetées par un repentir sincère, par d'héroïques sacrifices. Ces victoires n'étaient pas toujours le privilège des femmes : des hommes, des chrétiens vaillants en donnaient aussi le spectacle. Et jamais, entendez-vous bien? jamais dans ces âmes inébranlables ou dans ces âmes raffermies n'entrait un seul moment l'idée d'abandonner la lutte, de renoncer au devoir, de déclarer la fidélité impossible. Donc, Messieurs, — et c'est ma conclusion, elle ressort du fait, elle est, comme le fait, indéniable, — donc la lutte est obligatoire, donc la victoire est possible, mais pas à tous : à qui donc? A ceux qui savent mettre Dieu dans leur parti.

On voudrait échapper à cette conclusion et attribuer ces triomphes de la vertu aux dispositions heureuses de quelques natures privilégiées. Mais alors de tels exemples seraient aussi rares que le sont les natures privilégiées. Or il n'en est rien, Messieurs. Dans les siècles chrétiens, ces mœurs étaient ordinaires : dans les milieux chrétiens, elles le sont encore aujourd'hui. Et si ailleurs elles sont inconnues à ce point qu'on taxe de chimère la prétention de les rétablir, c'est qu'ailleurs on a chassé Dieu de la société des époux.

Par conséquent, il faut faire rentrer Dieu dans le mariage.

La première condition pour remplir une obligation difficile, c'est d'y croire fortement. C'est le propre effet de la tentation d'obscurcir la vue du devoir, de soulever des questions qui rendent la loi douteuse. Si ce doute accidentel se heurte à des convictions enracinées, la victoire du bien reste possible ; si, avant même que la crise éclatât, la conscience était déjà vacillante, la défaite est inévitable : la volonté, violemment secouée par la passion, n'a plus où se prendre pour résister : elle glisse et le mal l'entraîne.

Or, je le demande, qui croit fortement au devoir sans le secours de la foi religieuse ? Le philosophe ? Mais sa conviction est son ouvrage : il la retouche sans cesse, c'est l'occupation de sa vie. Il a d'ailleurs devant les yeux le spectacle de la contradiction des écoles. De quel droit s'attribuera-t-il une infaillibilité qu'il refuse à ses pareils ? Et puis il y a des philosophies dont le doute est l'essence. Décidément, même pour le philosophe, la raison individuelle offre un fragile point d'appui à la résistance morale. Que sera-ce pour le commun des hommes que ces hautes spéculations dépassent ? L'artisan, l'illettré, la

femme, l'enfant, devront-ils se construire une métaphysique pour fournir un fondement à la science des mœurs? L'espérer serait une naïveté; l'exiger, une injustice. Heureusement, Dieu y a pourvu. Il a enfermé dans le symbole de la foi le code des devoirs : le tout est donné ensemble et s'adapte au sens moral que chacun porte en soi; l'enseignement révélé ne supplante pas la conscience, mais il la soutient et l'affermit. Aux heures de défaillance, alors que le commandement ne retentit que faiblement au dedans, il est bon, il est nécessaire qu'il soit articulé au dehors, qu'il apparaisse lié à tout un système de vérités supérieures qui embrassent la destinée de l'homme et de l'univers. Il est bon surtout qu'il s'appuie sur les sanctions suprêmes, sur les promesses et les menaces d'un mystérieux lendemain de la vie.

Voilà pourquoi le chrétien ne doute pas du devoir. Cette certitude est sa grande force dans les combats qu'il livre pour la cause du bien. Or, nulle part, dans la loi religieuse, l'articulation du précepte n'est plus nette et plus ferme qu'en matière de foi conjugale. L'interdiction du mal s'étend même au désir : « Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain », dit le Législateur du

Sinaï[1]. L'Évangile est plus rigoureux encore. « Il a été dit à vos pères : Vous ne commettrez point l'adultère; et moi, dit Jésus, je vous le déclare : quiconque aura jeté sur l'épouse un regard de convoitise, est déjà adultère dans son cœur[2]. » Enfin voici la sanction : « Ceux qui commettent l'adultère, dit saint Paul, n'entreront pas dans le royaume de Dieu[3]. » Ajoutez à cela les sanctions temporelles : dans la loi mosaïque, la peine de mort pour la femme coupable ; dans la loi nouvelle, les sévérités de la pénitence canonique. Ajoutez enfin l'infamie que l'opinion, formée par les mœurs chrétiennes, attache à l'infidélité conjugale. C'est ainsi que naît et se fortifie dans la conscience du croyant la persuasion ferme que le lien du mariage est tressé de main divine et qu'il faut le respecter à tout prix.

Mais la foi au devoir n'est que le premier élément du courage moral. C'est le secours offert à l'intelligence ; la volonté réclame le sien. Dieu ne le lui refusera pas. Le chrétien sait que, par le baptême, il est entré dans la société divine; que la grâce rédemptrice est à son service; qu'il peut, à

1. Exod., xx, 17. — Deut., v. 21.
2. Matth., 28.
3. I. Cor., vi, 9.

toute heure, la solliciter par la prière, qu'il peut, à intervalles rapprochés, la faire couler sur son âme par les canaux sacramentels. L'époux tenté, l'épouse fascinée par la séduction du mal sauront donc où trouver le supplément de force qui leur manque ; ils prieront, ils jetteront vers le Ciel ces grands cris de détresse qui commandent à la pitié divine : « Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons. *Domine, salva nos, perimus*[1] ? » Ils iront confier au médecin de leur âme l'aveu de leur infirmité, pleurer à ses pieds sur la faiblesse de leur cœur, recevoir, avec le pardon de la faute ébauchée, un renouvellement d'énergie et d'espérance. Ils iront enfin s'asseoir au banquet du chaste et saint amour, manger le pain qui donne la vigueur aux défaillants : *dedit fragilibus corporis ferculum*, boire le breuvage qui dissipe la tristesse, *dedit et tristibus sanguinis poculum*. Ils se relèveront de là plus purs et plus forts, prêts à reprendre le combat et à ne se reposer que dans le triomphe.

Voilà le secret de la fidélité parfaite. Le mariage, création du premier amour, ne devait apporter avec lui que paix et douceur. Le péché

1. Matth., VIII, 25.

y a introduit, comme dans toutes les parties de la destinée humaine, un élément de lutte et de douleur. La sagesse profane propose deux remèdes à ce mal : le divorce ou l'adultère. La sagesse chrétienne repousse avec horreur, condamne sans pitié ces deux remèdes mortels : elle en offre un meilleur : la patience; et, parce que ce remède est héroïque, elle ouvre sur le foyer que Dieu a béni, une source d'héroïsme, et sur l'héroïsme lui-même une source de suavité, qui jaillit du cœur de Dieu pour inonder le cœur de l'homme et y verser l'amour avec la paix.

Cessons donc, Messieurs, et pour jamais, de prêter l'oreille aux docteurs du mensonge, toujours prêts à excuser le vice en déclarant la vertu impraticable. Ah! l'indulgence du monde, elle est la contrefaçon de l'indulgence de Dieu! Celle-ci est une pitié rédemptrice, celle-là est une complaisance corruptrice. La première couvre de sa complicité la volonté qui s'abandonne et désespère du devoir; la seconde sourit à la volonté généreuse qui se ressaisit, se relève et s'attache au bien pour toujours. Oui, Jésus a pardonné à la femme adultère, mais le pardon était le prix du repentir : « Je ne te condamnerai

pas, dit le Sauveur : va, et désormais ne pèche plus [1]. »

O Dieu, fondateur de la famille, ô Christ, réparateur du mariage, ne laissez pas périr votre ouvrage, donnez-nous des foyers chrétiens! Une dure expérience a déjà prouvé aux sociétés humaines qu'elles ne méprisent pas impunément votre loi. Montrez-leur maintement, par une expérience meilleure, par l'exemple de vos vrais adorateurs, que cette loi austère, pénétrée de votre grâce, ne dépasse pas les forces de l'humanité régénérée. Resserrez dans la fidélité et dans l'amour le lien conjugal, et que jamais plus, sur la terre où vous avez marqué vos pas, l'homme n'ose rompre le nœud que vous-même avez formé ! « *Quod Deus conjunxit, homo non separet!* » *Amen!*

1. Joan., VIII, 11.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LES DEVOIRS DES ÉPOUX :

RESPECT DES FINS DU MARIAGE

Éminence,
Messieurs,

Nous n'avons pu exposer, il y a huit jours, que la première partie des devoirs des époux : celle qui se rattache au respect du lien conjugal. Nous compléterons aujourd'hui cet enseignement en vous parlant du respect qui est dû aux fins sacrées du mariage.

Ici, Messieurs, je sens plus que jamais tout le poids de ma tâche. Parler est périlleux, me taire serait trahir mon devoir. J'ai besoin de me rappeler que ces Conférences ont été instituées pour

apporter aux problèmes contemporains les solutions chrétiennes. Est-ce parce qu'un problème est épineux que je dois en éviter la rencontre? Me sera-t-il permis de mettre sous le boisseau la lumière évangélique à l'heure où, les solutions humaines ayant trompé toutes les espérances, notre génération tourne vers la doctrine, vers l'œuvre du Christ, des regards anxieux, pleins de supplication et de détresse? Non, Messieurs, je ne le puis. Que ferai-je donc? J'emprunterai à la liturgie de la messe une de ses plus belles prières. Le diacre, au moment de chanter l'évangile, s'agenouille devant l'autel et s'adresse à Dieu : « Purifiez mon cœur et mes lèvres, s'écrie-t-il, Seigneur tout-puissant, vous qui avez purifié les lèvres d'Isaïe, votre prophète, avec un charbon ardent; qu'ainsi par votre gracieuse miséricorde je sois délivré de toute souillure pour mériter d'annoncer dignement votre Évangile sacré. » Oui, que la sainteté de Dieu, comme un feu purifiant, s'arrête sur ma bouche, et que ma parole, sans offenser vos oreilles, trouve le chemin de vos cœurs!

Le mariage a été institué pour trois fins supérieures [1] : perpétuer la race humaine; donner

1. Voir note 8 à la fin du volume.

aux enfants l'éducation du corps et de l'âme ; assurer aux époux les avantages d'une société douce et durable. Nous traiterons de la seconde fin, l'éducation, en parlant des devoirs des parents. Occupons-nous aujourd'hui de la première et de la troisième, les seules qui se rapportent aux devoirs mutuels des époux.

I

Le mariage a été institué d'abord pour perpétuer la race humaine. Considéré du dehors, selon les vues grossières de l'homme charnel, il ne distinguerait pas notre destinée de celle des espèces animales. Mais un regard plus profond suffit à nous montrer une différence irréductible. Dans les relations des sexes, s'il s'agit de la brute, l'instinct est le maître ; c'est à ce guide aveugle, dirigé à son insu par une Providence infaillible, qu'a été confié le soin d'assurer la transmission de la vie. S'il s'agit de l'homme, la liberté intervient ; et la lumière de la liberté, c'est la raison ; et la lumière de la raison, c'est la loi de Dieu. L'homme donc va disposer à son gré du trésor de la vie dont il est le dépositaire. Il le donnera

ou le retiendra comme il lui plaît : non pas qu'en lui le désir sensible soit moins impétueux que dans les êtres inférieurs; mais sa volonté libre peut modérer et maîtriser l'élan de la passion. S'il se sert de cette faculté souveraine pour seconder les vues du Créateur, il introduit la vertu dans le domaine de l'appétit; s'il en use pour servir les calculs de son égoïsme, il crée un crime nouveau, directement opposé aux fins du mariage : il substitue à la fécondité voulue de Dieu une volontaire et coupable stérilité.

Nombreuses sont les occasions qui s'offrent à lui d'imposer silence à la voix de l'instinct : en dehors du mariage, la loi de continence est absolue; dans le mariage même, l'homme, pour respecter la vie, pour ménager la santé de la femme, devra plus d'une fois s'assujettir à cette loi de chasteté conjugale qui, par instants, n'est pas moins exigeante que celle du célibat.

Mais, en dehors de ces circonstances, son devoir est de respecter la fin essentielle du mariage.

Dans les sociétés rudimentaires, il est rarement tenté de se soustraire à cette obligation. La vie s'épanche à l'aise au sein d'une nature opulente qui semble appeler les ouvriers humains pour leur partager ses trésors. A mesure que

l'humanité se multiplie sous la bénédiction primitive, la concurrence de tous vient restreindre pour chacun le champ ouvert à son activité. Les biens, qui, à l'état de richesses naturelles, semblaient communs, reçoivent du travail humain une appropriation qui en limite l'usage. La propriété du clan succède à la jouissance vague, plus tard cette forme élémentaire de possession fera place à une économie plus savante et plus féconde : celle de la propriété individuelle.

En même temps les relations se compliquent entre les habitants de la terre. Des frontières s'élèvent entre les nations; au sein d'un même peuple, des castes se dessinent; la violence fait son œuvre et crée l'esclavage; dans les rangs des hommes, l'énergie laborieuse ou la paresse, le génie industrieux ou la routine aveugle, d'autres causes encore qui semblent relever davantage du hasard, telles que la santé ou la maladie, la clémence ou la rigueur du climat, introduisent des inégalités dont la loi est fatale. On voit naître le conflit entre la pauvreté et la richesse; on ne le verra plus s'éteindre. Jusqu'à la fin du monde, en dépit des utopies et des systèmes, il ne cessera de déchaîner entre les hommes les rivalités ardentes de la lutte pour l'existence.

Au milieu des temps, le christianisme apparaît. Comme le soleil fait fondre les frimas, ainsi, sans violence et sans injustice, le doux rayonnement de l'Évangile bannit de la terre, glacée par l'égoïsme, la honte de l'institution servile. Une chaude haleine de pitié et d'amour passe à travers les membres du corps social pour rapprocher les riches et les pauvres dans les embrassements de la charité. Toutefois l'inégalité des conditions demeure. La civilisation se perfectionne et s'élève. L'intelligence prend de plus en plus le pas sur la force brutale. La société, en s'affinant, multiplie les rouages délicats de son organisme. Une heure vient où la terre, conquise de toutes parts, semble trop petite pour nourrir ses enfants, tous libres désormais et forts de leurs droits égaux. Un problème se pose, que n'avaient pas soupçonné nos pères, et des hommes se rencontrent pour oser le résoudre en condamnant la Providence du Créateur.

Nous touchons, Messieurs, à cette heure critique où l'avenir de la race humaine est mis en question, où des penseurs audacieux s'enhardissent à demander s'il n'est pas temps d'arrêter dans son expansion menaçante le flot débordant de la vie.

Un économiste anglais a trouvé dans cette théorie téméraire une triste célébrité. Ce n'est pas qu'il mérite personnellement l'infamie qui s'attache à son nom. Malthus était un homme de bien, respectueux de la religion et de la morale. S'il conseillait la restriction volontaire de la natalité, c'était seulement en détournant du mariage ceux dont les ressources ne devaient pas suffire à l'éducation de plusieurs enfants. Mais à ceux-là même il prétendait imposer les devoirs d'une vertu austère. D'autres sont venus après lui qui se sont emparés de ses principes économiques pour en tirer des conséquences immorales. En posant ces principes, Malthus a donc ouvert une voie funeste, et l'on ne se trompe qu'à moitié en le rendant responsable de tout le mal qui s'est fait sous le patronage de son autorité [1].

Théoriquement, il n'est pas très difficile de le confondre. Il prétend que l'accroissement normal de la population humaine suit une progression géométrique tandis que les ressources vitales ne se développent que suivant une progression arithmétique. Ce sont là des calculs qui n'ont toute leur valeur que dans le domaine de la spé-

1. Voir note 9 à la fin du volume.

culation pure. Sur le terrain pratique, mille causes perturbatrices viennent démentir ces prétendues lois. La nature sait modérer, par ses accidents même, sa propre fécondité. La stérilité naturelle, les maladies qui sévissent sur l'enfance, les épidémies, les fléaux et les guerres qui déciment les générations adultes, voilà autant de freins qui ralentissent la propagation du genre humain. En outre la science et l'industrie, si elles sont pour quelque chose dans le rétrécissement de nos destinées, nous offrent en retour des moyens nouveaux de conquérir le bien-être. Quand les parties exploitées du globe commencent à devenir avares de leurs fruits à ceux qui les cultivent, le génie de l'homme, guidé par la Providence, découvre des procédés inattendus de multiplier la richesse. C'est une culture plus savante et plus productive, qui augmente dans de larges proportions le rendement du sol; c'est l'acclimatation de plantes exotiques, qui ajoute aux ressources de l'alimentation générale; enfin et surtout, ce sont des contrées inexplorées qui s'ouvrent à l'activité des colons. A la fin du XV^e^ siècle, l'immortel Génois découvrait par delà l'Atlantique un immense continent dont quatre cents ans d'efforts n'ont pas achevé la conquête

sur la nature. Au xvii^e^ siècle, les Hollandais reconnaissaient l'Australie dont les terres vierges ouvrent encore aujourd'hui de vastes horizons aux progrès de la culture. De nos jours, c'est le Continent noir qui attire l'attention de l'Europe avide. L'antiquité, le moyen âge, les temps modernes n'avaient su qu'en effleurer les contours. Mais au delà de ces rivages, derrière lesquels les peuples civilisés ne soupçonnaient que l'immensité du désert, voici que de hardis explorateurs ont découvert de véritables paradis terrestres. Si la sauvagerie des tribus qui les sillonnent, déshonore ces terres heureuses, c'est la noble mission de la civilisation chrétienne d'y porter la lumière morale, et d'y moissonner abondamment la richesse. Non, vraiment, notre globe n'est pas encore près de faire faillite à l'espoir de notre courage; n'est-ce pas plutôt notre courage qui se dérobe à l'appel de cette vaste fécondité?

Il est vrai que, pour s'emparer de ces nouveaux trésors, l'humanité policée a d'austères devoirs à remplir. Dieu n'a pas promis l'avenir aux peuples qui s'abandonnent. Une nation qui veut coloniser avec fruit, ne doit pas maintenir dans ses lois le partage forcé de l'héritage; car alors les enfants préféreront trop souvent un patrimoine assuré,

fût-il médiocre, aux risques et aux labeurs des entreprises lointaines. Au lieu d'envoyer dans les contrées qui la sollicitent, l'élite de sa population, recrutée dans les meilleures familles, elle n'y sera représentée que par les déclassés et les vaincus de la vie ; elle s'y fera un mauvais renom et ne retirera aucun avantage de ce qui aurait dû l'enrichir. Il faut encore que cette nation ait de bonnes finances, administrées avec probité, de peur, que ses revenus, dissipés à l'intérieur dans des entreprises mal conçues, employées peut-être à servir les passions sectaires, ne fassent défaut aux dépenses fécondes de son expansion au dehors. Il faut qu'elle donne à ses fils une éducation virile et développe en eux l'esprit d'initiative et le sentiment de la responsabilité. Il faut enfin — et cette condition ne dépend plus de la volonté d'un seul peuple — il faut que les charges de la paix armée ne prélèvent pas sur la richesse générale un impôt trop lourd ; que l'esprit d'équité, le respect des droits réciproques donnent à la sécurité nationale des garanties meilleures que celles qu'on achète au prix d'armements exagérés ; et que le principe de l'arbitrage, se substituant de plus en plus à la brutale raison du plus fort, rende aux pacifiques conquêtes de la civilisation les

ressources qu'absorbe aujourd'hui partout la préparation continue de la guerre.

Un peuple qui aura su remplir ces conditions n'aura rien à craindre de la multiplication de ses enfants. Il y trouvera au contraire le secret de sa force, de son prestige, de sa prospérité. Que ceux-là y pensent qui tiennent le timon des affaires publiques ! Qu'ils renoncent aux vues étroites, aux calculs intéressés que l'esprit de parti suggère, pour embrasser d'un large regard les destinées de la patrie ! Et parce que, aujourd'hui, tout citoyen détient en puissance et exerce périodiquement par son suffrage une part de la souveraineté, que les chrétiens prennent en main la cause des réformes économiques, morales, juridiques ou politiques dont je viens d'esquisser le programme. En travaillant pour la grandeur nationale ils auront servi la cause de la famille ; ils auront triomphé de cette sagesse contre nature, faite de lâcheté et d'égoïsme, qui fait trembler un peuple devant sa propre fécondité [1].

Nous savons donc que répondre à Malthus quand il invoque à contre-sens les intérêts généraux de l'humanité. Ces intérêts sont con-

1. Voir note 10 à la fin du volume.

formes et non pas contraires au dessein du Créateur dans l'institution du mariage. Mais dans l'ordre pratique, dans le domaine de la morale privée, je reconnais sans peine que la solution du problème est moins aisée. C'est alors un cas de conscience qui se pose dans les limites de chaque foyer. Il n'est pas loisible à un citoyen de changer à son gré la politique financière, le système juridique, le régime économique de son pays; il n'est pas davantage en son pouvoir de réformer à lui seul les mœurs de tous, de vaincre les préjugés régnants, d'avoir raison des injustices sociales. Il voudrait d'autres lois successorales : il doit subir celles qui sont en vigueur. Il rêverait une France pacifiée à l'intérieur, n'engageant que pour des intérêts vraiment nationaux les ressources publiques : il voit les impôts s'accroître pour perpétuer la guerre religieuse ou favoriser de malsaines cupidités. Enfin il lui plairait de vivre au milieu d'une Europe qui serait autre chose qu'un vaste camp, hérissé de canons et peuplé de soldats en armes : il devra continuer, longtemps peut-être encore, à payer les frais d'un état militaire aussi menaçant que ruineux. En attendant, il faut vivre : il faut nourrir, élever, placer ses enfants. Est-ce que

les sophismes généraux du penseur anglais ne deviennent pas ici des raisonnements concluants et légitimes? N'est-ce point une cruauté de multiplier la vie quand les moyens manquent pour l'entretenir?

Je demanderai d'abord si ce sont vraiment les moyens qui manquent, si ce n'est pas plutôt la conception de l'existence qui est à réformer.

Évidemment les moyens ne manquent pas partout. Ils ne manquent pas matériellement dans la classe aisée où les ressources du patrimoine, augmentées souvent de celles de la fonction, permettent d'élever plusieurs enfants, de leur donner une éducation solide, de les armer pour les luttes de la vie. Il est vrai; mais, pour reconnaître cette possibilité, que de préjugés ne faut-il pas vaincre! Nous aurons à les discuter de près quand nous parlerons des devoirs des parents. Aujourd'hui, nous ne pouvons que les indiquer en passant. Si la mère persiste à vouloir marier ses filles comme des héritières, si le père prétend laisser à chacun de ses fils une fortune acquise, alors qu'il suffirait de leur mettre dans la main le moyen d'acquérir l'aisance; si, surtout, cette fausse conception se généralise et ferme aux rares chrétiens qui ont su s'en affran-

chir, l'espoir de trouver pour leurs enfants des alliances assorties, je conviens que le problème se complique et que la solution s'éloigne. Mais à qui la faute ? Une société est-elle vraiment en droit d'accuser la Providence si elle s'est placée par choix, par vanité ou par égoïsme, en dehors des conditions qui rendraient le devoir léger, pour déclarer ensuite que le fardeau en est intolérable?

Or, Messieurs, c'est bien là l'histoire de cette aristocratie du XIX^e^ siècle, de cette bourgeoisie enrichie qui a fait, il y a cent ans, la Révolution au nom du peuple, mais qui a prétendu en accaparer le bénéfice. On veut jouir pour soi, on veut transmettre la jouissance avec la vie, on aime mieux tarir la vie que restreindre sa propre jouissance ou celle de ces êtres, de cet être trop souvent unique, qu'on aime d'une tendresse aveugle et basse. Là est le mal. Où sera le remède ? Il sera dans la courageuse initiative des vrais chrétiens. Qu'ils rompent en visière aux préventions sociales, qu'ils reviennent à cette mâle conception de la destinée humaine dont l'Esprit-Saint nous a donné la formule par la bouche de Job : « La vie de l'homme est un combat sur la terre : *militia est vita hominis super*

terram [1]. » Qu'ils demandent l'aisance au travail et à l'épargne, qu'ils initient leurs enfants à cette discipline austère, qu'ils cherchent pour ceux-ci des alliances dans les familles où l'on comprend de la même façon, généreuse et fière, les devoirs de la paternité. Par leur exemple, une trouée sera faite dans cette barrière de préjugés qui enserre les consciences défaillantes et les volontés pusillanimes. Bientôt, la patrie elle-même saura reconnaître de quel côté sont ses meilleurs enfants : elle les aidera de ses lois, elle payera en protection les services qu'elle aura reçus de leur dévouement.

Ainsi l'exception d'insuffisance n'est pas recevable du côté des classes aisées. L'est-elle du côté des classes pauvres, où chacun vit au jour le jour, du travail de ses mains ? Chose étrange, Messieurs. C'est là où le calcul serait plus excusable qu'il est plus rare. L'artisan, surtout l'ouvrier des villes, ne connaît guère ces longues prévoyances qui s'opposent ailleurs à la multiplication de la vie. La famille ouvrière est nombreuse. Je sais que les moralistes de l'évolution ne veulent voir là qu'une preuve d'insouciance

1. Job, VII, 1.

et de brutalité. Ce qui est brutal, Messieurs, c'est le cynisme de certains écrivains dont l'immoralité intrépide traduit en langage clair, sous les yeux du public, des pensées que d'autres cachent encore dans les parties honteuses de leur conscience. Un journal ne nous disait-il pas naguère que, quand l'instruction se serait généralisée, la natalité ne serait plus qu'un accident relevant de l'inadvertance? Ah! quand des raffinés en viennent à penser ainsi, je ne m'étonne pas qu'ils accablent de leur dédain l'*imprévoyance* du pauvre ouvrier qui donne à la patrie de nombreux enfants. Mais je me souviens à propos qu'ici même, dans cette chaire, et contre des théories qui étaient certes moins odieuses, Lacordaire a trouvé un mot qui conviendrait mieux encore pour qualifier celles-ci : il les a appelées : « canailles de doctrines. »

Et cela dit, Messieurs, je sens le besoin de faire réparation à la famille ouvrière. Oui, vraiment, les blasés la calomnient : elle a, comme d'autres, ses misères et ses hontes : elle a aussi sa dignité et ses vertus. Même dans ce grand Paris, j'ai vu plus d'un foyer sanctifié par l'union des époux, par le travail du père, par l'industrieuse économie de la mère. Grâce à ces prodiges

de dévouement, les enfants sont nourris et vêtus jusqu'à l'âge où leur activité précoce les rend capables de contribuer au bien-être de la famille. Ce qui reste incertain, c'est le sort des parents dans la vieillesse. Il y a là pour les sociétés civilisées un problème dont nul n'a le droit de se désintéresser. Le législateur peut quelque chose pour en hâter la solution ; il ne peut pas tout. Il accomplira le meilleur de sa tâche en facilitant le crédit et en favorisant l'épargne. L'attention publique est éveillée de ce côté ; et là encore je n'aperçois aucun conflit irréductible entre l'économie politique et la morale chrétienne.

Si de l'atelier nous passons aux champs, il semble que le conflit éclate. Le paysan aime la terre : c'est sa joie, c'est sa gloire d'en acquérir la propriété ; toute son épargne est reversée sur le sol. Quand il l'a une fois conquis, il ne songe qu'à étendre son domaine et la tentation le saisit d'en éviter après lui le partage. Aussi voyons-nous que la stérilité des mariages est le fléau des pays riches, de ceux où le cultivateur est aisé. Mais ici pas plus qu'ailleurs le fait ne saurait primer le droit. Comme j'opposais tout à l'heure l'exemple de l'ouvrier pauvre à l'égoïsme du riche, j'opposerai maintenant à la cupidité du

paysan propriétaire le désintéressement de ces races vigoureuses qui demeurent le réservoir de nos forces nationales. Parcourez, Messieurs, le massif montagneux du centre de la France, l'Auvergne, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay, le Forez; gravissez les pentes des Alpes dans cette Savoie devenue française; fouillez certaines vallées des Pyrénées ; explorez les landes de la généreuse Bretagne; là vous trouverez des familles rurales où la pauvreté est extrême et les enfants nombreux. C'est que, dans ces contrées privilégiées, la loi de Dieu passe avant tout. On ne s'y défie pas de la Providence, et la Providence ne trahit pas la confiance de ses serviteurs. On vit de peu, mais on vit, on travaille ; on fournit à la terre des bras, à la patrie des défenseurs. Non vraiment, ce n'est pas la nature qu'il faut accuser d'être trop féconde, c'est l'égoïsme humain à qui il faut faire honte de reculer devant la peine.

Il est enfin dans nos sociétés une classe intermédiaire qui, plus que toute autre, semblerait pouvoir invoquer l'excuse de l'impuissance pour décliner le grand devoir qu'impose le mariage : c'est la classe des petits fonctionnaires ou des employés. A ceux-là sans doute la rémunération fixe, préservée des chances de chômage qui

pèsent si lourdement sur le salaire industriel; mais à ceux-là aussi les charges d'une existence qui doit emprunter les dehors de l'aisance, sans en posséder les avantages.

C'est ici surtout que la puissance publique a de grands devoirs à remplir. Elle en acquitte une partie par l'institution des retraites. Le problème de l'entretien des parents dans leur vieillesse est résolu dans une certaine mesure. Il le sera plus complètement dans l'avenir. Dès lors l'épargne devrait suffire, durant la période active, pour faire face aux charges de l'éducation des enfants. Si elle n'y suffit pas, c'est que les nations latines persévèrent aveuglément dans une fausse tradition, qui consiste à multiplier les fonctions, quitte à les rétribuer d'une façon dérisoire. Moins d'employés, et des employés mieux payés : là serait la solution qui affranchirait les familles de la gêne, et assurerait la fécondité des mariages. En attendant cette réforme, l'initiative individuelle n'est pas à court de moyens pour multiplier les ressources. En dehors de la fonction, il y a encore plus d'un emploi offert à l'activité ingénieuse et féconde. Là, comme ailleurs, l'esprit de sacrifice sait vaincre les obstacles, et il reste vrai de dire

que si le devoir est ardu, il n'est pas inaccessible au vrai courage.

Vous vous étonnez peut-être, Messieurs, de me voir insister aussi longuement sur le côté économique du problème. L'analyse détaillée à laquelle je me suis livré, sort, j'en conviens, des habitudes de la chaire chrétienne. Cependant, j'ai conscience de n'avoir pas perdu de vue la mission qui m'incombe. J'avais à discuter les objections que la fausse sagesse du siècle élève contre la morale chrétienne du mariage. Or on prétend que cette morale est trop rigoureuse parce qu'elle demande l'impossible. C'est sur le terrain économique qu'on se place de préférence pour établir cette prétendue impossibilité. J'ai dû suivre mes adversaires sur ce terrain; mais partout, vous l'avez vu, j'ai retrouvé la donnée morale; partout je vous ai montré la conscience humaine hésitante et troublée devant la loi du sacrifice. Si la démonstration ne vous paraissait pas complète, il me serait aisé de la confirmer par des témoignages empruntés aux classes privilégiées. Pour s'exempter d'une obligation sacrée, on invoque les calculs de la prévoyance; mais la preuve que cette excuse n'est pas sincère, c'est que là où elle n'est pas de mise, les défaillances ne sont

pas plus rares. Bien d'autres causes, moins avouables encore, s'opposent à la fécondité des alliances : c'est l'inconduite du jeune homme avant le mariage ; c'est plus tard l'inconduite de l'époux qui cherche au dehors des satisfactions illicites et prend en dégoût les relations légitimes ; c'est la pusillanimité de l'épouse, qui recule devant les incommodités, les souffrances et les charges de la maternité ; c'est moins que cela encore : la vanité de la femme qui craint pour sa beauté ou qui refuse d'aliéner la liberté de ses plaisirs. Voilà des excuses qu'on n'avoue pas, mais qui pèsent souvent d'un poids décisif sur les déterminations des conjoints. Et qu'est-ce que tout cela, Messieurs, sinon les manifestations les plus basses et les plus coupables de l'égoïsme, cet éternel ennemi de la morale[1] ?

Donc, il faut revenir au devoir par la conception chrétienne du mariage. Tous les autres remèdes sont impuissants.

Certes, le mal existe, il est gros de périls pour l'avenir même de la patrie. De tous côtés, les patriotes s'alarment ; les économistes eux-mêmes perdent quelque chose de leur professionnelle

1. Voir note 11 à la fin du volume.

sérénité. On consulte les statistiques et l'on y suit de lustre en lustre le progrès effrayant de la dépopulation française ; on le compare au progrès ascendant des nations voisines. Pendant longtemps, c'était par rapport aux autres peuples, un simple retard d'accroissement. En présence des tableaux publiés pour les deux dernières années, un cri d'alarme s'est échappé de toutes les poitrines. L'accroissement ne s'était pas seulement ralenti, il avait fait place à l'amoindrissement. Le nombre des décès l'emportait sur celui des naissances [1]. Où s'arrêtera cet appauvrissement de notre race ? Par ces temps de folie militaire, alors que les nations mettent tous leurs enfants sous les armes, quel sera l'avenir d'un peuple qui diminue, en face d'ennemis qui se multiplient ? Est-ce qu'une simple loi d'équilibre ne précipitera pas les groupes plus denses dans les vides que laisse une population raréfiée ? Devant ces réalités menaçantes, les sages du siècle se sont consultés. Il s'en est trouvé pour accuser la virginité chrétienne. Est-il possible, en vérité, de pousser jusque-là la mauvaise foi ou la démence ? D'abord ce n'est pas le célibat qui prend dans

1. Voir note 12 à la fin du volume.

notre pays des proportions inconnues ailleurs, c'est l'infécondité des unions. Que servirait de ranger les célibataires au mariage, si l'on ne trouvait pas le secret de ranger les époux à la loi du mariage? D'ailleurs en ces derniers temps le nombre des mariages s'est élevé et la natalité a continué de décroître. Le célibat n'est donc pas la vraie cause. Aussi bien, de quel célibat veut-on parler? Du célibat forcé? Celui-là est irréductible; il a existé dans tous les temps. Assez rare chez l'homme, qui trouve dans son activité propre de quoi fonder une famille, il est plus fréquent chez la femme, à qui les circonstances refusent parfois l'occasion de s'établir. Et ce serait une cruelle injustice d'emprunter au monde les railleries frivoles dont il poursuit des existences doublement sacrées et par l'épreuve de l'isolement, et par l'aimable abnégation qui fait d'elles au foyer fraternel les anges du dévouement.

Reste le célibat volontaire. Mais celui-là encore est de deux sortes : il y a le célibat par égoïsme, et le célibat par renoncement. On n'a pas le droit de les confondre. Qu'on obtienne du premier, si l'on peut, qu'il accepte les charges du mariage; mais qu'on n'empêche pas le second de combattre.

par son immolation volontaire, le principe même du mal qui rend les mariages inféconds ! L'esprit de sacrifice est l'âme de la morale, et c'est une étrange manière de le promouvoir en ses manifestations nécessaires que de l'arrêter dans les élans sublimes qui le portent parfois au delà du devoir. Aussi bien, l'expérience est là pour confondre cette prétention. Dans ces familles rurales de nos vieilles provinces chrétiennes, dont je parlais tout à l'heure, il n'est pas rare de voir la majeure partie des enfants se donner à Dieu : prêtres, religieux, missionnaires, sœurs enseignantes ou hospitalières sortent en foule de ces foyers : quelquefois c'est le petit nombre qui contracte mariage, mais chacun de ces mariages est plus fécond que ne seraient dix autres dans les contrées qui ne fournissent aucune recrue au célibat volontaire. Il faut donc chercher ailleurs le remède[1].

On a proposé des exemptions d'impôt en faveur des parents chargés d'enfants : solution équitable, mais compensation dérisoire aux charges de la famille.

On a recommandé les pratiques d'une hygiène

1. Voir note 13 à la fin du volume.

plus savante et plus attentive pour préserver l'existence des nouveau-nés : mesure digne d'éloge, mais sans proportion avec le mal qu'il faut guérir. Autrefois l'hygiène était arriérée, la mortalité des enfants beaucoup plus grande ; et cependant la population croissait. Ce n'est pas la mortalité qu'il importe surtout de combattre, c'est la natalité qu'il faudrait promouvoir.

Voilà donc tout ce qu'on a trouvé, et ce tout n'est rien. Les médecins consultants d'une société malade se sont rapprochés de la solution véritable, et quand ils étaient sur le point d'y toucher, ils ont reculé. Pas un n'a osé dire le grand mot, parce que tous ces sages étaient eux-mêmes complices de l'erreur intéressée qu'il s'agissait de proscrire. Nul d'entre eux n'a eu le courage de dire aux époux : Rentrez dans la vérité par la porte du sacrifice : rendez-nous des familles fécondes par le respect restauré des fins du mariage.

Qui tiendra ce langage ? Qui se sentira assez pur pour enseigner aux autres la loi austère du devoir ? Qui reprendra à son compte, pour la proposer aux époux, la sainte et sublime prière du jeune Tobie : « Seigneur, vous le savez, ce n'est pas pour la volupté que je prends cette épouse,

mais pour vous donner une postérité qui bénisse votre nom jusqu'à la fin des siècles[1] »? Une seule puissance au monde aura cette audace, une seule se sentira le droit d'indiquer la voie du salut : c'est l'Église catholique, dépositaire fidèle des enseignements de Jésus-Christ. C'est elle qui sait parler aux âmes et montrer aux hommes, au dedans d'eux-mêmes, dans le secret de leur conscience, le principe de la régénération sociale.

Et quand l'Église s'acquitte de ce devoir, quelle réponse lui fait le siècle profane ? Une réponse d'ingratitude, d'injustice et de blasphème. Il l'accuse de pénétrer dans un domaine réservé, d'introduire entre l'homme et la femme une ingérence usurpatrice, d'aggraver par ses lois le fardeau de la morale Mais non, Messieurs, l'Église ne fait rien de semblable. Elle ne procède pas ici par voie de législation positive. Elle n'ajoute rien au droit naturel, elle le définit, elle le précise, elle le défend contre les altérations de l'égoïsme; bien loin de se substituer à la conscience, elle la réveille, elle secoue sa torpeur et agite, devant les yeux volontairement fermés, le flambeau, importun peut-être, d'une vérité mé-

1. Tob., VIII, 9.

connue et opportune entre toutes. Elle dit aux époux : Choisissez entre la paternité et la continence ; ne séparez pas le plaisir de la fin sublime qui le légitime et le consacre. Si vous voulez modérer les excès de la fécondité, cherchez par intervalles un refuge dans une séparation consentie de part et d'autre, sanctifiée par la prière, protégée par la chasteté et la fidélité réciproques. Empruntez pour un temps à la virginité chrétienne le secret de ses renoncements austères. C'est l'enseignement de l'Apôtre : « *Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu, ad tempus, ut vacetis orationi.* » Puis revenez au devoir qui relève et purifie le plaisir, qui écarte la tentation et met en fuite l'ennemi de vos âmes : « *Et iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram*[1]. »

Voilà la morale chrétienne du mariage. La preuve est faite maintenant, Messieurs : il n'y a pas d'autre remède. Ou l'on écoutera l'Eglise, et le mariage régénéré nous rendra une population croissante, selon la loi de la vie ; ou l'on persistera à se croire plus sage que l'Eglise, et alors, en dépit des palliatifs que préconise une philoso-

1. I Cor., VII, 5-6.

phie trompeuse, les sociétés humaines, volontairement et lâchement infécondes, continueront de descendre la pente au bas de laquelle les attendent la ruine et la mort.

II

J'en ai fini, Messieurs, avec la tâche redoutable que m'imposait la charge du ministère apostolique. Il me sera doux, en terminant, d'arrêter vos regards sur de plus sereines perspectives.

La propagation du genre humain est la fin principale du mariage : elle n'est pas la seule. Au devoir de donner la vie s'ajoute, pour les parents, celui de la protéger par l'éducation : devoir plein d'austérité et de charme, dont j'aurai à vous entretenir dimanche prochain. Mais il est une troisième fin de l'union des époux, dont il me reste à vous parler pour épuiser ce sujet : cette fin, c'est l'appui mutuel que se prêtent deux existences quand le mariage les a fondues en une seule.

« Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul, a dit le divin instituteur du mariage ; donnons-lui

un complément qui lui soit semblable[1]. » Ces paroles inspirées, que nous avons déjà citées, achèvent de peindre à nos yeux l'idéal parfait de la société conjugale.

L'idéal, Messieurs, il faut y revenir sans cesse, car sans cesse la réalité s'en écarte et menace de le voiler à nos yeux. Que n'a-t-on pas dit sur les charges du mariage, sur les sacrifices qu'il impose, sur les épines qu'il mêle à la trame de la vie ? La littérature s'est emparée de ce thème; sa verve, tour à tour indignée ou railleuse, y a cherché les éléments d'une tragédie lugubre ou d'une mordante comédie. Et pour peindre ces tableaux sinistres ou grotesques, elle n'a pas eu à faire les frais de l'invention ; il lui a suffi de regarder les alliances humaines, non telles que Dieu les avait conçues, mais telles que l'égoïsme les a faites : unions mal assorties, dont la cupidité ou la vanité ont formé le lien ; unions que la passion a nouées et qui lui survivent, ne laissant plus sentir aux cœurs, refroidis ou inconstants, que le poids de chaînes éternelles.

C'est peut-être là trop souvent le mariage réel, mais ce n'est pas le vrai mariage. Même défigurée

1. Gen., II, 18.

de la sorte, l'institution est encore un bienfait pour la société humaine : il suffit, pour s'en convaincre, de se demander par quoi elle serait remplacée si, par impossible, elle venait à disparaître. Certes ce n'est pas l'union libre, avec son caractère dégradant, ce n'est pas le mariage temporaire, résiliable à échéance ou à la volonté des parties, qui marquerait un progrès. Sans parler du sort misérable réservé aux enfants [1], le bonheur même des époux n'aurait qu'à perdre à ce régime précaire, d'où la dignité et la sécurité seraient également bannies. L'expérience prouve qu'une condition nécessaire pour supporter les peines inséparables de notre destinée terrestre, c'est de se sentir obligé à les accepter. La faculté de s'affranchir rend intolérable la moindre contrainte ; mais elle substitue au mal présent le dommage cent fois plus grave d'une perpétuelle instabilité.

Toutefois si le mariage, même pour ceux qui le déshonore vaut encore mieux que l'absence de lien, il reste vrai que le fardeau en est lourd pour les âmes asservies à l'égoïsme. Pour en alléger le poids, pour en faire, au lieu d'un ins-

1. Voir note 14 à la fin du volume.

trument de douleur, une source de félicité et de paix, il faut se rapprocher, par un effort constant, du type sur lequel Dieu l'a formé. Respect, confiance, amour, telle est la triple loi de la société conjugale.

Le respect d'abord. C'est le privilège du mariage chrétien. En dehors de la religion véritable, l'antiquité n'a pas connu ce sentiment délicat. Du côté de l'épouse, il y avait la crainte ; du côté de l'époux, le mépris. Le respect n'était nulle part : il est entré dans les relations conjugales avec la croyance à l'égalité des âmes devant Dieu, devant la rédemption, devant la destinée future.

La réciprocité du respect n'entraîne pas l'égalité absolue. Certes le Christianisme a fait beaucoup pour relever la femme du rang de servante où le paganisme l'avait confinée. Elle est devenue la compagne de l'homme, sacrée par sa pudeur, sacrée par sa faiblesse, sacrée surtout par sa maternité. Elle est la reine du foyer; mais l'homme en reste le roi. A lui de régir en souverain la société domestique; à elle de refléter la majesté de l'époux, d'exercer sur la famille le mandat qu'il lui délègue. Deux pouvoirs égaux engendreraient le désordre. L'épouse sera donc

obéissante et saint Paul lui en fait un commandement : toutefois cette sujétion sera relevée par une assimilation glorieuse : « Qu'elle obéisse à son époux comme à Dieu ; car l'homme est la tête de la femme, comme le Christ est la tête de l'Église. De même donc que l'Église est soumise au Christ, qu'ainsi les femmes soient soumises à leurs maris [1]. » Mais si l'autorité descend de l'homme à sa compagne, entre les deux le respect s'échange ; et la déférence de l'époux est un hommage délicat de la force à la faiblesse : sorte de soumission voulue qui relève d'autant la condition de l'épouse : *Subjecti invicem in timore Christi* [2].

Le respect engendre la confiance. L'homme, qui n'a cherché dans le mariage que le plaisir, ne demandera qu'à une surveillance étroite et dure la sécurité de sa possession. La jalousie, dans une certaine mesure, est-elle inséparable de l'amour ? C'est là un problème de psychologie morale sur lequel il est permis de différer d'opinion. Ce qui est certain, c'est qu'une jalousie inquiète et violente implique le mépris. Quand

1. Eph., v, 22-24.
2. *Ib.*, 21. — Voir note 15 à la fin du volume.

deux êtres se sont unis devant Dieu, quand ils ont échangé sous son regard des serments sacrés, c'est un devoir pour chacun d'eux de compter sur la fidélité de l'autre. Une perpétuelle défiance irrite, blesse, humilie; elle rend impossible cet aimable abandon qui fait le charme de la vie en commun. Aussi bien, le mariage chrétien fait mieux que de conseiller la confiance; il l'inspire et la justifie. C'est parce que l'épouse est la servante du Christ que l'époux croit à sa vertu; c'est parce que l'homme a captivé ses passions sous le joug de l'Évangile que la femme se repose sur la constance de sa tendresse. De cette mutuelle assurance descend sur leur union un fleuve de paix. Pas une pensée qui ne s'échange, pas une joie qui ne soit partagée, pas une douleur qui ne soit allégée par l'aveu que s'en font ces deux âmes, résolues à porter ensemble tous les fardeaux de la vie.

Mais par delà le respect, plus avant que la confiance, voici l'amour. L'amour conjugal, qu'est-ce donc? Est-ce la passion, est-ce l'entraînement tumultueux du cœur ou des sens? Peut-être à l'origine cet élément y est-il entré. Mais, à coup sûr, il n'a jamais composé à lui seul ce sentiment vénérable auquel il nous plaît, en dépit d'une

littérature immorale, de réserver le grand nom d'amour. Si la passion a eu sa part dans la préparation de l'alliance, elle n'a pas été seule à la nouer. Si elle s'est apaisée, l'amour des époux saura lui survivre. Si elle a fait défaut, l'amour, sans elle, saura naître et grandir et verser sa douceur sur ces deux vies qui se sont données l'une à l'autre. L'amour chrétien descend de Dieu, il se ressent de sa divine origine ; allumé au foyer de l'amour éternel, il ne s'éteint pas comme un feu de paille, il a d'autres aliments que les charmes éphémères et les fugitifs plaisirs ; il va chercher dans chacun des époux ce qu'il y a en lui de plus pur et de plus fort pour en nourrir une flamme commune dont l'ardeur tranquille ne connaîtra pas ce déclin.

Ainsi formé, l'amour conjugal a pour naturelle expression le dévouement. Tandis que la passion se cherche elle-même, l'amour se prodigue et se sacrifie. Il trouve sa joie, non dans ce qu'il exige, mais dans ce qu'il donne, il trouve sa récompense dans une générosité réciproque. Aussi le bonheur qu'il assure est-il indépendant des faveurs du sort. Écoutez une admirable formule de serment conjugal. Si j'ose l'emprunter à la liturgie anglicane, c'est qu'elle n'est pas l'invention de

l'hérésie : tout indique qu'il y faut voir une tradition vénérable de la vieille Église catholique d'Angleterre. Voici donc en quels termes l'époux contracte au pied des autels les engagements du mariage : « Je te prends pour ma femme légitime afin de te posséder à partir de ce jour, dans la prospérité, dans l'adversité, dans la fortune, dans la pauvreté, dans la maladie, dans la santé ; pour t'aimer et te chérir jusqu'à ce que la mort nous sépare, selon le saint commandement de Dieu, et j'y engage ma foi. » On ne saurait rendre plus fortement ce qui est l'essence du mariage chrétien.

Si le dévouement sans cesse échangé aide à surmonter les grands revers, il sait encore émousser la pointe des menues épines qui chaque jour font sentir leur morsure. Hélas ! l'amour le plus sincère n'empêche pas les époux de se faire souffrir. Il y a même dans ces douleurs mesquines je ne sais quoi d'humiliant et d'irritant qui lasse la patience plus que ne feraient de vrais chagrins. Rançon légère, pourtant, si elle sert à payer la continuité du bonheur ; mais rançon exorbitante, si l'amour, principe du bonheur, succombe à cette épreuve. Ceux-là seuls en sortiront vainqueurs qui ont appris à discipliner l'égoïsme sous la loi de l'abnégation.

Telle est, Messieurs, en sa forme parfaite, cette société conjugale dont Dieu lui-même a fourni le type. Arrêtons-nous, en finissant, devant cette création sublime dont nos propres défaillances voilent si souvent à nos yeux la beauté. Ils n'étaient pas rares jadis, et même en ces derniers temps nous les avons plus d'une fois contemplés d'un regard ravi, ces foyers chrétiens où régnaient le respect, la confiance et l'amour. Quelle douceur dans les rapports ! Quelle sérénité dans la joie et dans l'épreuve ! Quelle délicatesse dans le commandement de l'époux ! Quelle dignité dans l'obéissance de l'épouse ! Quelle attention réciproque à deviner, à devancer les désirs l'un de l'autre ! L'affection qui unit ces deux âmes, ne vieillit pas : elle se transforme avec les années, elle se purifie, s'élève et se rapproche, par une lente ascension, de cette façon d'aimer qui sera l'occupation du ciel. La mort elle-même ne tranche pas le lien. Jusque dans l'amertume d'un veuvage désolé, l'époux survivant se sent enchaîné à l'être chéri qu'il a perdu ; sa prière et son espérance vont le rejoindre au pays du mystère, en attendant la réunion suprême. Voilà le mariage chrétien. O Dieu, vous seul avez pu faire un tel ouvrage. Vous seul pouvez le pré-

server ! C'est de là que nous viendra le salut. Justement punies d'avoir déserté les sources de la vie morale, les sociétés humaines ne trouveront pas ailleurs la régénération et la délivrance.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LES DEVOIRS DES PARENTS

Éminence,
Messieurs,

Transmettre la vie, c'est, nous l'avons vu, la première fin du mariage. Veiller sur la vie naissante et débile, c'est la seconde. Dans la famille animale, c'est là une fonction passagère : quelques semaines ou quelques mois suffisent à la remplir. Quand la progéniture est en état de pourvoir à ses besoins physiques, la famille se dissout. Il n'en va pas de même, nous l'avons remarqué, dans la famille humaine. L'enfance y dure longtemps, même à ne regarder que les seules nécessités organiques ; mais l'être infirme

qu'il s'agit de défendre et d'armer pour la vie, a d'autres besoins encore, qui répondent à des facultés plus hautes et appellent une protection durable. C'est pour cela que la famille est permanente.

Une seconde différence nous distingue à cet égard de l'animalité. Nous l'avons signalée en parlant de l'union des sexes ; nous la retrouvons en matière d'éducation. Chez la brute, la Providence a pourvu à tout par l'instinct aveugle et fatal dont elle a doté les parents. Chez l'homme aussi, sans doute, la nature fait entendre son grand cri d'amour : le cœur du père frémit en l'écoutant ; les entrailles de la mère en sont remuées dans leurs profondeurs ; toutefois il est en notre pouvoir d'étouffer cette voix puissante. On voit parfois dans la race humaine des parents dénaturés : pourquoi ? Ah ! c'est que Dieu n'a pas confié au seul instinct le gouvernement de notre conduite : c'est la liberté morale qu'il a chargée de la régir souverainement, sous la dictée de la conscience. Or la liberté est souvent défaillante, c'est son malheur ; mais, lorsqu'elle s'élève au niveau qu'elle devait atteindre, nul ne l'y a traînée de force, elle s'y est portée d'elle-même : c'est là sa gloire.

Les époux dont l'union est devenue féconde, n'ont donc pas seulement une fonction naturelle à exercer, ils ont des devoirs à remplir, et ces devoirs embrassent toute la destinée des êtres auxquels ils ont donné la vie. Tant que cette vie est fragile et inachevée, ils doivent la protéger et la compléter ; quand elle est parfaite, ils doivent l'aider à se fixer. Éducation des enfants, établissement des enfants, telle est la double tâche dont se compose l'auguste mission des parents.

I

Commençons par l'éducation : c'est de beaucoup l'œuvre la plus importante ; elle a pour objet d'achever l'être vivant que la naissance a ébauché. Elle prendra donc autant de formes qu'il y a dans l'enfant de facultés à développer : elle sera tour à tour, et souvent tout ensemble, l'éducation du cœur, celle de l'esprit, celle du corps.

En parlant en premier lieu de l'éducation du cœur, je n'ignore pas que je remonte un courant. Notre siècle a connu deux engouements suc-

cessifs. D'abord on a tout attendu de la culture de l'esprit. Pour excuser un scélérat qui avait tenté de brûler la bibliothèque du Louvre, le poète de l'*Année terrible* lui prête cette réponse : *Je ne sais pas lire* [1]. Évidemment, dans sa pensée, qui reflète, ici comme toujours, celle de son époque, faire des hommes, c'était leur apprendre à lire et pousser aussi loin que possible le développement de leur intelligence. Mais de cruelles déceptions sont venues ; on a vu des criminels fort instruits ; on a vu la science se faire l'instrument du crime. L'instruction n'est donc pas l'éducation tout entière. Il y a plus : elle en est quelquefois l'ennemie. L'instruction à outrance aboutit au surmenage, et le surmenage déforme : il ne fait pas des hommes ; il fait des fous ou des malades [2].

C'est alors que sont entrés en scène les moralistes de la nouvelle école. Pour ceux-là, c'est le corps qui fait l'âme. Qu'est-ce que l'âme après tout ? Une résultante des fonctions cérébrales. Voulez-vous avoir des âmes saines ? Faites des corps vigoureux et dispos. Sans doute l hérédité

1. Victor Hugo. *L'Année terrible*. Pièce intitulée : « A qui la faute ? — juin 1871. »

2. Voir note 16 à la fin du volume.

reste un facteur important, parfois souverain, du tempérament moral ; mais cela même est un fait physiologique. On combattra d'abord donc l hérédité morbide des âmes par une sélection raisonnée dans les mariages ; ensuite on en atténuera l'effet par l'éducation physique. Il est possible de rendre aux organes une partie de ce que l'influence ancestrale leur a refusé. L'hygiène, la gymnastique, le développement de la vie musculaire, une discipline savante imposée à la vie nerveuse, voilà l'éducation.

Eh bien ! non, Messieurs, nous ne suivrons pas ces caprices de l'opinion. C'est de principes qu'il s'agit ici. On ne change pas à volonté l'économie de l'être humain, on ne renverse pas la hiérarchie de ses puissances. L'homme a reçu un corps pour servir son âme, et, dans son âme, l'intelligence est faite pour conduire la volonté au bien, où l'être tout entier trouve enfin son repos [1].

C'est donc le bien qui est la fin suprême ; et, par suite, la faculté qui de sa nature tend au bien est celle qu'il faut cultiver la première ; car c'est elle qui doit régir les autres puissances ; et à dé-

1. Voir note 17 à la fin du volume.

velopper celles-ci sans égard à celle-là, on risquerait de pervertir et d'égarer l'être qu'il s'agit de parfaire.

Il est vrai que, pour penser ainsi, il faut croire à l'âme, à sa réalité substantielle, à sa divine origine, à son immortelle destinée. Mais nous y croyons, nous, Messieurs, et nous savons pourquoi. Je suis ici pour affirmer ces doctrines qu'aucune société n'a jamais reniées sans périr. Je vous parle au nom de Dieu, éducateur du premier homme, et qui l'a fait capable d'élever d'autres hommes à son tour. C'est pour cela que je puis vous retracer les devoirs de l'éducation : les autres, quoi qu'ils disent, ne sauront jamais enseigner que l'élevage.

Quand je réclame la priorité pour l'éducation du cœur, cela doit s'entendre évidemment d'une priorité d'importance ; car il est manifeste que les soins physiques sont les premiers en date, étant les seuls dont tout d'abord le nouveau-né soit susceptible.

Combien de temps durera cette inaptitude de l'enfant à recevoir une première culture morale? Il est malaisé de le dire, tant sont étroites et complexes les relations des deux domaines. Il y a certainement une période durant laquelle la

vie intellectuelle, partant la vie morale n'existe dans l'enfant qu'à l'état de virtualité. C'est une puissance endormie qui attend, pour s'éveiller, l'excitation sensorielle, puis l'éducation des sens. Toutefois il n'est pas nécessaire que la première initiation soit achevée, il suffit qu'elle soit ébauchée, pour que l'autre commence. Les vraies mères ne s'y trompent pas. Dieu leur a donné la divination du mystère caché dans l'enfant. Elles savent accommoder le motif moral aux aptitudes naissantes d'une conscience à peine éclose : elles se refusent à ne voir dans cet homme futur qu'un animal actuel. Sans doute, pour gouverner une activité que dominent encore les sens et l'appétit, elles font appel surtout aux caresses et au plaisir; mais de bonne heure elles y mêlent la crainte ; elles résistent aux exigences outrées de ce petit être tout en désirs ; elles imposent à leurs entrailles émues d'apparentes rigueurs et laissent couler des larmes qu'un peu de faiblesse aurait vite séchées. Bientôt la crainte du mal physique ne suffira plus pour ce travail délicat qu'on pourrait appeler l'élaboration d'une conscience. Dieu leur inspirera des industries merveilleuses pour plier le langage du devoir au bégaiement du premier âge. Quand, plus tard, l'homme fait vou-

dra raisonner ses idées morales, il en cherchera derrière lui les origines ; et il lui semblera qu'elles remontent plus haut même que sa pensée réfléchie ; il les verra se perdre dans ce lointain passé où sa vie, encore mal détachée de celle de sa mère, ne pouvait se soutenir qu'entre les bras qui l'enlaçaient de tendresse.

Quelles sont les mères qui font ainsi, Messieurs ? Ce sont les mères chrétiennes, et, parmi celles-ci, quelques-unes seulement, celles qui ne sont pas mères d'un côté et chrétiennes de l'autre, celles dont la maternité est pleine de Dieu. Les autres ne sauront s'imposer ni la fatigue d'une vigilance continuelle, ni le chagrin de faire pleurer un visage adoré dont le rire les enivre. Elles iront au plus simple et au plus facile, elles contenteront tous les caprices, elles céderont à tous les penchants, se promettant de les combattre alors qu'ils auront déjà revêtu la forme de vices et pris le pas sur la vertu.

Le rôle du père commence plus tard, mais il ne doit pas se faire trop attendre. Même au temps où la mère porte encore seule le poids de l'éducation, une figure souriante aussi, mais plus austère, fait apparaître aux yeux de l'enfant l'image de l'autorité. Quand il sera capable d'observer

et de comparer, il remarquera que sa mère, qui lui commande, obéit à cet homme. Ainsi se formera dans son esprit l'idée d'une puissance supérieure qui l'aidera à concevoir la souveraineté de Dieu. Qu'arrivera-t-il si l'harmonie ne règne pas entre les époux? si la mère manque de soumission, le père de douceur ou de respect? L'enfant, d'abord troublé et froissé dans sa délicatesse instinctive, n'échappera pas longtemps à la tentation de juger ceux qui le font témoin de leurs torts réciproques. Qu'il prenne parti pour l'un ou pour l'autre, son âme, sa conscience, emporteront de ces conflits une précoce et funeste blessure.

L'autorité des parents sera plus souvent encore amoindrie par son alliage avec la passion. Divine dans sa source, elle devrait toujours apparaître aux enfants majestueuse et sereine jusqu'en ses nécessaires sévérités; mais, pour commander et réprimer sans colère, pour punir sans emportement et sans rancune, il faut d'abord avoir conquis cette maîtrise de soi même qui est le prix de longs efforts et la marque d'une vertu solide. Est-ce calomnier la plupart des pères et des mères que de supposer qu'ils n'en sont pas là? Dans l'exercice de la répression, ils s'en prennent moins à la cause morale du désordre qu'à ses

effets incommodes. Au lieu de redresser les inclinations de l'enfant parce qu'elles sont vicieuses, ils s'irritent contre sa conduite parce qu'elle les fait souffrir. L'enfant ne tarde guère à s'en apercevoir : il sent que le conflit engagé n'est pas celui du bien avec le mal, mais celui des défauts paternels avec les siens propres ; il se dit implicitement qu'après tout une passion en vaut une autre et que la colère d'un père n'a rien de sacré. Parents, qui m'écoutez, retenez cette leçon : avant d'aborder ce que j'oserai appeler le ministère de la réprimande ou du châtiment, purgez votre cœur du venin de l'amour-propre ; prenez le temps d'apaiser l'émotion qui vous trouble. Quand vous n'aurez plus d'intérêt personnel à punir, c'est alors que vous le ferez avec fruit, car votre front rasséréné ne reflétera plus que la justice absolue, qui est une des faces de l'éternel amour.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que de l'initiation morale. Mais, puisqu'il s'agit d'une éducation chrétienne, il va de soi que c'est aussi et par-dessus tout une initiation religieuse. Séparer la religion de la morale ! ah ! je m'explique encore que des esprits faussés en fassent l'essai dans le domaine des spéculations philosophiques. La

morale qu'ils auront isolée de la sorte ne tiendra pas, voilà tout. Heureusement, ces penseurs malavisés n'ont pas seuls la parole. D'autres, à côté d'eux, ne laisseront pas prescrire les vérités nécessaires. Mais risquer ce divorce dans l'éducation! quelle aberration! quel sacrilège! Malheureux! Ignorez-vous donc que le père et la mère sont, de par Dieu, les premiers révélateurs du devoir? S'ils manquent leur tâche, qui la reprendra après eux? Il y a des assises souterraines qui portent tout l'édifice de la moralité d'une vie ; et ces assises, les parents seuls ont mission de les poser. Qu'ils se trompent, qu'ils bâtissent sur un sol mouvant, et l'édifice est promis à la ruine. Or, Messieurs, la preuve est faite maintenant. Une éducation religieuse n'assure pas toujours, hélas! le triomphe de la morale ; mais une éducation sans religion en assure l'irrémédiable défaite. Ah! je sais bien qu'un vent de folie souffle depuis quelque temps sur le monde. On s'est contenté d'abord d'écarter la religion de l'enseignement public. L'école, a-t-on dit, restera neutre. Entre l'affirmation et la négation de Dieu et de son Christ, elle ne prendra plus parti. Comme si ce n'était pas déjà prendre parti contre l'affirmation que de lui substituer le silence,

indice de dédain, conseiller d'indifférence, fauteur du doute! La famille, dit-on, et l'Église sont là pour combler le vide. Oui, si la famille continue de comprendre son devoir, si elle appelle l'Église à son secours. Mais peut-on nier l'influence qu'exerce sur le grand nombre des parents, surtout dans les classes populaires, l'exemple de l'athéisme officiel? La neutralité de l'école engendre l'irréligion du foyer. Au fond, c'est bien là ce qu'on a voulu!

Il paraît cependant que ce n'est pas encore assez. Le vieux levain de christianisme, déposé dans l'âme française, n'a pas perdu toute sa vertu. J'en atteste l'empressement des pères et des mères à solliciter une place pour leurs enfants dans ces écoles libres et chrétiennes, fondées et entretenues au prix des plus durs sacrifices. C'est cette racine de religion qu'on veut arracher du cœur du peuple. Alors, on imagine des parodies odieuses et grotesques; l'impiété usurpe l'appareil de notre culte et jusqu'aux rites de nos sacrements. Nous avions, depuis longtemps, le mariage et l'enterrement civils; nous avons maintenant le baptême et la première communion athées. Cette fois, ce n'est plus la puissance publique qui prend l'initiative : elle

laisse faire les enfants perdus de la secte. En attendant, l'œuvre de perversion se poursuit, s'aggrave. D'où viendra le remède ?

Évidemment, il faudra revenir sur une législation funeste. Dans quelle mesure ? sous quelle forme ? à quel moment ? Ce n'est pas ici le lieu de le dire. Ce que je puis affirmer, c'est que la réforme dont je parle, la plus nécessaire, assurément, la plus urgente, mais aussi la plus difficile de ce temps, ne se fera que sous une pression puissante de l'opinion. Et l'opinion qui opérera ce miracle ne sera pas celle qu'élaborent dans leurs officines les professionnels de la publicité pour la fournir toute faite aux particuliers qui n'en ont pas. Non, ce sera la revendication spontanée des familles françaises qui crieront enfin : Assez d'impiété, assez d'esprits pervertis, assez de cœurs gâtés, assez de jeunesse flétrie ! Rendez-nous le moyen de remplir dans sa plénitude auprès de nos enfants le grand ministère de l'éducation.

Un tel mouvement, Messieurs, ne se détermine pas en un jour. Il appartient aux convaincus d'entraîner les hésitants. Ici donc je ne m'adresse plus à la masse : je parle à ceux qui sont mieux préparés à comprendre leur devoir. Parents chré-

tiens, commencez par justifier ce titre glorieux que la commune renommée vous décerne et que peut-être vous ne méritez pas assez.

Qu'est-ce qu'une mère chrétienne? C'est celle qui fait de la maternité un sacerdoce, qui verse la foi avec son lait dans les veines de son enfant. C'est celle qui apprend aux petites mains à se joindre pour la prière, aux petites lèvres à bégayer les noms bénis de Jésus et de Marie. C'est la mère qui sait caresser et punir, se dévouer et résister. Plus tard, c'est la femme joyeusement sacrifiée qui abdique au profit d'une sujétion austère les satisfactions de la vanité ou du plaisir, qui préfère à la capricieuse liberté du monde la volontaire servitude du foyer. Cette mère-là sera qualifiée pour enseigner un jour à sa fille la modestie et le dévouement, pour inculquer à son fils l'amour des vertus viriles et la noble passion du devoir.

Qu'est-ce qu'un père chrétien, Messieurs ? Avant tout, c'est un chrétien. Ne vous étonnez pas de ce pléonasme. La puissance du christianisme est si grande dans l'éducation que tout père éclairé sent le besoin de s'en approprier la vertu ; mais, en même temps, la morale chrétienne est si exigeante que plusieurs essaient de

séparer en eux-mêmes l'homme du père : au père, l'austérité du langage et des conseils ; à l'homme, dans le secret de sa vie privée, les immunités de la conduite. Au père, les dehors d'une religion respectueuse et correcte ; à l'homme, les libres chevauchées d'un esprit sceptique. Eh bien ! Messieurs, ce père-là n'est pas digne de faire des chrétiens, il n'en est pas capable. Dût son fils ignorer toujours l'écart qui s'ouvre entre la parole et l'exemple, la leçon paternelle n'aura pas de prise sur le cœur parce qu'elle ne partira pas du cœur. Oh ! que je plains cet homme du monde, obligé d'articuler une morale qui le condamne ! C'est une affection sincère qui le décide à jouer ce rôle, mais dans ce rôle il n'est pas sincère. D'ailleurs le secret de sa dissimulation sera surpris tôt ou tard. Le fils grandissant soupçonnera bientôt et finira par découvrir ce qu'on lui cachait ; et la morale, qu'on lui prêchait de si haut, n'apparaîtra plus à ses yeux que comme une convention sociale.

Non, ce ne sont pas les parents de cette sorte qui donneront le signal des revendications libératrices. Cultivons courageusement, Messieurs, les vertus familiales, multiplions les foyers chrétiens. Nous pourrons alors nous présenter à cette

société désemparée avec l'autorité de nos exemples et lui faire accepter les réformes nécessaires et les principes d'une régénération véritable.

L'éducation religieuse et morale est donc le premier, le plus grand devoir des parents. Ce n'est pas qu'ils doivent négliger pour cela la culture de l'esprit. A l'intelligence de l'enfant les parents chrétiens voudront avant toutes choses assurer la vérité. Ils en trouveront les éléments essentiels dans le catéchisme. A lui seul, ce recueil sublime et populaire contient tout ce que l'homme ne peut ignorer sans déchoir ; il offre plus de solutions aux grands problèmes de la vie, des solutions plus nettes, plus fermes, plus satisfaisantes que toutes celles qu'une philosophie orgueilleuse propose à ses adeptes. Et ce trésor de vérité ne sera pas l'apanage d'une classe privilégiée : les plus humbles le posséderont tout entier, quelquefois plus pleinement que les heureux du siècle, parce qu'ils l'auront cherché d'un cœur plus sincère

A la science de la religion tout père digne de ce nom voudra joindre pour son enfant les connaissances nécessaires à la vie présente A cet égard, il est vrai, nos contemporains n'ont pas besoin d'être stimulés. Jamais l'ardeur d'ap-

prendre n'a été plus grande, ni les moyens de s'instruire aussi multipliés. Ce serait un bien si la passion de l'égalité n'entraînait pas toutes les familles à rechercher pour la génération qui s'élève un même niveau de culture. L'orgueil des parents pousse l'enfant du peuple sur le chemin des hautes études : les succès de quelques-uns nourrissent les illusions du grand nombre ; l'État lui-même, par les faveurs qu'il prodigue, encourage cette folie. Le résultat est la dépopulation des campagnes et, dans les villes démesurément grossies, l'effrayante multiplication des déclassés. Il y a là un danger social que tous aperçoivent sans oser le conjurer : un danger moral qu'on refuse trop souvent de reconnaître et qui aggrave le premier. Là encore c'est à la famille chrétienne de réagir. Ouvrier ou paysan, modeste employé ou humble commerçant, le père qui connaît ses devoirs sera plus enclin à mettre dans la main de son fils l'outil que la plume ; la mère inspirera à sa fille l'aversion de la vanité. Cette courageuse sagesse n'étouffera pas les vocations véritables ; elle n'arrêtera que l'essor téméraire des ambitions injustifiées. L'expérience du passé est là pour dire que le génie se fraie toujours sa voie.

Si dans les rangs inférieurs de la société il y a lieu de modérer le désir de savoir, aux degrés plus élevés l'éducation chrétienne a une tâche différente à remplir. Elle doit inspirer à la jeunesse l'horreur de l'oisiveté ; et, parce que là l'étude est la seule forme du travail, il lui appartient d'en inspirer le zèle. Que l'enfant du riche apprenne de bonne heure à compter, pour assurer son avenir, de plus en plus sur la valeur personnelle, de moins en moins sur un héritage que menacent et entament de toutes parts les conditions économiques d'une société en voie de transformation. Là se trouve la solution du redoutable problème que nous avons rencontré devant nous en parlant dès fins du mariage [1].

Enfin le grand devoir des parents chrétiens est de ne jamais sacrifier les intérêts de l'âme à la culture de l'esprit. Dieu sait quels poisons une science impie mêle aujourd'hui au breuvage enivrant qu'elle verse à flots. Le choix des maîtres sera le souci principal du chef de la famille. Et ce choix est possible. Honneur à ces grands hommes qui, à travers cinquante années de luttes et de revendications infatigables, nous

1. Voir note 18 à la fin du volume.

ont conquis la liberté de l'enseignement à tous les degrés ! Liberté contestée, je le veux bien ; liberté mutilée et qui attend encore, comme son complément nécessaire, l'abolition du monopole des examens et de la tyrannie des programmes[1] ; mais liberté réelle et précieuse, puisqu'elle a le privilège d'exciter la rage de nos ennemis. Ah ! puisse-t-elle exciter aussi puissamment notre zèle ! Or, Messieurs, savez-vous comment on défend une liberté attaquée ? Comment on élargit une liberté restreinte ? On la défend, on l'élargit en s'en servant. Il n'y a d'épées rouillées que celles qui ne sortent pas du fourreau.

On dit qu'il est dangereux parfois de préférer l'école libre, le collège chrétien, la Faculté Catholique aux établissements officiels. Dangereux pourquoi ? Est-ce donc faire acte séditieux que de mettre en œuvre, à nos frais et risques, une liberté inscrite dans nos codes ? Non, sans doute ; mais l'esprit sectaire saura, dit-on, nous l'imputer à crime et faire payer aux enfants, par un ostracisme immérité, le dévouement de leurs parents à la cause de l'enseignement chrétien.

Il se peut, Messieurs, qu'il en soit ainsi quel-

1. Voir note 19 à la fin du volume.

quefois. Mais, au lieu de m'en prendre aux oppresseurs, permettez que je m'en prenne aux victimes. Oui, vraiment, c'est notre faute si l'on nous opprime. Nous ne savons pas nous faire craindre. Nos écoles sont florissantes, elles ne le sont pas assez. On veut les faire tomber parce qu'elles prospèrent et qu'elles sauvent dans ce pays les restes de la foi. Et moi je vous dis : Faites-les prospérer davantage. Soutenez-les plus hardiment de votre confiance et de vos aumônes. Assurez-leur par vos sacrifices les moyens de lutter heureusement avec leurs rivales ; donnez-leur par votre fidélité le prestige qui appartient au nombre. Ah ! si ces écoles voyaient affluer sur leurs bancs tous les enfants qui de droit leur appartiennent ; si jamais leurs clients naturels, ceux que leur foi désigne, ne se laissaient transformer par la peur en clients forcés de l'école sans Dieu, c'est alors, Messieurs, que nous serions en sûreté. Les gros bataillons se défendent eux-mêmes. On ne refuse jamais la justice aux puissants [1].

J'ai parlé longuement de l'éducation du cœur et de celle de l'esprit : je ne dirai qu'un mot de

1. Voir note 19 à la fin du volume.

l'éducation du corps. Ici, le zèle de la famille a moins encore besoin d'être encouragé. La tendresse naturelle ne permettra pas aux parents d'oublier ce devoir; mais elle ne suffira pas toujours à en diriger l'accomplissement. Que de pères et de mères, même dans la condition la plus humble, confondent l'amour avec la faiblesse! Cet homme de labeur saura soutenir avec joie les fatigues d'un dur métier pour gagner péniblement le pain de ses enfants. Cette mère trouvera son bonheur dans les privations qu'elle s'impose pour augmenter leur bien-être. Mais tous deux oublieront de communiquer à ces êtres chéris, par une discipline prévoyante et ferme, l'énergie dont eux-mêmes se montrent prodigues à leur service. Que sera-ce dans la famille aisée ou opulente? Est-ce que là on saura combattre la mollesse, réprimer la sensualité, développer la vigueur, aguerrir progressivement les membres à la fatigue, le corps aux intempéries, plier l'être physique tout entier à cette obéissance qu'il doit rendre à l'âme sous peine de l'asservir? Le soin de la santé devient chez beaucoup de parents une idolâtrie, par conséquent un culte aveugle et qui se trompe d'adresse. On croit éviter les maladies, et l'on fait des corps débiles qui offriront

une proie facile aux influences morbides. Qu'y a-t-il au fond de ces erreurs de conduite, sinon une défaillance de la volonté? Là où la fermeté était nécessaire, on n'a écouté qu'une lâche tendresse, mélange de sensibilité et d'égoïsme. C'est au bien-être de l'enfant qu'on a sacrifié le devoir : c'est l'enfant qui en sera la victime.

II

Nous avons suivi l'éducation jusqu'à son terme. L'enfant a grandi : il a reçu la triple culture physique, intellectuelle et morale. Est-ce que l'œuvre des parents est achevée? Non, Messieurs. La sollicitude que Dieu leur a mise au cœur, les presse de pourvoir encore à l'avenir. Il faut établir les enfants, et ce mot a deux sens : il vise la profession et le mariage,

Eh quoi? Est-ce que cela aussi relève de la morale? Sera-t-il nécessaire d'articuler un devoir là où la tendresse naturelle parle si haut qu'elle devient parfois une véritable passion? Le père le plus modeste a de l'ambition pour son fils; la mère la plus oublieuse d'elle-même se consume de désirs en pensant à l'établissement de sa fille.

J'en conviens; mais, si l'ardeur est grande, ce n'est pas toujours la sagesse qui l'inspire. C'est surtout quand il s'agit du sentiment paternel et maternel qu'il est parfois difficile de démêler la part d'amour de soi qui entre dans l'affection. Il semble que ces êtres, sortis de nous, tiennent encore à notre personne ; il y a une façon de les aimer qui revient à nous aimer nous-mêmes. Et qui donc apprendra aux parents l'autre manière, la vraie, la sainte, d'aimer leurs enfants, sinon la morale chrétienne? Aussi bien, il s'agit là d'un intérêt social. L'égoïsme est toujours un conseiller perfide. Quand c'est une tendresse égoïste qui a présidé à l'établissement des enfants, les conséquences funestes ne se font guère attendre : on voit des époux malheureux, des destinées manquées et tout un ensemble de souffrances privées qui retentissent dans la société tout entière.

S'agit-il de la profession à choisir? Certes, il y a lieu de tenir compte des attraits et des aptitudes que l'enfant révèle. Si l'attrait est impérieux, l'aptitude rare, ce serait une tyrannie de les combattre ; il sera permis néanmoins au père de les éprouver. L'épreuve subie, il s'inclinera devant cette manifestation de la Providence et

sacrifiera, s'il le faut, les espérances plus humbles, mais pour lui-même plus douces, qu'il avait fondées sur l'avenir de son enfant. Mais ces appels irrésistibles du talent ou du génie se font rarement entendre. Le plus souvent l'adolescent a besoin d'être guidé dans son choix; et c'est ici que la sagesse des parents doit intervenir, tantôt pour exciter une noble émulation, tantôt pour modérer des ambitions téméraires. Celui à qui la vie apparaît souriante, protégée par l'aisance ou embellie par la richesse, apprendra d'un père chrétien à se créer des devoirs ; celui dont la condition est obscure et laborieuse, apprendra à l'ennoblir par ses vertus au lieu de la maudire.

Mais il est une forme de vie qui est plus qu'une profession : la langue chrétienne lui a réservé le beau nom de vocation; car, si ailleurs c'est le goût ou l'intérêt qui décide d'une destinée, ici c'est un appel qui vient de plus haut que la terre. La vocation sacerdotale ou religieuse est un élément vital de la société. Si Dieu est nécessaire à l'homme, si le Christ est la voie par où l'homme atteint Dieu, si l'Église est le royaume du Christ, le temple où se dresse son autel, la fontaine d'où sa grâce dérive sur les âmes, la chaire où retentit sa parole, si tout cela est vrai, Mes-

sieurs, pour les mêmes raisons il est vrai que l'humanité a besoin du sacerdoce. Car, sans lui, la chaire est muette ou ne redit plus que des enseignements humains; sans lui, la grâce est interceptée, l'autel est désert, le sacrifice interrompu, le Christ cesse d'être présent à la terre, et Dieu lui-même est oublié.

Moins essentielle, mais nécessaire encore, apparaît aux regards de la foi cette forme organisée de la perfection évangélique qui s'appelle la vie religieuse. Le monde, qui voit cette institution du dehors, est forcé de rendre hommage aux services qu'elle rend en recrutant l'armée volontaire et permanente de l'enseignement populaire et de la charité. Là où l'esprit de parti n'enchaîne pas la liberté du jugement, où le fanatisme sectaire n'arrête pas l'aveu sur les lèvres, on ne fait pas difficulté de reconnaître que les Frères enseignants, les Sœurs hospitalières, les fils de Jean de Dieu ou de Jean de la Salle, les filles de Vincent de Paul ou les Petites Sœurs des Pauvres, laisseraient, en disparaissant, un vide malaisé à combler. On ne va pas plus loin; on oublie de se demander à quelle source s'alimente ce dévouement. Si l'on pouvait regarder l'œuvre par le dedans, on verrait que la consécration à

Dieu par les vœux est l'âme de ces vies données aux hommes; et l'on saurait alors respecter cette même consécration lorsqu'elle voue d'autres existences au mystérieux et silencieux ministère de la prière et de l'expiation pour autrui.

Pour nous, Messieurs, nous ne concevons pas plus l'Église sans ses religieux que l'Évangile sans ses conseils. Nous savons tout ce que l'institution monastique ajoute à la puissance de l'apostolat, à la fécondité du sacerdoce. Nous ne séparerons jamais dans notre respect et dans notre amour les deux milices qui combattent fraternellement ensemble les combats de Dieu.

Tels sont, je le sais, vos sentiments, chrétiens qui m'écoutez. Mais, si vous êtes pères, je crains qu'en vous l'affection paternelle ne devienne la rivale de Dieu le jour où l'appel d'en haut, au lieu de retentir au loin, se ferait entendre à votre foyer, ouvrant à vos regards troublés les perspectives d'un sacrifice prochain, d'une séparation douloureuse. Et cependant, Messieurs, si la vocation obtient ailleurs votre admiration reconnaissante, si vous saluez en elle une des gloires de l'Église, une des forces régénératrices de la société, que perd-elle de ses droits à vos hommages lorsqu'elle vous visite de plus près? Je le

sais, le cœur se refuse à croire à la nécessité de ce qui le brise. Mais il faut que la foi, pareille à l'ange de Gethsemani, vous assiste en cette agonie; et, si vous dites d'abord avec le Sauveur : « Seigneur, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi, » il faut qu'enfin vous sachiez achever la divine prière et dire : « Toutefois, que votre volonté soit faite et non la mienne. »

C'est une lourde responsabilité, Messieurs, pour des parents chrétiens que d'entraver une vocation : c'en est une plus lourde, peut-être, de l'étouffer. Si l'enfant persévère, c'est Dieu que vous aurez combattu; mais, si l'enfant cède et abandonne sa voie, votre malheur est plus grand, car c'est Dieu que vous aurez vaincu.

Il y a encore une autre façon moins apparente, que dis-je? inconsciente, de faire avorter les vocations : c'est d'en tuer le germe par une éducation mondaine et frivole? N'est-ce pas là le péché des hautes classes? On ne saurait contester que les vocations y sont rares; et cependant la religion y est en honneur. Oui, mais on lui mesure sa part d'influence. On veut bien d'elle comme d'une garantie, mais on se réserve à son égard : il ne faut pas qu'elle devienne envahissante et qu'elle prenne trop d'empire sur la vie.

L'enfant donc recevra, dans la première communion, la grande initiation religieuse; puis, aussitôt après, une autre initiation, celle du plaisir, viendra endormir le ferment divin. Messieurs, il n'est pas possible que, dans nos familles aisées, où la foi est professée, Dieu ne fasse pas plus de choix qu'on ne voit de vocations éclore; donc, il y en a beaucoup qui périssent atrophiées. Ah! c'est que cette plante délicate ne peut vivre et grandir que dans un milieu propice. L'austérité d'un intérieur chrétien, voilà l'atmosphère qu'elle réclame. Vous la condamnez à croître côte à côte avec la mollesse des habitudes et la dissipation de l'existence : elle en meurt, et c'est par votre faute.

Il me reste peu de chose à dire sur le second devoir des parents, celui qui regarde le choix d'une alliance. La morale chrétienne a tracé avec précision les limites de la puissance paternelle en matière de mariage. Fidèle gardienne de cette doctrine qui fait naître le lien conjugal d'un vouloir libre, personnel et réciproque, l'Église catholique n'a jamais souscrit aux prétentions des législateurs humains lorsqu'ils ont fait du consentement des parents une condition de validité[1].

1. Voir note 20 à la fin du volume.

L'opposition de ceux-ci, fût-elle raisonnable, devra céder enfin, après de justes remontrances, devant une volonté persévérante des futurs époux. La seule forme légitime et salutaire que cette opposition puisse revêtir, c'est la prévoyance du père et de la mère, attentifs à écarter du chemin où marche la jeunesse, les rencontres dont ils ont lieu de redouter les effets.

Mais leur tendresse s'accommoderait mal de ce rôle purement négatif.

La famille a une mission qui lui est propre dans la préparation des alliances. Nous l'avons définie, il y a quinze jours, en parlant des devoirs des époux. Le mariage est une chose humaine et divine tout ensemble; c'est la grande affaire de la vie présente, mais une affaire dont la solution retentit dans la destinée future. Les parents seront donc sages de rechercher pour leurs enfants les avantages auxquels leur condition permet de prétendre : ils ne devront ni viser trop haut, ni faire passer la richesse ou l'éclat du rang avant les vraies garanties de la vertu et du bonheur.

La richesse, Messieurs! saint Paul a dit qu'elle fait des idolâtres et des esclaves. Ah! que c'est vrai! Idolâtres, ne le sont-ils pas, ces parents qui jettent leurs enfants en pâture au Moloch doré?

Esclaves, ne le sont-ils pas, ces jeunes gens, ces jeunes filles à qui l'on apprend, dès leurs premières années, cette double leçon : Si vous avez peu d'argent, cherchez-en beaucoup pour vous compléter; si vous en avez beaucoup, cherchez-en davantage pour vous assortir? Le résultat, Messieurs, c'est que le cœur n'a plus la parole, c'est que la liberté disparaît. On ne choisit plus le compagnon ni la compagne de sa vie; on les subit, tel que le hasard des rencontres ou le succès des combinaisons les impose. Et de là naissent les maux et les souffrances qu'on osera invoquer plus tard pour revendiquer le droit au divorce. Comme si Dieu était obligé de profaner son ouvrage parce que les hommes n'ont pas su en respecter la sainteté!

J'ai fini, Messieurs, la longue énumération des devoirs qui s'attachent à la fonction sacrée dont Dieu a investi les parents.

En replaçant sous vos yeux le type de la paternité selon le Décalogue et l'Évangile, je prononçais une fois de plus la condamnation du système immoral qui enserre toutes les relations de la vie humaine dans le réseau d'une aveugle nécessité. Ah! s'ils disaient vrai, ces étranges moralistes, l'amour qui fait tressaillir vos entrailles ne serait

qu'une impulsion fatale de la nature, dédaigneuse de l'individu, soucieuse seulement de l'espèce, et projetant sans cesse le présent sur l'avenir. Mais alors, que servirait de parler de devoir? Si l'instinct règle tout, y a-t-il donc deux manières de lui obéir? S'il y en a deux, l'une conforme, l'autre contraire aux fins de la nature, d'où vient que la seconde est possible aussi bien que la première? Et si elle est possible, de quel droit prétendra-t-on imposer l'autre à des volontés qui ne disposent pas d'elles-mêmes et que domine l'inéluctable enchaînement des causes?

Non, Messieurs, il n'est pas vrai qu'en vous dévouant à des êtres chéris vous soyez seulement les ouvriers inconscients chargés de préparer l'avenir de la race. Sans doute, la race profitera de l'apport que les hommes formés par vos soins verseront un jour dans le trésor de moralité, d'intelligence et de vigueur dont s'enrichit le patrimoine d'un peuple. Mais ce sont là les suites éloignées d'une œuvre prochaine qui vous attire tout entiers, vous retient et vous passionne. Ce que vous aimez dans vos enfants, ce sont des personnes qui ont leur valeur propre et leur destinée à elles, quelle que soit la valeur ou la destinée

des générations futures. Voilà pourquoi, si vous soignez leurs corps, si vous développez leur intelligence, vous voulez avant tout cultiver leur cœur, armer leur volonté pour les combats de la vertu, pour la conquête définitive du souverain bien et du souverain bonheur. Vous voulez cela librement, sous la dictée d'une loi plus haute que l'instinct, puisque souvent elle le contredit et l'immole; loi sainte qui descend de Dieu et qui ramène jusqu'à Dieu! Parents chrétiens, vous partagez avec le sacerdoce le plus grand ministère qui soit au monde, celui de l'enfantement des consciences, celui de la culture des âmes. Sanctifiez vous pour le bien remplir. Et tandis que d'autres se multiplient à l'œuvre de perversion sociale, vous, dans la patience obstinée d'un obscur labeur, applaudi de Dieu seul, préparez cette génération pure et fière sur laquelle se reposent d'avance les espérances de la patrie et de l'humanité.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LES DEVOIRS DES ENFANTS

Éminence,
Messieurs,

L union des époux, l'autorité des parents, tels sont les deux pôles de l'axe autour duquel tourne la famille. Si le lien conjugal se relâche, la famille se dissout; si l'autorité paternelle déserte sa tâche, le désordre envahit le foyer. Mais l'éducation n'est pas tout entière dans la main de ceux qui la donnent : elle dépend, dans une large mesure, de ceux qui la reçoivent; car ils ne la subissent pas d'une façon passive, ils l'acceptent ou la repoussent, la favorisent ou l'entravent ; ils sont, pour ceux dont la sollicitude les enve-

loppe, des coopérateurs dociles ou des contradicteurs rebelles. Et la résistance que l'enfant oppose trop souvent au travail de ceux qui le forment, n'est pas seulement instinctive comme celle de l'animal; l'élément humain par excellence, la liberté, y trouve sa place. Par là, quoi qu'en dise une philosophie abaissée, l'éducation reste une œuvre morale et se distingue du dressage.

Cette part active qui revient à l'enfant dans son initiation à la vie, n'est point livrée au caprice : elle prend la forme austère et sacrée du devoir. La loi qui la régit achève de définir la morale de la famille.

« Honore ton père et ta mère pour que Dieu t'accorde longue vie sur la terre [1]. » C'est en ces termes que le Décalogue articule le précepte de la piété filiale; et saint Paul, en le rappelant, fait remarquer que c'est le seul commandement qui, dans sa teneur même, soit accompagné d'une promesse. « *Quod est mandatum primum in promissione* [2]. »

C'est qu'en effet la piété filiale est, entre toutes, une vertu sociale, dont la pratique intéresse au

1. Exod., xx, 12. — Deut., v, 16.
2. Eph., vi, 2.

plus haut degré la vie présente et semble appeler, plus que toute autre, une sanction temporelle.

Le mot *honorer*, dans les idiomes de l'Orient, a deux sens; il implique le paiement d'une double dette : dette de respect, dette d'assistance. C'est autour de ces deux idées que nous allons grouper tous les devoirs des enfants envers les auteurs de leurs jours.

I

Le respect d'abord. C'est le devoir qui saisit l'enfant dès le premier éveil de sa conscience. Nous verrons cette obligation principale se ramifier en quelque sorte et donner naissance à des devoirs nouveaux, l'amour, l'obéissance. Mais l'idée de respect restera l'idée maîtresse qui pénètre, régit, domine la piété filiale et suffit, à elle seule, pour marquer entre les enfants de l'homme et les petits de la brute une différence irréductible. Nous trouvons dans la famille animale une certaine forme de l'obéissance, une certaine ébauche de l'amour; nous y trouvons surtout la crainte; le respect en est absent, tellement absent que le nom même qui le désigne, appliqué à

un tel objet, n'a plus de sens. Pourquoi, Messieurs? Parce que la crainte et le genre de soumission qu'elle inspire, et l'amour même en sa forme abaissée, relèvent des sens, qui nous sont communs avec la brute, tandis que le respect est d'essence morale; il appartient en propre à cet ordre supérieur de relations qui suppose des facultés transcendantes et le commerce avec l'absolu. Le respect implique l'idée d'une autorité reconnue par la raison et acceptée par la conscience. Il n'est donc possible que là où la raison et la liberté se rencontrent; et, lorsqu'il prend naissance dans un être doué de ces puissances sublimes, il remonte, par un naturel essor, de l'autorité dérivée à la source d'où elle émane, et qui n'est autre que la souveraineté de Dieu.

Puisque le respect est propre à l'homme, l'éducation qui fait l'homme doit être, avant tout, une école de respect. Les parents n'ont pas le droit de renoncer à cet hommage; les enfants n'ont pas le droit de le refuser. Il a fallu tout le désordre d'idées que la fausse philosophie du dernier siècle a introduit dans le monde, pour persuader à des pères honnêtes, à des mères vertueuses, d'admettre leurs enfants à des relations d'égalité avec eux-mêmes. Ce ton dégagé, ces

habitudes de critique, ces façons hardies d'interroger ou de répondre, cette arrogance d'un égoïsme naissant qui se croit tout permis et qui multiplie ses exigences, ce sont là autant d'atteintes portées au respect, autant d'abus qu'une tendresse aveugle tolère ou encourage, et qui font, dans des consciences encore inachevées, les affaires du vice.

Des parents chrétiens surveilleront de près et sauront réprimer avec vigueur ces premières saillies de l'irrévérence. Des enfants chrétiens trouveront dans l'initiation morale dont ils sont l'objet, la force de se plier à la loi du respect. Aucune vertu, peut-être, ne demandera plus d'effort à leur liberté naissante.

C'est au moment où la personnalité s'éveille, où l'homme qui s'ébauche prend conscience de sa valeur individuelle, que les prétentions de l'orgueil atteignent leurs pires excès. Hier, ce n'était encore qu'un être commencé, dépendant d'autrui dans toutes les manifestations de sa vie : il ne pouvait ni se nourrir, ni marcher sans secours; les mots même lui manquaient pour traduire sa pensée à peine éclose; il devait demander à sa mère les noms des objets qui frappaient ses regards. Peu à peu, ses pas se sont

affermis, ses forces ont grandi, sa langue s'est déliée, la lumière a chassé les ténèbres au sein desquelles sommeillait sa raison ; le désir aveugle a fait place à une volonté qui délibère et ordonne les moyens vers la fin. L'enfant se sent quelqu'un, et aussitôt il rêve de s'imposer à ce qui l'entoure. Toute limite le heurte, toute restriction le blesse. C'est à ce moment précis que la loi du respect se révèle à sa conscience : du premier coup, elle le trouve rebelle. L'antinomie du devoir et de la passion n'apparaît nulle part plus éclatante. Une voix intérieure lui dit que le plus noble usage de la liberté, c'est de se commander à soi-même ; un désir impétueux lui persuade que sa grandeur consiste à commander aux autres. Entre ces deux suggestions contraires, l'éducation, sans doute, l'aidera puissamment à faire le choix qui convient, à donner le pas au respect sur l'arrogance ; mais le dernier mot appartient à son libre arbitre, et ce n'est pas trop de toutes les ressources de la culture morale pour ranger au bon parti sa volonté ombrageuse et impatiente du joug.

S'y décidera-t-elle jamais, si la puissance du sentiment religieux ne vient à son secours? D'avance il est permis d'en douter. Séparée de toute attache divine, l'autorité humaine, fût-elle

celle d'un père, sera fatalement contestée. Un homme en vaut un autre, tel est le raisonnement implicite caché dans toutes les révoltes de l'orgueil. Et ce raisonnement n'est pas aisé à réfuter. On dira qu'un enfant n'est pas un homme, que, dans sa prétention superbe à traiter d'égal à égal avec son père et sa mère, tout le confond et le condamne; ses facultés que l'âge n'a pas encore développées, ses connaissances que l'instruction n'a pas encore multipliées, sa conception de la vie que l'expérience n'a pas éclairée. Tout cela est vrai pour un temps, mais pas pour toujours. L'enfant très jeune est nécessairement inférieur à ses parents; seulement, plus il est jeune, moins il est à même d'apprécier les motifs de sagesse qui lui conseilleraient la déférence. Approche-t-il de l'adolescence? Il est plus capable alors de reconnaître la supériorité là où elle existe, mais il est capable également d'en remarquer l'absence. Souvent le fils d'un ouvrier, d'un paysan, aura fait des études auquel son père reste étranger. Jusque dans les classes élevées de la société, l'instruction d'un enfant de quinze ans dépassera plus d'une fois celle qu'a reçue sa mère. Vainement représenterez-vous à ce jeune orgueilleux que s'il sait un peu

de grec, de physique ou d'histoire, il ignore tout de la vie et que l'expérience est la maîtresse de l'existence. C'est le propre de l'expérience morale d'être incommunicable : elle ne passe pas de l'un à l'autre, et ceux à qui elle manque n'en sentent pas la privation.

Encore n'ai-je parlé jusqu'ici que de la supériorité intellectuelle. Mais la supériorité morale est-elle donc nécessairement le privilège de l'âge? Plût à Dieu qu'il en fût ainsi et que, en revendiquant le respect, les parents pussent garantir que tout en eux est respectable! Hélas! que de défaillances dans ces deux êtres sacrés! Si je les suppose bons et purs, ornés des vertus qui embellissent un foyer, comment espérer qu'ils échapperont en toutes choses aux surprises de l'humaine infirmité? Ces époux sont unis, ils s'aiment : mais ils ont leurs dissentiements, leurs aigreurs, leurs emportements; l'enfant est trop près d'eux pour ne pas surprendre le secret de leurs faiblesses. Quelquefois, il expérimente lui-même l'imperfection de ses parents : une répression inégale, passionnée, où la colère se montre et où la justice se cache, s'imposera t-elle par elle-même au respect? Non : elle provoquera une résistance dont l'inspiration est pareille. On

verra se heurter deux égoïsmes, et la majesté de la puissance paternelle sera éclipsée dans ce conflit.

Que sera-ce si la vertu a émigré du foyer? Si le regard clairvoyant du fils commence à soupçonner le secret de l'inconduite du père? Faudra-t-il alors avouer que le respect est impossible, qu'il est permis au fils de juger son père, de le condamner? Donnerons-nous raison à ce dialogue dont la littérature courante multiplie les éditions, sans souci du scandale? Le père reproche à son fils ses vices naissants : le fils répond en jetant à la face du père la révélation de ses désordres. C'en est fait, le respect est mort : un sentiment odieux, sacrilège, destructif de la famille, le remplace : j'ose à peine lui donner son vrai nom : c'est le mépris filial.

Non, Messieurs, nous n'accorderons pas à l'enfant cette immunité monstrueuse ; mais, voulant la lui refuser, nous ferons appel au seul sentiment qui soit assez fort pour imposer silence à la hardiesse d'un jugement impie. Sur ce front paternel que le péché a flétri, nous montrerons l'empreinte oblitérée, mais non détruite, de la majesté divine. Nous dirons au fils que Dieu seul est juge des crimes de l'homme, et que la paternité est sacrée, même chez ceux qui la

déshonorent. Nous ouvrirons sous les yeux de cet enfant le vieux livre qui contient, avec l'histoire de nos origines, le code indélébile de nos devoirs et nous lui ferons lire cette page admirable où l'Esprit-Saint a mis en présence, d'un côté la dignité paternelle compromise par la faiblesse humaine, de l'autre, les deux attitudes que peut prendre à son égard la liberté des enfants. Noé n'a peut-être pas failli moralement dans l'humiliante expérience qu'il a faite du pouvoir troublant que le vin exerce sur la raison de l'homme : mais du moins il a été surpris; vaincu par l'ivresse, il a perdu le respect de lui-même. Cham a vu ce spectacle ; il s'est cru affranchi à son tour du devoir de la révérence filiale : il a montré en ricanant à ses frères ce qu'il n'aurait pas même dû regarder ; Sem et Japhet ont eu horreur de cette impiété : ils ont couvert d'un voile de respect la déchéance paternelle. Et Dieu, parlant par la bouche de Noé rendu à lui-même, s'est fait juge entre les frères : à la race de Cham, la malédiction et l'esclavage; à la postérité de Sem, les prédilections divines; à celle de Japhet, le génie civilisateur et l'héritage de l'hégémonie à venir [1].

1. Gen., ix, 20-27.

Toutes les pages du livre sacré sont pleines de cet enseignement. Le devoir filial n'est pas subordonné aux mérites des parents : il est absolu, car il plonge ses racines dans la paternité divine, toujours sainte, adorable, et qui ne déroge jamais. Écoutez les leçons du Sage, écrites dans les livres sapientiaux, et voyez de quelles promesses, de quelles menaces s'appuie le grand enseignement que je vous rappelle. Une sorte de talion, dont la Providence dispose, sert de sanction au précepte. « L'homme qui honore son père, dit Jésus, fils de Sirach, aura des enfants qui feront la joie de son cœur ; et Dieu ne sera jamais sourd à sa prière. Une vie plus longue sera le privilège du fils respectueux ; pour prix de son obéissance à son père, il verra la joie dilater le cœur de sa mère. L'homme qui craint Dieu révère ses parents : il se fait le serviteur volontaire de ceux qui lui ont donné le jour. Par tes paroles, par tes œuvres, par une patience à toute épreuve, paye à ton père la dette de révérence, pour que sa bénédiction descende sur toi et qu'elle s'étende jusqu'à la fin de ta race. La bénédiction du père affermit la maison du fils ; la malédiction de la mère en arrache les fondements. Ne cherche pas à te grandir de ce

qui abaisse ton père, car ce n'est pas son humiliation qui fait ta gloire ; la gloire de l'homme tient à l'honneur paternel ; le père flétri est la honte du fils. La raison de ton père vient-elle à défaillir, couvre sa faiblesse de ta religieuse indulgence ; que ta force ne dédaigne pas son infirmité. Dieu n'oubliera pas cette aumône de respect que tu auras faite à l'auteur de tes jours. Jusque dans la faute de ta mère, si tu sais lui pardonner, tu trouveras ta récompense. Dieu établira ta prospérité sur la justice ; au jour de l'épreuve, il se souviendra de toi ; tes péchés eux-mêmes fondront au feu de sa miséricorde comme la glace sous la tiède haleine des zéphyrs. Opprobre et décri à qui abandonne son père ; malédiction divine à qui offense et irrite sa mère [1] ! »

Vous le voyez, Messieurs, un lien tressé de main divine rattache le respect filial à l'autorité de Dieu. Que ce lien se rompe ou seulement se relâche, aussitôt c'en est fait d'un sentiment aussi nécessaire à la société domestique qu'il est contraire aux inclinations superbes du cœur humain. Il faut choisir : ou la piété filiale sera

1. Eccli., III, 6-18.

religieuse, ou elle ne sera point. C'est en vain qu'on prétendrait lui trouver une autre garantie. La crainte n'a qu'un temps et, tandis qu'elle règne encore, elle ne régit que le dehors de la conduite. L'intérêt est un gage précaire et insuffisant du respect, car le progrès de l'âge amène bientôt l'heure où le fils n'a plus besoin de ses parents, en attendant celle où ses parents auront besoin de lui. L'amour même, cette naturelle tendresse qui, dans la famille animale, descend sur les petits, qui, dans la famille humaine, remonte aussi des enfants à leurs auteurs, n'assure pas toujours le respect : elle n'interdit pas les jugements audacieux; elle prend trop aisément, avec les années, la forme d'une amitié entre égaux; enfin elle ne résiste pas à toutes les épreuves que peut lui faire subir la dureté ou l'égoïsme des parents.

Et l'expérience est là pour confirmer cette doctrine. Une corrélation nécessaire abaisse ou élève en même temps, au sein de la famille, le niveau du respect et celui du sentiment religieux. Les sociétés païennes ont connu cette loi : comparez les mœurs domestiques de la Rome primitive et celle de la Rome des Césars : une religion mêlée de fables, mais sincère et profonde, avait

fait de la vieille famille romaine un sanctuaire de respect : le scepticisme d'une société vieillie en a banni plus tard jusqu'au souvenir de la piété filiale. Mais il appartenait au christianisme de rendre plus étroite et plus évidente cette solidarité des deux devoirs. Qu'il s'agisse pour elle de purifier une civilisation corrompue ou de civiliser des races barbares, la religion parfaite restaure ou établit, avec le culte du vrai Dieu, celui de la majesté paternelle. L'empire de la foi vient-il à déchoir? Le respect est de toutes les vertus la première à ressentir les effets de cette déchéance.

Aujourd'hui nous assistons au triomphe parallèle de l'impiété et de l'irrévérence. La nouvelle école a déclaré ouvertement la guerre au respect. Ce n'est pas au nom de la liberté, car rien n'est plus libre que l'hommage rendu à une autorité toute morale ; c'est au nom des doctrines odieuses qui remplacent l'adoration de Dieu par l'adoration du fait. On prétend créer des droits en reniant des devoirs ; sous prétexte de progrès, on rétrograde vers le régime de la force. La rébellion sert de réponse aux revendications d'un pouvoir désarmé ; le fils dit à son père, le sujet dit au représentant de la souveraineté sociale : la

preuve que je suis votre égal, c'est que je vous traite comme mon égal.

Certes le péril est grand pour l'avenir des sociétés politiques ; mais on le combattra vainement par la sévérité des lois si d'abord on n'a porté le remède à la racine du mal, dans les relations domestiques. L'État a besoin de la famille ; la morale civique s'appuie sur les vertus qui s'apprennent au foyer. Et cette initiation morale, quoi qu'on dise, ne sera jamais efficace que si elle est pratiquée au nom de Dieu.

Jusqu'ici je n'ai encore parlé que du respect. Il vous tarde, sans doute, de m'entendre parler de l'amour. La pitié filiale se conçoit-elle sans l'amour? Et moi aussi, Messieurs, j'ai hâte d'arriver à ce touchant objet ; mais ce n'est pas pour exhorter les enfants à la tendresse ; c'est pour leur apprendre à ne pas la séparer de la sauvegarde qui la protège.

Il s'est trouvé des hommes pour prétendre que le respect nuit à l'amour. Fidèles à la grande tradition humaine, nous soutiendrons hardiment le contraire. Oui, même entre égaux, l'amour ne saurait se passer du respect, puisqu'il trouve dans l'adoration son expression suprême. Où le respect manque, l'amour est fragile : il n'est plus

qu'une exigence impérieuse de la passion avide; il s'use et se consume dans la satisfaction qu'il réclame, et quand il a dévoré le plaisir, il s'éteint faute d'aliment, ou se tourne en satiété, en attendant le dégoût et l'aversion, ces enfants du mépris. Telle est la condition de l'amitié, telle est celle de la tendresse conjugale; que sera-ce de ce sentiment délicat qui remonte, avec la reconnaissance, vers les sources de la vie? S'il n'apprend à y vénérer la trace de la paternité divine, il aura bientôt fait de succomber aux rivalités de l'amour-propre. Mais sous la protection du respect, l'affection revêt un caractère qui la consacre et la fait capable de surmonter les menues épreuves, de résister même aux grandes secousses de l'existence. Quand l'humanité réelle prend sur le front des parents un aspect de dureté ou de violence, le regard de l'enfant chrétien sait encore y découvrir la marque idéale de majesté que la main du Créateur y a gravée au premier jour du monde. A l'heure où l'intérêt personnel s'insurge et se raidit contre la contrainte, seul le sentiment religieux fournit à la piété filiale une réserve inépuisable d'indulgence et d'héroïques inspirations de dévouement. Dans cette lutte tragique entre la paternité qui se

déshonore et la déférence qui s'obstine, souvent c'est la passion qui devra avouer sa défaite : la vertu du fils triomphera de la rigueur du père, et l'amour rentrera en vainqueur à ce foyer d'où l'avait chassé la haine. Si, par malheur, l'orgueil refuse de fléchir, l'amour rebuté ne cessera pas de frapper à la porte et de protester par sa patience contre cette profanation des lois de la nature. Spectacle grandiose qui venge la dignité humaine et empêche l'égoïsme de prescrire contre l'économie divinement ordonnée de la société domestique !

Si le respect garde l'amour, il est encore la meilleure garantie de l'obéissance ; et c'est ainsi qu'il achève d'affermir la famille. Otez à l'autorité son auréole de puissance morale et religieuse, rien ne la distingue plus de la force ; du même coup, la soumission est reléguée au rang de la faiblesse : elle décroît en même temps que grandit, chez l'homme en formation, la conscience de sa vigueur. L'enfant sans respect obéit dans la mesure où il se sent le plus faible ; mais, à travers sa docilité tout extérieure, la révolte transparaît ; elle est déjà commencée dans son cœur. La ruse d'ailleurs vient au secours de son obéissance hypocrite pour desserrer les liens qui

l'enchaînent. Que sert alors au père d'être investi d'une magistrature divine? Si, pour la faire respecter, il n'a d'autre prise sur l'enfant qu'une sanction brutale, la contrainte le sert jusqu'au jour où elle est reconnue impuissante; et, ce jour-là, rien ne la remplace.

Tout autre est la conception chrétienne de l'obéissance filiale : elle est un hommage libre et spontané, rendu par la vénération et par la tendresse à la souveraineté qui vient de Dieu. Aussi n'est-ce pas du côté de la résistance matérielle qu'elle cherche ses limites : elle les trouve seulement dans les résistances généreuses et fières de la conscience. Le père peut tout au nom de Dieu, il ne peut donc rien contre Dieu. Il est des devoirs que Dieu sanctionne : le fils ne saurait les trahir par obéissance; il est des droits que Dieu consacre : le fils peut les revendiquer sans rébellion.

Au premier rang de ces devoirs imprescriptibles, inscrivons la fidélité aux lois religieuses. Si les parents s'oublient jusqu'à vouloir imposer l'impiété, l'enfant saura montrer que sa conscience n'est pas esclave. Si la famille oppose à une vocation éprouvée le *veto* de l'intérêt mondain, l'âme intrépide du jeune chrétien se sou-

viendra à propos de la parole du Maître : « Qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi... Ne croyez pas que je sois venu seulement apporter la paix sur la terre; j'y apporte aussi le glaive qui sépare le fils de son père et la fille de sa mère; il est des jours où l'homme trouve ses adversaires à son foyer : *Et inimici hominis domestici ejus* [1]. » Les premiers temps du christianisme nous montrent traduite en œuvres cette morale héroïque qui venge la soumission chrétienne du reproche de lâcheté. Le père est idolâtre, l'enfant adore Jésus-Christ; si le père se range du côté des persécuteurs, l'enfant prend place, sans hésiter, dans la légion triomphante des martyrs. Cette vigueur des âmes indomptables ne sera pas le privilège d'une époque : tous les siècles chrétiens en donneront le spectacle au monde étonné. C'est Bernard ou Thomas d'Aquin, fuyant le siècle à l'appel de Dieu, poursuivis jusque dans le cloître par les rigueurs d'une tendresse tyrannique et cruelle, triomphant par la patience et gagnant à la vie parfaite leurs frères et leurs sœurs envoyés pour ébranler leur constance; c'est François d'Assise, dé-

1. Matth., x, 34, 37.

pouillé par son père, se laissant enlever jusqu'à sa tunique et disant joyeusement à l'évêque son témoin : « J'aurai maintenant deux raisons pour une de chercher mon père dans les cieux; » c'est Louis de Gonzague trouvant dans l'amour du Sauveur le courage d'affliger la vieillesse d'un père; c'est Stanislas Kotska, se dérobant par la fuite aux poursuites d'un frère et courant à pied, mendiant volontaire, de Vienne jusqu'à Rome, pour conquérir le droit d'ensevelir sa noblesse et sa jeunesse dans l'obscurité d'une cellule où l'attend la gloire. Telle a été, telle sera toujours l'invincible fierté des âmes en qui l'obéissance aux hommes n'est qu'une des formes de l'obéissance à Dieu.

Si la loi divine garantit la fidélité au devoir, elle protège aussi contre l'arbitraire l'autonomie de la personne humaine. L'autorité paternelle a ses limites : quand elle veut les franchir, Dieu intervient pour les défendre. Le choix d'une alliance est une des occasions où éclate le plus souvent le conflit entre d'injustes exigences et une liberté légitime. L'homme qui veut fonder un foyer, doit à ses auteurs la déférence; mais le dernier mot appartient à sa volonté et à son cœur. Allez au fond des résistances obstinées que la

puissance paternelle oppose à certaines alliances : vous y trouverez parfois l'orgueil, la cupidité, la passion sous toutes ses formes, à la place de l'amour et du dévouement. Aussi bien, la sagesse fût-elle toujours du côté des parents qui protestent, je devrais leur rappeler encore que le mariage chrétien n'est pas, comme celui de la Rome païenne, l'affaire exclusive de la famille; qu'il est avant tout l'affaire de deux personnes libres et responsables, qui disposent de leurs affections et de leur destinée. Ici encore le christianisme, protecteur des consciences, l'Église catholique, gardienne du christianisme véritable, après avoir recommandé le respect et la patience, prennent sous leur patronage auguste la dignité de l'individu et la liberté des âmes.

II

Après le respect, l'assistance. Le premier devoir embrasse tous les âges et accompagne l'enfant jusqu'aux dernières limites de la vie de ses parents. S'il se modifie avec les années, c'est pour ajouter à la vénération ce qu'il retire à la

dépendance. Le second devoir prend naissance au soir d'une existence où des parents dévoués ont consumé leurs forces dans les sollicitudes du dévouement. *Honorer son père et sa mère*, c'est, dans le langage des Ecritures, assurer à leurs vieux jours la sécurité et la paix : « Mon fils, dit le Sage, prends sous ta protection la vieillesse de ton père ; l'aumône de tes pieux services ne tombera pas en oubli devant le Seigneur [1]. »

Un tel devoir achève de caractériser la famille humaine ; la famille animale n'en laisse pas apercevoir la trace. Quand la brute a pourvu par l'instinct à l'avenir de sa race, si elle devient impuissante à défendre sa vie propre, elle n'a plus qu'à mourir ; la nature passe indifférente à côté de cette existence qui s'éteint, et la force nouvelle, sortie de cette faiblesse, ne se retournera pas vers elle pour lui rendre la protection qu'elle en a reçue. L'âge a effacé chez l'animal adulte jusqu'au souvenir de ces êtres auxquels il doit le jour. Les plus intrépides partisans de la doctrine qui rapproche nos origines de celles de la bête, seraient bien embarrassés de montrer chez celle-ci l'ébauche même du sentiment qui

1. Eccl., III, 14-15.

fait de l'enfant devenu homme le serviteur volontaire de ses parents : *Quasi dominis serviet his qui se genuerunt* [1].

Noble et glorieuse servitude que celle-là, Messieurs. A elle seule, elle suffirait à venger la vraie morale ; car elle rend évidente cette vérité, si souvent obscurcie par la passion, que la grandeur de l'homme consiste bien plus dans le don de soi que dans les recherches de l'intérêt.

La reconnaissance filiale a ses racines dans notre cœur ; toutefois elle relève avant tout de la conscience. La preuve est facile à faire : regardez là où la liberté défaillante a laissé prévaloir l'égoïsme : le devoir de l'assistance filiale n'est pas seulement négligé, il est oublié, il n'est plus compris. Descendez un degré de plus dans la déchéance morale : la piété reconnaissante fait place à une exploitation odieuse, parfois même à une monstrueuse cruauté. De temps à autre nos oreilles sont offensées par des récits qui font frémir. C'est un fils auquel une mère aimante, mais faible, a prodigué les témoignages d'une tendresse aveugle ; elle s'est privée de tout pour le combler. Sa jeunesse, son âge mûr n'ont

1. Eccli., III, 8.

connu que labeurs et sacrifices ; elle a tout subordonné au bien-être de son enfant ; ce qu'elle n'a pas su lui apprendre, c'est le gouvernement de lui-même. Et maintenant ce fils ingrat, qui demande le bonheur à la débauche, se garde bien de demander au travail les ressources que sa cupidité appelle : comme aux jours de son enfance, il s'adresse à sa mère ; ce qu'elle ne peut plus lui donner, il l'exige encore, il prétend l'extorquer par la menace, il ira jusqu'à lever contre elle une main sacrilège. Sa convoitise avide ne reculera pas devant le crime. Qu'est-ce à dire, Messieurs ? Cet homme que la nature avait fait libre, est devenu esclave de sa passion : il a rétrogradé vers la brute ; il n'a gardé d'humain que le souvenir de sa mère ; mais, s'il sait la reconnaître, c'est pour révéler contre elle une forme de férocité que l'animal ignore. Tant il est vrai que la dignité humaine n'est pas une richesse inaliénable ; c'est un patrimoine mobile, qui s'accroît ou se détruit sans cesse en suivant les ascensions glorieuses ou le déclin honteux de la liberté.

Il appartient à la morale chrétienne d'assurer par l'assistance le payement de la dette qui pèse sur les enfants du fait même de l'éducation reçue.

Ici, grâces à Dieu, les mœurs publiques, au lieu d'être, comme ailleurs, les adversaires du devoir, viennent au secours de la conscience individuelle. Est-ce l'effet d'un de ces progrès spontanés dont nos modernes moralistes aiment à faire honneur à la perfectibilité humaine? Non, Messieurs, car l'histoire de l'antiquité, l'histoire même des sociétés contemporaines, étrangères à l'Évangile, accusent un retard étrange de la piété filiale sur l'ensemble de la civilisation. Les races sauvages semblent ignorer la loi morale de l'assistance : elles la remplacent souvent par une pitié barbare qui prescrit ou conseille le parricide pour épargner aux vieux parents les souffrances d'une vie misérable et amoindrie. Mais il s'en faut que la culture humaine suffise à rétablir la vraie notion du devoir filial. Rome païenne y avait pourvu en armant la paternité d'une puissance souveraine et redoutée; avec le progrès de la civilisation, on a vu baisser l'empire de la crainte, on n'a pas vu grandir à sa place l'empire de l'amour. La Chine trouve dans les livres de Confucius le précepte de l'assistance; mais, de fait, le culte funéraire rendu aux images des ancêtres y est plus en honneur que le soin des parents survivants. Ah! c'est qu'il est plus facile à l'homme d'étaler l'ap-

pareil pompeux d'une vertu formaliste que de pratiquer à ses dépens une vertu réelle. Les Pharisiens sont de tous les lieux et de tous les temps. Mais le Christ est leur éternel ennemi : partout où sa croix est plantée, où sa doctrine est annoncée, l'antique loi promulguée au Sinaï ramène le dévouement au foyer. L'Évangile passe à travers les peuples et les siècles comme un fleuve d'amour, dont les eaux, colorées par le sang rédempteur, se laissent reconnaître au milieu d'un océan d'égoïsme. Et dans nos vieilles nations chrétiennes l'empreinte du divin commandement est si profonde que l'apostasie des intelligences est impuissante à l'effacer.

Il est donc inutile de prêcher à nos contemporains un devoir qu'ils reconnaissent, que nos lois sanctionnent, que nos institutions encouragent, que l'opinion glorifie, que la littérature exalte, elle qui raille ou blasphème tant d'autres vertus sociales ! Mais il n'est pas superflu de leur montrer la source où s'alimente cette richesse morale, devenue le trésor commun des peuples civilisés. Pères et mères qu'inquiètent à bon droit les tendances égoïstes de la génération montante, regardez en vous-mêmes : vous y trouverez peut-être la cause du mal. Avez-vous acquitté les

premiers envers vos parents la dette de l'amour ? Avez-vous élevé vos enfants à l'école du seul Maître qui enseigne le secret de l'abnégation ? Je vous laisse en face de cette double interrogation qui vous réserve peut-être d'humiliants aveux et d'amers regrets, et je reviens à ceux dont aujourd'hui j'ai entrepris de rappeler les devoirs.

Jeunes gens, l'âge où vous atteignez, est celui où la personnalité se développe. C'est une loi naturelle, mais ce n'est pas une loi souveraine. Un principe supérieur la domine : l'amour de soi doit se ranger à la discipline du sacrifice. Laquelle de ces deux tendances aura le dessus en vous ? C'est à votre liberté d'en décider. Si vous êtes chrétiens autrement que de nom, si vous l'êtes de cœur et de volonté, je n'ai pas peur pour vous. La divine vertu de la croix vous rendra supérieurs à l'égoïsme. Mais, si vous fermez l'oreille aux inspirations de l'Évangile, ni les bons instincts qui dorment au fond de vous-mêmes, ni l'autorité des lois humaines, ni la puissance de l'opinion ne suffiront à vous sauver de la honte qui s'attache à l'ingratitude filiale. L'enfant de l'ouvrier délaissera la vieillesse de ses parents ; il faudra que la société prenne sa

place pour acquitter une obligation que, en dépit des rêveries socialistes, elle ne saura jamais pleinement remplir. On s'en prendra une fois de plus aux institutions pour leur reprocher ce qui est le crime des mœurs. On dépensera en déclamations contre l'ordre public une indignation qu'il serait plus juste de tourner contre l'oubli des devoirs privés. Et les plus acharnés à condamner l'économie générale seront ici, comme toujours, ceux qui contribuent par leurs vices à en exagérer les défauts et l'impuissance [1].

L'enfant du riche ne sera pas lui-même à l'abri du reproche. Si le pain ne manque pas à ses parents dans leurs vieux jours, ce n'est pas son mérite, puisqu'il n'est pas l'auteur de leur aisance. Mais l'homme ne vit pas seulement de pain, et le dévouement sait prendre d'autres formes que l'assistance matérielle. Malheur au fils dont le cœur endurci porte légèrement le poids des tristesses d'un père et dont la main, servante de l'égoïsme, ne sait plus essuyer les larmes de sa mère ! Sans doute, l'homme qui est devenu père à son tour, se doit avant toutes choses au foyer qu'il a fondé ; mais la dette

1. Voir note 21 à la fin du volume.

filiale ne se prescrit pas avec les années : chef de famille, il appartient encore à cet autre foyer d'où il est sorti. Il faut que son cœur l'y ramène sans cesse pour y apporter, au prix même de son repos, de ses goûts et de ses préférences, la joie, la consolation et la paix.

Il faut, Messieurs, que la piété filiale soit une bien grande chose pour que le Christ ait voulu l'emprunter à la terre. La maternité de Marie a valu au Fils de Dieu ce nom de Fils de l'homme dont il semble se glorifier dans l'Evangile. Venu parmi nous pour accomplir une œuvre divine, il n'a réservé que trois années à son ministère de rédempteur ; il en a donné trente aux devoirs obscurs qu'enferme l'horizon du foyer. Mais que dis-je ? Est-ce que là, autant qu'ailleurs, il n'a pas fait œuvre de rédemption ? La famille était profanée : il l'a sanctifiée. L'amour en était banni : il l'y a fait rentrer. L'obéissance y était méconnue : il l'a glorifiée en sa personne, et deux mots de l'Evangile nous racontent sa vie à Nazareth : « Il se retira avec ses parents et il leur était soumis : *et descendit cum eis et erat subditus illis* [1]. » Jusque dans l'acte suprême qui a con-

1. Luc., II, 51.

sommé son sacrifice, il s'est souvenu de sa mère ; du haut de sa croix il l'a léguée à celui qu'il aimait. « O Jean, voilà votre mère ! » Parole divine et humaine tout ensemble comme la bouche adorable d'où elle est sortie, et qui, consacrant pour jamais la piété filiale, en a fait, jusqu'à la fin des siècles, la vertu par excellence des familles et des sociétés qui se réclament de l'Evangile !

SIXIÈME CONFÉRENCE

LES DEVOIRS DES MAITRES
ET DES SERVITEURS

Éminence,
Messieurs,

Nous touchons au terme de l'étude entreprise sur la morale de la famille.

Nous avons d'abord présenté à vos regards, dans un tableau d'ensemble, la constitution chrétienne de la société domestique. Puis, reprenant en détail les parties essentielles de cet organisme, nous avons écouté tour à tour les leçons que le Décalogue et l'Évangile dictent aux époux, aux parents, aux enfants.

Ce sont là les éléments naturels de la famille.

De tout temps, au sein des sociétés humaines, un autre élément, accidentel, si l'on veut, mais conforme à la nature, s'y est ajouté. La famille a débordé les limites tracées par le lien du sang. L'inégalité des conditions, conséquence inévitable des lois économiques et du jeu de la liberté, a élevé certaines existences au-dessus du niveau commun et leur a subordonné, dans des mesures variables, d'autres vies humaines. L'homme heureux dans ses entreprises a étendu son pouvoir d'agir au delà du domaine que pouvaient exploiter ses bras ; l'homme malheureux, le vaincu de la fortune ou de la guerre a, librement ou non, engagé ses services à son semblable ; il a accepté ou subi l'obligation de travailler pour autrui. En face du maître on a vu le serviteur, ou le serf, ou l'esclave. Ce fait universel a ouvert la porte aux abus de la force, aux usurpations de l'égoïsme. Mais la loi divine n'a jamais abdiqué le droit de régir les relations nouvelles que des entreprises légitimes ou criminelles avaient créées entre les hommes. Le christianisme, ici comme ailleurs, est venu restaurer l'empire de la justice et de l'amour : il a défini les droits, consacré les devoirs, réformé les rapports des maîtres et des serviteurs.

Commençons par la morale des maîtres. Il est

juste en effet que là où la liberté est plus entière, la responsabilité soit plus grande. Quand nous aurons déterminé les obligations de ceux qui commandent, il nous sera plus facile de rappeler leurs devoirs à ceux qui obéissent.

I

Un jour le Sauveur Jésus, instruisant ses apôtres, les mettait en garde contre l'orgueil des Pharisiens. « Ils aiment, leur disait-il, à se faire donner par les hommes le nom de maîtres. Pour vous, ne vous faites pas appeler maîtres. Il n'y a qu'un Maître, qui est le vôtre à tous ; et vous, vous êtes tous des frères [1]. »

Dans ces quelques paroles, Messieurs, nous trouvons toute la théorie chrétienne de l'autorité. L'année prochaine, s'il plaît à Dieu, nous en ferons l'application à l'autorité qui s'exerce dans la société civile ; elles nous fournissent aujourd'hui la loi qui régit la morale domestique.

Il n'y a qu'un maître parce qu'il n'y a qu'un indépendant. Servir c'est dépendre, et Dieu ne

1. Matth., XXIII, 8.

dépend de personne. Toute créature est subordonnée dans son être, puisqu'elle l'a reçu, puisqu'elle le reçoit tous les jours de la puissance et de la bonté de son auteur. Comment serait-elle indépendante dans l'usage qu'elle en fait ? Cette dépendance commune est le fondement de l'égalité comme elle est la source de la fraternité universelle ; car l'autorité de Dieu est paternelle : la sujétion de l'homme sera donc filiale ; elle fait des frères de tous ceux qu'elle prosterne devant le Père commun.

S'ensuit-il que toute distinction de rang entre les hommes sera contraire au commandement divin ? C'est la conséquence abusive que les fauteurs de désordre voudraient tirer de la doctrine évangélique. On représente le Christ comme un grand révolutionnaire, ennemi de toute hiérarchie, prédicateur de révolte. Pour soutenir ce paradoxe, il faut beaucoup de mauvaise foi ou beaucoup d'ignorance.

D'autres vont à l'excès opposé ! Ne retenant de l'Évangile que les pages où est enseignée la soumission et recommandée la patience, ils montrent dans l'Église du Christ l'alliée ou la complice des puissants ; dans la doctrine qu'elle prêche, un code de morale à l'usage des oppresseurs.

La vérité est entre ces erreurs contraires. La morale chrétienne n'a pas pour mission propre et immédiate d'organiser la société humaine ; cela reste, sous l'action directrice de la Providence, l'œuvre de la nature et de la liberté. Le rôle de la morale est de régir la conduite des hommes engagés dans les relations complexes que le progrès social engendre. Il y aura donc, si c'est nécessaire, — et l'expérience prouve cette nécessité, — il y aura parmi les hommes des supérieurs et des inférieurs. Cette subordination aura des origines diverses : elle sera tantôt équitable, tantôt injuste, ici pacifique et consentie, là violente et imposée. Jamais elle ne pourra effacer du front de l'homme soumis à son semblable le signe de noblesse qu'y a marqué la main du Créateur. Toute puissance légitime est une délégation de Dieu, toute domination tyrannique est une usurpation sur le droit de Dieu. C'est là le sens de cette parole du Christ : « Vous n'avez qu'un maître. » Doctrine admirable, également ennemie de la rébellion et de la servilité.

Dans le domaine de la vie privée, l'autorité de l'homme sur l'homme s'est exercée sous trois formes : l'esclavage, la domesticité, le patronat. Laissons de côté pour aujourd'hui la troisième,

qui dépasse le cercle des relations proprement domestiques. L'ouvrier, l'employé, n'appartiennent pas à la famille du patron. D'ailleurs la question du patronat est trop vaste pour être traitée accessoirement : elle figure parmi les problèmes les plus complexes qui préoccupent nos contemporains. Elle s'imposera à notre attention lorsque nous étudierons dans leur portée la plus générale les devoirs de justice et de charité. Enfermons nous donc pour cette fois dans les limites du foyer, et là efforçons-nous de définir les devoirs du maître envers ses serviteurs.

J'ai nommé d'abord l'esclavage. Si je ne m'occupais que de la morale pratique, j'aurais pu écarter ce sujet. Il y a quelques années, il intéressait encore la conduite des maîtres chrétiens. Aujourd'hui, grâces à Dieu, il n'intéresse plus que la politique des nations chrétiennes, qui, après avoir chassé de leur sein la honte de l'institution servile, sont engagées dans une lutte suprême, d'une part avec l'Islam, de l'autre avec la barbarie, pour achever de purger l'humanité de cet opprobre.

Mais j'expose ici les principes de la morale, et les principes régissent tous les temps. C'est encore une façon, et non la moins efficace, de

glorifier la loi divine que de montrer l'attitude qu'elle a prescrite aux hommes libres à l'égard des esclaves, alors qu'il y avait des esclaves en pays chrétien.

Je devrai me borner à de rapides indications : car si je voulais épuiser un tel sujet, de longs discours n'y suffiraient pas.

L'esclavage est-il condamné, dans son essence, par le droit naturel ? On ne saurait l'affirmer sans quelques réserves. Sans doute la personne humaine a des droits inaliénables. L'assimilation d'un homme à une chose est un monstrueux démenti donné à la nature et à Dieu. Flétrissons donc sans ménagement les formes absolues de l'esclavage, que l'antiquité païenne avait instituées, que l'islamisme a perpétuées et que des peuples chrétiens, du XVI^e^ siècle à nos jours, n'ont pas craint d'emprunter à ces sources impures.

Mettre un homme dans un tel état de dépendance que ses droits d'époux, ses droits de père, l'honneur de sa femme ou de sa fille, sa conscience même et enfin sa vie ne lui appartiennent plus ; que toutes ces choses sacrées soient à la merci d'un caprice du maître ; qu'on puisse tout lui commander, même le crime, tout lui ôter.

même sa famille; hélas ! Messieurs, cela s'est vu longtemps, cela s'est vu partout; nulle part et jamais ce n'a pu être autre chose qu'un attentat, le plus odieux de tous, à la morale éternelle. Constater avec l'histoire que cette énormité a été le régime général du monde avant le Christ, régime organisé par les lois, soutenu par les mœurs, admis par les sages, sanctionné par les institutions religieuses, c'est reconnaître que l'humanité, laissée à elle-même, tombe au-dessous d'elle-même, qu'elle ne sait le plus souvent ni discerner ses droits ni remplir ses devoirs. La triste résurrection de la servitude en plein pays chrétien, à l'appel de la cupidité, montre encore que les nations baptisées ont à se défendre contre les ferments de paganisme que les passions entretiennent dans leur sein. Mais rien, dans ces lamentables réalités, ne saurait mériter l'indulgence ni adoucir la rigueur du jugement que la conscience et la raison prononcent contre cette difformité morale et sociale que nous avons appelée l'esclavage absolu [1].

En faut-il dire autant de cette servitude atténuée qui n'est qu'une aliénation volontaire ou for-

1. Voir note 22 à la fin du volume.

cée, du droit de l'homme à posséder le fruit de son travail ? En l'état présent de notre civilisation, une telle aliénation est manifestement illicite. Il n'est permis ni au serviteur de l'offrir, ni au maître de l'accepter. Mais d'autres temps et d'autres mœurs ont pu admettre ce contrat. A titre de régime transitoire, il peut constituer un progrès, marquer une étape vers l'affranchissement. La loi mosaïque avait sanctionné une sorte d'esclavage contractuel, presque toujours temporaire, limité dans sa durée, soit par la volonté des contractants, soit par l'institution jubilaire ; perpétuel seulement dans certains cas où il représentait pour l'esclave un avantage et une sauvegarde. Plus douce encore et plus conforme à la dignité humaine nous apparaît au moyen âge l'institution du colonat et du servage. Aujourd'hui encore de bons juges estiment qu'une économie de cette sorte, intermédiaire entre l'esclavage et la pleine liberté, conviendrait mieux que l'émancipation immédiate à certaines populations barbares dont l'intelligence et les mœurs ne sont pas mûres pour l'autonomie totale.

Quoi qu'il en soit de ces distinctions théoriques, une chose est certaine : c'est que le christianisme

est l'ennemi de l'esclavage. Son histoire est celle de l'affranchissement des hommes. Dans ce duel colossal qu'il a engagé contre un abus vieux comme le monde et dont le règne était universel, c'est bien injustement qu'on lui reproche de n'avoir pas procédé par la violence, de n'avoir pas prêché la révolte, de n'avoir pas apporté aux sociétés humaines acclimatées à la servitude un cri de guerre, un signal de perturbations, une cause de ruine. Il a fait une œuvre plus morale et, surtout, plus efficace en parlant d'abord à la conscience des maîtres et à celle des esclaves : il a révélé aux uns et aux autres ce que les uns et les autres avaient oublié : l'égalité des âmes devant Dieu et leur dignité inviolable. « Vous n'avez qu'un maître, vous êtes tous des frères » ; cette parole du Christ, redite par les apôtres, propagée par toute la terre, a fait plus et mieux qu'opposer une digue au torrent de despotisme qui débordait sur le monde, elle en a tari la source. Les maîtres chrétiens ont appris à respecter leurs esclaves ; les esclaves chrétiens ont appris à se respecter eux-mêmes. L'Église a fait pour eux des choses surprenantes qui ont jeté la stupeur dans le monde antique et que l'accoutumance peut seule nous empêcher d'admirer. Elle

a relevé les esclaves en les appelant par le baptême au rang d'enfants de Dieu ; par le sacrement de mariage, au rang d'époux et de pères ; par l'ordination, à la dignité de Pontifes ; par la profession monastique, à l'honneur d'une vie consacrée. La foi enfin et l'amour de Jésus-Christ leur ont ouvert les rangs de l'armée des martyrs. Devant leurs tombeaux glorieux, transformés en autels, on a vu s'agenouiller des patriciens qui avaient été leurs maîtres. L'esclave Onésime, fugitif de la maison de Philémon, est devenu le compagnon et l'ami de saint Paul ; l'esclave Calixte est monté sur la chaire de saint Pierre, d'où il a enseigné et gouverné le monde ; la douce esclave Blandine a reçu les hommages de l'Eglise lyonnaise, baptisée dans son sang. Voilà ce qu'a fait pour l'émancipation des hommes une religion persécutée.

Comment cette même religion, à l'heure de son triomphe, n'aurait-elle pas achevé ce grand ouvrage? Elle l'a achevé, quoi qu'on en dise. Elle a préconisé la liberté dans ses lois canoniques, poursuivi l'esclavage dans les derniers refuges que lui offraient les lois impériales, conseillé l'affranchissement aux maîtres laïques, pratiqué largement l'affranchissement par le

ministère de ses clercs, rendu la servitude incompatible avec la profession sacerdotale ou religieuse [1].

Au VI[e] siècle, il ne restait presque plus rien de l'esclavage dans les pays de civilisation chrétienne. Si le fléau a fait à travers l'histoire plus d'un retour offensif, il en faut accuser, au moyen âge, l'invasion musulmane ; à partir de la Renaissance, l'affaiblissement des mœurs chrétiennes et le débordement de cupidité qui a suivi la découverte de l'Amérique. Mais qu'est-ce que tout cela, Messieurs? L'islamisme, c'est l'implacable ennemi du nom chrétien. L'esclavage américain, c'est le triomphe momentané de l'esprit païen sur l'Evangile. Le christianisme, il n'est pas représenté par les inventeurs de la traite ni par les exploiteurs de cet odieux trafic ; il se personnifie dans Las Casas, l'avocat, le défenseur passionné des esclaves; dans Pierre Claver, le serviteur, l'ami des noirs; de nos jours, dans Liebermann et ses missionnaires du Saint-Esprit, dans le Cardinal Lavigerie et ses Pères Blancs, comme il s'était incarné autrefois dans Pierre Nolasque et les religieux de la Merci, dans Jean

1. Voir note 23 à la fin du volume.

de Matha et les Religieux trinitaires, dans ces légions d'apôtres rédempteurs des captifs qui ajoutaient aux trois vœux monastiques le vœu de se vendre eux mêmes, à défaut d'autre rançon, pour affranchir les chrétiens esclaves en Barbarie. Voilà, Messieurs, le commentaire que, à travers dix-huit siècles, les disciples du Sauveur, les enfants de l'Église catholique ont su donner à la divine parole : « Vous n'avez qu'un maître et vous êtes tous des frères [1]. »

Il fallait rappeler ces souvenirs. Grâces à Dieu, ce ne sont plus que des souvenirs. L'esclavage, hélas ! déshonore encore une grande partie du globe, mais il reste attaché comme une note d'infamie aux sociétés qui rejettent l'Évangile. Le monde musulman, le monde hindou, le monde africain portent cet opprobre ; le monde chrétien s'en est purifié, et cette fois pour toujours. L'homme y sert l'homme, mais sans cesser d'être un homme, d'en exercer les droits, d'en revendiquer la dignité. C'est donc du service libre que j'ai à vous parler maintenant ; et je le ferai en vous disant d'abord les devoirs des maîtres.

1. Voir note 24 à la fin du volume.

Le service libre est-il une transformation de l'esclavage? Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que partout l'esclavage eût été la forme primitive de la subordination. Rien dans l'histoire humaine n'autorise cette conclusion, car on ne peut appeler du nom d'histoire le roman artificiel que nous raconte l'anthropologie évolutionniste. Réduits aux seules ressources de la science ethnographique, nous devrions nous enfermer dans le doute. Mais l'histoire révélée nous montre dans la société patriarcale une forme de service différente, à coup sûr, du libre contrat de louage d'ouvrage que passent aujourd'hui les domestiques avec leurs maîtres, mais bien plus éloignée encore de l'esclavage. Abraham et Loth ont de nombreux serviteurs, attachés à leur famille, pasteurs de leurs troupeaux, gardiens de leurs enfants, au besoin portant les armes et guerroyant sous leur conduite. Aucune idée de déchéance morale ou sociale ne semble liée à cette conception hiérarchique. C'est un patronat d'un genre à part, adapté aux exigences de la vie nomade, et non moins favorable aux intérêts du patronné que respectueux de sa dignité. L'attachante figure d'Éliézer projette sur cette condition intermédiaire un reflet plein de douceur.

Toutefois il serait puéril de chercher dans ce passé lointain et mal connu le type des relations que l'abolition de l'esclavage a fait prévaloir entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, dans l'enceinte d'un même foyer. Ces relations sont celles d'une liberté absolue et réciproque. Si les âges chrétiens y ont introduit une stabilité que nous ne connaissons plus guère, ce n'était pas l'effet d'un reste de servage, c'était plutôt un indice de confiance et d'attachement mutuels. Là où l'esprit de l'Évangile pénétrait les mœurs, le serviteur faisait vraiment partie de la famille. Souvent sa vie s'écoulait tout entière, du berceau à la tombe, sous le même toit hospitalier. On était moins mobile, on n'était pas moins libre, on l'était peut-être davantage; car l'engagement qu'on aime ne ressemble pas à une chaîne; l'affection est pour la liberté un meilleur garant que l'intérêt.

Aujourd'hui il y a plus d'égalité, peut-être, il y a certainement moins de fraternité dans les rapports domestiques. Mais la morale chrétienne sait s'adapter à l'évolution sociale en ce qu'elle a de légitime ou d'excusable; elle ne s'attache pas aux formes qui passent, elle ne sacrifie pas les principes qui demeurent.

Les devoirs des maîtres prennent leur source dans la même doctrine qui a vaincu l'esclavage. Le respect, qui est la loi de l'obéissance, est aussi celle du commandement. Cet homme que l'insuffisance de ses ressources oblige de se placer sous votre dépendance et de vous vendre ses services, partage avec vous les prérogatives sacrées de la personne humaine. Il est homme, traitez-le en homme; s'il est chrétien, traitez le en chrétien.

Avant tout, soyez justes. Une âme fière peut, au besoin, se passer de condescendance; ce qu'elle repousse absolument, c'est l'arbitraire. Et la justice que vous lui devez, ne tient pas tout entière dans les termes d'un contrat quelconque; il faut que le contrat lui-même soit équitable. Si vous abusez de la faiblesse ou de la détresse de votre frère pour lui faire accepter des conditions léonines, la justice est offensée [1].

Soyez sévères, s'il le faut; soyez fermes, du moins; la faiblesse est aussi une abdication du devoir. Mais, envers votre serviteur aussi bien qu'envers votre enfant, gardez-vous de confondre la fermeté avec la colère. L'autorité s'amoindrit quand elle prend l'accent de la passion.

1. Voir note 25 à la fin du volume.

Soyez vigilants : le serviteur fait partie de la famille ; il ne faut pas qu'il la déshonore par ses vices ; vous avez charge d'âmes à l'égard de tous ceux qui vivent à votre foyer [1].

Respectez la conscience du serviteur : pas de religion imposée : l'hypocrisie n'honore pas Dieu ; pas de religion entravée : c'est une tyrannie odieuse que de dénier à qui sert son semblable la liberté de servir son Dieu. Surtout épargnez à ceux qui dépendent de vous l'épreuve du scandale. De supérieur à inférieur aucune dette n'est plus sacrée que celle du bon exemple : « Mieux vaudrait, dit le Sauveur, être jeté à la mer avec une meule au cou que de scandaliser l'un de ces petits [2]. » Les petits dont parle Jésus, ce sont d'abord les enfants ; ce sont aussi les humbles de ce monde, dont la conscience, comme celle des enfants, trouve moins en elle même de quoi se suffire et reçoit davantage du dehors. Hélas ! que de chrétiens se pardonnent aisément le mal qu'ils font aux autres ! Dans cette riche maison, on fait état de respecter la religion, mais on la livre au mépris. Les faibles en jugent par les mœurs de

1. Voir note 26 à la fin du volume.
2. Matth., xviii, 6.

ceux qui la professent ; leur foi languissante reçoit de ce scandale une mortelle blessure. Et ceux de qui est parti le coup, iront déposer aux pieds du prêtre un aveu superficiel de leurs fautes, sans même se demander s'il n'y a pas quelque part et tout près d'eux une âme de chrétien que leurs exemples ont tuée.

Enfin, vous qui commandez, soyez bons ! La bonté est l'huile qui fait jouer sans effort les ressorts de l'autorité. Elle s'ajoute à la justice comme un supplément réclamé par la nature morale de l'être qui associe sa destinée à la vôtre. Cet être n'est pas une machine qu'on puisse estimer seulement au rendement qu'elle donne, ou ménager seulement à raison du travail qu'elle fournit ; un cœur d'homme bat dans cette poitrine ; il faut que votre cœur batte à l'unisson. Le maître chrétien n'est indifférent à rien de ce qui touche son serviteur ; il s'associe à ses joies, compatit à ses peines, prend souci de sa famille et se fait le conseiller de sa conduite, le patron de ses intérêts.

L'autorité domestique ainsi comprise est vraiment un reflet de la souveraineté divine. L'homme qui l'exerce, est le roi du foyer. C'est dire qu'il ne vit pas pour lui seul, mais pour le bien com-

mun de cette société réduite qu'il a mission de régir et de conduire, à travers les travaux, les souffrances et les joies d'un jour, à ce qui est la fin suprême de toute existence humaine, la possession de Dieu.

II

Ce que j'ai dit longuement des devoirs des maîtres, me permet d'être court sur les obligations des serviteurs. L'obéissance a le même principe que le commandement, elle rencontre les mêmes limites, relève du même esprit et inspire des vertus pareilles. C'est le triomphe de la morale chrétienne de montrer une loi d'harmonie là où une philosophie sans Dieu ne laisse paraître que l'antagonisme des intérêts et le conflit des égoïsmes.

Comme le maître doit voir dans son serviteur un frère, son égal devant la nature et devant la rédemption, ainsi, l'homme qui sert son semblable, doit respecter en celui-ci cet élément de divinité qui réside dans sa personne et qui consacre son autorité. « Notre ennemi, c'est notre maître, » dit la sagesse mondaine. « Notre

maître, c'est l'image de Dieu, » répond la sagesse chrétienne. Image parfois défigurée, je le veux bien, image qui s'ignore trop souvent elle-même et qui perd le secret de sa divine ressemblance, mais que la foi sait discerner encore, et qu'elle nous apprend à révérer quand même.

Aussi bien, la liberté du contrat permet au serviteur qui trouve l'épreuve trop forte, de chercher ailleurs une représentation moins infidèle du divin exemplaire. Tant qu'il reste attaché à ce foyer, il ne lui est pas permis de demander à l'infidélité ou à l'irrévérence une revanche que la conscience réprouve.

A vous donc aussi, frères que le christianisme fait libres, mais qu'une destinée passagère a faits dépendants, à vous aussi je dirai, comme je le disais tout à l'heure à ceux que vous servez : Soyez justes. Mettez vos droits en sûreté dans un contrat sincère, mais n'y ajoutez pas les compensations illicites. Fermez l'oreille aux conseils perfides de quelques-uns de vos pareils qui vous représentent la fortune du maître comme un butin offert au pillage. Dieu est entre lui et vous pour vous protéger tous deux. Si Dieu s'éloigne, c'est la guerre avec ses chances incertaines de victoire et de défaite : vainqueurs ou vaincus, je

vous plaindrais également, car s'il est amer de devenir malheureux par sa faute, c'est, pour celui qui croit en Dieu, une disgrâce plus redoutable que de réussir à édifier sa prospérité sur l'injustice. « Nous avons péché, direz-vous peut-être avec les impies que flétrit le Sage, nous avons trompé notre maître, trahi sa confiance, dissipé son bien, et que nous est-il donc arrivé de fâcheux ? *Peccavi, et quid mihi accidit triste ?* » Et moi je vous réponds : « Deux grands malheurs vous sont arrivés : le premier, c'est d'avoir péché ; le second, c'est de ne plus savoir que c'est un malheur. Car si vous l'avez oublié, Dieu s'en souvient : *Altissimus enim est patiens redditor* [1]. »

Soyez donc justes ; mais, si cette vertu vous paraît aride, rendez-la plus douce au cœur en y ajoutant le dévouement. De quoi se plaint-on, avec raison, de part et d'autre, dans les nouvelles relations de maître à serviteur ? On se plaint de la sécheresse et de l'égoïsme qui rendent durs tous les contacts. On se renvoie d'un camp à l'autre le reproche d'avoir commencé. Contestation vaine et stérile. Lorsqu'il s'agit d'inaugurer entre les hommes un échange de déférence et de

1. Eccli., v. 4.

bons offices, on a plutôt fait de se réformer soi-même que d'imposer aux autres la réforme, car on dispose de sa volonté plus aisément que de celle d'autrui. Soyons les premiers pour nos frères ce que nous voudrions qu'ils fussent pour nous. Ce précepte évangélique n'est pas seulement un axiome de morale, il est une règle de sagesse. La modération triomphe de la colère mieux que ne ferait la vengeance ; le respect fait rougir la brutalité ; le dévouement enfin ouvre les cœurs fermés par l'idolâtrie de soi et en fait jaillir un dévouement pareil.

Où sont-ils, ces serviteurs qui confondent leurs intérêts avec ceux de leurs maîtres ; qui, même aux jours prospères, mettent quelque chose de leur cœur dans leurs services et, si l'adversité vient à visiter la maison, y mettent leur cœur tout entier ? On les rencontrait souvent autrefois. Aujourd'hui on les trouve encore, mais c'est rarement dans les familles qui ont connu tout l'éclat du luxe et ce que l'Écriture appelle si bien « l'orgueil de la vie [1] ». Ce trésor inestimable qui s'appelle le serviteur aimant, c'est, presque partout, et sauf d'honorables exceptions, le privi-

1. Joan., II, 16.

lège réservé aux modestes demeures, où les existences se touchent de plus près, où les sentiments s'échangent d'homme à homme sans être arrêtés au passage par une étiquette rigide et glacée [1].

Et c'est là aussi, Messieurs, c'est dans les conditions moyennes que les serviteurs ont le moins de peine à préserver leur conscience et leur foi. Ce n'est pas que dans les maisons opulentes on se plaise à les corrompre de parti pris. Pervertir ceux qui vivent à notre foyer, c'est là une folie que le seul intérêt suffirait à déconseiller. Ne craignez pas que je prête l'appui de ma parole aux exagérations de la mauvaise foi, aux déclamations de la violence. Non, je ne fais pas ici le procès des riches, mais je me rappelle la sentence redoutable qu'on n'effacera pas de l'Évangile : *Væ vobis divitibus!* Malheur aux riches [2] ! Malheur aux riches, et pourquoi ? Est-ce donc que le divin Maître aurait fourni d'avance une formule aux haines de classes et proféré le premier une de ces menaces irritées auxquelles le bruit des explosions fait un sinistre écho ? Non, mille fois non, et jamais on ne protestera assez haut

1. Voir note 27 à la fin du volume.
2. Luc., VI, 24.

contre ce mensonge. « Malheur aux riches », cela veut dire que si la condition des riches est très enviée en ce monde, elle est très peu enviable au regard de la destinée future. Oui, selon la foi, selon l'Évangile, et, disons-le aussi, selon l'expérience, la richesse est un piège. Elle ne rend pas le salut impossible : il y a eu des saints, et beaucoup, parmi ceux à qui tout souriait ici-bas ; mais elle rend le salut plus difficile ; elle ne permet l'accès du ciel qu'à ceux dont un détachement généreux fait en quelque sorte des pauvres volontaires. Pour les autres, pour le commun des riches, la fortune sert de complice à la tentation ; elle trompe l'homme sur le vrai sens de la vie, elle l'accoutume à chercher sa fin en ce monde, elle multiplie autour de lui les séductions du plaisir ; par elle la lutte devient plus périlleuse et la défaite plus probable. Voilà ce que signifie l'anathème évangélique. Jésus ne maudit pas les riches, mais il les plaint et les avertit. Sa parole retentit comme le cri de la sentinelle dans la nuit ; elle dit : Malheur à ceux qui sommeillent alors que l'ennemi approche !

Eh bien ! cette sentence trouve dans les relations de maître à serviteur une application nouvelle. Le devoir du maître est de sauvegarder la

vertu de ceux qu'il emploie; mais, à mesure que le train de maison s'augmente, cette préservation devient plus difficile : les scrupules de la probité, ceux de la religion, ceux du respect et de l'obéissance, surtout ceux de l'honnêteté des mœurs ne tiennent pas longtemps contre les mauvais exemples de la domesticité. Oui, c'est bien là le malheur des maîtres, car je ne sais pas pour un chrétien de plus grande infortune que d'être, même à contre-cœur et comme malgré soi, l'occasion de la perte des âmes. Mais je ne dois pas oublier qu'en ce moment c'est aux serviteurs que je rappelle leurs devoirs. Eh bien! il n'est pas vrai qu'en aucun lieu, en aucun temps, le devoir soit impraticable. Quand il devient difficile, l'héroïsme est obligatoire, voilà tout. Aux premiers jours du christianisme, il y avait déjà des chrétiens partout; il y en avait, dit saint Paul, jusque dans la maison de César; il y en avait parmi les esclaves, et même ceux-là savaient sauvegarder leur foi, leurs mœurs, leur probité; ils défendaient ces biens sacrés par la fermeté d'abord; puis, si on les persécutait, par la patience; et enfin, si l'on prétendait les violenter, par le martyre. Serviteurs chrétiens, vous êtes des citoyens libres. Sachez affirmer votre

liberté morale aussi bien que l'ont fait d'héroïques esclaves. Vous n'avez pas à craindre le martyre du sang; mais si le martyre de la patience s'impose à votre fidélité, ne reculez pas devant ce devoir et n'oubliez pas le mot d'ordre sublime que vous a légué saint Paul : « Ne pas se laisser vaincre par le mal, mais triompher du mal par le bien : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum*[1]. »

Grande ou petite, Messieurs, la maison d'un chrétien doit être la maison de Dieu. Que la foi y garde le respect, que la justice en écarte et la tyrannie et la fraude, que la charité en bannisse la haine, qu'elle y fasse régner la noble émulation du bon vouloir! Qui dira la beauté d'un intérieur chrétien? De l'époux à l'épouse, des parents aux enfants, des maîtres aux serviteurs c'est un perpétuel échange de déférence et de services, de confiance et de dévouement. Entre ces existences que tout semblait séparer et même opposer l'une à l'autre, l'âge, et l'éducation, et le savoir, et la fortune, un lien subsiste qui les rapproche et les rend solidaires, lien plus fort et plus doux que l'intérêt, car en enchaînant les cœurs il affranchit les volontés. Chacun fait sans

1. Rom., XII, 21.

contrainte tout ce qu'il doit, parce que chacun aime sa dette et son créancier. O vous qu'inquiètent à bon droit les symptômes trop visibles de la décomposition sociale, pourquoi chercher si loin, à travers tant d'inventions suspectes et tant d'expériences aussi périlleuses que décevantes, le secret de la régénération et de la vie? Dieu l'a caché au foyer quand il y a ramené le respect, la liberté et l'amour. Chrétiens qui m'écoutez, il dépend de vous de montrer le salut au monde et de le lui donner. Montrez-lui, donnez-lui des familles dont tous les membres, quelque rang qu'ils occupent, aient pris pour devise et sachent traduire dans leur vie la parole adorable que je veux vous redire une dernière fois, que je veux vous laisser comme l'abrégé de toute la morale domestique : « Nous n'avons qu'un maître, Jésus-Christ ; et nous sommes tous des frères ! » *Amen !*

RETRAITE

LES CAUSES DU PÉCHÉ

LUNDI SAINT

LES PASSIONS NATURELLES

Non sumus ancillæ filii, sed liberæ; qua libertate Christus nos liberavit.

Nous ne sommes plus les enfants d'une mère esclave. Nous sommes libres, le Christ nous a affranchis.

Galat., IV, 31.

Si quelques-uns d'entre vous ont assisté aux deux premières retraites que j'ai eu l'honneur de prêcher ici, je n'ose pas me flatter qu'ils aient gardé le souvenir du plan que je m'étais tracé.

Ne pouvant enfermer dans le cadre vraiment trop étroit d'une seule semaine, durant laquelle je ne vous parle que cinq fois, toute cette suite de pensées chrétiennes dont se compose l'économie d'une retraite, j'avais annoncé le dessein d'échelonner cet enseignement pratique sur une série d'années.

Il y a trois ans, j'avais parlé de la destinée humaine; il y a deux ans, je montrais dans le péché l'obstacle qui s'interpose entre l'homme et sa destinée, et dans la pénitence le moyen de renverser cet obstacle.

L'année dernière, un accident de santé m'a éloigné de cette chaire, à l'heure où j'allais commencer la partie la plus consolante de mon ministère; car si le Carême représente le travail pénible des semailles, la retraite représente plutôt le labeur joyeux de la moisson.

Cette année, je reprends l'exposition de mon sujet où je l'ai laissée il y a deux ans. C'est encore du péché que j'ai à vous parler, du péché considéré non plus en lui-même, mais dans ses causes extérieures, dans les circonstances qui le favorisent, dans les excitations qui le provoquent, en un mot dans les tentations.

La tentation est l'un des phénomènes les plus ordinaires de la vie morale.

L'homme, en effet, est libre, mais il n'est pas indifférent. Il peut, il doit choisir entre le bien et le mal; mais ce choix est rarement pacifique et tranquille: il s'accomplit le plus souvent au milieu des orages, à travers les péripéties d'une lutte ardente. Il demande à l'intelligence des

efforts de sagesse, à la volonté des efforts de courage, au cœur de coûteux et sanglants sacrifices.

Pourquoi, Messieurs? Ah! c'est que le bien qu'il s'agit d'atteindre, est un trésor disputé. Des ennemis de toute sorte se liguent pour nous le ravir et la conquête de ce trésor sera le prix d'une victoire qui ne sera définitive qu'à la dernière heure de notre vie.

Le mot tentation signifie : épreuve. Dieu n'est pas l'auteur de la tentation, en tant qu'elle conduit au péché; car Dieu ne saurait accepter aucune complicité avec le mal, et c'est en ce sens qu'il faut entendre la parole de saint Jacques : *Deus intentator malorum est; ipse autem neminem tentat* [1].

Mais Dieu est l'auteur de la tentation dans un autre sens, en tant qu'elle est une épreuve destinée à purifier notre vertu en la faisant passer par le creuset.

Dieu permet, Dieu veut que notre fidélité soit éprouvée. Il est vrai que, dans la prière dont le Sauveur nous a lui-même dicté la formule, nous lui demandons de ne pas nous induire en la tentation. Mais qu'est-ce à dire, sinon que, prévoyant

1. Jacob, I, 13.

l'épreuve, sachant qu'il peut être dans ses desseins de la permettre, nous le prions de ménager notre faiblesse et de ne pas souffrir que la tempête nous submerge?

La tentation nous environne de toutes parts. Nous la trouvons d'abord en nous-mêmes, dans nos passions naturelles, et aussi dans ce supplément de tendances malsaines que nous avons hérité d'Adam pécheur.

Puis elle nous menace encore du dehors, et là elle prend deux formes : il y a le tentateur visible, qui est le monde, et il y a le tentateur invisible, qui est le démon.

Entourés de tant d'ennemis, notre défaite serait certaine, si un puissant allié ne venait à notre secours : Jésus-Christ, vainqueur de la chair, vainqueur du monde, vainqueur de Satan, et qui nous appelle, par sa Rédemption, au partage de sa victoire.

Telle est, Messieurs, la suite des pensées que j'aurai à développer devant vous dans les méditations de cette retraite.

Entrons en matière sans plus de préambule, et parlons ce soir de cette première forme de la tentation que nous trouvons en nous-mêmes : les passions naturelles.

Pour bien connaître les passions, il y a une double étude à entreprendre : une étude psychologique et une étude morale.

Etude psychologique : Qu'est-ce que les passions? Quel est, si j'ose ainsi parler, le mécanisme que met en jeu ce puissant moteur de l'action humaine?

Etude morale : Quel est le rôle de la volonté dans la lutte contre les passions?

I

Deux mots d'abord sur l'étude psychologique des passions.

Le mot passion semble assez singulièrement choisi pour désigner un principe d'action. On peut, il est vrai, s'expliquer le choix de cette expression si l'on réfléchit que les passions ne sont pas, à proprement parler, des actions, mais des réactions. Toutefois, il faut reconnaître que ce mot, emprunté à la langue philosophique moderne, manque de justesse. La langue de l'ancienne philosophie avait plus de précision.

Aristote et saint Thomas d'Aquin ne se servent pas de ce mot de passions ; du moins, quand ils

l'emploient, ils ne lui donnent pas le même sens que nous. Ce que nous appelons passions, ils l'appellent appétits, et cette expression est beaucoup plus juste.

L'appétit, en effet, a quelque chose d'actif; cependant, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas une action pleine, c'est une réaction. Il y a, avant que la passion se déclare, un état passif, une impression reçue, il y a une pression exercée sur l'être sensible; et l'appétit, c'est la réaction contre cette pression, c'est le ressort qui se détend après avoir été foulé.

Du moment que la passion est un mélange de deux éléments, l'un passif, l'autre actif, il semble assez étrange qu'on choisisse l'un des deux, l'élément préliminaire, l'élément passif, pour désigner le phénomène psychologique tout entier.

Nous n'avons pas à réformer le langage; il est fixé. D'ailleurs, l'opinion générale ne s'y trompe pas; quand nous parlons de passion, notre esprit ne se porte pas sur ce que ce mot, considéré dans son étymologie, semblerait exprimer de passif. Au contraire, le mot passion éveille l'idée d'une commotion violente qui entraîne des actions impétueuses. Il n'y a donc pas d'équivoque à

craindre; nous savons tous ce que c'est que la passion.

Les appétits, les passions sont de plusieurs sortes. On peut les diviser en autant de catégories qu'il y a de puissances dans l'être humain.

Au degré inférieur, nous trouvons les appétits sensibles qui correspondent aux cinq sens. Ce sont des élans de notre être organique vers tout ce qui le flatte. Il y a d'abord dans les yeux l'impression visuelle de beauté et de grâce; à cette impression correspond le désir de voir et de regarder encore.

Il y a l'impression d'harmonie dans l'oreille, à laquelle correspond le désir d'entendre encore.

Il y a le charme qu'exerce sur les sens du goût et de l'odorat tout ce qui a un caractère de suavité; et l'appétit, comme un ressort puissant, se détend avec force pour s'emparer de l'objet qui est la cause de ces jouissances.

Il y a surtout les impressions vives du toucher, auxquelles correspond le désir violent du plaisir sous toutes ses formes : repos, bien-être et délectations plus périlleuses encore.

Voilà pour les appétits sensibles.

Viennent ensuite les appétits intellectuels, la curiosité, le désir de connaître, et cette passion

qui ne serait pas possible dans une nature dépourvue de raison : l'amour de la gloire.

Plus haut encore se rencontrent les appétits ou passions morales, au sommet desquelles apparaît la grande et sublime passion de l'amour.

Il y a enfin, Messieurs, ce que je pourrais appeler les appétits complexes, qui vont chercher dans les diverses facultés de l'être humain l'objet dont ils se repaissent et le caractère par lequel ils se distinguent.

Puisque j'ai nommé l'amour, puis-je oublier combien de désirs divers, inégalement respectables, sont souvent confondus sous une même dénomination quand on nous parle d'amour?

Nous connaissons l'amour supérieur, d'essence morale, l'amitié avec ses délicatesses, le dévouement avec ses générosités admirables; nous subissons aussi les lois d'un amour inférieur mêlé de sensualité, par lequel l'homme descend quelquefois bien au-dessous de lui-même et se rapproche de la brute, pour remonter brusquement à des hauteurs inattendues, devenant à lui-même le plus impénétrable des mystères, la plus surprenante des contradictions.

Pour achever cette énumération nécessairement incomplète, il faudrait nommer ces appé-

tits qu'on pourrait appeler artificiels, si l'on ne considérait que leur objet, mais qui sont naturels dans leur fond, comme par exemple l'amour de l'argent, l'ambition, le désir des honneurs. Car si l'argent et les honneurs supposent une société compliquée et des relations factices, si la nature livrée à elle-même est incapable de procurer à l'homme ces sortes de biens qui sont la conquête de la civilisation, l'œuvre du génie humain, cependant le souffle impétueux qui nous emporte vers la possession de l'or et des honneurs, a sa source dans notre nature, parce que la richesse, les dignités et les distinctions sont, pour les hommes, des moyens de contenter une foule d'appétits et de désirs dont la racine est au fond de leur être.

Voilà donc, Messieurs, ce que c'est que la passion. Maintenant il nous reste à nous demander comment elle agit sur la volonté, quelle est sa part contributive dans la détermination de l'action humaine.

C'est ici, Messieurs, que la nature de l'homme se sépare le plus nettement et le plus visiblement de la nature animale.

Les appétits sensibles nous sont communs avec les animaux, mais il y a entre la brute et

l'homme cette différence irréductible : chez la brute, l'appétit est le seul principe moteur, il est le principe déterminant de l'action, il n'y en a pas d'autre ; quand l'être sans raison a ressenti l'impression des sens, quand cette impression a déterminé dans son être la réaction du désir, c'est fini : l'action suivra infailliblement, à moins que quelque obstacle matériel ne vienne l'arrêter par la contrainte.

Il en est de même chez l'enfant, avant l'éveil de sa conscience et de sa raison. L'enfant alors n'est homme qu'en puissance.

En vous parlant de l'éducation, il y a quelques jours, je vous faisais remarquer qu'il était fort difficile de déterminer le moment précis où le rôle de la raison et de la liberté commence chez l'enfant ; et c'est parce que cette détermination est malaisée, qu'on ne saurait s'y prendre trop tôt pour mettre la main à l'œuvre de l'éducation morale.

A tout le moins dans le premier âge, l'enfant ne gouverne pas plus ses actions que si la raison lui manquait ; il obéit aussi exclusivement à l'appel de ses passions que l'animal lui-même.

C'est ce qui amène saint Augustin, commentant la parole de Notre-Seigneur dans l'Évangile :

« Personne ne vient à moi si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire [1], » à se demander comment un être peut être attiré ; et il répond avec beaucoup de finesse : Il est attiré suivant sa nature. Ainsi, dit-il, si vous montrez un feuillage à une brebis ou une noix à un enfant, vous les attirez nécessairement : *Ostendis ramum ovi, aut nucem puero, et trahis eos* [2]. Ils sont entraînés : ni cet animal, ni ce petit enfant qui n'est pas encore un homme, ne savent se défendre ; vous les attirez véritablement en déterminant chez eux, par une impression sensible, la réaction de l'appétit dans le sens que vous avez prévu, que vous avez voulu d'avance.

Est-ce à dire, Messieurs, que, dans le monde animal, tout soit livré à une force aveugle ? Non, car si l'appétit est aveugle et fatal, il est gouverné par la providence divine. Dieu, le créateur et l'ordonnateur du monde, mène ces êtres sans raison par l'instinct qu'il leur a donné ; il a disposé dans sa sagesse l'action des causes et la réaction des effets, de telle manière que l'ordre général ne soit pas troublé.

1. Joan., vi, 44.
2. *Tract. in Joannem.*

Mais, si nous pénétrons dans le monde humain une économie nouvelle apparaît à nos regards. Là ce n'est plus l'instinct, l'appétit, qui est chargé de diriger l'action humaine.

Que représente donc alors la passion dans cette action humaine ? Messieurs, elle représente une force impulsive, mais qui appelle une direction supérieure.

On pourrait comparer l'élan de la passion dans l'être humain à la vitesse acquise d'un vaisseau qui fend les flots. Cette vitesse, elle est une condition pour que le navire soit gouverné, mais elle n'est pas la direction du navire. Quand le pilote est à la barre, il aime sentir le navire emporté par une impulsion puissante ; mais, par son action intelligente et libre, il détermine la direction du bâtiment : il le gouverne, et avec d'autant plus de sûreté que la vitesse est plus grande ; il lui appartient de décider, par son habileté ou par son erreur, de la marche et du sort même de l'édifice flottant confié à sa garde ; le même élan, sous le gouvernement d'un pilote sage ou imprudent, peut faire entrer le vaisseau dans le port ou le précipiter sur un écueil.

Il en va de même de cette force motrice qui est dans notre nature et qui s'appelle l'appétit.

Dieu l'a mise en nous, non pas pour déterminer la direction de nos actes, mais pour en fournir la puissance ; la direction a été confiée à la volonté libre, éclairée par la raison. Voilà, Messieurs, l'économie de la nature humaine. Voilà le rôle psychologique des passions et celui de la liberté.

Il faut maintenant aborder l'étude morale. Là nous ne devrons plus seulement considérer comment les choses se passent en nous ; nous dirons, avec l'autorité de la conscience et de Dieu, comment elles doivent se passer.

II

Cette liberté humaine, que nous avons comparée tout à l'heure à un pilote tenant la barre du navire, n'est pas une maîtresse capricieuse de l'action humaine. Elle-même a sa loi, qui n'a rien de fatal, rien de contraignant : loi proposée et non pas imposée. La loi de la liberté, c'est d'obéir à la raison, de même que la loi de l'appétit est d'obéir à la liberté. La raison enfin ne commande pas au hasard ; si elle gouverne la liberté, et par elle la passion, sa loi à elle est d'obéir à Dieu.

Apercevez-vous la beauté cachée dans cette

harmonie de nos puissances, dans cette hiérarchie de nos facultés? A la base de l'être humain, l'appétit sensible qui fournit la force et l'impulsion. Plus haut, la liberté morale qui gouverne, qui dirige l'action. Au-dessus de la liberté, la raison, la conscience, qui déterminent le devoir, qui décident du juste et de l'injuste, de ce qui est honnête et de ce qui est honteux, de ce qui est permis et de ce qui est défendu.

Enfin la raison elle-même n'est qu'un reflet, une lumière réfléchie. Où est le foyer, où est la source, le principe originel d'où dérivent l'autorité, la direction, le devoir? Il est en Dieu.

Si l'être humain est une pyramide, Dieu est au sommet. C'est à lui que tout obéit, c'est de lui que la raison emprunte sa lumière, la volonté sa loi, les passions leur direction.

Voilà l'ordre, Messieurs, l'ordre admirable, l'ordre que Dieu a conçu, que Dieu a révélé à la conscience humaine, et qu'il veut voir respecté par elle.

Ne vous étonnez pas alors que l'appétit dans l'homme ne soit plus contenu, comme il l'était dans l'animal, par cette sorte d'équilibre spontané dans lequel je vous ai fait admirer tout à l'heure l'action de la Providence.

Puisque Dieu a disposé un autre moyen meilleur, plus noble, plus honorable pour nous, d'assurer le bon gouvernement de nos puissances, il n'a pas été obligé de mettre dans nos facultés inférieures ce qu'il réservait à celles d'en haut.

Il est vrai que la liberté a ses défaillances, qu'elle peut manquer à son rôle, mais elle y manquera par sa faute et sous sa responsabilité. Alors qu'arrivera-t-il? Les passions, les appétits d'en bas, ne seront plus gouvernées par une sorte d'instinct infaillible, puisqu'un tel instinct n'a pas été donné à l'homme; elles ne seront pas gouvernées non plus par la liberté, puisqu'elle a abdiqué son rôle de maîtresse. Le résultat, c'est qu'elles ne seront plus gouvernées du tout; et, comme leur nature est d'être impétueuses et violentes, n'étant plus comprimées, elles deviendront dominatrices à leur tour. C'est ce qui arrive à l'homme qui n'a pas maîtrisé ses passions. Cette force puissante qui est en lui, ne restera pas inactive; de sa nature elle va droit au plaisir, à la satisfaction sans limite, sans mesure, sans frein; car sa limite, sa mesure, son frein étaient dans les mains de la liberté, et la liberté a tout laissé aller. De là le désordre, la perturbation, quelquefois la destruction même de l'être

physique ; il y a vraiment un principe de mort dans la passion qui n'est pas contenue et régie par la raison.

Hélas ! Messieurs, est-ce donc un spectacle bien rare que celui d'un homme livré au gouvernement tumultueux et révolutionnaire de ses appétits inférieurs ? Ah ! vous avez tous dans la mémoire les beaux vers de notre grand poète tragique, racontant la mort d'Hippolyte sur le chemin de Trézène :

> Traînés par les chevaux que sa main a nourris...
> Dans les rênes lui-même il tombe embarrassé.

N'est-ce pas là une saisissante image de cette volonté humaine, de cette liberté morale que Dieu avait fait asseoir sur le siège du commandement, dans les mains de laquelle il avait remis les rênes ? Alors les coursiers fougueux qui s'appellent les passions, pouvaient sans péril dépenser la sève généreuse qui circulait dans leurs veines. Mais le dominateur, celui qui tenait les rênes, qui évitait les écueils, voici qu'il abdique la noble mission dont Dieu l'avait investi : il s'est laissé arracher des mains les instruments de son pouvoir, et la course du char va s'achever dans une catastrophe.

Messieurs, elles sont multiples, les entreprises de la passion sur la liberté humaine.

Chaque homme porte en soi toute la variété des appétits que j'essayais tout à l'heure de vous décrire. Mais il y a en lui une passion plus forte, plus impérieuse que toutes les autres, et c'est de ce côté-là que notre volonté subit les plus rudes assauts.

Celui-ci est surtout sensible aux sollicitations du plaisir; celui-là expérimente plus habituellement les faiblesses du cœur; cet autre est attaché à l'argent et sacrifierait tout pour agrandir son trésor. Dans la tête de cet autre il ne passe que des rêves d'ambition et de gloire... Quelle que soit la passion qui nous tyrannise, si notre volonté abdique devant les sommations capricieuses ou excessives de l'appétit, si elle cesse un moment de faire sentir le joug à la partie inférieure de notre être, c'en est fait et de la dignité, et du repos, et de la vertu, et du bonheur! Cet homme, que Dieu avait fait libre, n'est plus qu'un esclave.

Ah! Messieurs, que chacun de nous rentre en lui-même, pour évoquer le souvenir des occasions où, durant une existence brève ou longue, il s'est reconnu le vaincu de ses passions.

D'abord la volonté délibère, elle hésite, elle se trouble. La conscience ne perd pas en un jour ses droits et son empire. Il y a des défaillances passagères, des défaillances dont on rougit, des chutes dont on se relève. Mais si l'on n'a pas le courage de prendre un chemin directement opposé à celui de la tentation, de remonter généreusement le courant de l'instinct, bientôt on retombe plus bas qu'à la première épreuve : les forces de la volonté s'amoindrissent, en même temps que grandissent les exigences et les audaces de l'appétit.

A chaque instant ce sont des secousses nouvelles qu'imprime la passion toujours plus exigeante à la volonté toujours plus débile ; et bientôt arrive le moment où les rènes échappent à celui qui devait conduire : alors la liberté est vaincue ; le char court à l'abîme.

Messieurs, il ne suffit pas de décrire la marche des passions, il faut encore indiquer le secret de la résistance.

Les passions naturelles sont la source la plus habituelle de nos tentations; non pas que les appétits soient mauvais en eux-mêmes, mais parce qu'ils tendent de leur nature à poursuivre leur satisfaction au travers de tout, tandis que la morale veut que l'ordre soit respecté, et que ni le

plaisir, ni l'argent, ni les honneurs, ni rien de ce que la nature convoite, ne soit recherché au mépris de la loi divine.

Qu'arrive-t-il lorsque Dieu est oublié, lorsque l'homme ne considère dans les objets qui le sollicitent, que leur attrait même ? Il arrive une chose effroyable, à laquelle tout d'abord on ne pense pas ; un désordre monstrueux, qui a cependant son origine dans la grandeur même et la dignité de la nature humaine.

Et qu'est-ce donc ? La nature humaine est ainsi faite, qu'elle ne peut trouver son repos qu'en Dieu, qui est son principe et sa fin ; et lorsqu'elle se trompe dans le choix de sa fin suprême, quand elle met le terme de son action non seulement plus bas que Dieu, mais plus bas qu'elle-même, alors elle se sent comme entraînée à faire de cet objet inférieur son idole, l'objet de son culte, son Dieu ! Ce qu'elle aime par-dessus tout, il faut qu'elle l'adore ; et quand elle aime plus bas qu'elle, elle adore plus bas qu'elle. C'est ce qui faisait dire à l'apôtre saint Paul avec une incroyable énergie de langage :

« Il y a des hommes dont on ne peut parler qu'en pleurant : des hommes qui ont pour Dieu leur ventre et pour destinée l'éternelle mort ! *Nunc*

autem flens dico, quorum Deus venter est, quorum finis interitus [1].

Voilà ce qui arrive infailliblement à l'homme quand il renverse l'ordre des fins, quand il ne met pas Dieu au-dessus de tout, qu'il ne gouverne pas ses appétits, qu'il ne sait pas respecter en lui la hiérarchie des puissances.

Le plaisir, la satisfaction, quelle qu'elle soit, devient son but, son terme, et, oubliant Dieu, il tombe dans la plus humiliante et la plus sacrilège des idolâtries.

Que faire pour échapper à ce péril ? La sagesse profane avait déjà clairement aperçu le chemin qu'il faut suivre. Le philosophe stoïcien n'avait pas hésité sur le traitement qu'il convient de prescrire à l'homme devenu l'esclave de ses passions. Il lui disait : Abstiens-toi et supporte.

Privation volontaire, souffrance acceptée, voilà le régime moral qui peut affranchir l'homme de la tyrannie des appétits : *Abstine et sustine.*

Mais ce que je sais bien aussi, c'est que ces fiers préceptes n'ont jamais été sérieusement mis en œuvre que par les disciples de l'Évangile. A l'école des sages, des philosophes, on en a parlé ;

1. Philipp , III, 18, 19.

il n'y a qu'à l'école de Jésus-Christ qu'ils aient été pratiqués.

La sagesse chrétienne, Messieurs, a mis à la portée de tous, des plus humbles, des plus illettrés, à la portée de l'humanité tout entière, ces conseils d'affranchissement qui apprennent à l'homme le secret d'échapper à la servitude des passions.

Quel est donc ce secret ?

Il a un nom dans la langue chrétienne, et ce nom je ne craindrai pas de le prononcer ici : il s'appelle la mortification des passions.

Qu'est-ce à dire ? Il ne suffit pas, si l'on veut reconquérir sa liberté, de résister à la tentation à l'heure où éclate la crise aiguë, où l'orage se déchaîne. A ce moment, il est trop tard. La volonté est déjà affaiblie, énervée par l'habitude des chutes; à peine se trouvera-t-elle en présence de l'occasion renaissante qu'elle sentira les forces lui échapper ; sa défaite sera inévitable.

Ce n'est pas, Messieurs, au moment où le canon gronde, où l'ennemi s'approche et fait tomber les projectiles sur le camp, ce n'est pas alors qu'il est temps d'assembler une armée, moins encore de se procurer des armes. C'est en pleine paix

qu'il faut préparer la défense, remplir les arsenaux, recruter et exercer les troupes.

Voilà ce que fait le vrai chrétien, l'homme vertueux, soucieux de la dignité de son âme et de sa liberté morale. En pleine paix, alors que la tentation le laisse tranquille, il se préoccupe d'assurer à sa volonté l'empire sur les appétits et les sens.

A la moindre manifestation de ces désirs déraisonnables qui sont au fond de chacun de nous, il se redresse de toute la hauteur de son âme immortelle et fait entendre aux puissances inférieures que c'est à elles d'obéir, à lui de commander. Il prend même l'offensive, et, afin de plier sa nature sensible à une discipline d'obéissance, il ne craint pas de lui infliger quelques privations ou quelques souffrances volontaires, au delà de la limite du devoir.

Tous les saints, à l'exemple de saint Paul, ont réduit leur corps en servitude. *Castigo corpus meum et in servitutem redigo* [1].

Vous trouvez la trace de cette discipline morale dans l'institution de la pénitence ecclésiastique qui autrefois imposait à tout chrétien des

1. Cor., IX, 27.

mortifications rigoureuses et des exercices véritablement coûteux et pénibles.

Hélas! de cette sévérité salutaire il est resté bien peu de chose. L'Église, dans son indulgence, mesure ses préceptes à la faiblesse de nos courages; c'est à peine si, en pratiquant ce qui nous est demandé, nous avons quelque sacrifice véritable à imposer à notre sensualité. Mais si les exigences de la discipline canonique ont été réduites, il y a quelque chose qui ne change pas, quelque chose qui échappe à la juridiction même de l'Église, une loi dont il ne lui appartient pas de modérer la rigueur. C'est la loi divine de la pénitence, c'est le devoir naturel qui nous commande de mortifier nos passions.

Ce devoir-là ne souffre pas d'exception. Tout homme, par cela seul qu'il est homme, est obligé de faire régner l'ordre au dedans de lui-même; et il n'y parviendra jamais s'il n'a pas le courage de se priver, de s'éloigner souvent du plaisir et d'aller quelquefois au-devant de la peine. Que chacun donc s'interroge, que chacun visite son être moral, son être sensible; qu'il se rende compte des forces du péché et des ressources de la tentation; qu'il explore aussi ses propres forces, celles de sa volonté; qu'il se demande de quel

côté le mal le sollicite davantage, si c'est du côté de la sensualité, du plaisir, de l'avarice, de l'ambition : qu'importe ? Quand il a reconnu l'ennemi, son devoir est de l'attaquer de front, de le réduire, de le faire reculer, de le désarmer. Voilà, Messieurs, à quel prix l'homme peut reconquérir sa liberté. Voilà comment la tentation, au lieu d'être pour lui une cause de chute, la source d'un malheur éternel, peut entrer dans le plan divin et devenir l'instrument d'une Providence miséricordieuse pour purifier son âme, pour développer sa vertu, pour embellir sa couronne.

Je sais que cette doctrine est dure; et il s'en trouvera plus d'un, peut-être, parmi ceux qui m'écoutent, mais surtout au dehors, pour s'en prendre à Dieu d'avoir mis le devoir à des conditions si difficiles. Pourquoi donc, dit-on, le Seigneur a-t-il voulu que cette chétive volonté, chargée de tout gouverner en nous-mêmes, ait si peu d'empire sur les serviteurs indociles placés sous sa domination ? Vains reproches ! Ceux qui intentent ce procès à la Providence, feraient mieux d'instruire leur propre procès à eux-mêmes. Est-ce que notre être moral, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, avec ses faiblesses excessives et son incroyable complaisance pour le mal, est vrai-

ment l'œuvre de Dieu ? Êtes-vous bien, mon frère, à l'heure où je vous parle, l homme que Dieu avait fait, ou n êtes-vous pas plutôt l'homme qui s'est défait, qui s'est amoindri lui-même par l'abus et les défaillances de sa liberté ?

Ah ! Messieurs, j ai déjà eu plus d'une fois l occasion de le faire remarquer au cours des conférences du dimanche, il n'y a rien de mobile et de variable comme la liberté morale. Sans cesse elle grandit ou diminue ; elle s'élève jusqu'à une souveraineté presque absolue ou, au contraire, elle descend, elle se dégrade jusqu'au voisinage de la servitude. Et qu'est-ce donc qui détermine le progrès ou la déchéance de la liberté ? C'est la liberté elle même.

La liberté est une puissance qui se façonne ou se détruit à chaque instant par l'usage même qu'elle fait de ses ressources. L'homme fidèle à la loi de Dieu, l'homme soucieux de sa grandeur morale, voit, à chaque victoire, grandir son pouvoir et reculer les bornes de son empire. L'homme pusillanime, à chaque défaillance, à chaque capitulation, ajoute aux forces de son ennemi et perd quelque chose des siennes ; et voilà comment il arrive que, tombé par sa faute dans les chaînes de l'esclavage, il ose ensuite se retourner

vers Dieu et l'accuser. Ah! prenez-y garde : Dieu n'est pas l'accusé, il est le juge. Cessons de blasphémer l'auteur bienfaisant et miséricordieux de notre nature, et, puisqu'il faut accuser quelqu'un, n'accusons que nous-mêmes. Quant à Dieu, bénissons-le de nous avoir ménagé ces jours de réflexion et de recueillement pour rentrer en nous-mêmes, pour visiter les brèches de notre liberté et les réparer avec le secours qui nous vient de lui. Alors, Messieurs, regardant la tentation en face, nous reprendrons courage à cette source de vigueur morale que le Sauveur a ouverte devant nous en ces jours bénis, consacrés à célébrer l'anniversaire de la rédemption. Dans la méditation de ces mystères d'amour, nous renouvellerons la jeunesse de nos âmes ; et, retrouvant, au contact de la croix libératrice, le secret de nos énergies perdues, nous chanterons avec le grand Apôtre la victoire de Celui qui nous a tirés de l'esclavage : *quâ libertate Christus nos liberavit. Amen.*

MARDI SAINT

LA DÉCHÉANCE ORIGINELLE

Caro concupiscit adversus spiritum; spiritus autem adversus carnem; hæc enim sibi invicem adversantur.

La chair tourne ses désirs contre l'esprit : l'esprit combat les désirs de la chair; ce sont d'irréconciliables adversaires.

Galat., v, 17.

J'ai commencé à vous parler, hier, des tentations. Je vous ai montré l'ennemi que chacun porte en soi : les passions, les appétits naturels. Ces tendances, nous l'avons vu, ne sont pas essentiellement désordonnées ; elles jouent un rôle utile et nécessaire dans l'économie de l'être humain ; mais elles menacent sans cesse d'asservir les facultés supérieures. Alors l'ordre est troublé. La volonté qui obéit aux sens, cesse d'obéir à la raison et à Dieu.

Si l'homme n'avait à compter qu'avec sa nature, il connaîtrait donc les tentations. Mais les connaîtrait-il à ce degré d'intensité que notre état présent révèle ? La tyrannie du mal se ferait-elle sentir avec cette force qui aujourd'hui nous fait gémir ? Non, Messieurs. A la tentation provenant des passions naturelles s'ajoute, dans l'homme tel qu'il est, une autre cause d'entraînement au mal : c'est la déchéance originelle avec la concupiscence qui en est l'effet.

C'est là ce qu'atteste un double témoignage : l'un qui parle en chacun de nous, celui de la conscience individuelle ; l'autre qui retentit dans la tradition religieuse de tous les peuples, mais qui ne trouve son expression précise que dans le dogme chrétien.

Ecoutons d'abord la conscience individuelle. Rappelez vos souvenirs, Messieurs. Remettez-vous par la pensée en face de certaines crises morales que vous-mêmes peut-être vous avez traversées. Ou bien regardez à côté de vous : voyez ces chutes lamentables qui arrachent un cri d'étonnement douloureux à ceux qui en sont les témoins; et dites s'il n'y a pas dans ce pouvoir fascinateur du mal, dans ce prestige qu'il exerce sur un être né pour le beau et le bien,

quelque chose d'anormal et de violent, l'indice d'une perturbation, d'un désordre accidentel, d'un changement survenu dans l'équilibre des forces qui se disputent l'empire de la conduite.

Interrogez ensuite la conscience du genre humain tout entier ; écoutez les traditions des peuples ; laissez parler les religions, même celles que l'erreur a faussées. Partout, avec des nuances diverses, sous des images et des symboles qui varient d'un peuple à l'autre, d'un siècle à l'autre, partout vous trouverez le souvenir d'un âge primitif meilleur que le temps présent, d'un âge où la vertu était plus facile, où le bien était le maître, où l'amour l'emportait sur la haine. L'âge d'or n'est pas une simple fiction des poètes : le mythe n'est ici qu'une forme de la tradition religieuse. Mais dans la religion révélée la doctrine se précise et s'affirme avec l'autorité de Dieu même. Et si elle s'offre à nous sous un appareil où le symbole est, dans une certaine mesure, mêlé à l'histoire, du moins un enseignement ferme, garanti par la véracité divine, vient nous faire connaître ce qui a précédé, dans l'histoire humaine, l'état moral qui est le nôtre à présent.

Le triple fait de l'innocence primitive, de la

déchéance originelle et de sa transmission par la plus mystérieuse des hérédités, voilà, Messieurs, un dogme qui appartient en propre au christianisme et dont il est impossible de ne pas tenir compte quand on veut étudier le rôle du mal en ce monde et ce que j'appelais hier le mécanisme de la tentation.

Je dois donc, en peu de paroles, vous rappeler ce dogme, vous en donner une notion juste, puis déduire les conséquences qui en découlent, tant pour l'étude de la tentation en elle-même que pour la détermination de l'attitude morale que nous devons prendre en face de l'épreuve.

I

D'abord, Messieurs, en peu de mots rappelons ce que la doctrine catholique nous oblige de croire touchant la chute originelle. L'homme n'a pas seulement reçu de Dieu les facultés intellectuelles, morales, sensibles, physiques, qui composent sa nature : par un dessein miséricordieux et tout gratuit de son Créateur, il a été élevé dès l'origine à une destinée qui dépasse en grandeur, en dignité, en félicité tout ce que pou-

vaient appeler ses désirs, tout ce que ses puissances pouvaient atteindre : bien plus, tout ce qu'une nature créée, si grande qu'on la suppose, aurait trouvé à la portée de ses aspirations et de ses puissances.

Il s'agit là du surnaturel absolu, par opposition à ce surnaturel relatif qui dépasse les forces de telle espèce de créatures, tout en restant proportionné aux facultés d'une espèce supérieure. On pourrait dire, par exemple, que l'intelligence est quelque chose de surnaturel par rapport à la nature de la brute ; mais c'est un surnaturel relatif : pour l'homme, c'est la nature même.

Il n'en est pas ainsi de ce qui compose notre destinée future. Elle est surnaturelle non seulement par rapport à l'homme, mais par rapport à l'ange, par rapport à toute créature existante ou possible. Et pourquoi ? J'ai déjà eu l'occasion, dans les conférences du dimanche, d'indiquer la source d'où cette économie surnaturelle s'épanche sur le monde des âmes. C'est la vie intime de Dieu qui s'échange entre les trois personnes divines dans le mystère impénétrable de la Trinité sainte. Dieu, dans ses opérations extérieures, ne révèle pas ce secret de sa vie cachée. Toutes les perfections, tous les attributs qu'il

met en œuvre et pour concevoir et pour exécuter le dessein de la création, pour soutenir par sa puissance, gouverner par sa sagesse, combler des dons de son amour l'univers qu'il a fait, — toutes ces perfections, tous ces attributs sont communs aux trois personnes de l'adorable Trinité, et par conséquent ne laissent pas apercevoir la distinction qui subsiste entre elles, mais accusent seulement l'unité et la puissance du Dieu qu'il faut adorer.

Comme l'homme a dans sa conscience le secret de sa pensée, ainsi Dieu, dans sa conscience éternelle, garde le secret de sa vie, et aucune créature, si haute qu'elle soit, ne pourra surprendre ce secret de la conscience divine. On devra se contenter de boire aux ruisseaux dérivés de la source mystérieuse, de contempler les rayons échappés du foyer inaccessible où Dieu se cache et se dérobe comme dans une retraite impénétrable : *Lucem inhabitat inaccessibilem* [1].

Eh bien ! Messieurs, ce qu'aucune créature ne pouvait s'approprier, Dieu a résolu de le répandre. Ce qui semblait incommunicable, il lui a

1. I Tim., VI, 16.

plu de le communiquer. Par quel moyen ? Comment a-t-il rendu possible une semblable élévation de la créature au partage de sa vie intime ? Comment, d'autre part, la créature, entrant ainsi dans la vie de Dieu, dans sa pensée, dans son amour, restera-t-elle cependant distincte de son Créateur ? Par quels traits cette doctrine de la vie surnaturelle, de la vision intuitive et de l'union béatifique continuera-t-elle de s'opposer à l'erreur du panthéisme qui confond l'être de Dieu avec l'être créé ? Ce sont là les questions les plus hautes, les plus difficiles, les plus sublimes qui puissent occuper l'esprit humain. Mais disons, sans plus tarder, que la solution satisfaisante et complète d'un pareil problème échappe au pouvoir de notre esprit.

Il nous suffit de savoir que Dieu a conçu ce dessein pour reconnaître qu'il était possible. Et si quelque chose peut nous aider à comprendre cette possibilité, c'est cette pensée qu'il entre dans ce dessein plus d'amour, et que là où il y a plus d amour, l œuvre est plus digne de Dieu.

Voilà donc, Messieurs, le dogme fondamental de la religion chrétienne : l'homme a été appelé, dès son origine, à entrer, par la grâce de l'adoption divine, dans une économie supérieure à ses

aspirations et à ses puissances, économie dont le développement plein et parfait devait se rencontrer dans la vision de l'être qui est la source éternelle de la vie.

Mais parce que c'est là un bonheur de l'intelligence, de la volonté et du cœur, il convenait que la créature à laquelle cette félicité était promise, entrât pour quelque chose dans la conquête de ce grand bien et qu'elle y apportât le prix de son bon vouloir et le mérite de sa vertu.

Voilà pourquoi l'homme en l'état primitif qui n'était pas celui de la simple nature, mais celui de la grâce et de la justice originelle, possédait deux sortes de biens dans l'ordre moral : d'abord le trésor principal, ce je ne sais quoi de mystérieux qui l'unissait à la vie de Dieu, ce lien, caché au regard de l'homme, mais visible au regard divin, qui rattachait la créature, même durant son séjour passager sur cette terre, à l'être intime de son Créateur, lien de pensée, lien de volonté, lien d'amour.

A ce trésor essentiel venaient s'ajouter, comme autant d'accessoires destinés à l'encadrer, des dons supplémentaires qui, selon les Écritures sacrées, interprétées par la tradition et la théo-

logie, étaient au nombre de quatre : l'immortalité ; l'exemption de la souffrance ; une science très haute et qui n'était point acquise, mais versée par Dieu dans l'intelligence ; enfin un parfait équilibre entre les facultés, qui rendait douce et facile la poursuite du bien, en écartant les incitations malsaines que nous connaissons trop bien et dont l'attrait nous sollicite vers le mal.

Cette condition privilégiée de l'homme avait deux caractères : elle était contractuelle et elle était héréditaire.

C'est-à-dire que Dieu offrait à l'homme un échange : il lui assurait la possession de la justice originelle, celle des dons accessoires qui en étaient le développement, et, après l'épreuve subie, la transformation de cette félicité commencée en une béatitude parfaite. En retour il lui demandait l'obéissance à un commandement unique et la fidélité dans l'épreuve.

Voilà le caractère contractuel ; et voici le caractère héréditaire. Si Adam triomphait de cette épreuve et payait à Dieu le tribut attendu de fidélité et d'obéissance, la possession de la justice originelle et des dons accessoires devait être par lui transmise, comme le plus précieux des héritages, à toute sa postérité.

Je laisse de côté la question de savoir si chaque génération humaine, investie en naissant de ce patrimoine inestimable, aurait été, ou non, soumise en outre à une épreuve personnelle de laquelle aurait dépendu le bonheur de chacun. Ce qui est certain d'après la tradition, c'est que la condition privilégiée d Adam au Paradis, l'amitié de Dieu, les connaissances sublimes et l'exemption de la concupiscence, auraient sans doute été la condition réservée dès son berceau à chaque homme venant en ce monde.

Réciproquement, si Adam par sa faute perdait ce trésor, il perdait du même coup le pouvoir de le transmettre. Hélas ! c'est ce qui est arrivé. Bien que sa nature fût équilibrée, il restait libre, et sa liberté s'est montrée défaillante sans avoir l'excuse des entraînements que connaît notre nature déchue.

Dans la personne d'Adam le péché commis au jardin de l'Eden était un péché actuel, pour parler le langage du catéchisme. Mais quel était l'effet de ce péché ? C'était d'abord de tuer dans l'homme qui l'avait commis, la vie surnaturelle, de le dépouiller du trésor principal, la justice originelle, l'amitié de Dieu.

En même temps, par une conséquence inévi-

table, l'effet du péché actuel dans l'âme d'Adam était de le priver de ces dons accessoires qui servaient d'accompagnement à la grâce sanctifiante.

Il est dans la nature de l'être organisé de mourir, il est dans sa nature d'être sujet aux sollicitations des appétits d'en bas. Être exempté de la mort, de la souffrance, de l'ignorance et de la convoitise, c'était un privilège, un privilège gratuit, attaché à l'adoption divine. Par conséquent celui qui perdait la grâce, perdait le privilège qui en était la conséquence.

Voilà ce qui s'est passé dans l'âme de nos premiers parents par le fait du péché actuel qu'ils ont commis l'un et l'autre.

A raison du caractère héréditaire de l'économie qu'ils avaient violée, ils n'ont pas seulement perdu ce trésor pour eux-mêmes, ils l'ont perdu pour tous leurs descendants. A la place de la richesse surnaturelle et morale qu'ils devaient leur transmettre, ils leur ont légué la misère et la pauvreté de cette condition de pécheur dans laquelle ils s'étaient précipités eux-mêmes; absolument comme l'homme qui a reçu de ses parents une magnifique fortune et l'a follement dissipée, ne léguera à ses enfants que la pauvreté.

Il y a cependant une différence aggravante dans le cas du premier homme. La misère d'un père dissipateur, léguée à des enfants innocents de sa faute, n'est pas pour ceux-ci une honte, elle est seulement un malheur ; tandis que la privation de la grâce et de l'amitié de Dieu garde et gardera jusqu'à la fin des temps le caractère d'un désordre. L'homme naît dépouillé des dons surnaturels que Dieu lui avait destinés, qu'il aurait dû avoir ; il lui manque une beauté que le regard de Dieu cherche sur son front et qu'il s'offense, qu'il s'irrite de n'y pas rencontrer. C'est en ce sens que saint Paul a pu dire : Nous naissons enfants de la colère, *natura filii iræ* [1], parce que chaque naissance humaine fait apparaître aux regards de Dieu, à la place du trésor de grâce qu'il voulait assurer aux enfants du premier homme, un vide, une indigence, une misère qui est l'effet du péché.

Voilà, en quelques mots, le dogme de la chute. Il faut maintenant en déduire les conséquences qui en dérivent, tant en ce qui concerne l'origine des tentations qu'en ce que je pourrais appeler la morale de l'épreuve.

1. Eph., II, 3.

II

D'abord, Messieurs, faisons de ce dogme de la chute originelle une application à ce que j'appelais hier la psychologie de la sensation.

Je vous ai montré le rôle des appétits, leur caractère instinctif, l'élan qui les porte vers la satisfaction sensible. Le désordre existe lorsque la volonté abdique l'empire qu'elle devait exercer et le laisse usurper par les puissances inférieures. L'homme, tel qu'il est aujourd'hui, est-il sujet uniquement à cette faiblesse naturelle ? Non, il en connaît une autre, plus fâcheuse et plus funeste.

Nous trouvons en nous non seulement une possibilité de nous laisser vaincre par les appétits inférieurs, mais une déplorable facilité à subir cet échec, une complicité native avec le mal. Le bien nous lasse et nous fatigue, presque au premier effort ; le péché nous attire et nous sollicite. Il y a quelque chose de mystérieux, d'évidemment désordonné dans cet attrait du mal. Mais quoi ? Est-ce que ces deux mots ne se heurtent pas dans une rencontre inattendue et douloureuse : l'attrait du mal ?

N'est-ce pas le propre du bien d'attirer? Et pourquoi donc, je vous prie, un être capable de désir s'élance-t-il vers un objet, sinon parce qu'il y aperçoit, qu'il y soupçonne le bien? Le mal, dont l'essence est de repousser, qui est de sa nature répugnant, comment peut-il attirer? Et si nous constatons cependant que le mal attire, comment contester qu'il y ait désordre dans notre nature et perturbation dans nos puissances?

Eh bien! cet attrait du péché, ce penchant vers ce qui est immoral, ce qu'on a appelé la pente au mal, c'est, dans le langage chrétien, la concupiscence. La concupiscence prend plusieurs formes et compte autant de variétés qu'il y a en nous de passions et d appétits. Elle se distingue cependant des passions et des appétits naturels par ce je ne sais quoi d'excessif et de violent qu'elle ajoute aux tendances qui nous entraînent, à travers le péché et la révolte contre Dieu, à la satisfaction de nos désirs naturels.

Cette concupiscence, Messieurs, elle a remplacé en nous l'heureux état d'équilibre moral qui était l'un des effets les plus précieux, l'un des accompagnements les plus désirables de la justice originelle, qui mettait la paix dans l'âme et conférait à la volonté, non pas l'impossibilité de

défaillir, car alors il n'y aurait plus eu de liberté et partant plus d'épreuve, mais une enviable possession d'elle-même pour se déterminer, si elle le voulait, selon les lumières de la raison.

En perdant la grâce sanctifiante, Adam a perdu ce don d'*intégrité*, qui en était l'accompagnement. En cessant de pouvoir nous transmettre l'héritage de la grâce, il cessait de pouvoir nous léguer le précieux héritage de la facilité pour le bien.

Quelle est donc la situation de l'homme déchu, héritier de la contagion originelle? C'est une simple privation. D'après les docteurs les plus autorisés en théologie, la concupiscence vicieuse n'est pas, comme le prétendaient, à des degrés divers, Calvin, Baïus et Jansénius, une corruption intime et profonde de l'être humain tout entier.

Les hérétiques que je viens de nommer, abusant du langage de l'Écriture dont ils n'avaient pas l'intelligence, et refusant de s'éclairer dans l'interprétation des saintes Lettres par la tradition de l'Église, allaient jusqu'à soutenir que, dans l'homme héritier de la contagion originelle, tout l'être moral est corrompu et vicié dans son fond; en sorte que, comme d'une source amère il ne peut couler que de l'amertume, ainsi de l'âme

humaine il ne peut dériver que des péchés et des actions désordonnées et immorales.

L'homme serait définitivement incapable de faire une seule bonne action par lui-même. Il n'y aurait pas — c'est une des propositions de Baïus qui ont été condamnées par le Saint-Siège — il n'y aurait pas de milieu entre la concupiscence vicieuse, principe incessant de péché, et la charité qui justifie et qui inspire les œuvres méritoires du ciel [1].

C'est là une doctrine hérétique. Même après la chute originelle la liberté morale subsiste; la nature n'est point viciée dans son fond, elle produit encore des actions moralement bonnes.

Mais alors qu'est-ce donc que la concupiscence? C'est une simple privation de cet équilibre moral dont je parlais tout à l'heure, de cette rectitude d'un vouloir pleinement libre, maître absolu de lui-même et des actions qu'il doit régir.

Ce qui semble suivre de là, c'est que la concupiscence, ainsi comprise, d'une façon purement privative, pouvait être aussi bien la condition

1. C'est la 38e des 79 propositions de Baïus condamnées par saint Pie V (1567), Grégoire XIII (1579) et Urbain VIII (1641).

primitive de l'homme si Dieu ne l'avait pas élevé à l'état surnaturel.

En effet, les théologiens ne craignent pas de dire que, dans un certain sens, Dieu aurait pu créer l'homme en l'état où il est à présent après la chute. Il y a même une proposition condamnée par le Saint-Siège, qui est la contradictoire de celle-là : « Dieu n'aurait pas pu créer l'homme dans une situation identique à celle qui est la sienne depuis la chute [1]. »

Cependant il faut maintenir ce caractère de désordre que je signalais tout à l'heure, dans la concupiscence dérivée de la chute originelle. Pour le faire comprendre j'aurais besoin d'entrer dans des développements d'un haut intérêt, mais qui peut-être m'entraîneraient bien loin dans le domaine de la théologie proprement dite ; je serai donc obligé de me borner à de rapides indications.

Les mêmes docteurs qui ont analysé avec tant de sagacité et de finesse le caractère purement privatif du péché originel et de la concupiscence, reconnaissent qu'un être comme le nôtre, composé d'esprit et de chair, un être dans

1. 55e proposition de Baïus, *loc. cit.*

lequel les appétits sensibles sont si étroitement liés avec les facultés intellectuelles et morales, aurait eu besoin, même dans une économie purement naturelle, d'une assistance miséricordieuse de son Créateur pour ne pas se trouver dans une situation trop défavorable à l'égard de la conquête du bien et de la résistance au mal. Ils admettent que, des relations de confiance et d'amour s'établissant entre l'homme purement naturel et son Dieu, l'accès de la prière serait demeuré ouvert à la créature infirme et défaillante, que la prière aurait appelé et obtenu de Dieu des secours d'essence purement naturelle, sans doute, mais gratuits en ce sens qu'ils n'étaient pas dus au titre de la stricte justice. De même, après les fautes que cet homme à l'état de nature aurait pu commettre, il y aurait eu place pour le repentir et le pardon, autres dons gratuits qui seraient venus s'ajouter à ceux qui résultent nécessairement du fait de la création.

Ils distinguent deux degrés dans la nature : l'un, que le latin de l'école désigne sous le nom de *natura pura*, et que nous devrions appeler en français la *nature nue* ; l'autre, qu'ils nomment *natura integra*, et que nous devrions appeler *nature enrichie*.

La nature nue, si elle était réduite à ses propres forces, serait livrée à toutes les chances défavorables du combat de la chair contre l'esprit. La nature enrichie serait celle à laquelle Dieu, sans lui donner la grâce surnaturelle, ajouterait par miséricorde des dons et des secours qui viendraient fortifier la volonté et rétablir l'égalité des chances dans le combat de la vertu.

Or Dieu, à l'origine, ayant élevé l'homme à l'état surnaturel, n'a pas eu besoin d'ajouter à notre nature ces dons gratuits, puisque la grâce qui remplissait le cœur de l'homme, y suppléait avec surabondance et allait jusqu'à constituer l'âme humaine dans la condition privilégiée que j'essayais tout à l'heure de vous décrire.

En même temps, il suit de là que le péché, ayant arraché à l'âme humaine le don principal, lui a fait perdre du même coup les dons accessoires. Ceux-ci une fois disparus, il ne s'est plus rien trouvé en nous pour en tenir la place. Nous sommes donc réduits à un état tout au plus équivalent à celui de la nature nue et dépouillée, et nous restons exposés à toutes les entreprises des appétits et des passions. Voilà ce que c'est que la concupiscence : c'est une faiblesse, une indigence de la volonté ; c'est la puissance des appé-

tits sensibles portée à son maximum, c'est la fermeté du bon vouloir réduite à son minimum.

Alors, Messieurs, qu'arrivé-t-il ? L'homme, si Dieu n'y met la main, s'il ne vient à son secours, est désormais vaincu d'avance. Il pourra remporter quelques victoires, triompher de quelques ennemis, mais il se lassera dans le combat et un jour viendra infailliblement où il tombera désarmé. Car c'est encore un enseignement de la foi que l'homme privé de la grâce, s'il peut encore faire des actions moralement bonnes, n'est pas capable pour cela, par ses propres forces, de remplir, dans toute leur étendue et durant sa vie tout entière, les obligations de la loi naturelle [1].

Tel est, Messieurs, l'enseignement de la théologie catholique touchant la concupiscence. Comprenons ce qui se passe dans l'âme humaine avant que la grâce de Dieu ne soit venue à son aide. Ce ne sont pas seulement les passions naturelles qui font entendre leurs revendications violentes. Il y a un désordre nouveau qui est

1. Cette doctrine, indiquée dans les Écritures, est clairement enseignée dans la Tradition. Elle résulte notamment de la condamnation de la doctrine contraire qui était celle des Pélagiens.

entré dans notre nature par le péché ; une rupture d'équilibre, une disproportion de forces, quelque chose qui dérive du péché et en prend le caractère odieux, quelque chose qui nous entraîne et nous incline presque fatalement vers le mal.

C'est alors que l'homme, prenant conscience de sa misère et de sa détresse morale, laisse échapper un cri d'angoisse. Malheureux homme que je suis ! Le bien que je vois, le bien que je veux, je ne puis pas le faire ! *Infelix ego homo... non enim quod volo bonum hoc facio.* Et le mal que je déteste, qui m'inspire répugnance et horreur, que je condamne et que je flétris avec tant de sévérité dans les autres, voilà que je m'y laisse entraîner : *Sed quod nolo malum hoc ago.* O condition misérable ! qui va donc me délivrer ? *Quis me liberabit* [1] *?*

C'est la question que l'Apôtre posait à son Dieu, et que je vous pose à vous-mêmes en attendant que Dieu réponde.

Il répond par la Rédemption. Le Christ vient comme un libérateur ; il répare le dommage causé par le péché originel et rétablit en quelque manière l'équilibre de nos puissances.

1. Rom., VII, 19, 24.

III

Le remède à la concupiscence se trouve dans la grâce rédemptrice. Ce que la justice originelle nous avait donné, ce que le péché nous avait ôté, la Réparation vient nous le rendre. Jésus-Christ est promis au monde à l'heure même où retentit sur la tête du premier pécheur la sentence de condamnation ; en sorte que ces deux oracles sont inséparables : la parole d'anathème et la promesse de pardon.

La rédemption s'accomplit au milieu des temps, mais le rayonnement de grâce et d'amour qui procède du Calvaire, atteint, par une régression miséricordieuse, les premiers âges de l'humanité; aucun homme n'a été réconcilié avec Dieu que par l'influence et l'application anticipée des mérites de Jésus-Christ.

Et maintenant que l'œuvre est accomplie, que l'effusion du sang rédempteur a rouvert les sources de grâce fermées par le premier péché, quelle est notre condition à l'égard de la tentation ? Nous participons en ce moment des trois états qu'a traversés l'humanité jusqu'à nous. Il y a

dans notre condition présente des éléments qui appartiennent respectivement à l'économie de la justice originelle, à celle de la déchéance et à celle de la Rédemption.

De la justice originelle et de la primitive innocence, nous continuons d'emprunter notre fin surnaturelle. Nous avons la même destinée qu'Adam innocent, nous sommes aussi bien que lui incapables de nous en assigner une autre, et nous n'avons pas plus que lui le droit de nous contenter d'une destinée inférieure. C'est là ce qui distingue l'homme, même déchu, de l'homme à l'état de pure nature ; ce dernier aurait eu une fin naturelle, tandis que l'homme tombé reste orienté vers une fin surnaturelle, tout en étant incapable par lui-même d'y atteindre.

Voilà ce qui nous reste de ce premier état : notre destinée surnaturelle et l'impossibilité de nous conteuter d'une destinée inférieure.

De l'état de déchéance nous tenons l'impuissance à nous relever par nous-mêmes.

Enfin, de la Rédemption nous tenons la puissance qui nous est restituée de retrouver le chemin de notre destinée.

Seulement, Messieurs, ce que le péché nous a ôté, ne nous est pas rendu par la Rédemption

dans des conditions identiques à celles de l'économie primitive. Dans l'état d'innocence, l'homme devait aller à Dieu, sa fin, par un chemin facile et glorieux. Dans l'économie rédemptrice, l'homme purifié et pardonné doit aller vers Dieu, qui est toujours sa fin, par le chemin du sacrifice et de la douleur, chemin nouveau qu'a frayé devant lui l'Auteur de son salut, prenant sur lui le plus lourd du fardeau et se retournant vers tous ceux qui veulent mettre le pied dans ses traces, pour leur dire : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive [1]. »

Le salut nous est rendu, mais ce n'est pas un salut aisé et pacifique, c'est un salut âpre et laborieux, qui s'acquiert au prix des larmes, des sueurs et du sang. Tous ceux qui appartiennent au Christ, a dit l'Apôtre, doivent prendre le parti de crucifier leur chair avec ses appétits et ses convoitises : *Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis* [2].

Voilà, Messieurs, le dernier mot de la morale chrétienne sur la tentation et la concupiscence. Oui, nous portons en nous les ferments du

1. Math., xxvi, 24.
2. Galat., v, 24.

péché originel. Même dans l'âme chrétienne rachetée, il y a une complicité avec le mal, une affinité malheureuse pour le péché ; il y a une faiblesse, un pouvoir d'oubli, une capacité d'ingratitude, des surprises de lâchetés qui nous font rougir et gémir... Mais, à côté de ces ferments de péché, il y a des ferments nouveaux et contraires, et l'hostilité des deux éléments est vraiment réciproque. Si la chair désire contre l'esprit, l'esprit à son tour désire contre la chair ; et le champ-clos de cette lutte, c'est notre cœur, champ de bataille vivant et qui prend lui-même parti dans le combat, qui se range, comme il lui plaît, au parti de l'esprit ou au parti de la chair.

Ce que je viens vous dire ce soir pour conclure cet enseignement, c'est que l'heure est venue de vous ranger au parti de l'esprit. Peut-être jusqu'ici, trop souvent du moins dans l'histoire de votre vie morale, avez-vous été les complices de la chair. Vous avez écouté, excusé, qui sait même ? approuvé et préconisé le mal. Vous avez dit qu'il était insensé de se contraindre, de se mortifier, ce qui revient à se faire mourir ; qu'il fallait suivre la pente de la nature, que le bien ne pouvait pas être d'un côté et l'inclina-

tion de l'autre ; qu'après tout, s'il y a du mal en ce monde, ce doit être l'œuvre des hommes ou l'invention des sociétés, mais que la nature est bonne par elle-même et ne saurait nous égarer.

Peut-être les sophismes qui ont séduit nos pères il y a cent ans, ont-ils trouvé quelque crédit dans votre esprit, quelque écho dans votre cœur ; peut-être avez-vous été les disciples du philosophe de Genève, à moins que vous n'ayez préféré vous mettre à l'école des modernes docteurs qui, dans les théories de l'évolution et du déterminisme, cherchent, sous un appareil scientifique nouveau, un semblant de consécration aux passions et aux appétits. Si vous avez fait cela jusqu'à présent, c'est le contraire qu'il faut faire aujourd'hui. Si vous avez servi la chair, il faut vous déclarer ouvertement serviteurs de l'esprit. Si vous avez emprunté à celle-là ses basses convoitises, il faut demander à celui-ci le secret des nobles désirs et des aspirations généreuses.

Voilà ce que vous dit le Sauveur à l'entrée de cette grande semaine où nous célébrons le souvenir de son sacrifice et l'effort suprême de son amour.

Messieurs, dans cette lutte que tout à l'heure, après le grand Apôtre, j'essayais de décrire, beaucoup d'entre vous ont eu le malheur d'avoir Dieu pour ennemi. Je viens en son nom leur donner un salutaire conseil. Ce Dieu, votre père et votre ami, vous en aviez fait votre adversaire. Il vous dit maintenant : L'heure est venue de vous arranger avec moi. L'arrangement est encore possible, il ne le sera pas toujours. *Esto consentiens adversario tuo dum es in via cum eo.* Arrangez-vous avec votre adversaire pendant qu'il marche avec vous dans le chemin [1]. Oh ! que cet arrangement est avantageux et désirable ! Et comment aurions-nous osé, de nous-mêmes, vous le proposer ? Mais c'est Jésus même qui vient vous l'offrir. Échangez vos désirs anciens contre les désirs nouveaux qu'il vous apporte, désirs pleins de pureté et de noblesse, pleins de générosité et de force, qui viendront au secours de la faiblesse de votre vouloir et rétabliront, au profit de la vertu, l'équilibre de votre liberté. Acceptez l'arrangement, Messieurs. Pénétrez-vous de l'esprit de Jésus ; animez-vous de son zèle contre les viles tendances de la chair.

1. Matth., v, 25.

Quand, au prix de tous les sacrifices, vous aurez laborieusement voulu les choses que Dieu veut ici-bas, un jour viendra où, dans la paix, dans la lumière, vous voudrez les mêmes choses que Dieu pendant l'éternité. Ainsi soit-il !

MERCREDI SAINT

LE MONDE

Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo.

O mon Père, je ne vous demande pas de les retirer du monde, mais de les préserver du mal.

JOAN., XVII, 15.

Ces paroles, Messieurs, sont extraites de l'admirable prière que Notre-Seigneur Jésus-Christ a faite après la Cène et avant sa Passion. Elles nous serviront d'introduction à cette partie de notre sujet que nous avons à traiter ce soir.

Jusqu'ici nous nous sommes occupés des tentations, nous les avons trouvées en nous-mêmes; ce soir nous allons rencontrer le tentateur.

Le tentateur est tantôt visible, tantôt invisible. Le tentateur visible, c'est le monde, et c'est de celui-là que je dois vous parler aujourd'hui.

Le monde, Messieurs, au sens évangélique, ce

n'est pas ce que le langage ordinaire désigne sous ce nom. Dans l'usage commun, le mot monde signifie : ou bien l'universalité des êtres, ce que nous appelons l'univers, ou plus particulièrement l'universalité des hommes. Eh bien ! ce n'est pas là le monde au sens évangélique, car Dieu aime tous les êtres et particulièrement les hommes, et il maudit le monde à cause de ses scandales : *Vae mundo a scandalis.* Jésus-Christ a prié, s'est immolé pour tous les hommes, même pour ses ennemis, il n'a pas prié pour le monde : *Non pro mundo rogo* [1].

Qu'est-ce donc que le monde dans la langue de l'Évangile? Nous le caractériserons avec justesse en l'appelant la Cité du mal, ou, si vous aimez mieux, l'organisation des forces du péché. Le monde va chercher dans l'homme les ferments du vice que nous avons considérés hier. Il les développe, il les met en commun, et il fait du mal, non plus un accident, une défaillance individuelle et passagère, mais une institution et un système. Jésus-Christ est venu du ciel sur terre pour arracher l'homme au péché, et le monde organise ici-bas la perpétuité et, autant qu'il le

1. Matth., xviii.

peut, la victoire du péché. Il est donc l'ennemi irréconciliable de Jésus-Christ.

Mais alors, direz-vous, nous devons demander à Dieu de nous retirer du monde. Non, dit le Sauveur, ne le demandez pas, je ne le demande pas pour vous à mon Père : *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo.*

Qu'est-ce à dire, Messieurs ? C'est que le rôle du monde est nécessaire dans la tentation et que, tout en se déclarant contre Dieu et ses desseins, il rentre cependant d'une certaine manière dans l'économie de la Providence morale et surnaturelle qui régit nos destinées.

Dieu approuve, Dieu permet que nous soyons tentés, non seulement au dedans, par nos passions naturelles, et avec ce supplément de force que leur communique la concupiscence originelle, mais au dehors aussi, par un agent de perversion afin que cette tentation extérieure, s'ajoutant à la tentation intime, achève d'éprouver notre vertu et confère à notre fidélité ce caractère militant et méritoire que, dans sa bonté, le Seigneur s'apprête à couronner un jour.

Comment le monde joue-t-il ce rôle de tentateur? Comment le chrétien doit-il résister à la tentation qui vient du monde? Telles sont les

deux questions que nous devons brièvement examiner aujourd'hui?

I

Le monde, Messieurs, combat l'œuvre rédemptrice de trois manières : par ses maximes, par ses séductions, par ses violences.

Par ses maximes d'abord. Le monde est un docteur, un professeur de péché. Il ne craint pas de se placer en opposition directe avec la pensée de Dieu. Il a sa sagesse à lui, qui s'élève contre la divine sagesse. C'est ce qui a fait dire à l'apôtre saint Paul que la prudence mondaine est l'ennemie, l'adversaire de Dieu : *Sapientia carnis inimica est Deo*[1].

Cette opposition entre la sagesse du monde et la sagesse de Dieu se manifeste à tout propos. Mais il me semble qu'on peut ranger, pour ainsi dire, en trois classes les contradictions qu'elle révèle.

D'abord, en ce qui concerne la conduite que l'homme doit tenir à l'égard de ses inclinations. Jésus-Christ dit : Combattez votre nature ; et le monde dit : Suivez votre nature.

1. Rom., VIII, 7.

En second lieu, s'il faut déterminer le caractère de notre vie ici-bas, Jésus-Christ dit : C'est un passage ; et le monde dit : C'est le terme ; c'est là qu'il faut chercher le bonheur.

En troisième lieu, pour définir l'essence du vice et de la vertu, et la règle qui doit servir à distinguer l'un de l autre, Jésus-Christ dit : Le vice et la vertu se distinguent par le fond, par la nature des actes. Le monde dit : Ils se distinguent seulement par les apparences.

Serrons de plus près cette triple opposition entre la sagesse divine et la sagesse mondaine.

D'abord, Messieurs, nous l'avons vu hier, la Rédemption qui nous délivre du mal, nous associe au renoncement et au sacrifice auxquels notre Rédempteur s'est volontairement soumis le premier. C'est une loi qui ne souffre ni exception, ni dispense ; non pas, comme je vous le disais, que notre nature soit mauvaise dans son fond, mais parce que, dans notre nature complexe, où doit régner l'harmonie, le désordre éclate très souvent, que la force des appétits sensibles est devenue, surtout depuis la chute, excessive, prépondérante, que la volonté libre elle-même est impuissante à les dominer, et que si elle emprunte de Jésus-Christ un supplément

de force morale, il est juste qu'elle se conforme, pour le mettre à profit, à la loi que lui dicte son chef. On ne peut pas arriver au salut par un autre chemin que celui tracé par le Sauveur lui-même, et, quoi qu'on en dise, c'est, à l'exclusion de tout autre, le chemin de la croix. Voilà ce que ne veut pas le monde. Il trouve cette loi du renoncement exorbitante. Il y voit un défi jeté à la nature humaine, à qui il est absurde de demander cet effort contradictoire et mortel qui consiste à se combattre soi-même, à se haïr et, dans un certain sens, à se faire mourir.

Messieurs, il ne faut pas fréquenter longtemps le monde pour reconnaître que c'est bien là sa prétention, non seulement pratique, mais spéculative.

Écoutez ceux qui sont pénétrés de son esprit, ceux qui ont, pour ainsi dire, qualité pour parler en son nom, et vous trouverez qu'à tout propos, dans toutes les applications dont l'expérience fournit la matière, ils se prononcent contre la sagesse, contre les enseignements de Jésus-Christ.

Il faut suivre sa nature. Il faut se satisfaire. La vie est déjà bien assez dure et pénible à rai-

son des accidents qui dominent notre volonté. Pourquoi chercher encore à la rendre plus amère et plus onéreuse ? N'a-t-on pas assez de combats à livrer contre le sort ? Faut-il y ajouter encore ces combats intérieurs qui nous opposent à nous-mêmes ?

Voilà la maxime la plus ordinaire du monde, et certes elle trouve de l'écho dans nos âmes. Sans doute, l'honnête homme n'en vient pas jusqu'à déclarer que tous les instincts sont bons, et qu'on peut impunément se contenter par tous les moyens. Mais, s'il ne va pas jusque-là, il hésite cependant à passer dans le camp adverse qui est celui du vrai Maître, et à rendre hommage, ne fût-ce que théoriquement, à la loi du renoncement.

Tout au plus considérera-t-il que c'est là un régime d'exception et d'héroïsme dont il faut laisser l'honneur à des hommes extraordinaires. Ceux-là, il les saluera de loin avec un respect plus ou moins sincère ; car s'il lui arrive de s'incliner avec vénération devant la sainteté quand elle passe devant lui, par derrière il n'aura que raillerie aux lèvres et critique à la bouche à l'adresse de cette vertu dont le contraste avec sa propre faiblesse l'humilie et le condamne.

En tout cas, fût-on sincère dans l'hommage que, de loin, on adresse à cette moralité supérieure, on n'admet pas que, même à un degré plus humble, ce soit la loi de tous. La vie à cette condition semblerait insupportable.

En second lieu, Messieurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous avait appris à regarder l'existence terrestre comme un passage et une épreuve. Sa valeur, pour les disciples du Sauveur, n'est pas absolue, elle est relative. Sans doute, il y a dans la vie des choses qui sont par elles mêmes ou bonnes ou moralement indifférentes, et qui n'ont pas de relation essentielle avec le salut. Mais l'usage de ces choses n'est jamais indifférent, car l'homme de bien les fait entrer dans la trame du devoir, et le pécheur s'en sert comme d'un instrument de prévarication.

On peut dire que, pour le chrétien, tout ce qui se présente à la portée de son action, dans le chemin de la vie, emprunte la valeur qu'il lui accorde à sa relation avec l'éternité. C'est là l'enseignement que nous donnent tous les maîtres de la vie spirituelle et que l'immortel auteur des *Exercices spirituels* a condensé dans cette formule d'une concision et d'une énergie inimitables, au début de sa méthode de retraite :

« L'homme, dit-il, a été créé pour connaître Dieu, l'aimer, le louer, le servir en ce monde, et le posséder dans l'éternité. Voilà sa fin, et la fin des autres créatures, par rapport à lui, est de l'aider dans la conquête de cette destinée. Par conséquent, il doit se servir de toutes choses en tant qu'elles le conduisent à sa fin et s'en priver tout autant qu'elles l'en détournent [1]. » C'est là le commentaire logique de cette parole révélée, sortie de la bouche du Maître : « Que sert à un homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme [2] ?

La sagesse mondaine s'inscrit en faux contre cet oracle évangélique et contre les commentaires que lui donnent tous les saints. Elle dit : La valeur de la vie est absolue ; il faut y chercher le bonheur ; il est possible de l'y rencontrer. Sans doute, il n'y en a pas pour tout le monde. Mais malheur aux vaincus ! Ceux qui seront assez habiles et assez forts pour s'emparer de l'argent, de la considération, du plaisir, pourront édifier là-dessus une félicité véritable et

1. *Exercices spirituels de saint Ignace :* méditation fondamentale.

2. Matth., xvi, 26.

faire consister leur fin dans la possession, la plus durable qu'il se pourra, de ces sortes de biens.

Il y a là, Messieurs, une erreur substantielle, à la fois spéculative et pratique. Le monde la soutient et en propage l'enseignement : et il n'a pas beaucoup d'efforts à faire pour l'insinuer dans l'esprit et le cœur des hommes, car il trouve une étonnante complicité dans notre nature sensible, qui a tant de peine à s'affranchir des apparences et à placer son bonheur dans le monde invisible. Comment la triple concupiscence, que chacun porte en soi, ne recevrait-elle pas de périlleux encouragements d'une semblable doctrine? Voici l'orgueilleux qui aspire à s'élever au-dessus de ses rivaux et à se faire une grandeur composée de l'humiliation de ses semblables. Voici l'homme cupide qui ne rêve que l'acquisition des richesses et pour qui l'argent est le signe, l'instrument, l'équivalent de tous les biens. Voici l'homme voluptueux, l'homme de joie, qui suit de près l'homme de proie ; car, si l'on veut beaucoup d'or, c'est d'ordinaire pour se donner beaucoup de plaisir ; et pour celui-là il serait vraiment absurde de passer à côté d'une volupté sans la goûter, sans essayer de la saisir, de la fixer, et, s'il se pouvait, de la rendre éternelle.

Voilà, Messieurs, l'inclination de l'homme déchu; et, quand nous portons en nous tant de ferments de péché, nous rencontrerions impunément sur notre chemin des maîtres de la pensée qui glorifient, qui exaltent, qui divinisent en quelque sorte tous ces vices! Non! ce n'est pas une fréquentation indifférente que celle de l'école mondaine. L'homme de bien, qui n'est pas fortement imbu de la sagesse de Jésus-Christ, perd bien vite, à cette école, la rectitude de sa conscience, la justesse de ses vues, la dignité de son âme et l'énergie de sa volonté. Il a d'abord été séduit, égaré, et bientôt il sera corrompu.

Enfin, Messieurs, Jésus-Christ nous dit : C'est du cœur que procèdent le bien et le mal : « *Ab intus de corde hominum malæ cogitationes procedunt*[1]. » Le monde dit : Le cœur! qui donc ira voir ce qui s'y passe? Gardons, parce qu'il le faut bien, parce que ce sont là d'anciens usages et qu'il est difficile de s'en passer, parce que c'est aussi une protection pour notre sécurité et nos plaisirs, gardons la distinction classique et traditionnelle entre le bien et le mal. Mais ne regardons pas de trop près aux différences qui séparent

1. Marc., vii, 21.

les deux catégories d'actions. Arrêtons-nous à considérer la surface. Ce qui se présente avec des apparences avouables, ce que la commune renommée s'abstient de flétrir, ce qui ne laisse pas trop apercevoir la turpitude et le désordre cachés peut-être au fond, nous l'appellerons bien, vertu, probité; et puis, ce qui se trahit de soi-même, ce qui est laid à voir, dangereux et nuisible pour le repos de la société, cela seulement nous l'appellerons le mal.

Quelquefois, la même action, selon qu'elle reste ignorée ou qu'elle éclate aux regards, recevra tour à tour les hommages dus à la vertu, ou les flétrissures impitoyables que l'opinion réserve au vice. Il n'y a pas longtemps, Messieurs, de grands scandales venaient surprendre notre société parisienne et française. Le soupçon s'égarait un peu partout. Un malheureux, moins habile que d'autres, s'est laissé convaincre. Aussitôt, toutes les sévérités se sont abattues sur sa tête : avec les rigueurs de la loi, celles de l'opinion. Et l'on s'est senti soulagé. Il y avait un bouc émissaire pour représenter le vice. Il était donc convenu par là même que tous les autres représentaient la vertu. Le monde n'est pas plus difficile que cela.

Eh bien ! une telle école est bien dangereuse à fréquenter. On y perd la rectitude de la conscience et l'on en vient soi-même, à certaines heures, à n'être plus bien sûr de distinguer le bien du mal.

Le monde ne s'en tient pas là. Il avait commencé la guerre sur le terrain de la doctrine ; et maintenant il la poursuit dans le domaine de l'action. Pour entraîner l'homme à suivre ses maximes, il commence par essayer de le séduire. Ce moyen réussit le plus souvent ; il en tient un autre en réserve, et nous verrons comme il s'en sert. Mais il préfère — parce que ses mœurs sont douces, à moins qu'elles ne soient féroces — user, quand il peut, de la séduction. C'est ici que le rôle du monde est le plus actif et que véritablement il entre en plein dans son personnage de tentateur.

Je vous le disais tout à l'heure : nous portons en nous les ferments de la tentation. C'est le monde qui vient les cultiver, pour employer le mot que la science moderne a mis à la mode. Et vous savez que les germes morbides n'évoluent et n'acquièrent une virulence dangereuse que quand ils sont cultivés dans un milieu propice.

Si donc il est vrai de dire que nos convoitises

sont le ferment du péché, il est également vrai que le monde est le milieu de culture où ces principes virulents se développent et se multiplient.

Messieurs, c'est une question bien difficile pour le chrétien que celle de savoir quelle conduite tenir à l'égard des choses qui sont dans le monde. Il y a eu, à toute époque, parmi les disciples du Sauveur Jésus, d'implacables logiciens qui se sont dit : Le monde est rempli de ferments de péché : nous irons chercher une atmosphère qui soit pure de tous ces germes. Alors, ils ont quitté non seulement le monde, au sens mauvais, mais la société des hommes. Ils ont peuplé les déserts, ils ont habité les solitudes. Ils ont vécu d'une vie surhumaine, faite de pauvreté, de souffrances volontaires, de privations organisées, de prière perpétuelle; et ainsi, s'étant faits, par choix, citoyens d'un monde tout différent de celui où nous sommes, ayant anticipé sur les conditions de la vie ultra-terrestre, ils ont mis leur salut en sûreté et se sont élevés jusqu'aux sublimités de la vie ascétique.

Toutefois ce ne peut être là le moyen de salut, je ne dis pas imposé, mais indiqué, mais conseillé à la généralité des hommes. C'est le cas de rappeler une fois de plus la parole du Sau-

veur : Il ne s'agit pas de quitter le monde, mais d'y vivre de manière à se préserver du mal.

Comment cela, Messieurs ? En lui résistant. Faudra-t-il, au milieu même des conditions de la vie commune, nous pénétrer de cet esprit héroïque qui animait les anachorètes, passer à côté de tout ce qui plaît, de tout ce qui charme, de tout ce qui embellit l'existence, sans y toucher ? Non, ce serait encore un excès de l'exiger. La vertu du chrétien vivant dans le monde serait alors beaucoup plus difficile à pratiquer que celle des ascètes et des solitaires ; car si de part et d'autre il était nécessaire de se priver entièrement, il serait plus aisé d'y réussir en se tenant loin de la tentation qu'en restant perpétuellement exposé à son contact. D'ailleurs cet éloignement de toutes les choses qui sont en ce monde ne tournerait pas à la gloire de Dieu. Les chrétiens seraient alors des êtres qui ne compteraient pas sur la terre ; tandis que le véritable intérêt du christianisme est d'être représenté en ce monde par des hommes qui unissent à une parfaite fidélité envers Dieu tous les mérites humains, toutes les supériorités, toutes les excellences faites pour recommander leur foi à l'estime et au respect de leurs semblables.

Je voudrais pour ma part que les chrétiens fussent les premiers partout dans l'usage légitime des choses de ce monde : les premiers dans la science, les premiers dans l'art, les premiers par la culture de l'esprit et par tout cet ensemble d'avantages auxquels se reconnaît la civilisation véritable.

Ce qu'il faut exclure, ce qu'il faut repousser avec une fermeté inflexible, ce sont les éléments du mal qui, dans la vie mondaine, se trouvent mêlés à chaque instant aux actes vertueux ou permis. Ce travail de triage est singulièrement difficile ; il demande une vigilance de tous les instants et une énergie qui ne se démente jamais.

Prenons quelques exemples et voyons comment la séduction corruptrice s'attache aux satisfactions qui d'elles-mêmes pourraient être tolérées ou recherchées sans reproche.

Il y a, dans une civilisation avancée comme la nôtre, une foule de choses qui embellissent l'existence et témoignent du génie humain.

Est-ce que la morale chrétienne, si austère qu'on la suppose, va condamner toutes ces manifestations de l'esprit civilisateur qui s'appellent l'art, la littérature, le théâtre, les réunions de la société ? Mais non, Messieurs. Seulement il faut

voir quel caractère le monde sait imprimer à ces choses qui, de leur nature, semblaient tendre vers le bien et accuser le progrès légitime de la culture humaine.

S agit il de l'art ? Il devait, avant tout, exprimer le beau. Mais le monde lui a soufflé son esprit, et souvent il devient le complice et l'instigateur de la volupté.

Le théâtre ? Il pouvait être une forme vivante de la pensée contemporaine et lui donner dans le drame ou dans la comédie de mœurs son expression tour à tour la plus populaire et la plus élevée. Mais le monde a mis sa marque sur cette institution si facile à corrompre ; et dès lors il n'a plus été question de prêter à une idée haute et saine une forme propre à la répandre et à la faire pénétrer dans l'âme du peuple. Le théâtre est devenu, à tous les degrés de l'échelle sociale, le grand agent de la perversion ; il s'est adapté aux convoitises les plus malsaines des spectateurs ; il s'est fait l'allié de la concupiscence mauvaise, il l'a satisfaite au delà de son attente, aggravant ainsi le mal qu'il avait comme pressenti et dont il était devenu le serviteur et le complice.

Il n'est pas jusqu'aux simples réunions, desti-

nées à procurer aux hommes l'agrément de la société, qui ne deviennent, sous l'influence de l'esprit mondain, un moyen de perversion morale. Le monde a ses apôtres, ceux qui sont pleins de son esprit, qui ne rêvent que de le répandre; et ceux-là se font les chefs et les guides des autres.

Ils donnent le ton à la conversation, aux manières, ils règlent les habitudes, ils déterminent ce qui se fait et ce qui ne se fait pas; et, dans l'exercice de ce mandat, ils n'ont aucun égard à la loi morale, si ce n'est peut-être pour lui porter des coups plus sensibles et mieux dirigés, afin d'amoindrir la force du bien et de multiplier les chutes de ceux qui se mettent à leur école.

Ah! Messieurs, quand on suit à la trace ces étranges docteurs du péché, on est épouvanté des ravages qu'ils causent. Il semble que le seul spectacle de l'honnêteté les importune; ils ne peuvent la voir passer sans se promettre de la faire tomber; ils échangent entre eux des paris odieux sur la durée plus ou moins longue de la vertu d'une femme, sur la force de résistance qu'un jeune homme saura opposer à leurs séductions misérables.

Voilà comment la corruption pénètre le monde;

voilà de quoi les chrétiens vivant dans le monde doivent se séparer avec courage, sous peine de trahir leur Maître et d'abjurer son esprit.

Enfin, quand le monde n'a pas réussi en professant ses maximes et en étalant ses séductions, il lui reste ce qu'on a appelé le dernier argument, l'*ultima ratio :* la violence.

Le monde ne se résigne pas volontiers à la défaite; dans cette lutte qu'il a engagée avec Jésus-Christ et qu'il soutient contre lui en la personne de ses disciples, il n'accepte pas d'être le vaincu; s'il n'a pas pu triompher de la vertu des hommes par la séduction, il les traite en ennemis qu'il faut supprimer, et la persécution, ce phénomène étrange qui remplit l'histoire du christianisme, n'est pas autre chose que le dernier effort de ce grand instigateur du péché qui s'appelle le monde, pour triompher, fût-ce par le crime et par le sang, de la résistance des amis de Jésus-Christ.

Quand nous rappelons le souvenir des persécutions anciennes, nous lisons cette histoire avec des yeux chrétiens : toutes nos sympathies sont acquises aux victimes et nous regardons volontiers les persécuteurs comme des monstres d'une espèce à part, presque étrangers à l'espèce

humaine. C'est là une grande erreur. Ces persécuteurs dont le nom vous fait horreur, c'étaient les gens comme il faut de leur temps; ils tenaient le haut bout de la société. C'étaient les empereurs, les grands pontifes, les grands possesseurs d'esclaves, les sages, les philosophes, les poètes; c'étaient quelquefois de grandes dames. C'était tout ce qu'il y avait de plus élevé dans la société. Ils étaient pénétrés de l'esprit du monde, esprit plus pervers encore à cette époque, parce que Satan régnait sans rival avant la diffusion de la grâce rédemptrice. Mais enfin c'était le monde d'alors et il ne faut pas croire que le monde d'aujourd'hui soit beaucoup meilleur. Dès que les circonstances deviennent favorables à l'emploi de la violence contre les disciples de Jésus-Christ, il se trouve aussitôt, non seulement dans les bas-fonds de la société des bandits prêts à exécuter tous les crimes, mais aussi, dans des rangs beaucoup plus élevés, des hommes représentant le pouvoir, la science, la sagesse du siècle, pour organiser la persécution, en la colorant de prétextes qui leur permettent d'en ordonner tranquillement l'exécution.

Et puis, quand les temps ne sont pas favorables à la persécution violente, le monde en a

une autre à sa disposition; et celle-là, nous la connaissons trop bien, nous la voyons s'exercer depuis quelques années sous nos yeux : c'est cette persécution sournoise et hypocrite qui ne s'en prend pas aux corps, qui fait le siège des âmes en les isolant de la source du bien, et qui, pour arriver à cette fin odieuse, ne recule devant aucune injustice, devant aucune oppression; qui ne rougit pas d'exploiter contre le pauvre sa pauvreté même et de mettre à prix jusqu'aux secours de la charité officielle, en disant au malheureux : Nous soulagerons ta faim, si tu nous vends l'âme de tes enfants.

C'est bien là de la persécution, ou je ne m'y connais pas. C'est encore une forme de la haine que le monde, ce grand tentateur, ce grand instigateur du mal, a vouée à Jésus-Christ; et il l'exerce contre lui dans la personne de ces petits et de ces humbles avec qui le Maître divin aimait à s'identifier de préférence en disant : « Tout ce que vous avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi-même que vous l'avez fait [1]. »

Quand je me reporte aux pages de l'Évangile où sont écrites ces adorables paroles, je vois que

1. Matth., xxv, 40.

le Seigneur a voulu habiter dans la personne des petits et des pauvres pour se constituer notre obligé lorsque nous leur faisons du bien. Mais je vous demande, Messieurs, s'il ne sera pas également sensible aux attentats dirigés contre eux. Oui, croyez-le, si des hommes ont commis ce crime de tuer l'âme des petits, Jésus se dressera dans sa dignité de vengeur et de juge et dira aux apôtres de l'enfer et du monde : Tout le mal que vous avez fait à ceux-là, c'est à moi que vous l'avez fait et c'est à moi de le venger.

II

Nous savons maintenant comment le monde procède pour organiser la tentation et combattre la Rédemption. Il nous est facile de déduire de là la conduite que nous devons tenir nous-mêmes à l'égard du tentateur.

D'abord il faut nous attacher fortement aux maximes du Sauveur, nous mettre plus que jamais à l'école de Jésus-Christ et nous pénétrer de cette divine sagesse qui est le contraire de celle du monde; et parce qu'elle n'est pas conforme aux inclinations de notre nature, il faut la

rapprendre sans cesse, car nous sommes prompts à l'oublier.

Il faut lire et relire l'Évangile, parce qu'il n'y a pas de source plus belle et plus pure où il nous soit donné de puiser la sagesse de Jésus-Christ. Ne nous contentons pas de la recueillir dans les canaux dérivés qui en apportent seulement quelques gouttes, allons boire à la fontaine même : lisons, méditons l'Évangile, pénétrons-nous de la substance de vie divine dont toutes les pages de ce livre sont pleines. C'est le moyen le plus assuré de combattre l'influence du monde. Apprenons du Sauveur que l'existence présente n'a qu'une valeur relative, ce qui ne nous empêche pas de donner à toutes les choses légitimes de cette vie, l'importance qui leur appartient. Soyons de fiers chrétiens, Messieurs. Ne permettons à personne de nous exclure à ce titre des avantages de la société. Nous les comprenons mieux que les autres. En donnant à cette destinée passagère ses véritables proportions, que faisons-nous sinon d'échapper à l'illusion et au mensonge? C'est une force, ce n'est pas une faiblesse que de ne se tromper pas sur le vrai sens de la vie.

Apprenons encore de Jésus-Christ à ne pas

nous payer d'apparences, mais à rechercher la vertu véritable qui a droit à l'estime de tous et qui n'est pas moins respectable quand le monde lui refuse ses hommages, qui n'est pas moins sacrée quand il la persécute.

Enfin embrassons dans toute son étendue cette loi austère, mais divine, du renoncement chrétien; et si elle nous paraît trop rigoureuse, sachons l'adoucir en empruntant au Cœur de Jésus-Christ l'amour qui répand son baume sur les amertumes du sacrifice.

Résistons aussi, Messieurs, aux séductions du monde; et parce qu'il est très difficile à celui qui lutte, sur un léger esquif, contre un courant rapide, de demeurer immobile malgré l'élan des flots, pour être sûrs de ne pas descendre ce courant efforçons-nous de le remonter; pour ne pas être emportés par les entraînements du mal soyons, autant qu'il est en nous, les ouvriers et les agents de ce que j'appellerai les entraînements du bien. Le monde a ses apôtres pour perdre les hommes; soyons les apôtres de Jésus-Christ pour les sauver. Étalons aussi des séductions, mais que ce soient les séductions de la vertu.

Est-il donc juste, est-il acceptable que la pra-

tique de la loi morale soit toujours regardée en ce monde comme une exception bizarre? Non, c'est un désordre et un scandale, et dans une large mesure il dépend de nous que cela cesse. Si nous multiplions autour de nous les bons exemples, si nous facilitons le bien, si nous montrons à tous ceux qui sont placés sous notre dépendance, enfants, serviteurs, amis, compagnons de notre existence et de notre destinée, combien la vertu est belle, combien aisément conciliable avec les affections de la famille, avec les charmes de la société, avec la culture des sciences et des arts, avec l'amour du beau, du bien et du noble sous toutes les formes, ah! sachez-le bien, nous aurons fait beaucoup pour rendre le salut plus facile à nous-mêmes et aux autres; nous aurons arraché au monde une bonne partie des charmes trompeurs dont il aime à se parer; nous aurons résisté par là même de la même façon la plus efficace à ce pouvoir d'entraînement qu'il exerce pour la perte d'un si grand nombre d'âmes.

Enfin, Messieurs, essaiera-t-on contre nous la violence? J'ai à cet égard deux conseils à vous donner qui vous paraîtront peut-être contradictoires, mais que la sagesse chrétienne vous apprendra à concilier. Je vous dirai : Ne soyez pas

trop patients; et je vous dirai : Soyez patients jusqu'à l'héroïsme.

D'abord ne soyez pas trop patients. Quand on voudra faire la guerre à vos âmes, aux âmes de ceux qui vous sont chers, par l injustice et l'oppression, cherchez autour de vous si dans les lois de votre pays, dans les institutions qui le régissent, dans les ressources de l'opinion publique, dans celles que votre propre industrie peut susciter, il n'y a pas des moyens à votre portée pour faire rougir la violence et l'oppression, pour les réduire à l'impuissance et pour conquérir, par une résistance pacifique et légale, mais énergique et inflexible, le droit au bien, qui n'est pas seulement le plus sacré des droits, mais qui en vérité est le seul, car le mal n'a pas de droits.

Vous comprenez maintenant en quel sens il est désirable que vous ne soyez pas trop patients.

Il n'est vraiment pas assez difficile d'opprimer les chrétiens, et je me demande parfois si la douceur qu'ils opposent à des entreprises inacceptables, n'est pas plutôt apathie et pusillanimité que vertu; si ce n'est pas crainte de se montrer, de troubler leur propre quiétude et de s'engager dans des aventures. Mais quand vous aurez fait ce qui dépend de vous, au détriment même de votre

repos, si vous n'obtenez pas justice, si vous êtes vraiment victimes de l'oppression et de la violence, alors soyez patients jusqu'au bout; qu'aucune souffrance, aucune persécution, aucun dommage temporel ne soient capables de triompher de votre fermeté, de votre résistance intérieure, et de vous faire acquiescer à ce qui est le mal pour avoir la paix. Tel fut le caractère de la constance des martyrs. Ils ont été doux et patients comme des agneaux, parce qu'ils ont été forts comme des lions. Ils ont laissé les persécuteurs briser leurs membres, ils ne leur ont jamais permis d'entamer leur âme. Tel est le grand exemple qu'ils nous ont légué, non pas pour que nous le laissions enseveli dans l'oubli, mais pour que, l'élevant entre nos mains comme un étendard, nous le montrions à notre tour aux générations qui viendront après nous. Vous êtes forts, disait saint Jean aux jeunes chrétiens de son temps, parce que vous avez vaincu le mal : « *Fortes estis et vicistis malignum* [1]. » Oui, l'âme humaine appuyée sur Dieu est invincible; ni le mal, ni la mort, ni les souffrances ne peuvent triompher de cette liberté irréductible dont Dieu

1. S. Joan., II, 14.

est le principe et qui n'est pas à la merci des hommes.

Messieurs, dans cette lutte engagée entre le monde et Jésus-Christ, prenons notre parti et ne craignons pas de nous tromper en choisissant la sagesse du Rédempteur. C'est à elle qu'appartiendra le dernier mot; si le devoir ne parlait pas, si l'amour était muet, s'il ne s'agissait que de notre intérêt, cette considération me suffirait encore pour conclure qu'il faut donner raison à Jésus-Christ sur le monde.

Un jour viendra pour chaque homme où tous les efforts qu'il aura faits pour retenir au passage le temps qui s'échappe et le bonheur qui s'enfuit, seront convaincus d'impuissance. La mort, désirée des malheureux, appelée quelquefois de leur voix suppliante, mais abhorrée des favoris du siècle, viendra à son heure, trop lente au gré des uns, trop rapide au gré des autres. Elle ne consultera les convenances de personne, elle soufflera sur le faux bonheur des mondains et il n'en restera rien. Mais il restera quelque chose de ce qui s'est mêlé à la trame de leur bonheur. Il restera le péché, le vice, le crime, l'abus qu'ils auront fait de la vie et des années, l'abus du pardon, l'abus du sang rédempteur. Il restera les scandales.

Les âmes que les disciples du monde auront tuées, celles même dont ils n'auront pu ébranler la constance, mais qu'ils auront persécutées, se dresseront devant eux comme des accusatrices, à cause du mal qu'ils auront fait ou qu'ils auront voulu faire.

C'est alors que la grande lumière de l'au-delà venant éclairer les ténèbres de ce monde, chacun verra de quel côté était la sagesse, de quel côté était la justice. Alors, on entendra ce grand cri dont le livre sacré a fait par avance arriver jusqu'à nous le terrible écho : Les voilà, diront les mondains en montrant les justes persécutés, ceux pour qui nous n'avions pas assez de railleries : *Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improperii.* Insensés que nous étions! leur vie nous paraissait une folie : *vitam illorum æstimabamus insaniam.* — Vous reconnaissez ici le langage du monde : il traite la sagesse de Jésus crucifié de folie. — Les voilà donc, ces méprisés! Et ce sont ceux-là qui prennent place aujourd'hui parmi les fils de Dieu : *ecce quomodo computati sunt inter filios Dei?* Et leur sort est dans la béatitude pour toujours : *et inter sanctos sors illorum est.* Donc, nous nous sommes trompés : *ergo erravimus!* Et il est trop tard pour

redresser notre voie, cette voie tortueuse où nous avons épuisé nos forces : *lassati sumus in via iniquitatis.* Nous avons marché par notre faute dans des chemins mauvais : *ambulavimus vias difficiles.* Et maintenant c'est fini. Notre erreur est irréparable. *Erravimus*[1] !

Messieurs, n'attendons pas cette heure ! Nous pouvons encore redresser nos voies. Prenons Jésus-Christ pour guide et nous serons sauvés !

1. Sap. v.

JEUDI SAINT

LE DÉMON

Fratres, sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester Diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret. Cui resistite fortes in fide.

Frères, soyez tempérants et vigilants, car votre adversaire Satan pareil à un lion rugissant, tourne autour de vous, cherchant une proie à dévorer. Sachez lui résister en étant courageux dans la foi.

I Petr., v, 8.

Nous achèverons, ce soir, Messieurs, l'étude des tentations. Nous les avons considérées d'abord au dedans de nous-mêmes, à l'état de passions naturelles et de concupiscence dérivée de la chute originelle. Puis, hier, nous avons regardé en face le tentateur du dehors, l'organisateur visible du péché, le monde. Mais le monde lui-même a, dans l'œuvre mauvaise qu'il poursuit, un allié, bien plus, un chef, un maître, celui

que le Sauveur Jésus appelle le prince de ce monde : *princeps hujus mundi ;* celui dont l'apôtre saint Paul, fidèle interprète de la doctrine de Jésus-Christ, dit, ainsi que des mauvais anges, ses compagnons et ses ministres, qu'ils sont les gouverneurs du monde, *mundi rectores*. Je dois vous parler de cette dernière source de tentations. Toute la sainte Écriture, toute la tradition chrétienne, toute la théologie dogmatique, morale, mystique, les écrits des Saints, tout cela est plein de la doctrine du Démon. Il est impossible de parler au nom de Jésus Christ et d'exclure cette doctrine. Je vous la dois donc tout entière. Je vous parlerai d'abord de l'existence du Démon, puis de son mode d'action dans la tentation, et enfin de la manière de lui résister.

I

Qu'il existe des démons, c'est un dogme de la foi ; mais, d'une certaine manière, c'est une croyance universelle dans le genre humain. Toutes les époques, toutes les religions, toutes les civilisations nous présentent une croyance semblable, mêlée d'erreur, sans doute, incertaine

et vague, incohérente dans plusieurs de ses parties, mais ayant toujours pour objet l'existence d'esprits qui ne sont pas par nature unis à des corps, qui ont toutefois le pouvoir d'agir sur la matière parce qu'ils sont d'une essence supérieure; qui peuvent emprunter des apparences corporelles pour se montrer à l'homme, qui sont capables de faire du bien ou du mal aux hommes. Les noms varient, l'idée reste la même. Génies, démons, dévas dans l'Inde, amschaspans dans la Perse, peu importe. Il y a dans l'humanité une tendance invincible à chercher, au delà du monde qui se voit, un monde invisible, peuplé de puissances intermédiaires entre l'homme et la divinité. Cette croyance se précise et se purifie dans le dogme chrétien. L'enseignement révélé n'admet pas entre les bons et les mauvais esprits une dualité d'origine. Tout ce que Dieu a fait était bon quand il l'a fait : *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona*[1]. Dieu donc, faisant des esprits purs, n'a pas fait des esprits mauvais : mais, parmi les esprits bons qu'il a faits, il en est qui sont devenus mauvais par leur

1. Gen., I, 31.

faute, n'ayant pas su traverser avec fidélité l'épreuve à laquelle tous étaient soumis.

Les anges rebelles, les anges ingrats, infidèles à leur Dieu, n'ont pas perdu leur nature ; ils ont perdu le droit au bonheur qui leur était réservé. Ils ont éprouvé la rigueur d'une justice d'autant plus sévère que leur péché n'avait pas, comme devait l'avoir un jour celui de l'homme, l'excuse d'une nature fragile et de la tentation qui vient des sens. Les démonss ont donc les anges déchus. Voilà l'affirmation du dogme révélé, clairement contenu dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament.

C'est précisément, Messieurs, parce que l'existence des bons et des mauvais anges, et leur action sur les hommes pour le bien et le mal, fait partie de la doctrine révélée que les esprits superbes, toujours impatients du joug de la foi, tournent en raillerie cette croyance aux esprits et aux démons et opposent à l'affirmation des siècles et à celle de la révélation divine un orgueilleux démenti.

On croit faire preuve d'esprit fort en se raillant de la croyance au Démon, et l'on se prévaut des progrès de la science qui, dit-on, explique chaque jour davantage l'inexpliqué, pour reléguer au

rang des fables tous les faits que la croyance chrétienne attribuait à Satan.

Nous verrons tout à l'heure, Messieurs, ce qu'il faut penser de l'explication scientifique. Mais la preuve que la négation *a priori* de l'existence et des opérations du Démon a sa source dans la révolte de l'intelligence contre Dieu, c'est que l'esprit humain, une fois qu'il s'est débarrassé du dogme par l'incrédulité, revient, comme par une pente naturelle, à cette croyance qu'il avait déclarée déraisonnable alors qu'elle lui était présentée au nom de Dieu.

C'est un fait que les historiens de la pensée ont relevé maintes fois; à toutes les époques, non pas seulement ni même de préférence aux époques d'ignorance et de superstition générale, mais aux époques de grande culture intellectuelle, dès que les croyances religieuses ont reculé devant la superbe de l'esprit, on a été témoin d'une recrudescence étrange de ces doctrines mystérieuses qui vont demander à la science occulte ce que l'homme ne veut plus recevoir d'une révélation puisée aux sources pures de la foi.

On a vu cela dans l'antiquité; on l'a vu au temps de la Renaissance, qui a été, après l'âge d'or de la foi, une première et dangereuse période

de révolte intellectuelle; on le voit surtout de nos jours parce que la révolte est plus générale. Je ne sais s'il y a eu un temps où les esprits affolés se soient précipités avec plus d'élan, et avec un élan plus aveugle, vers les bizarreries de l'occultisme, que le temps où nous vivons. La raison en est que l'esprit humain cherche comme naturellement le mystérieux; et quand il ne veut plus des mystères authentiques, attestés par Dieu même, il poursuit le même objet sous une forme qui ne lui offre plus les mêmes garanties et ne le préserve plus de l'erreur.

Pour nous, notre intention n'est pas de faire de l'existence des purs esprits, et en particulier des démons, un objet de recherche scientifique.

Sans doute, si l'on posait seulement la question de possibilité, au nom de la raison et de la philosophie nous n'hésiterions pas à la résoudre par l'affirmative. Non seulement il est possible, mais il est rationnellement probable que l'homme ne marque pas le dernier échelon dans l'ascension de l'être; si au-dessus de l'humanité il n'y avait plus de créatures, la série continue des choses ne serait pas complète.

Que voyons-nous, en effet, dans l'univers?

Nous voyons d'abord la matière fluide et im-

pondérable; puis la matière pondérable, mais inorganique; puis la matière organisée et vivante; au delà, des corps vivants doués d'appareils sensitifs qui les mettent en rapport avec le dehors; enfin, une classe d'êtres sensibles s'élevant à une vie supérieure par l'intelligence et la volonté; c'est là que l'esprit entre en scène, mais un esprit uni à la matière et en quelque façon noyé dans les sens. Est-ce que la série ascendante de l'être serait achevée, si, au-dessus de l'homme qui représente l'union de la matière et de l'esprit, nous ne pouvions concevoir un esprit créé, dégagé entièrement de la matière, mais, parce qu'il est supérieur, capable d'agir sur elle?

Encore une fois, au regard de la seule raison, ces esprits purs marquent un intermédiaire probable, et j'allais dire nécessaire, entre le monde humain et l'extrême limite du créé.

Mais il ne s'agit pas seulement de possibilité, ni de probabilité, il s'agit d'existence et de certitude.

Ces êtres, dont la réalité nous apparaît possible et vraisemblable, existent-ils certainement? Voilà la question.

Eh bien! je le répète, la science humaine, la science expérimentale, l'observation des faits, ne

peuvent rien nous apprendre là-dessus, et ce n'est pas à ces sources que nous irons puiser la certitude. Toutes les fois que les hommes ont voulu appliquer les procédés scientifiques à la recherche de ces mystères, ils se sont égarés et n'ont présenté à leurs adeptes qu'une contrefaçon de la science.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a essayé de réduire en formules le résultat de ces investigations tendant à entr'ouvrir le voile qui nous sépare de l'au-delà. De là sont nés et la magie et les sortilèges et les évocations des spirites et toutes les formes bizarres de l'occultisme. Eh bien! on a beau entasser les faits sur les faits, on a beau étaler des descriptions et des récits, y ajouter des hypothèses fantaisistes et envelopper le tout d'une terminologie faite pour en imposer aux esprits faibles, l'homme familier avec les vrais procédés de la science se refuse à les reconnaître dans ces systèmes arbitraires et dans ces imaginations transformées en certitudes.

Donc si nous affirmons l'existence des anges bons et mauvais et leur action bienfaisante ou nuisible sur l'homme, ce n'est pas en nous en rapportant au témoignage d'une science qui n'existe pas, mais c'est en prêtant l'oreille au

témoignage de la révélation. Nous croyons à l'existence des anges et des démons par les mêmes raisons qui nous font croire à la divinité de Jésus-Christ et à celle de son Église, et nous recevons ce dogme, avec tous les autres, de cette même autorité qui a justifié, avant de nous imposer ces croyances, des titres qui l'accréditent pour nous instruire au nom de Dieu.

Notre foi est raisonnable dans les motifs intellectuels qui la préparent; notre foi est divine dans le principe surnaturel qui l'inspire; notre foi est certaine parce qu'elle s'appuie sur le témoignage de Dieu : et voilà pourquoi nous croyons au démon, à son existence et à son action.

Toutes les pages des Livres sacrés sont pleines, en effet, de cette affirmation. Nous voyons, à l'origine, et dès le lendemain du premier péché, le Chérubin vengeur placé par Dieu lui-même à la porte de l'Éden d'où nos premiers parents ont été chassés, et chargé de leur en interdire l'entrée.

Plus tard, ce sont des anges qui viennent visiter Abraham et annoncer à Loth la destruction de Sodome et de Gomorrhe.

Plus tard encore, des anges apparaissent

comme les messagers de la bonté de Dieu et de ses promesses. Il y a un ange qui marche devant le peuple de Dieu au désert. ,

Les anges sont chargés d'aller visiter les serviteurs les plus fidèles du Seigneur et de leur rappeler son alliance. Raphaël conduit Tobie dans son voyage et lutte victorieusement contre l'ange mauvais qui avait fait mourir les premiers époux de la fille de Raguel. Daniel, dans une vision fameuse, reçoit de l'archange Gabriel la prophétie des soixante-dix semaines.

Je n'en finirais pas si je voulais parcourir avec vous toutes ces théophanies angéliques qui remplissent les pages de l'Ancien Testament.

Je citerai seulement, pour finir, la célèbre vision d'Ézéchiel et cette description mystérieuse qu'il fait des chérubins à quatre faces.

Mais dans le Nouveau Testament nous voyons l'existence des anges bons et mauvais affirmée d'une façon plus fréquente encore et qui surtout nous touche de plus près, à cause du rôle bienfaisant ou malfaisant qui leur est attribué. L'incarnation du Verbe est annoncée à la Vierge Marie par un archange. Un ange révèle à Joseph ce sublime mystère, un ange l'avertit de fuir en Égypte, un ange l'invite à retourner en Pales-

tine. Au désert, Jésus est tenté par Satan, et quand il a fini son jeûne et surmonté les trois épreuves, les anges de Dieu descendent et le servent.

Nombreux nous apparaissent dans l'Évangile les possédés que Jésus délivre en chassant le démon de leur corps. Lorsque Judas le livre à ses ennemis, Pierre veut défendre son Maître par l'épée; mais Jésus lui répond avec cette sérénité pleine de force qui révèle sa divinité : « Est-ce que je ne pourrais pas prier mon Père, et il m'enverrait douze légions d'anges pour me protéger [1] ? »

Au moment où Judas consomme sa trahison, l'Évangile nous dit que Satan vient d'entrer en lui : *Introivit in eum Satanas* [2].

Enfin, à la porte du tombeau d'où Jésus ressuscité est sorti glorieux, ce sont des anges qui sont assis et annoncent aux apôtres et aux saintes femmes la victoire du Sauveur sur la mort.

Les apôtres ont recueilli l'enseignement de leur Maître et le transmettent fidèlement à ceux qu'ils sont chargés d'instruire à leur tour.

C'est à l'apôtre saint Pierre que j'empruntais tout à l'heure les paroles de mon texte :

1. Matth., xxvi, 40.
2. Joan., xiii, 27.

« Frères, soyez tempérants et vigilants, car votre adversaire Satan, pareil à un lion rugissant, tourne autour de vous, cherchant une proie à dévorer. » Et l'apôtre saint Paul, développant cette doctrine, nous dit que, dans l'affaire de notre salut, nous n'avons pas seulement à lutter contre la chair et le sang, c'est-à-dire contre les tentations charnelles ou contre les hommes faits comme nous de chair et de sang, mais que nous avons encore à nous mesurer avec les maîtres et les gouverneurs de ce monde, qui sont les puissances spirituelles du mal : *Adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ* [1].

Voilà, Messieurs, quelques témoignages choisis presque au hasard dans la multitude des textes sacrés qui se rapportent à mon sujet. Ces indications incomplètes suffisent néanmoins pour justifier mon assertion du début : nous ne pouvons, sans rejeter toute l'autorité des divines Écritures et toute celle de la tradition qui les garde et les interprète, révoquer en doute l'existence et les opérations des anges, notamment celle des mauvais anges, dans l'affaire de notre salut.

1. Eph., VI, 12.

II

Et maintenant, Messieurs, quel est le rôle propre du démon dans la tentation ? J'ai à vous exposer sur ce sujet une doctrine qui est celle de la tradition catholique et qu'il est très important de bien connaître pour apprendre à se conduire, à se défendre parmi les pièges de la tentation.

Le démon peut quelque chose sur l'âme humaine. Hélas ! il peut beaucoup. Mais il ne peut pas tout ; et ce qu'il peut, il ne le peut pas de toute manière.

Il faut ici qu'en très peu de paroles j'entre dans quelques détails de théologie mystique et de psychologie ; mais je ne le ferai qu'à la suite des grands maîtres de la vie spirituelle, à la suite des Pères de l'Église et de ceux qui, recueillant leurs traditions, en ont rempli les documents les plus autorisés de la science sacrée. Je suivrai en particulier saint Ignace de Loyola.

Que nous enseignent donc ces grands maîtres ? S'appuyant sur l'observation de la nature humaine et sur une induction légitime, ils nous

apprennent que les esprits créés sont impénétrables les uns aux autres. L'esprit de l'homme est impénétrable à l'homme ; ainsi, dans ce moment, si ma pensée entre dans votre esprit, c'est parce qu'il me plaît de vous la communiquer : elle se traduit au dehors par ma parole ; le son de ma voix frappe vos oreilles ; vos oreilles transmettent à votre cerveau des images ; ces images sont recueillies par votre raison qui s'en empare ; et, à travers tous ces intermédiaires, dont je n'ai indiqué que la plus petite partie, votre intelligence entre en rapport avec la mienne et vibre à l'unisson de ma pensée.

Ce qui se passe d'homme à homme se passe d'esprit à esprit, fussent-ils de différentes natures. Même une intelligence d'une espèce supérieure, comme celle de Satan, ne peut pas entrer dans le sanctuaire de mon verbe intérieur. L'esprit est plus impénétrable que la matière. L'esprit est agissant, mais il ne se laisse pas forcer. Toute pensée est le secret de celui qui pense. Toute volonté est le secret de celui qui veut. Dans cet ordre supérieur de facultés qui nous est commun avec les purs esprits, nous avons ce privilège de ne pouvoir être pénétrés que par notre Créateur ; car c'est le propre de

Dieu d'entrer dans le fond de toutes les créatures qu'il a faites et de leur être, comme dit saint Augustin, plus intérieur, si j'ose dire, et plus présent qu'elles-mêmes.

C'est ce que saint Ignace de Loyola, dans ses admirables règles pour le discernement des esprits, au livre des *Exercices*, résume en ces fortes paroles : *Proprium est Creatoris animam introire.* Il n'y a que le Créateur qui puisse entrer dans notre esprit [1].

Comment donc alors le démon peut-il quelque chose sur nos âmes, puisque nos âmes sont spirituelles ? Ah ! Messieurs, c'est que nos âmes sont unies à des corps et qu'il y a, dans l'être complexe que nous sommes, comme une région moyenne, une zone de frontières où l'esprit et la matière se rencontrent. C'est la région des sens et de l'imagination.

C'est là, pour me servir d'une comparaison grossière, mais assez juste, comme le vestibule, le parvis de l'âme. Quand on est dans le parvis, on n'est pas encore dans le temple, mais on n'est pas tout à fait au dehors. Ceux qui sont au de-

1. *Exercices spirituels.* Règles du discernement des esprits pour la deuxième semaine. Troisième règle.

dans et ceux qui sont au dehors peuvent communiquer dans le parvis.

Eh bien ! Messieurs, ce parvis de l'âme est ouvert à l'action des créatures, à l'action des hommes, à plus forte raison à l'action des esprits supérieurs à l'homme. Je puis quelque chose et beaucoup sur vos sens, sur votre imagination. Je puis donc, moi qui partage votre nature et vos faiblesses, devenir à votre égard une cause de tentation. Je puis mettre dans vos sens des impressions dangereuses, je puis éveiller dans votre imagination des représentations qui seront la préface du péché.

En d'autres termes, une créature peut en tenter une autre par deux voies : par suggestion et par délectation, *suggestione et delectatione*, dit saint Grégoire le Grand. Remarquez la propriété de ces expressions, dont certains observateurs des faits d'hypnotisme s'imaginent peut-être avoir eu la primeur : ils n'ont pas découvert même le mot, que saint Grégoire avait prononcé avant eux.

La suggestion consiste à éveiller, à susciter des images dans l'imagination d'un homme. Si un autre homme peut faire cela, comment le démon ne le pourrait-il pas ? Il peut agir sur

votre imagination par la suggestion, il peut également émouvoir vos sens par la délectation ; et par ces deux moyens il peut soulever des orages dans votre être sensible et faire chavirer l'esquif de votre volonté raisonnable et de votre liberté morale.

Ah ! l'imagination, Messieurs ! Qui dira le rôle qu'elle joue dans les tentations ? Mais c'est le rôle principal !

Voilà un homme qui ne s'est pas exposé, du moins depuis longtemps, aux occasions périlleuses. Sa vie est pure, son existence est livrée au devoir ; et tout d'un coup, au travers d'une occupation sérieuse et légitime, quelquefois d'une occupation sainte, au milieu de la prière, voici qu'une imagination, une représentation dangereuse s'éveille dans son être sensible. D'où vient-elle ? Qui a été la susciter des profondeurs de l'inconscience où elle sommeillait ? Qui l'a ramenée à la surface ? Qui lui a communiqué cette intensité d'obsession qui va grandissant à ce point que bientôt elle envahit l'imagination tout entière, retentit dans les sens et les appétits, y déchaîne une tempête furieuse, secoue la volonté et l'ébranle par l'impétuosité du désir, rendant la chute presque inévitable ? Qui a

fait cela, Messieurs ? Je n'en sais rien, ni vous non plus : peut-être une cause naturelle, un simple souvenir, une simple association d'idées et de sentiments. Peut-être, dans la région de l'imagination, le contre-coup d'une émotion inaperçue qui s'est produite du côté des sens. Mais si vous ne pouvez pas me dire quelle est la cause naturelle, physiologique, physique, qui a éveillé cette image, êtes-vous davantage en mesure de m'affirmer qu'un esprit supérieur au vôtre, et doué d'une puissance très réelle et très grande sur votre imagination et vos sens, n'a pas exercé le pouvoir qui lui appartient pour évoquer ce fantôme et attiser en vous la flamme des désirs malsains ?

Ah ! Messieurs, je vous défie d'apporter cette affirmation. Moi, je m'abstiendrai toujours, en face d'un cas particulier, de déterminer l'origine de la tentation. Mais je vous dirai en général, parce que, pour cette affirmation générale, je puis m'appuyer sur l'autorité du dogme chrétien : Cela peut être, c'est très souvent le démon qui est cause de ces représentations dangereuses, et c'est une des formes les plus ordinaires de son intervention dans l'œuvre du péché.

Quelquefois, Messieurs, et même fréquemment

ce sont les images qui excitent les sens. D'autres fois, les sens s'éveillent les premiers et ce sont eux qui suscitent les images. Je vous dirai dans ce second cas ce que je vous disais dans le premier. En présence de cette excitation spontanée des sens qui a son retentissement dans l'imagination, vous pouvez rechercher la cause, vous ne la déterminerez pas expérimentalement.

Si je m'adresse aux physiologistes, ils se hasarderont à l'expliquer par un excès de nutrition ou quelque autre phénomène semblable. Cela est possible. Mais qui vous dit que cela est toujours vrai? Et comment serez-vous en mesure d'affirmer que cet esprit supérieur et jaloux dont la révélation nous atteste l'existence et les mauvais desseins, n'usera pas très souvent du pouvoir naturel qui lui appartient pour émouvoir vos sens par des délectations dangereuses, exciter les mauvais désirs et vous induire en péril de chute?

Je le répète, tout homme sincère et qui ne veut pas abuser de l'affirmation, reconnaîtra l'impossibilité de contester *a priori* l'action de cette cause, étant admis que le démon existe, comme la Révélation nous l'atteste.

Eh bien! c'est là l'enseignement chrétien. Nous sommes environnés d'esprits invisibles qui

tournent sans cesse autour de nous pour nous faire tomber dans le mal et se servent largement du pouvoir qui leur appartient sur notre imagination et sur nos sens.

Le Sauveur Jésus ne pouvait pas éprouver dans sa sainte humanité, à cause de son union avec la Divinité, ces troubles de la nature sensible qui sont déjà un commencement de connivence avec le mal. Aussi, n'a-t-il pas pu être tenté par délectation ; mais pour la consolation de ses serviteurs, nous dit saint Grégoire, il a consenti à être tenté un jour par suggestion. Il s'est retiré dans le désert, y a jeûné quarante jours et a voulu sentir le tourment de la faim. A ce moment où son corps était épuisé, Satan, avec la permission de Dieu, s'est approché de cet homme extraordinaire dont la sainteté éminente l'inquiétait et le troublait, et par trois fois il a essayé sur lui la suggestion de sens, celle de l'orgueil, celle de la cupidité. « Tu as faim ; fais que ces pierres se changent en pain. » — « Viens avec moi sur le sommet du temple, et, puisque tu es Dieu, jette-toi en bas. » — « Viens au sommet de cette montagne, regarde les royaumes de la terre : si tu tombes à genoux et que tu m'adores, je te les donnerai. »

Et Jésus repousse la triple suggestion par la parole de Dieu : « Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain. — Il est écrit : Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu. — Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur et ne serviras que lui seul. — Arrière, Satan ! *Vade retro, Satana!* »

Ainsi Jésus triomphe de la suggestion du mal et apprend à ses serviteurs à en triompher avec lui. J'ai donc maintenant à vous montrer quelle résistance le vrai chrétien doit opposer aux entreprises du Tentateur.

III

Ici encore, Messieurs, je ne veux rien dire qui ne s'appuie sur le témoignage direct de la parole sainte, car un enseignement de cette sorte serait bien peu autorisé et bien infirme s'il était donné au nom de l'homme.

Je trouve, Messieurs, sur les lèvres du Sauveur ces paroles :

« Veillez et priez, afin de ne point tomber dans la tentation [1]. »

1. Matth., lvii, 20.

Une autre fois, les apôtres ont essayé le pouvoir qu'il leur a donné sur les démons, en faveur d'un jeune homme cruellement tourmenté, et ils n'ont pas réussi à le délivrer. Jésus descend du Thabor, il prend en pitié la douleur du père qui lui expose la misère de son fils, et délivre le jeune possédé. Quand les Apôtres lui demandent: Pourquoi n'avons-nous pas pu le délivrer nous-mêmes en votre vertu? Jésus répond : « Cette sorte de démons ne peut être chassée que par le jeûne et la prière [1]. »

Enfin, l'Apôtre saint Pierre, dans le texte que j'ai cité en commençant, nous dit :

« Soyez tempérants et vigilants. »

Si vous rapprochez ces trois textes, vous verrez que trois vertus nous sont indiquées comme moyens efficaces de triompher de la tentation du démon : la vigilance, la mortification, la prière.

Ce sont ces trois moyens que je dois vous recommander en terminant.

La vigilance d'abord, *vigilate*. Qu'est-ce à dire? L'ennemi invisible dont je viens d'essayer de vous décrire les artifices, dont saint Pierre nous

1. Matth., xxvi, 41.

dit qu'il tourne sans cesse autour de nous comme un lion cherchant à nous dévorer, peut être comparé à un assiégeant qui veut pénétrer dans une place. Que fait l'assiégeant? Il cherche le côté faible de la place. L'assiégé qui veut résister à l'attaque du dehors, surveille toutes les parties de l'enceinte, mais il dirige une surveillance particulière sur les parties faibles pour les fortifier. Il cherche à se rendre compte de tous les mouvements de l'ennemi ; il y pense sans cesse ; il ne se lasse pas de les observer.

Voilà la vigilance du chrétien. Cette vigilance est rare, Messieurs, Le trop grand nombre parmi nous ne se recueille presque jamais, il s'occupe des choses du dehors et non pas de celles du dedans. L'homme sensuel, comme on l'a dit, n'habite pas son âme : et qu'arrive-t-il alors ?

C'est que l'ennemi, profitant de ce défaut de vigilance, pénètre secrètement dans la place par les avenues des sens ; il est déjà entré bien avant et l'envahi ne s'en est pas aperçu. La tentation a pénétré l'intérieur de l'âme, elle y a exercé ses ravages, elle y a soulevé les orages des mauvais désirs, avant que l'homme se soit éveillé de son sommeil : et quand il s'aperçoit enfin que la tentation grandit, il est déjà à moitié vaincu.

Ce n'est pas, Messieurs, une vertu facile que cette vigilance si souvent recommandée dans les saintes Lettres. Elle suppose l'habitude du recueillement, qui est très contraire à notre naturelle et ordinaire dissipation. Il est beaucoup plus facile de se laisser vivre, de laisser sa vie s'écouler au dehors, suivant l'appel de l'occasion que de la tenir ramassée dans sa main sous le commandement de la volonté et sous le regard de la conscience. Il y a déjà une mesure importante de mortification spirituelle contenue dans cette vigilance, et cependant c'est la condition nécessaire pour triompher du mal. Les âmes dissipées sont perdues d'avance.

Le second moyen de défense est la mortification chrétienne : *Sobrii estote. Hoc genus non ejicitur nisi per jejunium.*

Et pourquoi ? Par la raison que je donnais tout à l'heure. Le démon entre en nous par les sens et l'imagination. Donc, pour lui fermer la porte, il faut garder nos sens et notre imagination. Ce sont les deux formes principales de la mortification chrétienne.

Mortifier son imagination ! Ah ! c'est une chose rare en ce monde. Il semble que tout soit fait autour de nous pour peupler cette imagina-

tion des représentations les plus dangereuses. Je vous parlais hier du rôle des arts et de la littérature dans la tentation, rôle considérable et funeste le plus souvent. Eh bien! c'est précisément faute de mortifier notre imagination que nous devenons victimes de toutes les contagions morales.

On se flatte, on se trompe soi-même ; on cherche à s'excuser. On se dit : Mais ce qui m'intéresse dans ces représentations suspectes que l'art et la littérature étalent sous toutes les formes, c'est la beauté plastique, ou encore, d'après une nouvelle école, c'est l'étude de la réalité. Je ne cherche pas ce qui est mal, ce qui est immoral, je cherche le vrai, le réel, ce qui existe. Ou je le dépeins aux autres, ou j'aime que d'autres me le dépeignent. Que parlez-vous d'obscénité ou d'immoralité? Il ne s'agit ici que de réalité. — Comme si ces deux termes s'excluaient !

On me dit : Ce n'est pas empoisonner son semblable que de faire devant lui la description du poison.

Je vous réponds : D'accord, parce que les poisons d'ordre physique n'agissent pas par représentation. Les décrire, ce n'est pas les mettre en contact avec nos organes. Mais les poisons de nature morale n'agissent précisément qu'à travers

l'esprit, et en faire la description c'est leur donner toute la puissance de nocivité dont ils sont susceptibles. Je ne vois donc pas une grande différence entre le réalisme à outrance et l'immoralité. Puisqu'il y a des réalités malsaines, dangereuses par elles-mêmes, des réalités qu'il faudrait pouvoir supprimer de ce monde si le monde dépendait de nous, notre devoir est au moins de les bannir de notre horizon, et ceux-là sont des malfaiteurs moraux qui viennent les replacer à plaisir sous nos regards, et les faire entrer ainsi dans ce parvis de notre âme où elles serviront de stimulant à la tentation.

La conclusion qu'il faut tirer de tout cela, c'est que d'abord nous ne devons jamais être, à un degré quelconque, les complices de ces procédés corrupteurs dans la littérature et dans l'art.

En second lieu, nous devons nous garder nous-mêmes pour ne pas en devenir les victimes. Mortifions notre imagination et nos pensées. Ne laissons pas les images dangereuses arriver jusqu'à nous. Si nous ne pouvons pas toutes les exclure, surveillons-les à l'entrée : ne permettons pas qu'elles aillent plus avant en nous sans être arrêtées par une volonté ferme et vigilante.

Puis, comme la tentation prend aussi la se-

conde forme, celle de la délectation sensible, il s'agit de plier nos sens sous le joug de la discipline morale, de leur imposer quelquefois des privations, des souffrances volontaires, afin de faire contrepoids à cette tendance excessive qui les entraîne vers la jouissance, et par la jouissance vers le péché.

Le troisième moyen que Dieu nous recommande pour triompher de la tentation du démon, c'est la prière. C'est qu'en effet il s'agit ici d'un combat dans lequel nous avons affaire à plus forte partie que nous-mêmes. *Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed contra spiritualia nequitiæ*. C'est le texte de saint Paul que j'ai déjà cité. Les adversaires avec qui il faut lutter ne sont pas nos égaux, ce sont des êtres supérieurs à nous. Quand on se sent inférieur à son ennemi, que fait-on? On cherche une alliance.

Eh bien! Messieurs, une alliance nous est proposée, une alliance avec Celui qui est plus fort que tout, avec Dieu. La prière n'est pas autre chose qu'un appel adressé à l'allié divin. Dieu dispose d'une force infinie : il la met à notre service pourvu que nous la lui demandions par la prière. Les hommes qui se plaignent d'être tentés

au-dessus de leurs forces, ce sont ceux qui n'ont pas mis Dieu de leur côté par la prière. Je ne parle pas d'une prière quelconque, d'une prière intermittente, d'une prière froide et languissante, mais d'un désir ardent et persévérant d'obtenir ce qu'on demande; de cette prière qui, à l'heure des grandes crises, se traduit par un cri de détresse et de confiance tout ensemble : Seigneur, sauvez-nous, car nous périssons ! *Domine, salva nos, perimus*[1].

Soyez des vigilants, soyez des mortifiés, soyez des hommes de prière, et vous ne craindrez pas le démon.

Messieurs, je vous adresse cet enseignement au soir de ce jour solennel où l'humanité reconnaissante va célébrer une fois de plus, après bientôt dix-neuf siècles, l'anniversaire de la mort du Sauveur. C'est à pareil jour, à pareille heure, que, il y a dix-huit cent soixante ans, le Sauveur Jésus ayant aimé les siens, dit saint Jean, voulut les aimer jusqu'à la fin. Alors, les ayant réunis autour de lui dans la salle du Cénacle, il commença par leur laver les pieds, puis il célébra avec eux la Pâque antique et la fit suivre de la

1. Matth., viii, 25.

Pâque nouvelle instituée pour eux et pour toutes les générations humaines jusqu'à la fin des siècles. Enfin, quand le repas fut terminé, quand Judas le traître se fut retiré, Jésus chanta l'hymne d'actions de grâces et s'en alla, avec les Onze, vers le jardin où il avait accoutumé de prier. Et tandis qu'il cheminait, entouré des siens, voici qu'une tristesse mortelle envahit son âme. Il ne peut plus en garder le secret pour lui-même, il faut qu'il épanche sa douleur et qu'il dise à ses amis : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. »

Alors, dit le récit sacré, il commença à éprouver l'ennui, la tristesse, la langueur et l'effroi : *Cœpit Jesus pavere... et tædere et mœstus esse*[1].

Il arrive, il entre dans le jardin ; là, il s'écarte de la compagnie de ses Apôtres. Mais bientôt la solitude lui devient à charge, il prend avec lui les trois témoins privilégiés qui avaient assisté autrefois à la glorification du Thabor ; il s'avance avec eux dans le bosquet de Gethsémani ; il s'éloigne encore des trois Apôtres à la distance d'un jet de pierre ; et là commence, dans un redoutable tête-à-tête du Fils de Dieu fait homme

1. Matth., xxvi, 40.

avec son Père, ce colloque où il se traite de nos affaires, où se négocie la délivrance de nos âmes, la réparation de nos péchés.

Jésus n'est plus, aux yeux de son Père, le Fils bien-aimé, objet de ses complaisances. C'est le répondant universel des crimes du monde. Il se prosterne la face contre terre, ses membres sont agités d'un tremblement convulsif, la violence qu'il subit chasse le sang hors de ses veines et le fait couler sur la terre en ruisseaux empourprés...

Qu'est-ce donc qui oppresse ainsi le Sauveur? C'est le sentiment du péché, c'est la vue de ces tentations qui vont couvrir la terre comme un déluge et submerger tant d'âmes. Jésus jette un cri de pitié et de miséricorde pour les hommes, et il obtient le pardon des coupables. Il se livre à leur place aux rigueurs de la vengeance céleste. Mais à peine a-t-il achevé ce colloque avec son Père, il retourne vers les siens et il les trouve endormis. Chrétiens, n'est-ce pas là notre histoire? Jésus veille pour nous, pour nous il souffre, pour nous il prie, et nos âmes s'engourdissent. Nous refusons de prendre notre part du sacrifice qui nous délivre. Ah! du moins, en cette veillée sacrée du Jeudi-Saint, écoutons le

doux reproche qui arrive jusqu'à nous à travers les temps : « Quoi ! vous n'avez pu veiller une heure avec moi? » Allons, secouons notre sommeil. L'heure est venue de combattre sous la conduite de notre chef. L'heure est venue de haïr ses ennemis : arrière, Satan ! Guerre au monde ! Haine à la chair et à ses convoitises !

Maître adoré, écoutez ce cri de nos cœurs. Vous-même avez placé sur nos lèvres la prière qui doit nous rendre vainqueurs. Exaucez-la, vous qui l'avez dictée. Faites-nous plus forts que la tentation. Délivrez-nous du mal : *Ne nos inducas in tentationem. Libera nos a malo! Amen.*

VENDREDI SAINT

VICTOIRE DE JÉSUS-CHRIST

SUR LES TENTATIONS

In mundo pressuram habebitis sed confidite, ego vici mundum.

Dans ce monde vous serez sous le pressoir; mais ayez confiance j'ai vaincu le monde.

JOAN., XVI, 33.

Durant toute cette retraite, nous avons observé de près ces ennemis de notre âme qui s'appellent la tentation et le tentateur. Le Sauveur Jésus nous a avertis du péril, mais il n'a pas voulu laisser notre âme sous le poids du découragement, et au moment même de sa mort, dans la salle du Cénacle où il venait de célébrer la Pâque antique et d'instituer la Pâque nouvelle, quelques instants avant d'aller commencer au jardin de Gethsémani sa volontaire agonie, il annonça

une dernière fois aux siens les épreuves qui les attendaient et il leur promit la victoire : *In mundo pressuram habetitis*, leur dit il ; dans ce monde vous serez sous le pressoir. Mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde : *sed confidite, ego vici mundum*.

Ces paroles du Maître, Messieurs, contiennent tout à la fois une prédiction et une promesse. Elles nous annoncent des épreuves, et elles nous promettent la victoire.

Durant les jours de cette retraite nous avons vu comment la prédiction se vérifie par cette variété de tentations que nous trouvons tour à tour en nous-mêmes et hors de nous, dans notre nature, dans la déchéance originelle, dans le monde qui est le tentateur visible, et dans les artifices de Satan qui est le prince du monde et le tentateur invisible.

Maintenant j'ai à vous montrer comment s'accomplit la promesse, comment Jésus-Christ nous assure la victoire en triomphant le premier de la chair, du monde, de Satan.

Je vous raconterai brièvement cette triple victoire ; mais je salue d'abord la Croix qui en fut l'instrument et qui en demeure parmi nous le glorieux et adorable trophée : *O Crux, ave!*

I

Jésus-Christ dans sa Passion a vaincu la chair. La chair, au sens évangélique, ce n'est pas le corps créé par Dieu et qui sert de vêtement à notre âme. C'est, dans notre être tout entier, cet ensemble d'appétits et de convoitises dont la puissance a été accrue hors de toute proportion par les conséquences de la chute originelle. C'est la triple concupiscence de la sensualité, de la cupidité, de l'orgueil. Voilà ce qu'est la chair, et voilà le premier ennemi dont Jésus-Christ va triompher dans sa Passion.

Il semble qu'il aurait pu le vaincre à des conditions tout à la fois plus douces et plus avantageuses pour lui et pour nous. Puisque la concupiscence est une perversion de nos désirs naturels, est-ce que celui qui venait nous sauver, ne pouvait pas, usant de sa toute-puissance, redresser ce que le péché avait faussé, et rétablir dans la hiérarchie de nos puissances cet heureux équilibre qui donne à la liberté l'aisance, la facilité du bien?

Oui certes, il le pouvait, mais il ne l'a point voulu. Il a préféré, tout en payant pour nous le

prix d'une rédemption surabondante, laisser une part à notre liberté laborieuse et militante dans l'œuvre de notre propre rachat. Il faut que la rédemption qui nous délivre du mal et nous rend à nos destinées, soit tout ensemble l'ouvrage de Jésus-Christ et le nôtre. Voilà pourquoi il ne lui a pas plu d'extirper de notre être sensible les désirs et les convoitises que le péché y avait comme implantés. Mais, prenant l'ennemi corps à corps, il a voulu le vaincre par son sacrifice pour se retourner ensuite vers nous et nous dire : Si ma victoire vous tente, venez; vous en partagerez avec moi l'honneur et le prix en partageant mes combats.

Tel est le dessein de sa sagesse, admirablement conforme à nos intérêts, à notre dignité et à notre grandeur morale. Sachons l'accepter tel qu'il est, l'adorer dans sa magnificence, et gardons-nous de récuser par lâcheté les conditions qui nous sont offertes.

La première des trois concupiscences qui nous entraînent au péché, c'est l'amour du plaisir, la sensualité. Jésus-Christ va combattre et vaincre cet ennemi par ses souffrances volontaires.

C'est là ce qu'il y a de plus apparent dans sa Passion. Le mot *Passion* signifie souffrance. La

souffrance de Jésus-Christ mérite bien d'être désignée d'un nom à part, car c'est vraiment une souffrance à part, une souffrance comme on n'en a pas vu jusqu'ici.

D'abord si c'est la douleur d'un homme, cet homme est un Dieu, et il a fallu le plus grand des miracles pour rendre capable de souffrir celui qui porte sans usurpation le nom divin.

Ensuite, et c'est la conséquence de ce que je viens de dire, la souffrance de cet homme est volontaire : et c'est là une grande nouveauté dans le monde; car si depuis Adam on avait beaucoup souffert ici-bas, toujours on avait souffert par contrainte. Quelquefois, il est vrai, l'homme avait su donner un démenti à l'amour qu'il a pour la jouissance et à l'horreur qu'il éprouve pour la peine. On l'avait vu, tantôt obéissant aux calculs de l'intérêt bien entendu, tantôt s'inspirant des nobles élans de la générosité et du dévouement, s'élancer à travers la douleur vers le but qu'il ne pouvait atteindre qu'à ce prix. Mais alors même la souffrance acceptée demeurait l'objet de sa haine. Tout en la recherchant, à titre de moyen, il ne laissait pas de protester contre elle : il la déclarait haïssable, à l'heure même où il l'embrassait.

Tout autre est la souffrance de Jésus-Christ; ce n'est pas seulement une souffrance acceptée, c'est une souffrance voulue, aimée, sinon pour elle-même, car la souffrance ne peut pas être un but, du moins en elle-même, parce que c'est elle qui va servir au Rédempteur à vaincre ce qui est son contraire, ce qui, dans l'homme pécheur, a été la cause de la plupart des chutes morales : l'amour immodéré du plaisir.

Il y a là pour le sens humain quelque chose de confondant. Qu'on se résigne au mal quand on ne peut l'empêcher, la raison le conseille; mais en venir à rechercher ce mal alors qu'on pourrait se procurer le bien qui lui est opposé, c'est là, au jugement du monde, une pure folie. Et tel est pourtant le spectacle que nous fait contempler la Passion de Jésus-Christ.

Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem [1], dit l'Apôtre. La joie était à sa portée, il a préféré la croix. Pourquoi? Parce que l'homme s'est perdu en abusant du plaisir; parce que, ne respectant pas la hiérarchie des fins, il a fait de la jouissance sensible le but de sa vie, le dernier terme de ses actions, oubliant pour ces jouissances inférieures

1. Hebr., XII, 2.

le bien suprême en vue duquel il avait été créé, asservissant, dégradant son âme, sa conscience, sa volonté, sa raison, son cœur, pour les subordonner aux exigences de la volupté.

Voilà le grand désordre dont la vie humaine est remplie depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ; voilà l'abus criant qui continue de régner partout où Jésus n'est pas adoré, partout aussi où il est mal servi. L'homme oublie sa dignité et sa grandeur natives, il s'assimile volontairement à l'animal sans raison et va lui disputer ce bien sensible dans lequel la créature inférieure, faute d'une destinée plus haute, trouve son terme et son repos. *Homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis* [1].

Le Sauveur a vu ce mal et il s'est dit : Puisque l'amour de la volupté est si fort dans l'être humain, je vais lui apprendre à en triompher par son contraire. Je vais apporter dans le monde un élément nouveau, un principe de vie morale que le monde avait ignoré. Ce sera l'amour de ce qui est opposé au plaisir, la recherche volontaire de la souffrance.

1. Ps. 48.

Étudiez à la lumière de cette pensée la Passion du Sauveur; alors tout s'éclaire à vos yeux. Si vous demandez pourquoi Jésus a tant souffert, pourquoi il a voulu livrer sa chair innocente à cette variété de supplices, depuis les insultes et les soufflets des valets et des bourreaux jusqu'à cette flagellation cruelle qui déchire sa chair sacrée, jusqu'aux épines qui ensanglantent son front, jusqu'à cette croix pesante qui écrase ses épaules en attendant qu'elle lui serve de lit d'agonie et de douleur et que les clous enfoncés par le marteau dans ses mains et dans ses pieds l'attachent au bois de son sacrifice; si vous cherchez l'explication de cette longue série de douleurs, vous trouverez celle-ci : Jésus a voulu souffrir tout cela pour déclarer la guerre à l'amour immodéré du plaisir. Ce n'était pas pour ajouter un prix nouveau à son immolation, pour mettre dans sa rédemption de quoi contenter les exigences de son Père. Vous le savez bien, c'est un dogme de la foi, la valeur de la réparation offerte par Jésus-Christ ne tenait pas à la matérialité des actes qu'il accomplissait, mais à la dignité de la personne qui les offrait.

C'est l'union de son humanité sainte avec la divinité, union hypostatique et personnelle, qui

faisait de chacune de ses actions une œuvre divine, qui permettait de dire de chacune : C'est l'acte d'un Dieu, — et de chacune de ses souffrances : C'est un Dieu qui l'endure. Or, ce qu'un Dieu fait et souffre, a un prix infini. Il lui aurait suffi d'offrir à son Père, pour le salut du monde, une larme de ses yeux, un soupir de son cœur; s'il n'a pas voulu se contenter de si peu, ce n'était pas pour enrichir son offrande, mais pour rendre plus éclatante et plus sensible la leçon qu'il venait donner au monde, et pour faire de son triomphe sur la chair et sur la volupté quelque chose qui frappât davantage les regards des hommes et entrât plus profondément, plus avant dans leur cœur.

Messieurs, tous les temps ont eu besoin de cette leçon, mais je ne crois pas qu'aucune époque en ait eu un besoin plus pressant que la nôtre; car on en est venu aujourd'hui à oublier à ce point les enseignements fondamentaux de la vie chrétienne que vous voyez des hommes lettrés ou savants, appartenant, par la culture de l'esprit, à l'élite de la société, développer tranquillement devant vous ce thème : que la souffrance est non seulement le plus grand mal, mais, à certains égards, le seul mal ici-bas; que tout

est bon pour l'éviter et se procurer son contraire, qui est le plaisir.

Vous lisez ces choses dans les écrits à la mode, et peut-être vous arrive-t-il de n'en plus apercevoir le caractère monstrueux et scandaleux. Il est nécessaire, Messieurs, de redresser nos pensées et de les rapprocher de cette règle de vérité que fournit non seulement la parole, mais l'exemple de Jésus-Christ. Quand nous voyons notre Sauveur livrer ainsi sa chair innocente aux tourments afin d'expier l'abus du plaisir, nous devons comprendre qu'il y a quelque chose de pire que la souffrance, c'est le péché qui en a été la première origine, et qui, non content de s'en prendre comme la douleur au bien-être de nos corps, va jusqu'à détruire la vie de nos âmes, cette vie que Dieu avait faite immortelle.

Nous avons, dans la Passion de Jésus-Christ, deux exemples différents de la pitié que la souffrance peut inspirer. La comparaison de ces deux sortes de pitié est pleine pour nous d'un salutaire enseignement.

D'abord l'Évangile nous montre les femmes de Jérusalem rencontrant, à la montée du Calvaire, le cortège qui accompagne la divine Victime. Ces femmes, qui avaient suivi le Sauveur dans ses

courses apostoliques et avaient été témoins de ses miracles, s'arrêtent émues de compassion devant le spectacle lamentable qu'elles ont sous les yeux.

Elles voient cette face auguste souillée de sang et de crachats ; elles voient sur les épaules de cet homme le lourd fardeau de la croix qui les déchire ; alors elles se mettent à pleurer ; mais le regard de Jésus, pénétrant jusqu'au fond de leurs consciences, discerne le caractère de cette compassion et reconnaît qu'elle est trop humaine. Il voit que ces femmes pleurent parce qu'elles ont sous les yeux un spectacle émouvant ; elles pleurent sur la souffrance d'un Dieu comme elles pleureraient sur leur propre souffrance, par horreur de ce qui fait mal. Et, trouvant dans son amour pour les âmes, au milieu de sa propre détresse, le courage de relever et de raffermir les autres, le divin Maître leur adresse ces paroles : *Nolite flere super me, sed super vos ipsas flete*[1]. Ne pleurez pas sur moi par une compassion vulgaire et tout humaine que vous inspirerait ma souffrance ; mais pleurez sur vous ; c'est-à-dire sur vos péchés qui sont la vraie cause de mes dou-

1. Luc., xxiii, 28.

leurs comme de celles de tous les autres hommes.

Voilà la compassion que Jésus-Christ nous conseille et celle qu'il oppose à la compassion naturelle inspirée par la seule horreur d'un spectacle répugnant.

En regard de cette pitié imparfaite des femmes de Jérusalem, la tradition, à défaut du récit évangélique, nous en montre une meilleure, d'inspiration plus haute. C'est celle de cette pieuse femme honorée dans l'Église sous le nom de Véronique, et dont l'action, à la fois simple et héroïque, est proposée à notre admiration dans la sixième station du chemin de la croix. Véronique, elle aussi, voit passer le Sauveur à la montée du Calvaire. Elle aussi est émue dans les profondeurs de son âme, mais elle ne se contente pas de compatir, elle veut soulager les souffrances de Jésus-Christ. Elle s'approche avec respect ; elle essuie la face adorable du Sauveur. Alors, dit la tradition, Jésus, voyant l'élévation de ses pensées et la pureté de ses sentiments, la récompense par un miracle et imprime sa propre image sur le linge qui avait essuyé sa face. N'est-ce pas dire que l'âme qui a su s'élever jusqu'à la compassion inspirée par l'amour, recueille de cette sainte pitié une inestimable récompense par l'empreinte de

l'image adorable qui se grave dans son cœur et qui, toujours vivante, ne cesse de lui rappeler la divine générosité dont le Sauveur a fait preuve dans l'acceptation et la poursuite de la souffrance.

Jésus triomphe aussi de cette seconde convoitise qui s'appelle l'avarice, la cupidité ; et il en triomphe par son dépouillement volontaire. L'amour immodéré de l'argent est, autant et plus encore que l'amour du plaisir, le grand tyran du monde. C'est à sa charge qu'il faut mettre la plus grande partie peut-être des péchés qui déshonorent la terre. Et cependant il est bien plus difficile encore d'inspirer aux hommes l'horreur de ce vice que l'aversion pour la volupté. Il semble que l'amour de l'argent soit moins vil que l'amour du plaisir.

On peut, en effet, rechercher la richesse pour des fins très différentes, parmi lesquelles il s'en trouve de nobles et d'élevées. On peut en faire un bon et légitime usage. Mais ce qui est mauvais, c'est l'asservissement de l'âme humaine à ce désir qui a pour objet la conquête de la fortune.

Il n'y a pas de tyrannie plus absolue et plus déprimante que celle-là. Quand elle s'est emparée d'un cœur, elle le trompe, elle l'exalte en même temps qu'elle l'abaisse, enfin elle l'endurcit.

Elle le trompe sur le véritable caractère de cette vie ; car c'est le propre de l'homme cupide de compter sur la durée indéfinie de ces avantages qu'il cherche à se procurer par la richesse, comme s'il était en son pouvoir d'arrêter le temps au passage. Vous verrez bien rarement l'homme adonné à l'avarice se préoccuper de l'avenir éternel. Il oublie sa destinée plus complètement encore que l'homme de plaisir.

Il y a dans la volupté quelque chose de si évidemment passager qu'il est presque impossible de se faire à cet égard l'illusion de la durée. Mais l'homme cupide, qui se donne pour fin l'acquisition de la richesse, se persuade qu'une fois son rêve satisfait, il pourra s'établir et s'éterniser dans la possession de son trésor. Il n'y a pas d'aveuglement plus funeste ; tandis qu'on croit avoir touché le but, le temps s'enfuit, l'éternité s'avance et la vie est manquée.

En même temps l'avarice, quand elle s'empare d'une âme, produit en elle deux effets opposés : elle l'exalte par l'orgueil, elle l'abaisse par l'avilissement de ses désirs. L'avare, qui ne croit qu'à l'argent, s'estime supérieur à qui manque de cet avantage. Il oublie que la vraie grandeur de l'homme réside dans son âme : il mé-

prise le pauvre et lui fait sentir l'infériorité de sa condition. Enfin la richesse altère ce qu'il y a de meilleur en nous, notre cœur : elle l'endurcit. La crainte d'amoindrir son bien rend l'avare insensible aux maux de ses frères ; elle lui fait un cœur de pierre pour résister aux nobles impulsions de la générosité.

Eh bien ! ce mal inspirateur du péché, ce vice si difficile à déraciner, le Sauveur le prend corps à corps, il le combat et le terrasse en sa personne par le dépouillement volontaire et la recherche de la pauvreté.

L'un des traits les plus saillants de sa Passion, c'est le défi glorieux qu'il jette à l'amour de la richesse. Sans doute, Jésus a toujours été pauvre ; il a voulu naître sur la paille, dans la mangeoire des animaux. Il a voulu que son enfance et sa jeunesse s'écoulassent dans l'atelier d'un pauvre artisan. Il a voulu que son ministère public fût accompli à travers les incertitudes d'une existence précaire, dépendant de l'aumône.

Mais il a surtout voulu mourir dans les embrassements de la pauvreté, nu sur une croix nue ; et de peur qu'à son heure dernière, quelque chose encore lui appartînt en propre, il a permis que ses vêtements fussent tirés au sort et

partagés entre ses bourreaux. Il n'est pas jusqu'à son sépulcre qui ne soit un don de l'aumône, jusqu'aux linges enveloppant son corps sacré, jusqu'aux aromates destinés à l'embaumer, qui ne soient offerts au pauvre divin par une main compatissante.

Jésus-Christ, pauvre dans sa vie, a été la pauvreté même dans sa mort. Telle est la glorieuse victoire qu'il a voulu remporter sur l'amour passionné des richesses. C'est à l'école de Jésus-Christ et de son dénuement volontaire que les chrétiens apprennent à se déprendre de l'idolâtrie de l'argent et commencent à se pénétrer de cet austère enseignement évangélique dont la rigueur fait frémir le commun des hommes.

« En vérité, je vous le dis : Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut pas être mon disciple [1]. » Si la pauvreté affective n'est pas exigée de tous, la pauvreté effective, celle qui détache le cœur des richesses, est imposée comme une condition du salut. Il n'est pas plus impossible, dit le Sauveur, de bâtir une tour sans posséder les fonds nécessaires à l'entreprise, ou de déclarer la guerre sans avoir des

1. Luc., xiv, 33.

forces proportionnées à opposer à celles de l'ennemi, que de prétendre être mon disciple, sans opérer dans son âme les retranchements généreux que commande une volontaire pauvreté [1]. »

Enfin il est une dernière convoitise qui achève d'établir parmi les hommes le règne du péché : c'est l'orgueil : l'orgueil, qui n'est plus seulement le péché de notre race, qui a été aussi le péché des Anges, la convoitise non plus de la chair, mais de l'esprit, qui est tout à la fois un mensonge et un vol : un mensonge, car l'orgueilleux déclare que son excellence lui appartient, — un vol, car il dérobe à Dieu sa gloire qui est d'être l'auteur et la source de tout bien.

Eh bien ! ce mensonge et cette usurpation sur Dieu, c'est le mal le plus difficile à guérir dans l'âme humaine. Nous reconnaissons volontiers ce double caractère de fausseté et de rapine qui distingue l'orgueil ; oui, nous le reconnaissons dans les autres ; rien ne nous choque plus que la superbe ou la vanité chez nos frères, mais rien ne nous paraît plus excusable, plus légitime et plus naturel que notre propre orgueil à nous-mêmes ; et cependant, quand on veut combattre

1. Luc., xiv, 28.

l'orgueil, ce n'est pas dans les autres qu'il faut l'attaquer, c'est en soi-même. Si nous l'attaquons dans les autres, ce sera une simple rivalité entre deux vices égaux ; si nous l'attaquons dans notre cœur, ce sera véritablement le triomphe de l'humilité ; et voilà l'exemple que nous donne le Sauveur Jésus. Il ne pouvait pas avoir d'orgueil : car il possédait la vraie grandeur, la seule qui soit légitime, celle qui appartient à Dieu. Cependant il a voulu embrasser l'humiliation, afin de nous guérir du mal de la superbe. S'il y a quelque chose de saillant dans la Passion, c'est, bien plus encore que la souffrance, l'humiliation et la dépendance.

L'Apôtre saint Paul, après avoir caractérisé par le mot d'anéantissement l'Incarnation qui avait fait habiter le Verbe de Dieu dans la chair, caractérise par ces deux mots d'humiliation et d'obéissance la Passion sanglante qui devait consommer l'œuvre de la Rédemption :

Semetipsum exinanivit, in similitudinem hominum factus ; humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem Crucis [1]. Jésus s'est humilié, il est devenu obéissant jusqu'à la

1. Philipp., II.

mort de la Croix. Vous le voyez, ce qui frappe le grand Apôtre dans la Passion du Sauveur, bien plus que les souffrances et le dépouillement, c'est que Jésus s'humilie et qu'il se soumet.

Oui, certes, il y a un bien plus grand sujet de surprise dans l'humiliation et l'obéissance d'un Dieu que dans sa douleur. La douleur, quand elle est volontaire, c'est un signe de force ; mais l'humiliation et l'obéissance, n'est-ce point un signe de faiblesse ? Ainsi raisonnerait l'orgueil humain ; et, pour lui donner un démenti, Jésus va au-devant de l'opprobre et de la sujétion.

Parcourez dans votre mémoire reconnaissante tous les détails de la Passion et dites si vous n'avez pas été plus émus, plus confondus encore des abaissements de Jésus-Christ que de ses souffrances.

Le voici traîné comme un malfaiteur par une bande de scélérats, conduit devant le grand prêtre ; accusé de blasphèmes, lui qui a été le fidèle vengeur des droits de Dieu ; accusé d'impiété, lui qui est le fondateur de la religion véritable ; accusé de révolte, lui qui est la source de toute autorité ; accusé d'usurpation, lui à qui seul appartient le légitime empire.

Accusé, c'est peu dire : il est condamné. Con-

damné après avoir été insulté, soufflété, traité comme le dernier des misérables. Mais parce que sa condamnation ne peut pas sortir son plein effet, sous la domination romaine, sans l'assentiment du gouverneur, voici qu'on le conduit devant un nouveau juge. Pilate reconnaît son innocence, mais il l'abandonne au caprice de ses ennemis ; il le remet aux mains d'Hérode qui s'en amuse, le traite comme un fou et le renvoie à Pilate. Celui-ci le livre aux soldats et les soldats aux valets. On lui arrache ses vêtements, on le revêt d'un lambeau de pourpre, on lui enfonce avec des bâtons une couronne de douleur sur la tête, on lui bande les yeux, on se met à genoux devant lui en disant : « Salut, roi des Juifs ! » on lui donne des soufflets ; on lui demande, puisqu'il est le Christ, de prophétiser et de dire qui l'a frappé.

Enfin Pilate, trouvant que ce n'est point assez, imagine dans sa pitié cruelle un expédient barbare pour l'arracher à la mort ; il le fait flageller, fouetter comme un vil esclave ; et lorsque le sang du divin Agneau ruisselle de toutes parts sur son corps, il l'oblige à porter publiquement les signes dérisoires de cette royauté d'emprunt qu'on lui a infligée comme une dernière injure. Pilate le

prend alors par la main et le montre au peuple tout entier sur le perron du prétoire : *Ecce rex vester*, Voilà votre roi.

Ah ! Messieurs, Jésus pouvait-il pousser plus loin l'acceptation de l'opprobre ? Eh bien ! il y a quelque chose de plus frappant encore. C'est l'obéissance et le silence qu'il oppose à toutes les entreprises de l'injustice. Aux insultes il ne répond pas : il ne se défend pas, lui qui est la force éternelle, il accepte les apparences de la faiblesse. Enfin le voici cloué sur la croix, et saint Paul a bien raison de dire qu'il a été obéissant jusque-là, car la croix où il est attaché, symbolise, avant toute chose, cette prodigieuse obéissance, qui ne s'adresse pas seulement à la volonté toujours adorable de son Père, qui s'incline aussi devant l'iniquité et la tyrannie des méchants. Voilà quel démenti le Sauveur donne aux prétentions de notre orgueil. Il a bien le droit, après tout cela, de se retourner vers nous et de nous inviter à l'humilité. Il n'est pas comme ces Pharisiens qui imposent aux épaules de leurs frères des charges insupportables qu'ils ne seraient pas capables de remuer eux-mêmes : il a porté le plus lourd du fardeau et c'est après cela seulement qu'il nous dit : Si quelqu'un veut

être mon disciple, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.

J'ai dit longuement la victoire de Jésus-Christ sur la chair. L'heure me presse. Je ne pourrai vous montrer qu'en raccourci le triomphe qu'il a remporté sur les deux tentateurs qui, du dehors, nous sollicitent au mal : le monde et Satan.

II

Jésus-Christ a vaincu le monde, *Ego vici mundum.* Il a brisé toutes les armes que ce tentateur visible tourne contre nos âmes pour les entraîner au péché : fausses maximes, séductions perfides, violences persécutrices. Le Sauveur a confondu les maximes du monde, déjoué ses séductions, surmonté ses violences.

Il a confondu les maximes du monde. Certes, il lui était bien facile de plaire au siècle en adoptant les principes de la sagesse mondaine. Si Jésus-Christ s'était présenté aux hommes de son temps en flattant leurs préjugés, en annonçant une rédemption temporelle, une prochaine délivrance du joug romain, le rétablissement du royaume d'Israël, bref, une félicité matérielle et prochaine, il aurait été acclamé comme un Dieu,

mais il aurait trompé son peuple. Au lieu de cela, il a dit la vérité aux hommes, il s'est attaqué à tout ce qui est bas et mauvais ; il s'est constitué l'ennemi irréconciliable de la fausse vertu; il a dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! » Il a dénoncé leurs artifices et démasqué leurs vices cachés sous de beaux dehors comme la corruption des cadavres se cache sous l'éclat des riches mausolées. C'est par là qu'il s'est attiré leur haine : « Otez-le, supprimez-le, crucifiez-le : *Tolle, tolle, crucifige eum.* » C'est la réponse du monde à la prédication de l'Évangile. Mais l'Évangile a été prêché et il demeure, assurant le fondement d'une sagesse nouvelle opposée à celle du monde. Jusqu'à la fin des temps, quiconque voudra rester fidèle au parti de la vertu, devra prendre parti pour les maximes de Jésus-Christ.

Le monde n'est pas seulement un maître d'erreur, il est l'organisateur des entraînements funestes. Jésus triomphe des séductions mondaines en les méprisant d'abord, puis en leur opposant l'attrait mystérieux de sa croix. Il l'avait annoncé lui-même avant l'heure de son sacrifice : « Quand je serai élevé au-dessus de la terre, j'attirerai tout à moi [1]. » Il a tenu parole; et ce condamné

1. Joan., xii, 32.

que la colère des Pharisiens avait livré à la mort, ce vaincu nous apparaît aujourd'hui comme le plus irrésistible des vainqueurs.

N'est-il pas vrai qu'il y a une séduction de la croix de Jésus-Christ? Malgré toutes les répugnances de notre nature, malgré notre horreur pour la souffrance, malgré les révoltes de notre orgueil, de notre cupidité, de tous ces alliés que le mal trouve en nous, nous ne pouvons nous placer en face de cette croix victorieuse sans nous sentir gagnés par le charme étrange et puissant qu'elle exerce sur notre cœur. Les vrais chrétiens le savent bien, eux qui trouvent dans la contemplation de ce mystère adorable le secret de tous les héroïsmes. Mais ceux aussi qui ont le malheur de vivre en dehors de la loi de l'Évangile, ne sont pas aussi étrangers qu'ils le croient eux-mêmes à la séduction, j'allais dire à la fascination de la croix; et si, à certaines heures, ils s'insurgent contre elle, s'ils redisent les cris de vengeance et de haine que les démons soufflaient aux Pharisiens à l'heure de la Passion, n'est-ce pas, Messieurs, pour se défendre contre ce charme qui les trouble et qui, s'ils ne se raidissaient contre lui, les amènerait peut-être pénitents et vaincus au pied de la Croix triomphante?

Enfin, Messieurs, Jésus-Christ a terrassé Satan. Le nom de Satan appartient à la langue hébraïque : il signifie *adversaire*. Satan est en effet, depuis l'origine de sa révolte, l'adversaire de Dieu; et quand Jésus-Christ est venu en ce monde, l'ange rebelle a deviné en lui son vainqueur. Il a observé avec inquiétude le développement de cette vie extraordinaire, commencée dans la pauvreté, continuée dans l'obscurité, se révélant tout d'un coup par une vertu surhumaine et par d'éclatants miracles. J'emprunte cette pensée aux Pères de l'Église, notamment à saint Léon le Grand, qui l'a développée avec magnificence. Mais j'en retrouve aussi l'expression dans cet hymne admirable de l'office de la Passion que l'Église ne se lasse pas de chanter en ce jour. Nous y voyons le Rédempteur déjouant par les artifices de son amour les artifices mortels de l'ennemi de nos âmes :

Hoc opus nostræ salutis
Ordo depoposcerat
Multiformis proditoris
Ars ut artem falleret,
Et medelam ferret inde
Hostis unde læserat [1].

1. *Pange lingua*, Hymne de la Passion.

A la suite de ces maîtres de la doctrine, comparons un moment les deux stratégies, celle de Satan et celle de Jésus Christ.

Satan, qui est tout orgueil, ne comprend que l'orgueil. Quand Jésus-Christ révèle sa puissance par des actes merveilleux, le démon se dit : C'est peut-être mon vainqueur. Quand Jésus se cache et fait sa compagnie préférée des petits de ce monde, le démon se rassure et se dit : Ce ne peut pas être là le Rédempteur annoncé.

Il veut enfin sortir de cette incertitude. Il souffle au cœur de Judas le dessein de la trahison : il développe dans l'âme des Pharisiens une jalousie, une haine implacable contre Celui qui a démasqué leurs vices. Enfin, le complot est ourdi. Judas, à la tête de sa troupe, s'en va chercher Jésus à l'entrée du jardin de Gethsémani. Nous verrons bien, dit le Prince du mal, si cet homme sait se défendre. S'il est vraiment le Fils de Dieu, nous ne pourrons rien contre lui. Jésus attend son ennemi de pied ferme. Quand la bande conduite par le traître vient le saisir, il laisse transparaître quelque chose de sa puissance divine.

« Qui cherchez-vous? leur dit-il. — Jésus de Nazareth. — C'est moi. » Et les voilà renversés

par une force mystérieuse. Trois fois, Jésus renouvelle la question. Trois fois, ses ennemis sont jetés à terre. Cependant, Judas s'avance; il donne le signal attendu par ses satellites; il s'approche de Celui qui fut son maître et son ami, et le trahit par un baiser. Jésus lui répond par un doux reproche. Puis il se laisse garrotter, entraîner. Il est donc le plus faible. De nouveau, Satan se rassure. Voici maintenant le Sauveur conduit de tribunaux en tribunaux; on l'accuse, il se tait; il ne relève pas les calomnies, il laisse passer les outrages. De temps en temps, seulement, il y oppose une parole sereine et majestueuse, qui confond les faux témoins et réduit au silence les provocateurs.

Il y a là des péripéties, des incertitudes qui amènent dans l'esprit du chef invisible des retours de crainte et d'espérance. Enfin, la condamnation est prononcée. Jésus gravit la pente du Calvaire, il se laisse clouer à la croix. Décidément, cet homme n'était qu'un sage, ce n'était pas le Fils de Dieu. Il faut toutefois tenter une dernière épreuve. Depuis la chute d'Adam, la mort régnait sur le monde au nom du mal moral dont elle était le châtiment. Voilà pourquoi Satan, instigateur du péché, était en quelque

sorte le maître de la mort. Il fait donc signe à sa servante. Il lui dit : Frappe. Et la mort s'approche. Cette fois, Jésus va la mettre en fuite? Non pas. Il a une façon inattendue de tromper la mort : c'est de l'accepter volontairement.

Dans un grand cri d'obéissance à Dieu, il jette son âme entre les mains de son Père : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum*[1].

Il semble alors que la mort ait remporté la victoire définitive que Satan attendait pour affermir son empire. Erreur suprême. C'est le commencement de sa défaite. Comme autrefois le premier homme, en étendant la main sur le fruit défendu qui pendait à l'arbre de la tentation, a perdu ses droits à l'héritage éternel, ainsi cette fois la Mort usurpatrice et Satan, son inspirateur, en étendant la main sur le fruit béni qui pendait à l'arbre de la rédemption, ont perdu à leur tour le droit que le péché leur avait conféré sur l'humanité coupable. L'âme de Jésus-Christ s'échappe de son enveloppe, elle monte libre et victorieuse en lançant à la mort un cri de superbe défi : O Mort, où est ton aiguillon! Ton arme

1. Luc, xxiii, 46.

s'est brisée dans ta main. *Ubi est, Mors, victoria tua? Ubi est, Mors, stimulus tuus*[1]?

Cette âme triomphante va visiter les âmes captives et leur annoncer une prochaine délivrance; dans trois jours elle reviendra prendre possession de ce corps qui n'est point fait pour la corruption, et, dans sa résurrection glorieuse, inaugurer la voie depuis longtemps fermée qui, à travers la mort, conduit à l'éternelle vie.

Voilà la triple victoire de Jésus. Ce n'est pas seulement la sienne, mais la nôtre. *Confidite*, ayez confiance, nous dit-il, j'ai vaincu, et pas pour moi seul; j'ai vaincu pour vous, et vous vaincrez avec moi.

Messieurs, Jésus nous dit d'avoir confiance, et nous restons hésitants et troublés. En présence de sa victoire, nous continuons de redouter la défaite. Nous accusons l'économie rédemptrice. Les conditions nous en semblent trop dures, et c'est notre lâcheté qui nous empêche de participer au triomphe de notre chef.

En ce jour consacré au souvenir de son sacrifice, allons lui confier nos faiblesses et lui demander le secret de sa force.

1. I Cor., xv, 55.

O Jésus, quand je considère en elle-même votre rédemption, avec le roi-prophète j'en admire la richesse et les divins excès : *Copiosa apud eum redemptio* [1]. Mais si je regarde l'humanité telle qu'elle est, alors, si ce n'est pas le doute qui envahit mon âme, c'est du moins l'angoisse et la tristesse.

En effet, ô Maître divin, c'est à peine si votre règne est commencé. Mais regardez donc : vous avez vaincu la chair, et la volupté partout entraîne les hommes. Vous avez vaincu la cupidité, et les voici plus que jamais adorateurs de Mammon. Vous avez vaincu l'orgueil, et ils ne savent plus adorer qu'eux-mêmes. Vous avez vaincu le monde, et ils sont esclaves de ses préjugés. Vous avez vaincu Satan, et ils se laissent toujours séduire par ses artifices.

O royal vainqueur, je me rappelle alors cette exclamation d'un des hommes qui ont le mieux parlé de vous. Pour dépeindre l'idolâtrie antique, il disait : « Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même. »

Aujourd'hui il semble que l'empire appartienne à quiconque vous renie. Tous sont rois,

1. Ps., 129.

excepté le Roi des rois. Rendez donc, ô Jésus, votre victoire plus pleine; faites-la reconnaître, imposez-en les bienfaits. Votre apôtre était consumé de ce désir : il criait à toute créature : « Il faut que Jésus règne! *Oportet illum regnare.* Il faut que tous ses ennemis soient enfin sous ses pieds : *donec ponat omnes inimicos sub pedibus suis* [1]. » C'est aussi notre prière en ce jour que consacre le souvenir de votre triomphe. La croix est votre trône. Pilate, inspiré sans le savoir, a écrit en trois langues au-dessus de votre tête le titre de votre royauté; il a refusé de l'effacer. Nous l'écrirons à notre tour, ce titre vainqueur, nous l'écrirons dans nos cœurs et dans nos vies, nous le montrerons au monde qui l'ignore et, par la fidélité de nos hommages, nous étendrons votre règne sur la terre : règne de justice et d'amour qui se commence ici-bas dans l'humiliation et la douleur par la destruction du péché, qui s'achèvera un jour et se consommera dans la gloire et les délices par la destruction de la mort : *novissima autem inimica destruetur mors. Amen!*

1. I Cor., xv, 25.

JOUR DE PAQUES

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA COMMUNION DES HOMMES

Manete in me et ego in vobis.
Demeurez en moi, je demeure en vous.
JOAN., XV, 4.

Hier, Messieurs, vous êtes entrés en Jésus-Christ par la pénitence; ce matin, il est entré en vous par l'Eucharistie. Et que veut-il maintenant? Il vous le dit comme il l'a dit à ses apôtres après la Cène : il veut que vous demeuriez en lui et il veut demeurer en vous.

Après la conversion, la persévérance. Rester en Jésus-Christ et le garder en soi, c'est la fidélité parfaite.

L'âme reste fixée en Jésus-Christ par la foi, par l'espérance, par l'amour, par la sainteté de

la vie, par la fécondité des œuvres. Jésus-Christ se plaît dans cette âme : il y habite par sa grâce, il y opère par ses vertus. C'est un perpétuel échange qui prélude à la communion éternelle. C'est, au milieu même des vicissitudes d'ici-bas, quelque chose de la stabilité du ciel.

Les saints ont connu, ils ont montré au monde ce type achevé de la persévérance. Je vous souhaite, Messieurs, de le connaître, de le montrer à votre tour. Mais, faute d'atteindre à ces sommets, devrez vous renoncer à demeurer en Jésus-Christ, à le garder en vous?

Non, mille fois non. Le salut n'est pas le privilège des âmes extraordinaires : au-dessous de la persévérance qui ne tombe jamais, il y a celle qui se relève toujours.

Sans doute, si elle est sincère, elle rendra d'ordinaire les rechutes plus rares.

Mais les rechutes fréquentes ne la démentent définitivement que si elles accusent l'absence du bon vouloir.

Et le bon vouloir, pour s'obstiner dans la lutte, a besoin d'espérance.

Durant toute cette semaine, Messieurs, je vous ai parlé de la tentation.

Eh bien! savez-vous quel est le plus dangereux

artifice du tentateur? C'est de persuader au pécheur que ses rechutes lui ferment l'accès du pardon.

Avec les âmes endurcies, il procède autrement : il les rassure et sur la gravité du mal et sur ses conséquences. Il nourrit leurs illusions et les endort dans une sécurité mortelle.

Mais là où il voit la bonne volonté, il s'efforce avant tout de la décourager. A quoi bon lutter, si la défaite est au bout de tous les combats?

Comme le désespoir est le plus grand des péchés et, en un sens, le seul irrémissible, ainsi le découragement est la pire des tentations. Le désespoir élève un mur entre le pécheur et la miséricorde. Le découragement en élève un autre entre le pénitent et la conversion.

Eh quoi? dira le monde, qui a l'esprit de Satan, l'homme consentira-t-il à se désavouer à toute heure? Qu'est-ce qu'une vie passée à renier ses propres actes, à ne vouloir pas ce qu'on fait et à ne faire pas ce qu'on veut? Si l'on prétend à la vertu, qu'on s'y tienne; ou, si l'on ne peut s'y tenir, qu'on cesse d'y prétendre.

Tout autre est le jugement que Dieu porte sur une âme faible qui ne se résigne pas à sa déchéance. Le monde cherche l'unité de la vie

dans le dehors des actions. Dieu, qui lit au fond des cœurs, la découvre dans la constance des désirs. Au travers de toutes nos défaillances, il voit ce que lui-même inspire, une volonté infirme peut-être, mais orientée vers lui. Pareille à l'aiguille aimantée, cette volonté est parfois déviée par les orages, mais l'attrait du souverain bien la sollicite sans cesse, et dès que la tempête est passée, c'est en lui qu'elle se repose.

Jésus demeure dans cette âme, sinon toujours par sa grâce sanctifiante, du moins par sa grâce actuelle, par le repentir qu'il met en elle, par les aspirations qu'il y développe, par les efforts qu'il en obtient.

Et cette âme demeure en Jésus, sinon par la stabilité de sa vertu, du moins par l'humilité de ses regrets et la sincérité de ses retours.

Croyez-le, Messieurs, une vie passée dans ces vicissitudes, pourvu que l'élan vers Dieu se renouvelle à toute heure, une telle vie peut être la risée du monde : elle trouve de quoi se consoler dans l'approbation du Juge suprême. Heureux, dit Jésus-Christ, le serviteur que son maître, quand il viendra, trouvera occupé de la sorte! *Beatus ille servus quem quum venerit do-*

minus ejus invenerit sic facientem[1] ! Occupé de la sorte, qu'est-ce à dire? Fixé dans le bien ou acharné à le poursuivre.

Oui, Messieurs, nous servons un bon maître; notre plus grand malheur serait de renoncer à le servir. Demeurez donc en lui par une fidélité chaque jour moins inégale. Il demeurera en vous par une grâce toujours plus forte. Et dût votre existence entière se consumer dans les efforts d'un relèvement perpétuel, je vous dirais encore : Heureux serviteurs, si le Maître, quand il viendra, vous trouve occupés à renouer, fût-ce pour la centième fois, le lien qui vous unit à sa bonté ! L'heure des défaillances passera. Un jour viendra, qui sera celui de la lumière sans déclin, de l'amour sans reprises, du bonheur sans mélange, d'une vie à jamais victorieuse de la mort. *Amen !*

1. Luc, xxiv, 46.

NOTES

NOTES

Note 1. — V. 1re Conférence, page 4.

Ce n'est pas seulement la morale, c'est la religion elle-même qu'on a prétendu de nos jours enfermer dans les relations des hommes avec leurs semblables. Auguste Comte, en inaugurant la religion de l'humanité, faisait de l'homme l'objet du culte. C'est de cette conception vaine et bizarre que s'inspirait un jour Gambetta, quand il a dit que le véritable rôle de la religion était, suivant l'étymologie du mot, de relier les hommes entre eux. Cela est bien l'effet de la religion, ce n'en est pas l'essence. Si elle est un lien entre les hommes, c'est parce qu'elle les rattache tous à une même origine et à une même destinée, créant ainsi entre eux une fraternité dont le nœud ne va pas se desserrant avec le progrès des générations comme il arrive du lien du sang. La civilisation antique n'admettait la fraternité qu'entre les citoyens d'un même pays, confondant tous les autres hommes sous la dénomination méprisée et abhorrée de barbares. Le droit des gens ne reconnaissait aux

peuples civilisés aucune obligation envers les barbares. Ce fut une grande nouveauté, aussi bien pour les Juifs que pour les Gentils, lorsque l'Évangile appliqua à tous les hommes le nom de *prochain* qui semblait indiquer la parenté de race, ou du moins la conformité de mœurs. La philosophie moderne qui, sur tant de points, retourne au paganisme, prétend aussi proportionner les devoirs au degré de consanguinité ou de similitude. Un moraliste de la nouvelle école, M. Tarde, a consacré cette théorie dans une étude sur la moralité. Les disciples du Christ savent protester autrement qu'en paroles contre cette doctrine égoïste. L'amour des déshérités, des barbares, est le trait distinctif de leur charité. Saint Pierre Claver se faisant l'ami, le père et le serviteur des pauvres noirs d'Amérique, les missionnaires qui, de nos jours encore, et plus nombreux que jamais, vont aux extrémités du monde chercher parmi les plus dégradés des sauvages une patrie d'adoption, apportent à la définition évangélique du mot *prochain* le plus éloquent des commentaires. Mais, s'ils trouvent dans leur cœur le secret d'aimer des frères comme ceux avec qui il semble qu'ils n'aient rien de commun, c'est qu'ils trouvent dans leur foi la révélation d'une fraternité qui prend sa source dans la fraternité divine. Et ainsi la vraie religion, la religion envers Dieu apparaît comme l'inspiratrice de la charité, qui est, de l'aveu de tous, la plus haute expression de la morale.

Note 2. — V. 1re Conférence, page 26.

Dans son savant et détestable ouvrage : *l'Évolution du mariage et de la famille*, le Dr Letourneau accumule les observations des naturalistes pour appuyer sa thèse de l'origine animale de la famille humaine. On sent quel intérêt il aurait à montrer que la stabilité n'est pas, comme nous le prétendons, le privilège de la société domestique considérée dans l'humanité. Il cite donc avec complaisance des exemples de monogamie et même, dit-il, de fidélité et d'affection persistantes chez certaines espèces d'oiseaux. A l'en croire, « chez la *perruche Illinoise* (*Psittacus pertinax*), veuvage et mort sont synonymes », l'individu survivant ne tardant pas à mourir de chagrin. Il en serait de même chez les *panures*. Les couples de tourterelles offriraient le modèle d'une monogamie inviolée [1]. Cependant, quelques lignes plus loin, il reconnaît que ces « exemples de fidélité à toute épreuve, de *religion du souvenir*, *tout en étant bien plus fréquents dans les ménages d'oiseaux que dans les ménages humains*, ne sont point cependant de règle absolue. Chez les oiseaux comme chez les hommes, il semble qu'il y ait bon nombre d'irréguliers, d'individus imparfaitement moralisés encore et de tempérament volage. »

On prend ici sur le fait le procédé de mauvaise foi qui est familier aux théoriciens de l'évolution

1. *Op. cit*, p. 34.

athée. On commence par supposer qu'il n'y a pas de différence spécifique entre les facultés animales et les facultés humaines. Pour habituer le lecteur à cette conception, l'on a soin d'employer, en les appliquant aux animaux, les expressions caractéristiques de l'action humaine. On parle de *religion du souvenir*, d'*individus imparfaitement moralisés*, etc. Puis on considère l'assimilation comme prouvée et l'on part de là pour conclure que la famille humaine n'est qu'un cas particulier de la famille animale.

Tout autre est le procédé du vrai philosophe. Armé de l'analogie et de l'induction, il juge des facultés par les actes qui les manifestent. Ne trouvant jamais chez l'animal aucune trace de raison et de liberté, il lui refuse ces puissances. Rencontrant à chaque pas chez l'homme des phénomènes inexplicables sans la raison et la liberté, il les lui accorde. Dès lors, en présence des ressemblances qu'offrent les deux sortes d'activité, il ne se croit pas le droit de conclure à l'identité de nature.

Dans le cas présent, et en admettant même que la perruche Illinoise éprouve pour son conjoint un attachement assez fort pour la rendre incapable de lui survivre, on devra ranger ce sentiment dans la catégorie des affections instinctives, dépourvues de moralité. Les exceptions, s'il s'en rencontre, seront mises sur le compte d'un affaiblissement accidentel de l'instinct. Chez l'homme, au contraire, il est manifeste que la fidélité ou l'inconstance relèvent du

libre arbitre. L'époux infidèle a des remords, l'oiseau infidèle n'en a pas parce qu'il n'en saurait avoir. Si, comme on le prétend, l'infidélité de l'homme était plus fréquente que celle du pigeon, ce serait précisément parce que, chez le premier, elle est une défaillance morale, chose, hélas ! trop commune, tandis que, chez le second, elle est une déformation de la nature, chose nécessairement plus rare.

Quoi qu'il en soit de ces comparaisons risquées, il reste vrai que la famille humaine repose sur la loi de stabilité qui lui fournit son idéal et le propose à la conscience des époux, tandis que la famille animale repose sur l'accouplement instinctif, destiné à garantir la fonction précaire de l'éducation des petits; or cette fonction est suffisamment protégée, dans la généralité des cas, par une fidélité temporaire.

Note 3. — V. 1re Conference, page 34.

En lisant, dans la Conférence, les paroles auxquelles se réfère la présente note, on pourrait croire que nous calomnions le Dr Letourneau. Il nous semble donc nécessaire de le citer textuellement.

Après avoir rappelé les pénalités sévères en vigueur au moyen âge contre la femme adultère, cet auteur continue ainsi : « Pourtant aux IXe et Xe siècles, chez les Saxons d'Angleterre, un progrès tout exceptionnel s'opéra. La jeune fille put se marier elle-même, ne fut plus répudiable à volonté, eut

ses biens propres et ses clefs ; on cessa de faire peser sur elle la responsabilité et la pénalité (*sic*) de son mari. » Vous allez dire, lecteur, que ce progrès est de tout point conforme à la conception chrétienne de la famille, et vous serez tenté de l'attribuer à l'influence du christianisme, venant à bout peu à peu de la rudesse des mœurs barbares. Il semble que la logique soit pour vous, car enfin ce qui s'est passé là chez les Anglo-Saxons, c'est ce que l'Église a cherché partout à faire prévaloir. M. Letourneau ne l'entend point ainsi. Remplaçant les preuves absentes par d'audacieuses affirmations, travestissant pour le besoin de sa thèse la morale chrétienne, il poursuit en ces termes :

« Ce progrès, tout local [1], s'opéra spontanément, tout à fait en dehors de l'influence chrétienne. En réalité, le christianisme n'a émancipé les femmes que spirituellement, *et son influence réelle sur le mariage a été néfaste*. Sans doute, l'épouse chrétienne pouvait espérer de devenir un séraphin dans l'autre monde, mais dans celui-ci elle n'était qu'une servante ou une esclave. Dans l'antiquité gréco-romaine, le mariage avait été tenu, comme il doit l'être, pour une institution civile. La législation, plus ou moins sensée et intelligente, l'envisageait seulement au point de vue de la population.

« Le christianisme, pour qui la patrie terrestre était peu de chose et qui taxait d'impureté tout ce qui avait

1. Local, apparemment, comme l'abus même qu'il s'agissait de réformer.

trait à l'union sexuelle, fit du mariage un sacrement, par suite une institution étrangère aux humbles considérations d'utilité sociale. Toute union sexuelle en dehors du mariage fut réputée criminelle; l'idéal prêché aux femmes fut le mariage mystique avec Dieu. Le pieux Constantin aggrava toutes les pénalités contre les délits sexuels. L'adultère redevint un crime capital; la femme coupable d'avoir épousé un esclave fut condamnée à mort; le mariage fut déclaré indissoluble, les secondes noces blâmées. En même temps les Pères de l'Église, les prédicateurs ne cessaient de fulminer contre la femme, la ravalant, l'injuriant, comme un être impur et presque démoniaque. Cela donna beau jeu à la dure législation des barbares en matière conjugale. J'ai tout à l'heure signalé quelques traits de ces lois brutales. J'y reviendrai plus tard en parlant des questions connexes au mariage : de l'adultère, du divorce, du veuvage. Nous verrons alors combien l'influence du christianisme sur le mariage a été nuisible, et nous en pourrons conclure que, pour régler sagement les choses de la terre, il n'est pas bon de tenir les yeux constamment levés au ciel. »

Il est difficile de compter, dans cet odieux passage, les contradictions, les non-sens, les défis à la morale et à l'histoire dont il fourmille. « Le christianisme n'a émancipé les femmes que spirituellement. » — Eh, c'est précisément parce qu'il a émancipé les âmes, qu'il a pu affranchir les corps. — « L'épouse chrétienne n'était dans ce monde-ci qu'une

servante ou une esclave. » — Elle était cela sous le régime de la civilisation païenne; elle a cessé de l'être dans la mesure où a prévalu la civilisation chrétienne. M. Letourneau a oublié de nous parler de la chevalerie : oserait-il nier l'inspiration chrétienne de cette institution et son influence en faveur du relèvement de la femme? — « Le christianisme taxait d'impureté tout ce qui avait trait à l'union sexuelle. » Ici l'auteur omet un tout petit mot : l'union *illégitime*. Car il doit savoir que l'union légitime, ou le mariage est déclaré *saint* par les Écritures et par l'Église. — « Toute union sexuelle en dehors du mariage fut réputée criminelle. » — Alors vous trouvez que la fornication et l'adultère sont choses innocentes ou actions vertueuses? — « Le mariage devint un sacrement, *par suite* une institution étrangère aux humbles considérations d'utilité sociale. » — Ce *par suite* est un pur chef-d'œuvre. Nous croyons, nous, que plus on relève la dignité du mariage, plus on assure sa haute utilité sociale. C'est comme si l'on disait : le vol fut considéré comme une offense à Dieu; *par suite*, le respect de la propriété cessa d'être tenu pour essentiel au bien de la société humaine. — « Les Pères de l'Église fulminaient contre la femme, la ravalant, l'injuriant comme un être impur et presque démoniaque. » — De quelle femme est-il question ici? De l'épouse et de la mère? Non, les Pères de l'Église l'ont exaltée, en commentant la parabole de la *femme forte*. Il s'agit de la courtisane, de la prosti-

tuée, qui est flétrie comme le fléau de la jeunesse, l'instigatrice de la débauche, de la prodigalité, une cause de ruine pour la santé, la fortune et la moralité d'un peuple. Est-ce qu'elle n'est pas un peu tout cela? Et en tout cela ne peut-elle pas passer pour le suppôt du démon?

En vérité, nous avons le droit de conclure en retournant les paroles du cynique écrivain : « Pour régler sagement les choses de la terre, il n'est pas bon de tenir ses yeux constamment détournés du ciel. »

Un moraliste qui juge ainsi l'œuvre sociale du christianisme doit être tout prêt à lui en substituer un autre. C'est le cas de M. Letourneau; ou plutôt, renonçant au rôle de réformateur, il se contente de celui de prophète : il annonce de profondes modifications dans les idées et dans les mœurs, et sa façon de les annonçer est déjà une manière de les préparer. Si l'organisation actuelle de la famille est sortie, par voie d'évolution, du type animal, puis du type barbare, elle ne peut être le dernier mot du progrès. Il est intéressant de voir dans quel sens notre auteur cherche les perfectionnements qu'il nous promet. « Peu à peu, dit-il, l'équité acquiert certains droits en même temps que les mœurs s'humanisent; le mariage devient de moins en moins pour la femme un contrat de servitude et, malgré le *recul causé par le catholicisme*, le progrès reprend son essor et l'on entrevoit le temps où, le mariage étant institué sur des bases à la fois rationnelles et justes,

l'adultère disparaîtra, ou à peu près, de nos mœurs et de nos lois. Sûrement ce temps est lointain. Notre conscience est tellement imprégnée encore de la moralité des vieux âges que notre opinion publique et nos jurés absolvent couramment le mari meurtrier de sa femme adultère tout en étant pleins de clémence pour les écarts extra-conjugaux de ce farouche justicier. Les antiques mœurs, tenant la femme pour une propriété servile appartenant au mari, vivent toujours dans bien des têtes. » — Ici M. Letourneau oublie de dire que cette indulgence du monde pour l'adultère du mari est directement opposée à la doctrine et à l'esprit du christianisme, comme il s'abstient de remarquer que la condition servile de la femme, là où elle subsiste, marque une résistance des mœurs à l'Évangile. La constatation de ces deux faits évidents dérangerait l'économie de sa thèse. Il conclut en étalant à nos regards ravis l'idéal de la future société domestique. Ces antiques mœurs « s'éteindront peu à peu. Le contrat matrimonial finira par être un *contrat comme un autre*, librement accepté, librement maintenu, *librement dissous;* mais là où toute contrainte a disparu, la tromperie devient une indigne félonie. Telle sera l'opinion d'une future humanité, plus relevée moralement que la nôtre. »

Voilà donc l'avenir qu'on nous fait espérer : l'union libre! Le mariage redevenu *un contrat comme un autre*, quand tout l'effort de la civilisation chrétienne avait été d'en faire un contrat qui ne ressemble à

aucun autre! On ne se trompera plus parce qu'il sera bien plus simple de se quitter. Soit : mais que deviendront les enfants? Où sera la famille? Cette humanité, « plus relevée moralement que la nôtre », ressemblera à un troupeau. Avions-nous tort de dire dans la Conférence (page 9) que le progrès annoncé ressemble, à s'y méprendre, à une décadence?

De telles aberrations ne sont pas inoffensives. Dans cette profession de foi du crime que l'auteur de l'attentat contre la Chambre des députés a prononcée devant la Cour d'assises, Vaillant a exposé la genèse de ses idées anarchistes : parmi les maîtres qui l'avaient délivré des préjugés de la vieille morale, il a cité avec honneur le Dr Letourneau. Ceux qui lisent ses livres sont forcés de reconnaître que l'éloge est mérité.

Note 4. — V. 2e Conférence, page 72.

Pour qu'on ne m'accuse pas de faire un procès de tendance contre l'École évolutionniste, je crois utile de citer encore les dernières lignes de l'ouvrage du Dr Letourneau. On verra si j'exagère en disant que les nouveaux moralistes regardent comme provisoires les règles actuelles de l'honnêteté conjugale.

« Pour quiconque n'est pas fermement rallié à la grande loi du progrès, pour tous les esprits que n'a pas encore éclairés la philosophie transformiste, l'avenir semble effrayant. Toujours il en a été ainsi.

toujours les novateurs ont dû surmonter les résistances des sectateurs du passé..... Il est très sûr que, dans les sociétés où le mariage par groupes mi-partie polyandriques et polygamiques était institué depuis des siècles, les perturbateurs hardis qui tentèrent d'y substituer l'union individuelle furent considérés d'abord comme de dangereux révolutionnaires, et ceux qui démembrèrent en familles le clan communautaire n'y réussirent certainement qu'à grand'peine et à grand péril. » — *Il est sûr, certainement*, ces formules tiennent lieu de preuves ; on n'apporte pas le plus petit témoignage à l'appui de ces hypothèses données gratuitement pour des certitudes. Surtout on admet toujours comme donné ce qui est en question, à savoir que les formes inférieures de l'union des sexes ont été des essais primitifs et non des déformations de l'institution originelle. Mais poursuivons :

« De même dans l'*Orestie* d'Eschyle, le chœur des Euménides donne une voix aux protestations de l'opinion publique contre l'établissement en Grèce de la famille paternelle. Or les perspectives qui aujourd'hui déconcertent les esprits conservateurs, ne sont en définitive que la conséquence dernière de cette évolution millénaire. Les statisticiens non évolutionnistes constatent, sans y rien comprendre, que de plus en plus l'indissolubilité du mariage devient intolérable aux individus. » — Il semble que le relâchement des mœurs et l'affaiblissement de la foi chrétienne rendent suffisamment compte de ce

fait. — « Il y a, continue notre auteur, comme une marée montante de discorde qui rend de plus en plus précaire la stabilité conjugale. Ce fâcheux état de choses désole, d'autre part, les moralistes, qui, eux non plus, n'en trouvent pas la raison. » — Pardon, nous la trouvons, nous, moralistes chrétiens, et nous l'indiquons avec le remède, qui est le retour à l'Évangile. — « L'étonnement des uns ne se justifie pas plus que les gémissements des autres. C'est tout uniment l'avenir qui, avec son effronterie habituelle, veut sortir du passé. On nous crie que tout va finir. Point : tout va se renouveler. Depuis le lointain âge de pierre, l'histoire de l'humanité n'a été qu'une longue série de renouvellements. » — Soit; mais l'âge de pierre lui-même n'était-il pas une décadence? — « Bien loin de s'affliger quand le monde semble entrer dans une période de gésine, il y a lieu de se réjouir et de redire avec Lucrèce :

> Cedit enim rerum novitate extrusa vetustas
> Semper, et ex aliis aliud reparare necesse est. »
> (Lucr., III.)

A notre avis, c'est faire beaucoup d'honneur à la morale contemporaine que de dire qu'elle entre dans une période de gésine. Elle retombe tout simplement là où le poids de l'infirmité humaine l'attire toujours, chaque fois qu'elle ne se laisse plus porter en haut sur les ailes de la religion véritable.

Note 5. — V. 2e Conférence, page 44.

En considérant, dans le récit Mosaïque, ce tableau si fermement tracé de l'institution du mariage, on comprend l'intérêt que l'impiété moderne trouve à rapprocher des temps modernes la composition du Pentateuque. Mais quand même la rédaction définitive de ce livre appartiendrait, comme on le soutient, au VIe siècle avant notre ère, quand même les documents Elohiste et Jéhoviste d'où on le prétend tiré, auraient vu le jour vers le IXe siècle seulement, il est manifeste que les traditions canalisées dans ces écrits se rattachent à une époque beaucoup plus ancienne. La forme et le caractère de ce qu'on ose appeler le mythe génésiaque, ne conviennent nullement à une période de culture. D'ailleurs les documents Chaldéens, dont il est impossible de contester la haute antiquité, présentent avec ce récit de frappantes analogies qui trahissent soit une source commune, nécessairement plus ancienne, soit un type primitif altéré en Chaldée, ramené à sa pureté par l'écrivain inspiré. On arrive ainsi aisément à une origine qui coïncide au moins avec l'an 3500 ou 4000 avant l'ère chrétienne. Si c'est à cette époque que remontent des traditions données comme l'écho des plus anciens souvenirs humains, comment n'être pas frappé de ce fait qu'alors, sur bien des points du globe, le mariage et la famille présentaient le triste spectacle de dégradation que M. Letourneau a complaisamment étalé dans son livre? Ainsi, en même

temps, l'institution était tombée au plus bas et l'humanité avait conscience qu'elle venait de plus haut, et que sa forme originelle était bien celle du mariage unique et indissoluble. Que deviennent alors les prétendues certitudes de l'explication évolutionniste?

NOTE 6. — V. 2e CONFÉRENCE, page 45.

L'indissolubilité du mariage est un dogme catholique; mais la question du divorce n'en reste pas moins, comme nous le disons dans la Conférence, un point épineux. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a reconnu la difficulté d'astreindre dans tous les cas l'époux fidèle à respecter un lien que son conjoint a rompu. Le divorce par consentement mutuel ou pour incompatibilité d'humeur ne soutient pas la discussion. Il est manifeste que si de tels motifs suffisent, non seulement pour se séparer en fait, mais pour recouvrer la liberté de contracter une autre union, c'en est fait du mariage; il redevient, selon l'expression de M. Letourneau, *un contrat comme un autre*, il perd toute consistance et tout caractère sacré.

C'est dans l'hypothèse de l'adultère d'un des époux que le problème se complique. Il semble bien dur de refuser à l'époux trompé la liberté que personne ne conteste au veuf, puisque aussi bien le crime de son conjoint l'a réduit à une condition comparable au veuvage. Les raisons de sentiment n'ont pas besoin d'être développées ici : elles ne trouvent que trop d'avocats dans la littérature et dans la société. Mais

si l'on veut opposer à ces protestations l'inflexibilité de la loi divine, on se heurte à des difficultés nouvelles, résultant soit de l'obscurité des textes, soit des variations de la discipline dans les diverses églises chrétiennes, ou même, jusque dans le sein de l'Église latine, des divergences que l'on constate entre les divers témoins de la tradition. Nous ne pouvons qu'effleurer ici une question qui a exercé les exégètes, les canonistes et les théologiens de tous les temps.

Mettons d'abord sous les yeux du lecteur les textes évangéliques. On sait que la faculté de répudiation était accordée par la loi de Moïse au mari israélite dans certains cas et sous certaines conditions de forme. C'est seulement dans les derniers temps de la Synagogue et par une extension abusive du privilège légal, que les femmes ont prétendu exercer le même droit; encore les exemples en sont-ils fort rares et la légitimité du fait est-elle contestée par les plus hautes autorités rabbiniques. Le Christ, en promulguant la Loi nouvelle, déclare formellement que la faculté accordée à l'époux fut de la part du Législateur du Sinaï une concession faite à la dureté des cœurs [1]. L'institution primitive était plus rigoureuse, et la volonté clairement exprimée du Sauveur est de rétablir le mariage dans la pureté de sa condition originelle.

Dans le sermon sur la montagne, Notre-Seigneur

1. *Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras : ab initio autem non fuit sic.* — Matth., xix, 8.

s'exprime ainsi : « Il a été dit aux anciens : Celui qui voudra renvoyer sa femme, devra lui donner le livret de divorce. Mais moi je vous dis : Quiconque renverra son épouse, hors le cas d'adultère, sera responsable de l'adultère de celle-ci ; et quiconque épousera la femme renvoyée, sera coupable d'adultère [1]. »

Ces paroles semblent claires. Le mariage est indissoluble. La séparation de corps elle-même n'est permise qu'en cas d'injure grave, et la seule injure mentionnée dans le texte comme suffisant à légitimer cette séparation, est l'adultère de la femme. Mais si quelqu'un épouse la femme renvoyée, il commet l'adultère ; ici plus d'exception ; donc, même si l'épouse a été légitimement renvoyée à cause de son infidélité, le lien conjugal subsiste, puisque tout nouveau lien est qualifié d'adultère.

Mais au chapitre XIX du même Évangile de saint Matthieu, on trouve un texte plus obscur : « Et moi je vous dis : quiconque renvoie son épouse, *hors le cas d'adultère*, et en épouse une autre, commet l'adultère ; et celui qui épouse la femme renvoyée, commet l'adultère. » Il semble suivre de là que s'il a renvoyé sa première femme parce qu'elle l'avait trompé et que, dans ce cas, il en épouse une autre, il n'est pas coupable d'adultère ; d'où cette conséquence que la répudiation motivée par le crime de la femme romprait le lien et rendrait la liberté au conjoint.

1. Matth., v, 31-32.

Les passages parallèles de saint Marc et de saint Luc ne contiennent pas l'exception : *hors le cas d'adultère*. Voici le texte de saint Marc : « Quiconque renverra sa femme et en épousera une autre, commettra l'adultère ; et si c'est la femme qui quitte son mari et en épouse un autre, elle est adultère [1]. » Le texte de saint Luc varie l'hypothèse du second membre de phrase, mais reste également muet sur l'exception d'adultère : « Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet l'adultère; et celui qui épouse la femme renvoyée par son mari, est adultère [2]. »

Ainsi trois passages, l'un de saint Matthieu, et les deux autres de saint Marc et de saint Luc, sont favorables à l'indissolubilité absolue, même en cas d'infidélité de la femme ; un autre passage de saint Matthieu paraît reconnaître dans le crime de l'épouse une cause légitime de rupture du lien.

On peut ramener le texte divergent de saint Matthieu aux trois autres de deux manières : ou par l'hypothèse d'une faute de copie, ou par voie d'interprétation. Certains critiques supposent que l'incise *nisi ob fornicationem*, a été interpolée dans le chapitre XIX par un emprunt qu'aurait fait abusivement le copiste au chapitre V, où l'on trouve une incise équivalente : *excepta fornicationis causa*, mais avec un contexte qui change le sens; il est dit en effet, au chapitre V, que l'époux, en répudiant sa femme,

1. Marc, XIII, 11.
2. Luc, XVI, 18.

expose celle-ci à la tentation d'adultère, *à moins* qu'elle ne lui ait donné par son crime le droit absolu de la congédier, droit qui n'implique pas celui de contracter une autre union. La solution par voie d'exégèse est celle-ci : « Celui qui renvoie sa femme l'expose à l'adultère, à moins qu'elle n'ait mérité d'être renvoyée ; et *même dans ce cas*, s'il en épouse une autre, il commet l'adultère. » Il faut donc suppléer les mots : *même dans ce cas ;* et l'obscurité du texte aurait alors pour cause une ellipse.

Cette explication est assez naturelle. Elle a l'avantage de rétablir l'harmonie dans les textes évangéliques au profit de la doctrine de l'indissolubilité absolue, qui a prévalu dans l'Église latine.

Mais dès l'origine, les Églises d'Orient ont vu dans le texte de saint Matthieu une exception faite à la loi d'indissolubilité dans le cas d'adultère. Non seulement les églises schismatiques, mais aussi les églises unies ont maintenu cette discipline. Certains Pères d'Occident, en particulier saint Ambroise, s'expriment en des termes qui semblent appuyer ce sentiment. Il est permis de croire que la raison de cette indulgence doit être cherchée dans les lois impériales, qui admettaient le divorce pour cause d'adultère. Il en résultait un préjugé favorable qui, s'ajoutant à l'intérêt et à la passion, accréditait la pratique relâchée, et rendait très difficile une application rigoureuse de la loi d'indissolubilité dans ce cas. Plusieurs Conciles d'Occident dans les six premiers siècles, et de nombreuses Décrétales des Papes

condamnent les secondes noces après l'adultère de la première femme. La Théologie scholastique achève de fixer dans ce sens la doctrine de l'Église d'Occident, désormais affranchie de ce joug de César qui continuait de peser sur l'Église d'Orient. Dès le commencement du moyen âge, Gratien déclare contraire aux saints canons, *à la doctrine de l'Évangile et des apôtres* la réponse du Pape Grégoire II à saint Boniface disant, que le mari d'une femme devenue impuissante peut en épouser une autre [1], et rejette comme apocryphe autant qu'erronée l'opinion prêtée à saint Ambroise, d'après laquelle l'adultère du mari n'autoriserait pas les secondes noces de la femme, mais celui de la femme autoriserait celles du mari [2].

Au Concile de Florence, les Évêques latins reprochent aux Grecs la sanction qu'ils continuent de donner dans la pratique, à l'exception d'adultère. Le Décret d'Eugène IV adressé aux Arméniens pour leur faire connaître la vraie doctrine catholique en vue de leur réunion à l'Église Romaine, dit expressément : « Bien que la séparation de corps soit permise dans le cas d'adultère, il n'est pas permis pour cela de contracter un autre mariage, le lien du premier mariage légitimement contracté étant perpétuel. » Les théologiens ne reconnaissent pas au Décret dont il s'agit, le caractère d'une définition de foi ; mais ce

1. Il est probable que saint Boniface, en mission chez les Germains, avait consulté le Pape sur un cas de mariage entre païens convertis. Or l'indissolubilité absolue n'appartient qu'aux mariages contractés entre fidèles.

2. *Decr. Grat.* IIª Pars, caus. XXXII, qu. VII, cap. 18.

n'en est pas moins une exposition très solennelle et très hautement autorisée de la tradition catholique.

Nous arrivons ainsi au Concile de Trente. Le saint Concile avait préparé un canon qui condamnait expressément cette exception. Au dernier moment, et sur la représentation des ambassadeurs de Venise, on recula devant une condamnation directe qui aurait frappé les Grecs unis, alors que le Concile était assemblé pour s'opposer aux erreurs protestantes. Mais une formule indirecte fut proposée et votée. Elle dit « anathème à quiconque ose prétendre que l'Église *se trompe* lorsqu'elle enseigne, *selon la doctrine de l'Évangile et des apôtres*, que le lien du mariage ne peut pas être dissous pour cause d'adultère de l'un des époux ; et que chacune des deux parties, même celle qui est innocente, n'a pas le droit de se remarier tant que vit son conjoint, et que celui qui, ayant quitté sa femme coupable, ou que la femme qui, ayant quitté son mari coupable, se remarie, commet un adultère[1]. »

Puisqu'il n'est pas permis de dire que l'*Église se trompe lorsqu'elle enseigne*, etc., c'est donc qu'elle enseigne ; et qu'enseigne-t-elle ? Elle enseigne, *selon la doctrine de l'Évangile et des apôtres*, la persistance du lien matrimonial même dans le cas d'adultère d'un des époux. Il n'est plus possible après cela de contester que l'indissolubilité absolue du mariage *entre fidèles* appartienne à la foi catholique. Le dissentiment des Églises orientales, même unies, ne peut plus être considéré que comme une erreur peut-être de bonne

1. Sess. XXIV, can. 7.

foi, un abus toléré par l'Église romaine dans ces communions par crainte d'un plus grand mal.

J'ai dit : l'indissolubilité absolue du mariage *entre fidèles*, parce que la tradition catholique, conforme à l'enseignement de saint Paul [1], admet une exception pour le mariage primitivement contracté entre personnes non baptisées. Si l'une des deux se convertit, elle peut, à son gré, rester mariée, ou se séparer et contracter une autre alliance. Cette hypothèse, appelée par les théologiens *casus apostoli*, *cas de l'apôtre*, donne lieu à des applications fort délicates dans les pays de missions, mais elle offre pour les chrétiens de nos contrées peu d'intérêt pratique. Nous n'entrerons pas dans cette discussion [2].

On sait que la doctrine et la discipline de l'Église en matière de mariage ont été admirablement résumées, précisées et complétées dans la magistrale Encyclique de Léon XIII : *Arcanum divinæ sapientiæ consilium*. Or dans ce document l'indissolubilité absolue est clairement enseignée, sans aucune exception pour le cas d'adultère, que dis-je? à l'exclusion de toute exception quelconque. « Au milieu de tant de doctrines confuses qui se répandent, dit le Pape, il est nécessaire qu'on sache qu'aucun pouvoir ne

1. I Cor. VII, 12-16.

2. On la trouvera très complète et admirablement documentée dans le savant *Traité canonique du mariage* publié en latin par Mgr Gasparri, professeur à l'Institut catholique de Paris (tome II, nos 1085 à 1110). Toutes les décisions romaines relatives aux questions proposées depuis trois siècles par les Missionnaires y sont rapportées et commentées.

peut dissoudre entre chrétiens un mariage valablement célébré et consommé et que, par suite, les époux qui, *pour quelque cause que ce soit*, voudraient contracter un nouveau mariage avant que la mort ait rompu le premier, se rendraient coupables d'un crime manifeste. » Comme remède aux maux qui peuvent parfois rendre la vie commune intolérable, l'Encyclique n'indique que la séparation de corps. Donc elle n'admet le divorce en aucun cas.

Depuis la publication de cette Encyclique, le divorce, qui avait fait son apparition dans nos Codes à l'époque de la Révolution française, y a été introduit de nouveau, avec des restrictions, il est vrai, plus étroites que la première fois. Cette inutile et pernicieuse innovation a donné une actualité nouvelle à la question qui nous occupe. Le divorce légal ne rompt que le mariage civil, qui n'est pas le vrai mariage. Certains moralistes catholiques avaient conclu de là qu'il n'était pas par lui-même illicite. Il est certain que, théoriquement, la rupture d'un lien tout extérieur ne peut pas être considérée comme une atteinte directe au lien de conscience. Si l'un des époux veut rester fidèle à la loi évangélique et que l'autre demande le divorce, il semblerait que le premier pût s'y prêter, sauf à s'interdire à lui-même tout mariage ultérieur. Mais le Saint-Siège n'en a pas jugé ainsi et les réponses successives du Saint Office et de la Sacrée Pénitencerie ont déclaré illicite l'action en divorce. La raison de cette sévérité nous paraît devoir être cherchée dans ce que les théologiens appel-

lent le *principe de la coopération*. Il n'est jamais permis de faire ce qui est mauvais en soi; mais il n'est pas toujours permis de faire ce qui est en soi bon ou indifférent. Lorsqu'un acte qui n'est pas mauvais, a pour conséquence une chose mauvaise, peut-on se permettre cet acte? Oui, disent les moralistes, mais à une double condition : c'est que d'abord celui qui fait l'action bonne ou indifférente, n'influe pas directement sur la production du mauvais effet prévu; c'est ensuite qu'il ait de graves raisons de ne pas s'interdire cette chose bonne ou indifférente, et que ces raisons qui favorisent sa liberté ne soient pas primées par des raisons contraires.

Appliquons cette théorie au cas du divorce civil, et admettons, si l'on veut [1], que ce genre de divorce n'est pas mauvais en soi, puisque le lien qu'il rompt n'est pas le vrai lien matrimonial. Toujours est-il que, le lien civil une fois rompu, l'époux que n'arrêtent pas les résistances d'une conscience chrétienne, aura toute facilité et jouira de la protection des lois pour contracter une autre union qui sera un adultère. En outre, une atteinte grave sera portée aux bonnes mœurs, le vulgaire ne sachant pas distinguer

1. Il y a controverse sur ce point entre les théologiens catholiques, les uns tenant le divorce civil pour intrinsèquement illicite, même abstraction faite de toute intention de contracter un autre mariage, les autres ne le condamnant pas en lui même, puisqu'il ne rompt pas un vrai mariage, mais seulement à cause de ses conséquences. Nous raisonnons ici d'après cette seconde opinion, pour montrer que ceux mêmes qui croiraient pouvoir s'y ranger, devraient encore refuser à l'époux chrétien le droit de recourir au divorce civil.

entre le divorce purement civil et un divorce qui romprait le vrai mariage. Autoriser l'époux chrétien à demander le divorce, c'est donc ébranler aux yeux de la multitude l'institution sacrée du mariage. Ainsi, d'une part, pour l'époux peu scrupuleux, péril imminent de commettre l'adultère; d'autre part, pour la société tout entière, grand scandale résultant de la sanction donnée par la loi à l'union illicite qui ne manquera guère de suivre : tels sont les inconvénients inhérents à l'institution du divorce civil. Ils sont si graves qu'ils ne sauraient être compensés par les avantages qui pourraient porter l'époux consciencieux à réclamer le bénéfice du divorce civil. En s'accordant cette liberté, il coopère indirectement, mais efficacement au mal, et il n'est pas couvert par des motifs suffisants. Car les raisons qu'il peut invoquer à son profit relèvent de l'intérêt privé et les raisons contraires se rattachent à l'intérêt public et aux fondements mêmes de l'ordre social.

Il ne sert de rien de dire que le divorce civil n'est pas plus un divorce que le mariage civil n'est un mariage. Sans doute, le mariage civil est déjà un désordre, parce qu'il habitue les citoyens à mettre le lien matrimonial là où il n'est pas. Toutefois, quand le mariage religieux s'y ajoute, la formalité civile contribue à fortifier celui-ci en lui prêtant l'appui des lois et celle des sanctions extérieures. L'effet du divorce civil est tout opposé. S'il ne rompt pas le vrai mariage parce qu'il ne peut pas le rompre, du moins il l'affaiblit, il l'ébranle, il l'expose aux atteintes d'une infi-

délité qui ne sera plus un écart flétri de tous, mais un acte légal. Si l'un des époux divorcés se remarie civilement, cette union adultère sera entourée par la puissance civile de tout le prestige et de toutes les protections autrefois réservées à l'union légitime. Il y a là un mal profond, auquel un chrétien ne peut coopérer sans péché.

Il suit de là — et c'est là, à tout le moins, et sans préjudice d'une interprétation plus rigoureuse, le sens des décisions romaines — qu'en aucun cas l'époux fidèle à Dieu ne peut se faire demandeur en divorce.

On peut néanmoins prévoir un cas où, après avoir pris le rôle de défendeur, il lui sera permis, par demande reconventionnelle, d'assumer le rôle opposé : c'est lorsqu'il devient certain pour lui que, malgré son opposition, le juge, contraint par la loi, prononcera nécessairement le divorce. Il y a en effet des espèces juridiques qui ne laissent au magistrat aucune liberté d'appréciation. Dans cette hypothèse, si l'époux chrétien reste défendeur, certaines clauses du divorce supposé inévitable, celles par exemple qui regardent l'attribution des biens, la garde des enfants, etc., seront prononcées contre lui, quels que soient et son bon droit et l'intérêt moral de ses enfants. La demande reconventionnelle permet alors au juge de traiter favorablement celui qui est innocent au lieu de réserver tous les avantages au coupable. Il ne semble pas qu'en recourant à cet expédient de procédure, le défendeur devenu demandeur assume aucune responsabilité morale dans le prononcé d'un

divorce qu'il déteste, qu'il a vainement tenté d'empêcher et dont il s'efforce, à la dernière heure, d'atténuer les effets funestes.

La législation dont M. Naquet est le père, a fait naître bien d'autres cas de conscience. Est-il permis au juge civil de rendre une sentence de divorce, à l'avoué d'occuper pour un client demandeur en divorce, à l'avocat de plaider dans le même sens, enfin à l'officier de l'état civil de déclarer le divorce en exécution du jugement rendu?

Les réponses romaines semblent toutes favorables à la solution la plus rigoureuse. Mais elles ont donné lieu à des interprétations diverses [1]. Voici les conclusions qui paraissent les plus plausibles, et qu nous recommanderions dans la pratique.

Un avoué chrétien n'acceptera pas librement la cause d'un demandeur en divorce; s'il est délégué d'office par le tribunal, il ne sera pas obligé de résigner sa charge et pourra s'exécuter. Un avocat chrétien ne plaidera pas pour le demandeur. Le juge chrétien, dans tous les cas où la loi laisse la décision à son appréciation, protégera le mariage; là où la loi l'oblige de prononcer le divorce, il ne sera pas tenu de se démettre plutôt que d'appliquer les textes.

Au reste, tant pour bénéficier de cette tolérance que pour rendre même un jugement contraire au divorce, ce qui est, en soi, une dérogation au prin-

1. On en trouvera le texte et la discussion dans Mgr Gasparri, *op. cit.*, t. II, nos 1232 à 1251.

cipe de la compétence exclusive de l'Église dans les causes matrimoniales, le juge catholique devra manifester son adhésion à ce principe et se déclarer résolu à ne jamais juger en ces matières contrairement au droit divin et ecclésiastique (Réponse du Saint-Office du 25 juin 1885, pour la France).

Enfin l'officier de l'état civil semblait soumis aux mêmes règles lorsque la loi civile établissant le divorce lui laissait le soin de le *prononcer*, le juge décidant seulement *qu'il y a lieu à prononcer le divorce*. Mais depuis la modification apportée par la loi du 18 avril 1886, le rôle de cet officier est purement déclaratoire. Enregistrer un acte illicite n'est pas, en soi, illicite. Il semble donc que les interdictions romaines ne visent pas les maires, du moins en France.

Telles sont les conséquences pratiques de la doctrine catholique touchant l'indissolubilité du mariage entre fidèles.

Quant à la doctrine elle-même elle ne saurait être contestée. La difficulté que nous avons exposée plus haut, ne porte que sur une seule hypothèse, celle de l'adultère d'un des époux, et l'Église romaine l'a tranchée en faveur de la permanence du lien. Cette décision, conforme à la tradition de l'Occident, est d'ailleurs fondée en raison. Car l'adultère n'est pas le seul grief, ni même toujours le principal, qu'invoque l'époux lésé pour demander le divorce. L'expérience prouve que l'incompatibilité d'humeur, les défauts de caractère, les sévices ne contribuent pas

moins que la faute d'un des époux à rendre à l'autre le fardeau de la vie commune insupportable. Il faudrait donc étendre à tous ces cas l'exception qu'on aurait faite en faveur de l'époux trompé. Mais si tout ce qui pèse aux conjoints peut légitimer la rupture du lien, il n'y a plus de mariage; on arrive très vite au divorce par consentement mutuel. Admettre le motif d'adultère, ce serait donc ouvrir la porte à tous les autres prétextes.

Il y a plus : dans le cas d'adultère, c'est aussi souvent l'offenseur que l'offensé qui réclame le divorce; et cela se comprend : l'injure qu'on a faite se pardonne moins que celle qu'on a subie, et la passion détache plus entièrement de ses affections légitimes un cœur gâté que le ressentiment d'une trahison ne fait un cœur innocent. Osera-t-on pour cela faire de l'adultère commis une cause de légitime divorce? La loi civile, tout au contraire, refuse, dans ce cas, l'action en divorce à l'époux parjure et, si son conjoint le réclame et l'obtient, s'oppose au mariage de la partie coupable avec son complice. On le voit : accorder à l'époux trompé le droit de se remarier, ce ne serait remédier qu'à une faible partie des inconvénients que semble entraîner l'indissolubilité absolue du mariage, et ce serait aller au-devant de tous les maux qu'elle est destinée à prévenir. L'Encyclique en fait un tableau saisissant :

« Il est à peine besoin de dire tout ce que le divorce renferme de conséquences funestes. Par le divorce, les engagements du mariage deviennent mobiles;

l'affection réciproque est affaiblie ; l'infidélité reçoit des encouragements pernicieux ; la protection et l'éducation des enfants sont compromises. Il fournit l'occasion de dissoudre les unions domestiques ; il sème des germes de discorde entre les familles ; la dignité de la femme est amoindrie et abaissée, car elle court le danger d'être abandonnée après avoir servi à la passion de l'homme. Et comme rien ne contribue davantage à ruiner les familles et à affaiblir les États que la corruption des mœurs, il est facile de reconnaître que le divorce est extrêmement nuisible à la prospérité des familles et des peuples, attendu que le divorce, qui est la conséquence de mœurs dépravées, ouvre le chemin, l'expérience le démontre, à une dépravation encore plus profonde des habitudes privées et publiques.

« On reconnaîtra que ces maux sont encore beaucoup plus graves, si l'on réfléchit qu'une fois que le divorce aura été autorisé, il n'y aura aucun frein assez fort pour le maintenir dans les limites fixes qui pourraient lui avoir été d'abord assignées. La force de l'exemple est très grande, l'entraînement des passions est plus grand encore ; et, grâce à ces excitations, il arrivera forcément que le désir effréné du divorce, devenant chaque jour plus général, envahira un plus grand nombre d'âmes, comme une maladie qui s'étend par la contagion, ou comme ces eaux amoncelées qui, ayant triomphé des digues, débordent de toutes parts. »

Toutes les raisons qu'accumulent les avocats du

divorce se résument dans celle-ci : il est des cas fréquents où il est trop dur pour l'un des époux, ou pour chacun d'eux, de se voir lié à l'autre par une chaîne indissoluble. Qui ne voit que ce prétendu motif va contre l'institution du mariage lui-même? Jusqu'où devra aller la patience? Où commencera le droit à secouer le joug? Si la loi civile trace la limite, c'est la loi elle-même qu'on déclarera tyrannique; et, comme elle est toujours revisable, comme aujourd'hui surtout elle dépend de l'opinion par le suffrage universel, on réclamera contre l'indissolubilité restreinte, comme on réclame aujourd'hui contre l'indissolubilité absolue. Le mariage n'est pas un contrat arbitraire dont la volonté des parties mesure les exigences et détermine les clauses. C'est une institution divine et humaine, visant le bien de la société tout entière autant et plus que le bien des individus. Il faut la prendre telle qu'elle est ou se résoudre à la voir périr.

D'ailleurs les souffrances qu'on invoque s'aggravent de la possibilité même d'y mettre fin par la rupture. Quand on sait qu'il faut vivre ensemble, on se fait des concessions réciproques; si l'on voit jour à reprendre sa liberté, la moindre gêne devient insupportable.

Le vrai remède aux peines qu'engendrent les unions mal assorties, c'est l'attention à n'en pas contracter de cette sorte. Quand le mal est fait, le remède est la patience; la ressource extrême est la séparation qui respecte le lien et

laisse la porte ouverte à la réconciliation et au repentir.

Depuis que le divorce est rentré dans nos lois, les progrès de la décomposition sociale s'accusent chaque jour plus effrayants. Les jugements de divorce se comptent par milliers chaque année. On avait d'abord attribué ce débordement de scandales au grand nombre de ménages malheureux qui attendaient qu'une issue leur fût ouverte. Mais aujourd'hui tout ce passé imputable à l'ancienne législation est liquidé, et néanmoins les statistiques deviennent, d'année en année, plus alarmantes; preuve évidente que la loi réagit sur les mœurs pour les corrompre.

L'argument extrême des défenseurs du divorce se tire de la conduite de l'Église catholique, qui, sous prétexte de déclarer des nullités, prononcerait de véritables cassations de mariage. On peut opposer à cette allégation la déclaration formelle que nous avons déjà empruntée à l'Encyclique *Arcanum*. « Aucun pouvoir, dit le Pape, — donc pas même la puissance ecclésiastique — ne peut dissoudre entre chrétiens un mariage *valablement célébré* (*ratum*) et *consommé* (*consummatum*). (Ce dernier mot indique qu'il y a eu relation entre les époux.) C'est en effet l'enseignement de l'Église que le consentement mutuel forme le nœud, mais que l'usage du mariage le rend seul indissoluble. Le mariage simplement *ratum et non consummatum* peut, dans certains cas, être rompu par le jugement du Saint-Siège.

Comment, en présence d'affirmations aussi solen-

nelles, ose-t-on prétendre encore que les déclarations de nullité sont l'équivalent du divorce? Est-ce que l'Église serait hypocrite et rétablirait sous un nom supposé ce qu'elle exclut sous le nom véritable? Il faut beaucoup d'audace pour le prétendre. Encore faudrait-il apporter quelques preuves à l'appui de ce paradoxe, qui revient à dire que constater la fracture d'un membre est la même chose que casser ce membre, et que le médecin qui reconnaît le mal peut être assimilé au malfaiteur qui le cause.

Nul n'ignore que le mariage, étant une institution sociale, relève, dans ses conditions d'existence, de la puissance législative. Le mariage civil lui-même rencontre certains empêchements qui le rendent nul, s'il est passé outre à l'obstacle qu'ils opposent. Il en est de même du vrai mariage ; mais comme celui-ci est de création divine, Jésus-Christ seul et l'Église, investie de ses pleins pouvoirs, peuvent définir les conditions de sa validité. Il y a des empêchements simplement prohibitifs : le mariage contracté en dépit de ces interdictions est simplement illicite, il reste valide ; il est d'autres empêchements appelés *dirimants*, établis soit par le droit naturel et divin, soit par le droit positif de l'Église ; le mariage contracté malgré ces obstacles est nul ; on peut ignorer la nullité, mais dès qu'elle est reconnue, les époux ne sont plus liés. Si l'empêchement est de droit positif, l'Église peut en accorder dispense aux époux, pourvu qu'ils soient disposés de part et d'autre à renouveler leur consentement ; dans le cas contraire,

ils restent libres. Si l'empêchement est de droit divin, la dispense est impossible; le mariage tombe.

Il ne s'agit pas de savoir si l'époux qui, en présence d'une nullité de droit ecclésiastique dûment constatée, refuse de s'engager de nouveau par un consentement valable, tient une conduite louable et morale. Il se peut qu'en cela il mérite le blâme. Mais le tribunal qu'il a saisi de sa plainte, n'a pas à connaître de ses intentions : il juge le point de droit et le point de fait, et si la nullité est réelle, il est tenu de la prononcer, même après plusieurs années de vie commune. S'il est survenu des enfants, si la nullité longtemps ignorée de tous avait laissé au mariage présumé l'apparence d'une union régulière, la même sentence qui l'annule déclare la légitimité des enfants, mais le lien reste brisé, ou plutôt l'on constate qu'il n'a jamais eu de consistance.

Pour donner quelque vraisemblance aux accusations calomnieuses dirigées contre l'Église, on a coutume d'alléguer tantôt le grand nombre des jugements de nullité prononcés depuis l'établissement du divorce civil, tandis qu'auparavant ils étaient fort rares ; tantôt le caractère invraisemblable de certaines nullités reconnues par le Saint-Siège; d'autres fois enfin on jette sur les tribunaux ecclésiastiques le soupçon de vénalité.

Que les procès en nullité de mariage soient plus fréquents depuis le rétablissement du divorce, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les cas de nullité canonique se présentent de temps à autre ; mais plu-

sieurs ne sont pas reconnus par la loi civile. Tant que celle-ci n'admettait pas le divorce, les époux ne songeaient guère à revendiquer devant l'Église une liberté dont l'État ne les aurait pas laissés jouir. Depuis qu'il est possible de dissoudre l'union civile, il vaut la peine de faire constater par l'Église que l'union véritable n'avait pas été valablement contractée. Le mariage religieux une fois déclaré nul, il sera permis aux parties de faire rompre le lien civil.

Néanmoins on exagère beaucoup la multiplicité des procès canoniques. Un journal avait prétendu naguère que dans la seule année 1893 Rome avait prononcé plus de 900 annulations de mariages. Renseignements pris auprès des tribunaux romains, un canoniste a constaté — et sans réplique — qu'il y avait eu, en tout, 21 procès engagés et, sur ce nombre, 9 nullités prononcées. On avait tout simplement multiplié par 100 le nombre véritable.

Voilà pour la question d'ensemble. Quant aux cas particuliers, ils peuvent présenter des anomalies, plus souvent apparentes que réelles. Le monde a bientôt fait de juger un cas. Les tribunaux ecclésiastiques, comme les tribunaux civils, y regardent de plus près, et « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ». D'ailleurs le privilège de l'infaillibilité n'est pas attaché aux jugements canoniques. Les hommes qui instruisent ces causes, peuvent se tromper comme les autres juges. Que prétend-on conclure de leurs erreurs possibles et assurément

fort rares, contre l'existence même de la juridiction qu'ils exercent?

Mais, dit-on, et c'est la dernière ressource de la calomnie aux abois, le succès des demandes en nullité est une question d'argent. — Que veut-on dire par là? Qu'il faut de l'argent pour conduire un procès de cette sorte d'abord devant l'officialité diocésaine, quelquefois devant plusieurs officialités, et enfin devant le Saint-Siège? Cela n'est pas douteux. Les faits qu'il s'agit d'établir se prouvent par voie d'enquêtes et de témoignages; les enquêtes entraînent parfois des déplacements coûteux; il faut en outre recourir au ministère des avocats pour composer des mémoires pour et contre, élucider le point de droit, répondre aux objections de l'adversaire, car il y a ordinairement un adversaire; l'un des époux est demandeur, l'autre défendeur. Même si les deux parties s'accordent pour réclamer la nullité, la thèse contraire est encore soutenue devant le tribunal ecclésiastique par un avocat d'office, *appelé défenseur du lien*. Quand la cause vient à Rome, soit que les parties s'y rendent elles-mêmes pour soutenir leurs intérêts, soit qu'elles envoient des mémoires et fassent plaider sur pièces, elles ont encore de grands frais à supporter : frais de voyage et de séjour, honoraires d'avocats, etc. Qu'y a-t-il là d'irrégulier et quel moyen propose-t-on pour assurer la marche d'une telle procédure sans qu'il en coûte rien? Et si des deux parties en présence l'une est attentive, l'autre négligente, si l'une se pourvoit d'un avocat

habile et savant, si elle l'intéresse à sa cause par de gros honoraires, tandis que l'autre, se fiant trop à ce qu'elle croit être son bon droit, ne fait rien pour le mettre en lumière et laisse les juges sous l'impression des raisons présentées avec force contre elle, sans y opposer des raisons contraires, quoi d'étonnant qu'une fois ou l'autre l'erreur vienne à prévaloir? La vénalité peut se rencontrer parmi ces auxiliaires de la procédure qui là, comme ailleurs, vivent de chicane et dont le rôle est parfois considérable dans l'issue d'un procès. Mais pour avoir le droit de flétrir l'Église romaine, il faudrait citer un seul cas où l'argent aurait exercé son influence sur les cardinaux réunis en Congrégation souveraine pour rendre la sentence. C'est ce qu'on ne fait pas, et pour cause. Tant qu'on ne l'aura pas fait, le soupçon de vénalité ne saurait atteindre la haute et impartiale justice du Saint-Siège.

Notre siècle, à ses débuts, a vu un triste exemple, sinon de vénalité, du moins de défaillance chez des juges ecclésiastiques, dans la cassation du mariage de Napoléon Ier avec Joséphine. Il ne paraît pas que l'officialité de Paris ait gardé tout son sang-froid devant le prestige du César moderne. Mais Pie VII n'a jamais consenti à ratifier la sentence pas plus que Clément VII ne céda aux instances d'Henri VIII pour rompre son mariage avec Catherine d'Aragon. Il s'agissait pourtant, dans le premier cas, de ménager le plus puissant et le plus redouté des autocrates, dans le second de préserver l'Angleterre du schisme

où l'adultère de son roi allait l'entraîner. Les Papes n'ont pas estimé que la doctrine dont ils étaient les dépositaires pût être sacrifiée à la paix du monde. De tels exemples ne sont pas rares dans l'histoire de la Papauté, et Léon XIII a pu rappeler avec un légitime orgueil « les décrets de Nicolas Ier contre Lothaire, témoignages d'une âme invincible; ceux d'Urbain II et de Pascal II contre Philippe Ier, roi de France; ceux de Célestin III et d'Innocent III contre Philippe II, roi de France; ceux de Clément VII et de Paul III contre Henri VIII, et, enfin, ceux de Pie VII, Pontife d'une très grande sainteté et d'un très grand courage, contre Napoléon Ier, enorgueilli par sa fortune et la grandeur de son empire ».

NOTE 7. — V. 2e CONFÉRENCE, page 48.

L'inséparabilité du sacrement et du contrat dans le mariage des fidèles est une doctrine qui a toujours appartenu à l'enseignement théologique de l'Église romaine; mais, sous l'influence des légistes, elle avait été contestée en France et l'opinion contraire était devenue presque générale parmi nos théologiens et nos canonistes des XVIIe et XVIIIe siècles : elle faisait partie du système gallican. Le retour aux doctrines romaines l'avait déjà fort discréditée vers le milieu de ce siècle. Cependant le savant M. Carrière, dans les premières éditions de son *Traité du Mariage*, la donnait encore comme permise et probable. Pie IX s'éleva contre cette théorie dans plusieurs circon-

stances, notamment à l'occasion des lois introduisant le mariage civil à la Nouvelle Grenade, puis dans le royaume de Sardaigne [1]. Mais l'encyclique *Arcanum* est le premier document pontifical adressé à l'Église universelle qui aborde la question de front et la tranche définitivement au nom de la tradition. C'est surtout en ce point que Léon XIII a fixé et complété la théologie du mariage.

La conception gallicane était celle-ci : Le mariage a existé comme contrat parmi les hommes avant d'être un sacrement; donc autre chose est le contrat qui lie les volontés et unit les vies, autre chose le sacrement qui sanctifie le contrat.

Les conséquences de cette opinion allaient fort loin. Les théologiens gallicans ne les acceptaient pas toutes, mais les légistes les poussaient jusqu'au bout, et il faut avouer que la logique était de leur côté.

Si l'Église a juridiction sur le mariage, c'est en tant qu'il est une chose sacrée; or qu'est-ce qui est sacré dans le mariage? C'est le sacrement; et du moment que le contrat en est séparable, le contrat reste chose profane et ne relève que de la juridiction civile.

1. Allocution consistoriale du 27 septembre 1852. On y lit cette importante déclaration : « Aucun catholique n'ignore et ne peut ignorer que le mariage est vraiment et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par Notre-Seigneur, et que, *par suite*, entre fidèles le mariage ne peut exister sans que par là même et en même temps existe le sacrement... et que le sacrement ne peut jamais être séparé du contrat conjugal, en sorte qu'il appartient à l'autorité de l'Église de régler tout ce qui intéresse ledit contrat. »

Il suit de là d'abord que l'État a le droit d'établir des empêchements dirimants, des cas de nullité valables au for de la conscience ; doctrine chère aux régaliens, mais que le Saint-Siège repousse, du moins quand il s'agit du mariage des chrétiens.

Il s'ensuivrait même que l'Église n'aurait pas, de son côté, le même droit, et que si elle a pu créer de tels empêchements, ç'a été par une concession des princes, par une communication de leur autorité : proposition hérétique, directement condamnée par le Concile de Trente. Léon XIII fait ressortir avec éloquence l'absurdité d'une pareille conséquence, absurdité qui rejaillit sur le principe d'où elle découle : « Quelle supposition incroyable et insensée que d'imaginer que le Christ Notre-Seigneur eût reçu du procureur de la province ou du prince des Juifs une délégation de pouvoir pour condamner l'usage invétéré de la polygamie et de la répudiation ; ou que saint Paul, en proclamant que les divorces et les mariages incestueux n'étaient pas permis, ait agi par concession ou par délégation tacite de Tibère, de Caligula, de Néron ! Il sera impossible de persuader à un homme sain d'esprit que tant de lois de l'Église sur la sainteté et la stabilité du lien conjugal, sur les mariages entre esclaves et personnes libres, aient été promulguées avec l'assentiment des empereurs romains, très hostiles au nom chrétien, et qui n'avaient rien plus à cœur que d'étouffer par la violence et par les supplices la religion naissante du Christ ; surtout, si l'on considère que ce droit exercé par l'Église était

parfois tellement en désaccord avec le droit civil, que Ignace martyr, Justin Athénagore et Tertullien dénonçaient publiquement comme illicites et adultères certains mariages, qui étaient cependant favorisés par les lois impériales.

Il s'ensuivrait encore que les tribunaux ecclésiastiques n'ont pas à connaître des cas de nullité du mariage, mais seulement des cas de nullité du sacrement. Dans cette théorie, en effet, le sacrement est un rite qui se superpose au mariage, rite consistant dans la bénédiction nuptiale. Ainsi, le mariage pourrait être valide ou nul comme contrat; cela ne regarderait pas l'Église. Seulement elle pourrait connaître de la nullité du sacrement, par exemple pour défaut de juridiction dans le ministre. Mais cette prétention est directement contraire au Concile de Trente, qui définit que les causes matrimoniales appartiennent aux juges ecclésiastiques.

Mais la conséquence que les théologiens gallicans n'apercevaient pas, c'était l'institution du mariage civil. Si le contrat peut être séparé du sacrement, il convient qu'on le célèbre à part. Et là où existe la liberté des cultes, les citoyens qui ne voudront pas du sacrement, pourront s'en passer; ils seront légitimement mariés, bien que leur union ne soit pas bénie. On se demande par quelle heureuse inconséquence l'Église gallicane a continué de ne voir dans les unions purement civiles qu'un concubinage légal, ce qu'elles sont en effet. En dépit des préjugés d'école, le sens catholique l'a retenue sur la pente.

Mais les légistes de la Révolution française, Tabaraud en tête, ont tiré d'un faux principe tout ce qu'il contenait en introduisant dans nos lois le mariage civil considéré comme un vrai mariage, mettant en sûreté la conscience des conjoints. Cette innovation est la plus grave peut-être de toutes celles qui ont tant contribué à isoler l'Église de la société. Il va sans dire que l'État, s'il a le droit de légiférer seul sur le contrat, a le droit de le rompre, et le divorce apparaît comme la dernière et extrême conséquence d'une erreur théologique.

On s'étonne de trouver ces conceptions fausses, périlleuses et, aux yeux de la foi, monstrueuses, traitées avec indulgence et même avec faveur par un écrivain aussi exact et aussi bien informé des choses théologiques que l'est ordinairement M. Émile Ollivier. Mais si son *Histoire du Concile du Vatican*, publiée en 1879, eût paru deux ans plus tard, après l'Encyclique de Léon XIII [1], il n'aurait certainement pas déclaré *plus probable* le système qui fait du prêtre le ministre du sacrement de mariage ; surtout il n'aurait pas soutenu ce paradoxe que *pour la validité du sacrement* il faut que le *contrat civil* précède, parce que le contrat civil n'est que le mariage naturel, réglementé, et que c'est le contrat qui est la *matière nécessaire du sacrement*.

Oui, le contrat naturel est la matière du sacrement, mais il en est aussi la forme ; la réglementation civile

1. *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, t. I, p. 143.

ne peut rien pour ou contre sa validité, et le sacrement est conféré par le fait même de l'échange des consentements. Le prêtre qui célébrerait le mariage religieux de deux conjoints non mariés devant le maire, encourrait de graves pénalités du fait de la loi civile; mais qui osera prétendre que le mariage serait nul? Cela résulte cependant du langage de M. Émile Ollivier, et cette conséquence est la plus éclatante condamnation de son système.

Allons encore plus au fond de la question; nous y trouverons un dissentiment radical entre l'Église et les régaliens sur l'essence naturelle du mariage. Pour ceux-ci le mariage n'est pas seulement soumis, quant aux formes extérieures, à la réglementation de la puissance séculière, il est, dans son fond, un acte de la vie civile, comme la vente ou le louage. Or le propre des actes de cette sorte est de tirer leur efficacité moins de la volonté réelle des parties que de leur volonté présumée, telle qu'elle se manifeste par l'accomplissement des formalités légales. Ainsi, quand les paroles exprimant le consentement matrimonial ont été dûment prononcées devant l'officier civil, le mariage est valide, quelle qu'ait été l'intention cachée, l'état psychologique des parties. La loi française n'admettrait pas une action en nullité pour défaut de consentement intérieur.

Pour l'Église, au contraire, le mariage est nue réalité qui procède du dedans au dehors. La volonté

réciproque des époux, mais une volonté réelle et non pas seulement présumée, en fournit la substance. L'action en nullité pour défaut de consentement est admise. Et c'est cet accord intérieur des volontés, rendu sensible par la parole, qui fournit à la fois l'étoffe du contrat et celle du sacrement. Le contrat a été chose sacrée dès l'origine; il est devenu dans la nouvelle alliance chose sacramentelle, c'est-à-dire signe et canal de grâce, mais il est devenu cela sans cesser d'être ce qu'il était naturellement : le mariage-sacrement, c'est le contrat sanctifié, non par une consécration venue du dehors, mais par l'influence pénétrante de la grâce rédemptrice. En milieu chrétien, tout mariage valide prend de lui-même le caractère d'un sacrement. La bénédiction nuptiale est au mariage ce que les rites accessoires, exorcismes, onctions, sont au baptême. Le mariage sans la bénédiction est aussi bien un sacrement que le baptême sans les cérémonies solennelles. Les époux sont l'un pour l'autre, par la parole donnée, les ministres du sacrement de mariage; par la parole reçue, ils en sont l'un pour l'autre les sujets.

Quant à la présence du propre prêtre et de deux témoins, si, de droit commun, elle est nécessaire pour l'existence du sacrement, c'est qu'elle est nécessaire pour la validité du contrat. Elle ne l'était pas avant l'établissement par le Concile de Trente de l'empêchement de clandestinité; elle ne l'est pas, même aujourd'hui, dans les régions où le décret de Trente créant cet empêchement dirimant, n'a pas

reçu la promulgation spéciale que ce décret même exige [1].

Ainsi, dans la théorie catholique, c'est le mariage lui-même, le mariage naturel qui est surnaturalisé par son élévation à la dignité de sacrement. Du même coup l'institution matrimoniale tout entière est introduite dans l'économie surnaturelle, soustraite par suite, en sa substance, à la juridiction séculière, soumise, *quant au fond*, à la seule juridiction sacrée. On conçoit que deux conceptions aussi opposées mettent perpétuellement en conflit l'esprit catholique et ce qu'on appelle l'esprit moderne. La question du mariage se rattache au problème plus général des relations de l'Église et de l'État; et ce

1. De tout temps, en effet, l'Église a considéré comme illicites les mariages célébrés sans le prêtre; mais jusqu'au Concile de Trente, elle ne les considérait pas comme nuls. Les graves inconvénients qu'entraine un mariage indissoluble, contracté sans garanties ni témoins, ont amené l'auguste assemblée à exiger, pour la validité du mariage, non pas la bénédiction d'un prêtre, mais la présence d'un témoin qualifié, qui est le curé de l'un des conjoints, et celle de deux autres témoins. Seulement la Réforme protestante ayant dès cette époque détaché de l'unité catholique une grande partie de l'Europe, le Saint Concile a prévu la difficulté d'établir cette nouvelle discipline dans les pays hérétiques et a disposé, dans le Décret même qui créait l'empêchement de clandestinité, que ce décret n'aurait de force que là où il aurait été promulgué paroisse par paroisse. Ainsi la publication générale du Concile de Trente n'est ni nécessaire ni suffisante pour établir cet empêchement. Il faut une publication spéciale du décret dans la paroisse et cette publication suffit.

Il suit de là qu'en Angleterre, dans certains cantons de Suisse, dans une partie de l'Allemagne et ailleurs encore, les mariages clandestins restent valides, même aujourd'hui, faute de promulgation du décret qui les déclare nuls. (*Conc. Trid. Sess. XXIV. De reformatione : cap. I.*)

problème, à son tour, est tout autre chose qu'une collision entre deux ambitions rivales, jalouses l'une et l'autre de tout absorber : il se pose, qu'on le veuille ou non, par le fait même de l'avènement du règne de Dieu, c'est-à-dire de l'ordre surnaturel, en ce monde. Le christianisme, à travers la conscience de l'individu, atteint sa personne tout entière, et, à travers sa personne, les relations sociales où elle est engagée. Mais, au moment où cette pénétration se produit, le terrain n'est pas libre, il est déjà occupé par une économie préexistante, celle de la société civile et politique organisée selon l'ordre naturel. De là des rencontres inévitables, malgré la distinction des domaines : ainsi la juridiction de l'Église vise le spirituel, celle de l'État, le temporel ; mais la disposition du temporel n'est pas toujours indifférente au bien spirituel : dans les cas mixtes, l'Église demandera à l'État de subordonner son action à la fin spirituelle parce que celle-ci est supérieure ; l'État refusera souvent de le faire sous prétexte qu'il est autonome dans sa sphère.

Quand il ne s'agit que de tracer les limites des deux puissances, l'Église, souvent vaincue par la force ou par l'opinion, n'abdique jamais son droit, mais elle se résigne à s'en voir contester l'exercice. En matière de mariage elle ne peut pas, même sous la pression de la contrainte, atténuer ou ajourner ses revendications. Dieu s'est emparé du mariage à l'origine ; le Christ a renouvelé la conquête et resserré le lien qui rattache cette institution au domaine sacré.

L'Église ne peut livrer le dépôt. Jusqu'à la fin du monde elle dira à la puissance séculière : Le mariage, dans son essence, ne relève pas de vous. Contentez-vous d'en faire la police extérieure, de régler ses effets temporels, ses conséquences à l'égard du régime des biens et de la condition des personnes ; mais le contrat lui-même, l'échange des volontés, la valeur du nœud qu'il forme, les conditions de sa validité et de sa durée, tout cela vous échappe ; je suis seule déléguée par le Christ pour en connaître, pour légiférer et juger en cette matière. Mes lois et mes sentences sont les seules qui comptent pour la conscience des citoyens, si ces citoyens sont baptisés. Il n'y a pas ici à distinguer, comme ailleurs, entre la *thèse* et l'*hypothèse*. La thèse s'impose dans la pratique à tous les temps et à tous les lieux.

Comme on le voit, ce conflit est irréductible. On l'a bien vu naguère en Hongrie. Des esprits superficiels — il s'en trouve parmi les chrétiens — ont demandé pourquoi l'Épiscopat hongrois, et, derrière lui, le Pape, élevaient tant de protestations contre l'établissement du mariage civil qui fonctionne depuis un siècle en France, depuis vingt ans en Italie, etc. C'est que là où il fonctionne, l'Église n'a pas cessé d'y dénoncer une usurpation, à moins que, comme en Espagne, les conditions n'en aient été réglées d'accord avec elle-même et de manière à en bien préciser le caractère extrinsèque et subsidiaire, accessoire au contrat. Or, en Hongrie, ce que la secte judaïque et maçonnique, maîtresse du pouvoir, vient d'arracher

à l'assentiment violenté d'un empereur catholique, c'est la sécularisation du mariage lui-même et non une simple organisation d'état civil. L'Église ne peut accepter nn tel empiétement sans trahir son mandat.

Il ne serait d'ailleurs pas impossible de trouver un moyen de conciliation. L'État, qui reconnaît l'existence du culte catholique, et même de plusieurs autres communions religieuses, pourrait traiter différemment le mariage des citoyens, suivant qu'ils déclarent appartenir ou non à l'un des cultes reconnus. A l'égard des premiers, il ne ferait qu'enregistrer leur union et lui garantir ainsi ses effets civils; à l'égard des autres, l'acte civil suppléerait à l'absence de mariage religieux. Dans l'un et l'autre cas il laisserait le mariage tel qu'il est, tel qu'il résulte de la condition des parties, ici contrat sacré, là contrat purement naturel, valide ou non en lui-même, suivant que les contractants qui déclarent n'avoir pas de culte, sont des infidèles ou des apostats. Telle est en substance la législation actuelle en Espagne.

Note 8. — V. 3e Conférence, page 72.

Nous avons énuméré trois fins du mariage. Les théologiens en comptent quatre, parce qu'ils ajoutent à la propagation du genre humain l'*apaisement de la concupiscence; remedium concupiscentiæ.* Il nous a paru trop délicat de désigner nommément cette fin, qui d'ailleurs se rattache à la première et n'est qu'une fin secondaire. Si elle était principale, le mariage

serait un moyen bien insuffisant pour l'atteindre, les satisfactions qu'il permet aux sens étant intermittentes et relativement rares tandis que les convoitises qu'il s'agit d'apaiser sont permanentes. *Melius est nubere quam uri*, dit saint Paul : mieux vaut se marier que sentir brûler en soi le feu des passions [1]. Cela est vrai ; mais le mariage ne remédie à ce mal que dans une certaine mesure et laisse encore un fréquent exercice à la vertu de continence.

Pour que le mariage donne à cet égard tout le secours qu'il peut donner, il faut au moins qu'il ne soit pas différé. Or notre législation et notre état social, en tant de points contraires aux intérêts de la morale, opposent mille obstacles à la précocité des unions. Il s'en faut pourtant que tous ces obstacles soient insurmontables ; mais, pour en triompher, il faut mépriser les mêmes préjugés et se montrer supérieur aux mêmes calculs qui, dans le mariage une fois conclu, arrêtent la fécondité. Ce que nous avons dit de la première fin de l'institution matrimoniale, trouve donc à l'égard de celle dont nous parlons ici, une application également juste.

NOTE 9. — V. 3e CONFÉRENCE, page 77.

Malthus (Thomas-Robert) est un économiste anglais né à Rookery (Surrey) en 1766, mort en 1834. L'ouvrage qui l'a rendu célèbre est intitulé : *Essai sur le principe de population*. Dans cet écrit, il ne paraît

1. I Cor. VII, 9.

pas s'être placé, comme nous le faisons ici, au point de vue des intérêts d'un temps et d'un pays. Il a traité la question d'une façon abstraite et générale et s'est demandé combien de temps le globe terrestre suffirait à nourrir ses habitants. Partant de données expérimentales qui sont vraies si l'on ne tient pas compte des accidents, des fléaux destructeurs, et aussi des expédients propres à accroître la richesse générale, il a conclu que l'accroissement de la population est en excès nécessaire sur l'augmentation des ressources alimentaires, et que, par suite, il y a lieu de retarder le développement de la natalité.

En cela il s'est certainement trompé, mais il n'a jamais préconisé les moyens immoraux, ni surtout la frustration volontaire des rapports conjugaux. C'était un homme moral et religieux : lui-même eut un grand nombre d'enfants, dont onze filles. Ce qu'il conseille, c'est le célibat volontaire; il le conseille à tous ceux qui n'éprouvent pas un attrait prononcé pour le mariage. Encore une fois, c'est là un conseil très risqué et très contestable dans sa généralité. Il s'y trouve cependant une part de vérité. Le nombre n'est pas si petit d'hommes et surtout de femmes à qui un tempérament calme rend la continence facile ou très supportable. Ceux-là ne feront-ils pas mieux de ne pas se marier, s'ils n'en trouvent pas l'occasion facile et avantageuse, que de grossir le nombre des ménages malheureux, ou de chercher dans un abus criminel l'allègement de leurs charges de famille? En tout cas, on voit que les avocats de la dé-

bauche et de l'égoïsme ont placé sous l'autorité du nom de Malthus des principes corrupteurs qui ne sont pas les siens. Mais en préconisant la restriction volontaire de la natalité par des moyens qui n'ont rien d'immoral, il a prêté la force de ses arguments économiques à une thèse perverse, et qui ne trouve que trop d'écho dans les passions et dans l'égoïsme du cœur humain.

Note 10. — V. 3e Conférence, page 81.

Nous avons énuméré dans ce passage de la Conférence toutes les réformes qui semblent vraiment utiles pour encourager l'accroissement de la natalité. Plusieurs de ces réformes, notamment celle qui touche aux lois successorales, rencontreraient dans les mœurs et dans les idées reçues de graves résistances. Le Code Napoléon admet une quotité disponible assez importante, puisqu'elle est égale à une part d'enfant, lorsque le nombre des enfants ne dépasse pas trois, et qu'elle reste fixée au quart de la succession au delà de ce nombre. Or dans une grande partie de la France cette faculté reste lettre morte. Beaucoup de parents, aveuglés par une tendresse mal entendue, se font même de leurs devoirs une idée si étrange qu'ils regarderaient comme une injustice d'avantager un de leurs enfants. Certains auteurs concluent de là que la liberté de tester aurait beau être élargie, le partage égal demeurerait le cas ordinaire. Cela n'est nullement certain. Les lois réa-

gissent sur les mœurs. Dans le centre et dans le midi de la France, la quotité disponible est presque toujours reversée sur l'un des enfants. Dans le Midi, cette coutume coexiste avec la rareté des naissances ; dans le Centre, notamment en Auvergne, elle favorise la fécondité des mariages, parce qu'elle permet aux parents de reconstituer obliquement la *famille-souche*, préconisée avec tant de raison par Le Play, en assurant à l'aîné, ou à celui de leurs fils qu'ils jugent le plus capable, des avantages compensés par des charges. A lui la maison, l'usine, la part principale des champs, ou la totalité s'il peut racheter à ses frères leur part ; mais à lui aussi l'obligation morale, généralement respectée, d'agir en chef de famille, d'aider ses frères malheureux, de les recevoir à son foyer pour un temps lorsque la fortune leur est contraire, d'entretenir ses sœurs non mariées, etc. Si la quotité disponible était augmentée, ces résultats si désirables seraient obtenus dans une beaucoup plus large mesure. Et qui sait si dans les contrées même où il n'est pas d'usage de faire un aîné, l'exemple de ce qui se fait ailleurs n'amènerait pas quelques familles à expérimenter un système si favorable à la conservation du patrimoine? Quant aux cadets ou, en général, aux enfants non favorisés, — car il n'est nullement nécessaire de faire intervenir ici le privilège féodal de primogéniture, — ils apprendraient de bonne heure ce que tous les jeunes Français savaient autrefois, ce que les jeunes Anglais et les Américains savent encore si bien aujourd'hui,

à savoir que l'homme n'a pas droit à trouver dans son berceau une fortune faite et que chacun doit être ici-bas l'artisan de sa destinée. Et les parents, imbus de cette conviction, n'auraient plus les mêmes raisons de redouter, au point de vue de l'héritage, la multiplication de leur postérité.

Quant aux lois militaires, elles sont la grande folie de cette fin de siècle. La force respective des armées reste la même, par conséquent aussi la force respective des nations, lorsque partout on arme tout le monde, ou lorsque partout on charge une élite de défendre le sol national. Mais si le résultat est égal au point de vue de la sécurité des frontières, il est bien différent au point de vue de la prospérité des peuples. Le service universel ruine l'Europe tout entière et aggrave dans d'effrayantes proportions le péril de la concurrence agricole et industrielle que lui fait le Nouveau Monde, affranchi, pour son bonheur, du fardeau militaire qui nous écrase. Je conclus que si des législateurs courageux ne remanient pas nos lois successorales, si des politiques hardis ne prennent pas l'initiative d'un désarmement général, la civilisation européenne est gravement compromise et que la France est, après l'Italie, la nation la plus menacée d'une prochaine décadence. En Italie, l'agent principal de cette décadence sera la finance; chez nous, ce sera la dépopulation.

Note 11. — V. 3e Conférence, page 91.

On ne saurait trop insister sur ce que nous avons dit dans la conférence, que la cause du mal qui se traduit au dehors par la décroissance de la natalité, est avant tout une cause morale. L'École naturaliste soutient effrontément la thèse contraire, et trop souvent elle trouve pour auxiliaires les fanatiques de l'Économie politique. J'ai entendu un ouvrier, orateur de réunions publiques, déclarer qu'il n'y a qu'une question au monde, la *question du ventre*. Cela est vrai dans le monde animal, et l'erreur des naturalistes et de certains économistes est de ramener l'homme en toutes choses aux lois de l'animalité. Or ce n'est pas seulement un défi à la morale, c'est un défi à la réalité. Comme je l'ai dit au début de ce discours, l'homme, qui se distingue de la bête par la raison et la liberté, introduit cet élément transcendant de sa nature dans toutes les manifestations de son activité. L'alimentation de l'individu et la reproduction de l'espèce sont certes parmi les plus importantes de ces manifestations; il faut donc que la raison et la liberté y aient leur part. De là une distinction entre l'abus et l'usage, qui est propre à l'humanité et qui n'est pas de mise quand il s'agit de la brute. A en croire les économistes, il semblerait que les besoins physiques dussent fournir la seule explication des guerres qui jettent les peuples les uns sur les autres. Mais l'histoire répond que l'ambition, l'orgueil — vices qui n'ont rien à voir avec le ventre — figurent

parmi les causes les plus ordinaires de ces conflits dans le passé. On nous dit qu'il en sera tout autrement dans l'avenir. Ces prophéties sont bien contestables. La question qui tient l'Europe en armes aujourd'hui est la question d'Alsace-Lorraine, laquelle n'est, à aucun degré, une question économique.

Il en est de même dans le grave problème de la fécondité des mariages. J'ai prouvé, par des exemples péremptoires, que ce ne sont pas les ménages les plus pauvres qui sont les moins féconds. Et dans les classes aisées la prévoyance économique ne figure que comme l'un des facteurs — peut-être n'est-ce pas le principal — de la restriction volontaire.

En cette matière comme en toute autre, que chacun fasse son devoir, et si les misères qu'on redoute ne sont pas supprimées, — elles ne peuvent pas l'être, — du moins elles seront réduites à des proportions tolérables. C'est tout ce qu'on peut demander à la morale de procurer, d'autant que, sans elle, la fameuse économie politique ne fait pas mieux et que, par ailleurs, la morale assure à la société humaine, en dehors des avantages matériels, des bienfaits d'un ordre supérieur dont elle possède seule le secret.

Aussi bien, quand on va au fond des consciences, on trouve que la résistance à la loi de fécondité est bien moins le fait d'un esprit prévoyant que d'une volonté défaillante. Les causes que j'ai énumérées, inconduite de l'époux, pusillanimité, frivolité ou vanité de l'épouse, sont de celles qui échappent aux influences économiques et dont la vertu suffit à

triompher. Mais ce triomphe n'est pas facile. Nombreuses sont aujourd'hui les femmes qui, non contentes de se dérober devant la loi, se refusent à la reconnaître. Elles déclarent ne voir aucun mal à chercher le plaisir quand il s'offre sous le patronage de relations légitimes, et à décliner les charges excessives qu'il pourrait imposer. C'est là un des symptômes les plus alarmants de notre état moral. Le vice est de tous les temps. Mais si autrefois l'on rencontrait des époux prêts à faire du mariage une consécration de la volupté, du moins n'élevaient-ils pas la prétention de rester en règle avec la morale. Il est devenu nécessaire de rappeler aux chrétiens, aux chrétiennes de nos jours, même à ceux et à celles qui pratiquent leur religion, que les précautions sacrilèges d'Onan sont condamnables, parce qu'elles emploient l'œuvre du Créateur contre la volonté du Créateur et pervertissent l'ordre des fins en faisant servir contre la fonction le plaisir naturel qu'il a attaché à la fonction. Quand il s'agit d'une action qui, dans un cas isolé, n'a pas une grande importance, comme la manducation, faire passer la jouissance, qui est l'accessoire, avant l'entretien de la vie, qui est le principal, peut être une faute légère; encore la gourmandise n'est-elle pas toujours une faute légère, par exemple quand l'excès est notable, quand il est habituel, surtout quand il est non seulement superflu, mais nuisible au corps. Mais la continuation de la vie humaine n'est jamais, ne peut pas être un acte de peu de conséquence. L'abus dont nous parlons

est donc toujours commis en matière grave ; de plus, la poursuite du plaisir se présente ici, non plus seulement comme primant l'effet utile, mais comme destiné intentionnellement à le frustrer. Il est donc impossible de ne pas y signaler une faute mortelle. Et, pour qui redoute l'excès de fécondité, le seul remède légitime se trouve, comme je l'ai rappelé après saint Paul, dans la continence temporaire et consentie de part et d'autre. Si les confesseurs ne cèdent pas là-dessus, ce n'est pas, comme on le dit trop légèrement dans le monde, pour faire prévaloir une exigence arbitraire de l'Église, mais pour ne pas trahir la loi naturelle.

NOTE 12. — V. 3e CONFÉRENCE, page 92.

Dans une remarquable étude, justement intitulée *Un cri d'alarme* et publiée dans le *Correspondant* du 25 avril 1894, un savant anthropologiste, M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut, a emprunté aux statistiques officielles et commenté d'une façon lumineuse les alarmantes constatations auxquelles j'ai fait allusion dans la conférence. Il donne d'abord le tableau comparé des mariages, naissances et décès pendant les dix années qui précèdent la dernière statistique complétée. Voici le tableau :

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances	Excédent de décès
1881.....	282.079	937.057	828.828	108.229	»
1882.....	281.060	935.566	838.539	97.027	»

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances.	Excédent de décès.
1883.....	284.519	937.944	841.141	96.803	»
1884.....	289.555	937.758	858.784	78.974	»
1885.....	283.170	924.558	836.897	87.661	»
1886.....	283.208	912.838	860 222	52.616	»
1887.....	277.060	899.333	842 797	56.536	»
1888.....	276.848	882.639	837.767	44.772	»
1889.....	272.934	880.579	794.943	85.646	»
1890.....	269.332	838.059	876.505	»	38.446
1891.....	285.458	866.377	876.882	»	10.505
1892.....	290.319	855.847	875.898	»	20.011

« Ainsi, conclut l'auteur que nous citons, depuis trois ans, en pleine paix, en pleine prospérité, les décès excèdent les naissances, et rien ne fait présumer la fin d'un état de choses aussi menaçant, auquel nous sommes arrivés par une pente graduelle et sans intermittence, d'un état de choses absolument inconnu à toutes les autres nations européennes, à toutes les autres nations civilisées. Encore ces chiffres ne sont-ils pas complètement exacts. Le mouvement de notre population comprend, pour 1892, 24.504 naissances et 16.887 décès relatifs à des étrangers, ils présentent un excédent de 7.617. C'est donc en réalité à 27.658 qu'il faut porter dans cette dernière année le déficit de la population française.

« Ce résultat est principalement dû à la diminution que nous constatons, chaque année, dans le nombre des naissances : il dépasse faiblement 22 pour 1000 habitants ; c'est le chiffre le plus bas qui ait jamais été relevé. « En présence de résultats aussi défavorables et aussi inquiétants, lisons-nous dans un rapport

adressé à M. le ministre du commerce par le Directeur de l'Office du travail, il m'a paru nécessaire d'examiner si la population française ne subit pas le contre-coup en ce moment d'événements déjà lointains, et si l'on ne peut espérer, d'ici à quelques années, le retour à une situation meilleure. Il est permis de penser, continue-t-il, que la situation démographique de la France subit en ce moment une crise passagère et que les différentes mesures prises tout récemment par le gouvernement de la République, en vue de prévenir les épidémies, de répandre l'hygiène et d'assurer l'assistance médicale gratuite contribueront à diminuer la mortalité et à aider au développement normal de la nation française. » C'est là, malheureusement, une illusion que M. le directeur de l'Office du travail ne partage certainement pas. Il faut autre chose que des mesures d'hygiène ou d'assistance médicale gratuite pour ralentir le progrès de la gangrène qui envahit tout le corps social. Certes, nous applaudissons sans réserves à ces mesures utiles. Mais si elles tendent à diminuer la mortalité qui s'élève chez nous à 23 pour 1000, tandis que chez nos voisins anglais elle est inférieure de quatre points, elles ne sauraient relever la natalité. »

D'autres indications viennent souligner la vraie cause du mal. Ainsi l'on ne saurait l'attribuer à l'augmentation du nombre des célibataires : car au contraire ce sont les mariages qui sont en progrès précisément dans les deux dernières années 1891 et 1892. Ainsi avec plus de mariages on a moins de

naissances, preuve évidente que le déficit vient de la stérilité des unions. Ajoutez à cela que si les naissances légitimes diminuent, les naissances illégitimes se multiplient [1]. Sur 875.888 enfants nés en 1892, il y a 73.785 enfants naturels, chiffre plus élevé que celui des années précédentes. Malgré cela, la natalité générale est en baisse; que serait-ce sans ce regrettable appoint? Et comment contester après cela qu'il y ait une corrélation étroite entre le niveau de la moralité et celui de la population?

Enfin, si l'on cherche comment se répartissent les excédents de naissances ou de décès, la démonstration de notre thèse devient encore plus évidente. Citons de nouveau M. de Nadaillac :

« Dans les villes la natalité est plus faible, la mortalité plus élevée que dans nos campagnes. » — Ceci est vrai de l'ensemble, à cause des régions rurales restées chrétiennes et fécondes; car si l'on veut entrer dans le détail, c'est dans les campagnes de Normandie et de certains départements du Midi qu'on rencontre la natalité la plus faible. — « J'ai relevé, dit notre auteur, pour 1890, les tables du mouvement de la population : Sur 362 chefs-lieux de département ou d'arrondissement, 62 seulement présentaient un excédent de naissances; dans tous les autres, la mortalité l'emportait sur la natalité. Poursuivant mon étude, j'ai pris les villes de plus de 10.000 âmes qui ne

1. La natalité illégitime, d'après M. Bertillon, a doublé depuis le commencement du siècle.

sont ni chefs-lieux d'arrondissement ni chefs-lieux de département : 40 d'entre elles apportent un excédent de naissances, 36 seulement un excédent de décès. L'explication est facile : dans les vieilles villes vit une bourgeoisie aisée, riche souvent; cette bourgeoisie redoute par-dessus tout une famille nombreuse. Un rejeton unique lui suffit; à l'aide de sa fortune, il gravira les degrés de l'échelle sociale. Les rêves paternels le voient fonctionnaire important, député, sénateur, président de la République ou chambellan de César; les opinions sont accommodantes; aucun régime ne déplaît, pourvu qu'il profite. Les cités nouvelles renferment une population presque exclusivement ouvrière, une population étrangère nombreuse; la natalité est plus vigoureuse, les calculs de l'ambition ou de l'égoïsme sont moins âpres, ils exercent une influence moins néfaste. »

Tandis que chez nous la mort gagne sur la vie, partout ailleurs en Europe — et que serait-ce si nous considérions le Nouveau Monde? — la population indigène est en progrès. Dans certains pays ce progrès tend à se ralentir : ainsi, en Angleterre, de 1888 à 1892 l'excès des naissances sur les décès est descendu de 444.681 à 401.757. En Autriche-Hongrie, durant la même période, il s'est abaissé de 406.874 à 336.309; en Belgique, de 60.170 à 53.131. Mais en Allemagne il y a un léger progrès : de 1887 à 1891 l'excès des naissances monte de 605.155 à 675.151; en Italie, de 1888 à 1892 il s'élève de 299.132 à 308.630. En Russie, les statistiques sont plus en re-

tard : elles s'arrêtent pour nous à l'année 1888. Mais ici l'accroissement est considérable : de 1886 à 1888, en deux ans, l'excès des naissances monte de 1.420.721 à 1.632.625. Ainsi partout autour de nous la population s'accroît, non par le procédé dangereux de l'immigration des étrangers, mais par la fécondité de la race indigène : la France seule voit son sang s'appauvrir, et tout démontre que c'est l'abandon de la vieille foi et des vieilles mœurs qui en est la cause. C'est ainsi que la sagesse de Dieu se venge du mépris des hommes.

Note 13. — V. 3e Conférence, page 94.

La question du célibat qu'on affecte de mêler à celle de la dépopulation, n'a rien à voir avec elle. Nous en avons indiqué deux preuves péremptoires, l'une expérimentale et l'autre de raison. Aux époques où le célibat religieux était le plus fréquent, dans les contrées où encore aujourd'hui il est le plus en honneur, la natalité était et reste plus forte. Voilà la preuve d'expérience. Et la raison éclairée par la foi nous dit que la vraie cause de la stérilité des mariages étant l'égoïsme, tout ce qui favorise le renoncement développe dans la société une tendance morale qui profite à la fécondité. Il y a un rayonnement de la virginité sur le mariage. Dans une famille pénétrée de l'esprit chrétien, il y aura presque toujours un ou plusieurs enfants qui renonceront aux joies de la famille pour se donner à Dieu; et leurs frères et

sœurs porteront dans le mariage des dispositions généreuses qui rendront leurs unions fécondes.

La distinction que nous avons faite entre le célibat par égoïsme et le célibat par renoncement est volontairement omise par les ennemis des institutions chrétiennes. Ils ne craignent pas d'abuser des mots et, après avoir tourné contre les calculs peu honorables qui font, au mauvais sens du mot, les *vieux garçons*, ils enveloppent dans le même discrédit ceux dont l'isolement dans la vie est le résultat d'un sacrifice. Et ce sont les mêmes qui, après avoir constaté le mal de la dépopulation, couvrent d'un silence indulgent, quand ce n'est pas d'une approbation impudente, les *calculs* non moins intéressés des époux avares de la vie. On ne saurait pousser plus loin la mauvaise foi.

Entre ce que j'ai appelé le célibat par égoïsme et le célibat religieux ou ecclésiastique, il y a place pour un intermédiaire respectable, le célibat par dévouement. Une sœur d'orphelins se consacre à l'éducation de ses frères en bas âge, leur tient lieu de mère et laisse ainsi passer l'âge où elle pourrait trouver un époux. Une autre, voyant la gêne de sa famille, aime mieux se faire la servante de tous que de prélever sur le patrimoine commun fût-ce une maigre dot. Une servante, qui ne pourrait se marier qu'en quittant ses maîtres, préfère s'attacher à leur sort, souvent malheureux, et confine sa vie dans les soins les plus obscurs et les plus désintéressés. Ce sont là de nobles exemples, qui, en contribuant à relever le

niveau moral d'un peuple, sont bien plus secourables que nuisibles à l'accroissement de la population.

Enfin, jusque dans le célibat par nécessité, la vertu trouve à se manifester. Tel qui, par le vice même de notre organisation sociale, se voit fermer l'accès d'un mariage assorti, sans ressentir pour cela l'attrait d'une vocation plus haute, saura par l'exemple d'une vie pure, laborieuse et utile, travailler au bien commun. Et que dire de la *vieille fille* résignée et dévouée? Elle mérite tous les respects et sait pardonner les *lazzis*. Encore une fois ce ne sont par les célibataires de cette sorte qui empêchent la population de s'accroître. Les vrais auteurs responsables de ce fléau sont les débauchés et les égoïstes : on les trouve également parmi les célibataires et parmi les gens mariés.

NOTE 14. — V. 3e CONFÉRENCE, page 100.

Il est incroyable que tant de gens s'apitoient sur les souffrances qu'impose aux ménages mal assortis l'indissolubilité du mariage et que les mêmes philanthropes se montrent si peu soucieux du sort réservé aux enfants par la rupture du lien. De toutes les raisons qui militent contre le divorce, celle-là est pourtant de beaucoup la plus saisissante. Sans doute c'est un spectacle fâcheux pour les enfants que celui des dissentiments qui, sous leurs yeux, troublent la paix du foyer. Toutefois, si le respect dû aux parents en reçoit quelque atteinte, il peut survivre et il sur-

vit d'ordinaire à cette épreuve. Mais qui dira le profond ébranlement moral qu'apporte à l'âme d'un enfant cette stupéfiante nouvelle : Ton père a quitté la maison : il n'est plus le mari de ta mère ; il donne à une autre femme le nom d'épouse ; ou réciproquement : Ta mère n'est plus là : elle a une autre maison, un autre mari? Il ne faut pas se fier au calme apparent avec lequel l'enfant reçoit un tel coup. Il réfléchit plus qu'on ne pense. Toutes ses idées du bien et du mal sont bouleversées. Unis au foyer, ses parents lui représentaient, jusqu'à travers leurs faiblesses, la majesté de Dieu même, ils personnifiaient à ses yeux l'autorité, la loi, le bien ; maintenant il les discute, il se fait juge entre eux : heureux quand l'un au moins des anciens époux n'ajoute pas au trouble de cette jeune âme en profitant des visites de l'enfant pour décrier l'absent et le noircir ! C'est, hélas ! un spectacle dont j'ai été personnellement témoin, et je défie un honnête homme d'y assister sans maudire le divorce et sans y reconnaître un agent tristement efficace de perversion morale, partant de décomposition sociale.

Note 15. — V. 3e Conférence, page 102.

L'égalité absolue de l'homme et de la femme est un dogme du paganisme moderne, comme la sujétion servile de la femme en était un du paganisme ancien. Les deux sont faux et funestes. La femme est l'égale de l'homme par sa nature et sa destinée éternelle ;

elle n'a pas ici-bas le même rôle à remplir et n'a pas reçu les mêmes facultés. Le mystérieux récit de la *Genèse* nous la montre *tirée de l'homme* et destinée à le *compléter : adjutorium simile sibi.* Si elle est tirée de l'homme, elle vient donc après lui, elle est faite pour lui ; si elle doit le compléter, elle apporte donc dans la société conjugale un élément nouveau, *semblable*, mais non pas *identique.*

L'erreur du paganisme ancien était de méconnaître la dignité de la femme : asservie aux plaisirs de l'homme, elle n'avait pas l'autonomie de sa personne ; et là même où l'organisation sociale était fondée sur le *matriarcat*, ou transmission de l'hérédité par les femmes, l'homme, fût-il politiquement inférieur, était maître et tyran au foyer. Pour faire cesser ce désordre, il ne fallait rien de moins que la révélation de la valeur des âmes devant Dieu. Le même principe qui a tué l'esclavage, a fait cesser, et plus vite encore, le servage de l'épouse, et ce principe est propre au christianisme. On cherchera en vain dans toute la littérature ancienne un accent pareil à celui de saint Paul quand il trace l'idéal évangélique de la société des époux [1].

Notre civilisation moderne est l'héritière de cette doctrine. Mais à mesure qu'elle s'émancipe de l'influence chrétienne, elle altère le dépôt de vérité qui faisait sa richesse et y mêle des erreurs qui ne sont pas inoffensives. Sous prétexte d'évolution, on veut

1. Voir les textes cités dans la Conférence : Eph. v.

que le *relèvement* de la femme se continue jusqu'à l'égalité de droits, de condition, de rôle, jusqu'à l'indépendance. De là à la dissolution de la société conjugale et à l'union libre, chère à M. Letourneau, il n'y aura plus qu'un pas. Une société sans autorité ne saurait subsister.

Malheureusement les femmes chrétiennes ne se gardent pas toujours assez de cette prétention à l'indépendance. Sans doute elles ont une part considérable dans la direction de la vie commune; à elles la persuasion douce, l'ascendant de l'exemple, l'autorité que donne le dévouement; mais le pouvoir proprement dit réside dans l'époux, que saint Paul appelle pour cela *le chef* de la femme, *caput est mulieris*. Il se peut qu'il reste au-dessous de sa mission : quel pouvoir humain est toujours bien exercé? La femme alors doit s'efforcer de suppléer, elle ne doit point usurper.

L'Église ne livrera jamais aux caprices de l'opinion la morale dont elle est la dépositaire. Toujours elle maintiendra les droits respectifs et distincts de l'époux et de l'épouse, comme toujours aussi elle refusera de sanctionner au profit de l'homme je ne sais quel privilège odieux qui le lierait moins envers sa compagne que celle-ci ne l'est envers lui. Le monde, qui ne se pique pas d'être conséquent, réclame parfois pour le mari, à l'endroit de la fidélité conjugale, une immunité qu'il hésite encore à reconnaître à la femme. L'Évangile condamne le mal partout et ne reconnaît point de droits sans devoirs. C'est à cette

loi sainte et juste qu'il faut revenir si l'on veut arrêter notre société sur le penchant de sa ruine.

Note 16. — V. 4e Conférence, page 112.

Il y a vingt ans quand on préparait dans les Loges maçonniques la laïcisation de l'enseignement, il y a dix ans quand le pouvoir législatif se faisait l'exécuteur de cette œuvre mauvaise, c'était s'exposer aux quolibets de la presse, aux objurgations des politiques, que de mettre en doute la vertu moralisatrice de l'instruction, même séparée de la religion. Aujourd'hui, les prôneurs de l'alphabet sont obligés de baisser le ton. Les résultats sont là, palpables, indéniables. Le niveau de la culture populaire s'est légèrement élevé, beaucoup moins qu'il ne faudrait pour justifier les folles dépenses qui ont compromis la fortune publique de la France; le niveau moral a baissé. L'âme de l'enfant est dévastée; le vice et le crime y croissent à l'aise. Tout le monde a remarqué que les auteurs des pires forfaits, les assassins, les parricides, les anarchistes qui tuent dans le tas, sont des adolescents ou de tout jeunes hommes; l'âge du crime est maintenant compris entre dix-huit et vingt-cinq ans. C'est aussi l'âge des premières générations qui aient été soumises au régime de l'*École sans Dieu*. Bien des fois, en ces dernières années, les organes de l'opinion la plus favorable au mouvement laïcisateur ont dû faire des aveux significatifs à cet égard. Tout récemment un témoignage d'un plus grand

poids, parce qu'il comportait une instructive comparaison, est venu confirmer notre thèse. Un Congrès international de Sociologie s'est tenu à Paris, dans les derniers jours de septembre 1894. Le président de cette assemblée, un Anglais, sir John Lubbock, chancelier de l'Université de Londres, a établi que, depuis qu'on a développé l'*éducation* en Angleterre, la criminalité a baissé d'une façon très sensible dans ce grand pays. D'où vient que nous sommes condamnés à faire en France une constatation contraire? C'est que chez nous l'instruction a été prodiguée sans éducation. Sans doute on a prescrit dans les écoles l'enseignement de la morale ; on a composé pour les instituteurs des manuels de morale soigneusement purgés de tout mélange de religion. Mais, pour cette raison même, les leçons de morale sont demeurées stériles. Les maîtres ont eu conscience de l'infirmité d'une doctrine qui prétend imposer un frein aux passions, sans donner de cette discipline gênante une raison qui s'impose à la raison et à la conscience. Il suffit de parcourir les manuels dont il s'agit pour reconnaître l'inanité de la tentative. Développer devant des intelligences de 10 et 12 ans la théorie de l'impératif catégorique de Kant, même en changeant les mots pour essayer de les rendre intelligibles, c'est montrer qu'on ne connaît rien à la nature de l'enfant, qui réclame un enseignement concret, sensible et dégagé de toute abstraction. Aussi est-il permis de penser que pour la plupart des écoles cette partie du programme a été quelque

peu négligée. Là où l'on a voulu lui faire la place qu'elle réclame, l'instituteur a senti qu'il n'adressait à ses élèves que des paroles froides et sans vie, *frigida verba*.

Le journal *le Temps* a osé — et ce courage est méritoire — prononcer, au nom de son parti, une sorte de *mea culpa*. « On a trop sacrifié, dit-il, l'*éducation* à l'*instruction*..... Notre faute, aussi, a été d'exagérer la signification du mot *laïque* et d'en faire le synonyme d'*anti-religieux*, tandis qu'en Angleterre on a su conserver et utiliser dans la réforme de l'éducation nationale la puissance et la chaleur de la religion en tant que force éducatrice. »

On sait en effet qu'en Angleterre, jusqu'en 1870, l'instruction populaire était partout confessionnelle La loi de 1870, qui a établi l'*obligation scolaire*, a consacré, à côté des écoles privées qui sont toutes confessionnelles, l'existence de deux catégories d'écoles publiques; les unes sont restées confessionnelles tout en participant aux subventions du trésor; ces subventions sont proportionnées au mérite de l'enseignement, constaté par l'inspection [1]; — les autres sont des écoles publiques *non confessionnelles* au sens strict du mot, c'est-à-dire qu'on n'y enseigne pas les croyances qui distinguent les différentes

1. Dans les écoles confessionnelles subventionnées, la loi, par une *clause* dite *de conscience*, permet aux parents de stipuler que leurs enfants seront dispensés des exercices religieux. Mais, à part cette restriction, justifiée par le respect de la liberté, le caractère confessionnel est pleinement maintenu.

communions chrétiennes; mais nulle part on n'omet d'inculquer aux enfants le respect de la divinité; et même les conseils appelés *School-boards*, qui régissent ces sortes d'écoles, ont le droit d'y instituer un enseignement chrétien. Le School-board de Londres l'a fait tout le premier.

On voit combien il y a loin de la loi scolaire anglaise à la nôtre, et l'on s'explique aisément que les résultats moraux soient très différents de part et d'autre.

Note 17. — V. 4e Conférence, page 113.

En mettant au premier rang l'éducation du cœur, nous ne prétendons pas méconnaître l'importance morale de l'éducation physique. Ce qu'on dit de l'influence de l'hérédité est pleinement vrai et suffirait déjà, à défaut d'autres motifs, pour rendre les parents très attentifs aux antécédents physiologiques de l'époux ou de l'épouse qu'ils destinent à leur enfant; car tout mariage est un des facteurs de la race. Il est également incontestable que faire un corps sain, par une hygiène raisonnée et une discipline vigoureuse, c'est faciliter à l'individu lui-même l'effort de la vertu. Mais la préoccupation morale joue ici un grand rôle, puisque c'est elle qui fournit le motif de l'action; et l'on ne saura pas faire de l'éducation physique l'auxiliaire du bien moral, si l'on n'assigne pas à celui-ci la première place dans l'ordre des fins à poursuivre.

En outre, si l'hérédité antérieure a contribué à déterminer le tempérament moral de l'enfant, il en sera de même dans l'avenir. Redresser les vices de celui qui est aujourd'hui l'héritier du passé, c'est donc préparer à ceux qui naîtront de lui une hérédité meilleure que celle dont il porte l'empreinte. Et c'est là ce qu'on peut répondre de plus fort à ceux qui, en présence des mécomptes de l'éducation, seraient tentés d'en contester l'efficacité et de renoncer à l'effort qu'elle exige. Oui, sans doute, l'éducation ne triomphe pas toujours, à la première génération, des principes vicieux dont l'enfant apporte en naissant le germe. Le fils d'un joueur, d'un débauché, après avoir donné dans sa première jeunesse les plus belles espérances, laissera souvent reparaître en lui, à l'âge adulte, le pli funeste qui n'était pas effacé, mais seulement recouvert. Mais si l'œuvre de redressement est poursuivie à travers plusieurs générations, l'hérédité vertueuse finira par prévaloir sur l'hérédité mauvaise. Or cette persévérance suppose la foi au devoir; on ne la trouvera pas chez les éducateurs imbus de ce fatalisme qui caractérise l'école évolutionniste.

Note 18. — V. 4e Conférence, page 126.

On ne saurait trop insister sur les devoirs nouveaux que la transformation des conditions d'existence impose à notre génération. La vieille société s'en va, emportant avec elle beaucoup de bonnes

choses qu'il faudrait retenir, beaucoup de mauvaises qu'il ne faut pas regretter, beaucoup de choses moralement indifférentes après lesquelles il est inutile de courir. De ce nombre est l'habitude invétérée parmi les classes élevées de notre pays de compter principalement sur le capital acquis pour assurer l'avenir de la famille. L'argent autrefois se gagnait lentement et se conservait longtemps. L'activité industrielle et commerciale accélèrent aujourd'hui la création des fortunes; l'accroissement des risques, l'intensité de la concurrence, la diminution du taux de l'intérêt, les lois successorales, les habitudes de luxe et de bien-être rendent chaque jour le patrimoine plus instable. Le type de la société nouvelle se trouve en Amérique, où le père peut disposer de tout son bien, songe rarement à économiser pour lui-même et ne se croit tenu à rien envers ses enfants, sinon à les mettre en état de se faire leur destinée. Nous n'en sommes pas encore là en Europe, surtout en France; mais tandis que nos lois continuent à refléter l'ancien état de choses, l'irrésistible mouvement de la civilisation nous pousse vers le nouveau. Or ce mouvement est plus fort que les dispositions légales. N'en pas tenir compte dans l'éducation, c'est exposer les enfants à rester désarmés dans la lutte pour l'existence. Le devoir des parents est d'inculquer de bonne heure à leurs fils l'idée qu'ils seront eux-mêmes les artisans de leur sort. Le but de la formation qui leur est donnée, doit être de leur mettre dans la main l'instrument de la conquête, c'est-à-

dire le savoir et la virilité. La morale chrétienne s'accommode parfaitement de cette discipline; c'est la mollesse qui s'y montre récalcitrante; mais la mollesse est l'ennemie de la vertu.

Enfin, comme nous l'avons remarqué dans la Conférence, il est clair que les époux redouteraient moins d'avoir beaucoup d'enfants, s'ils ne se croyaient pas tenus de laisser à chacun une fortune faite.

NOTE 19. — V. 4e CONFÉRENCE, page 128.

La France est le pays où l'on est le moins de son propre parti. C'est surtout à l'égard de l'enseignement supérieur catholique que se manifeste l'étrange indifférence de ceux qui en semblaient devoir être ou les patrons, ou les clients naturels. On a applaudi aux revendications éloquentes qui, à travers cinquante ans de lutte, ont enfin arraché au monopole de l'État sa dernière usurpation. On serait bien aise d'apprendre que les Facultés libres, créées au prix des plus coûteux sacrifices, prospèrent et font honneur à nos convictions. Mais on oublie qu'elles vivent surtout de la confiance des familles chrétiennes; on attend qu'elles soient solidement assises pour leur apporter le concours qui devrait les affermir. Ce n'est pas ainsi qu'on fera tomber les dernières entraves qui arrêtent encore leur essor.

En toutes choses d'ailleurs, c'est l'audace qui manque aux catholiques. Ils sont le droit, ils sont le nombre, ils ne sont pas la force, parce qu'ils s'effacent,

craignent de se compter et ne savent pas parler haut. Une poignée de socialistes fait plus de bruit dans le pays que des millions de chrétiens ; quelques milliers de francs-maçons ont mis la main sur le pouvoir et le détiennent. Nous n'aspirons pas à tyranniser les autres, et c'est notre honneur ; mais il serait temps de ne plus nous laisser tyranniser nous-mêmes.

Note 20. — V. 4e Conférence, page 136.

La tendance du législateur civil à faire du consentement des parents une condition de validité pour le mariage s'est manifestée en France bien des siècles avant la rédaction du Code Napoléon. C'était une théorie chère aux légistes et qui semblait en harmonie avec les idées et les mœurs de l'ancienne société, si favorable à l'extension de la puissance paternelle. Enfin c'était la tradition du droit romain. L'Église catholique, gardienne de la vraie doctrine du Christ et protectrice de la liberté des personnes, a toujours résisté à ces influences. Au Concile de Trente, les ambassadeurs du roi de France, à la tête desquels se trouvait le cardinal de Lorraine, ont fait les derniers efforts pour obtenir que le défaut de consentement des parents fût reconnu pour un empêchement dirimant. Le Concile a repoussé cette prétention et a consacré en termes exprès le principe contraire : « Bien que, dit-il, il faille condamner, comme, en fait, ce saint Concile les condamne et les frappe d'anathème, ceux qui..... affirment fausse-

ment que les mariages contractés par les fils de famille sans le consentement des parents, sont nuls, ou qu'il appartient aux parents de les rendre valables ou nuls..... [1]. »

On voit reparaître ici le conflit entre la conception catholique du mariage et la conception des légistes qui devait aboutir à l'institution du mariage civil. Pour l'Église, l'essence du mariage est dans le consentement réel des parties, consentement qui doit être exprimé, mais qui doit être aussi intérieur. Dès lors cet acte relève uniquement de la personnalité. Si les contractants sont adultes, si leur personne est moralement autonome, elle est par elle-même habile à contracter mariage. Pour les légistes, le contrat conjugal est un acte extérieur; c'est la volonté présumée qui en fait la valeur plus encore que la volonté réelle. Or, la volonté présumée n'est jamais en opposition avec la loi civile, parce qu'alors la loi la traiterait comme non existante.

La résistance du Concile de Trente a empêché l'Église gallicane d'admettre pour les particuliers l'empêchement résultant du défaut de consentement des parents. Mais les rois de France ont déclaré cet empêchement valable à l'égard du mariage des princes de leur sang : prétention insoutenable, car au regard du droit divin et naturel, les princes et les rois ne peuvent invoquer aucun privilège. Napoléon a recueilli ce préjugé dans l'héritage des tradi-

1. Sess. XXIV *Decr. de reform. matrimonii*, cap. I.

tions régaliennes et s'en est servi pour faire annuler le mariage de son frère Jérôme avec M^lle^ Patterson ; Louis XVIII en a fait autant pour le mariage du duc de Berry avec M^me^ Brown. Aux yeux de l'Église, ces motifs d'annulation étaient sans valeur ; et, à supposer que les deux mariages dont il s'agit n'eussent pas d'autres causes de nullité, ce que nous n'avons pas à rechercher ici, les alliances ultérieurement contractées par ces deux princes devraient être considérées comme nulles.

NOTE 21. — V. 5^e^ CONFÉRENCE, page 168.

La remarque que nous avons faite à propos de l'assistance filiale, s'applique à tout l'ensemble des relations de la vie privée. D'après la doctrine catholique, clairement exprimée dans l'Encyclique de Léon XIII sur *la Condition des ouvriers*, l'intervention de l'État ne doit être que subsidiaire : il faut qu'elle supplée à l'impuissance de l'individu ou de la famille ; il ne faut pas qu'elle se substitue à l'action de l'un ou de l'autre. Pour les socialistes, au contraire, la famille, l'individu n'ont de droits que ceux que leur reconnaît la collectivité représentée par l'État. Il est naturel alors que l'État assume aussi tous les devoirs. Écoutons le Pape développer ce contraste des deux doctrines :

« Aussi bien que la société civile, la famille, comme Nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement

propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient, au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

« Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste.

« Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique ; la nature leur interdit de

dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père;* ils sont en quelque sorte une extension de sa personne; et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père...*, il suit qu'*ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre.* Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille. »

La question qui a donné lieu dans l'Encyclique à ce magnifique développement, est celle de la propriété privée; mais il est facile d'en étendre la portée à d'autres sujets, notamment à cette question de l'assistance que nous avons abordée par un côté en parlant des devoirs des enfants. Pour nous, chrétiens, l'assistance publique trouve sa place comme subsidiaire de la justice et de la charité privées. La tendance socialiste est de mettre toutes les misères, toutes les infirmités, qu'elles résultent de la maladie ou des accidents, de l'âge ou du chômage, à la charge de la collectivité. L'effet éloigné d'un tel système serait de ruiner la collectivité : car jamais le travail des hommes valides, surtout dépourvus du stimulant qu'y ajoute aujourd'hui l'espoir de conquérir l'ai-

sance ou la richesse individuelle, ne pourrait suffire à de telles dépenses. Mais un effet plus immédiat serait de tarir dans le cœur de chacun, même dans le cœur des fils à l'égard de leurs parents, les sources du dévouement. Pourquoi se priver pour quelques-uns quand tous sont chargés de pourvoir aux besoins de tous? On en viendrait vite à la dissolution de la famille par le relâchement de tous les liens que forment entre ses membres et l'intérêt et l'affection. Sous prétexte d'étendre et de faire prévaloir la solidarité humaine, l'école socialiste, si elle pouvait un jour appliquer ses théories, ferait surgir une génération d'hommes dont saint Paul a fait d'avance le portrait en les appelant *hommes sans entrailles*, *sine affectione* [1].

Note 22. — V. 6e Conférence, page 178.

La distinction que nous avons faite entre l'esclavage absolu et l'esclavage mitigé, est très importante pour qui veut apprécier moralement le passé. Il y a bien peu de temps que l'esclavage des noirs a cessé dans l'Amérique du Nord, et moins de temps encore dans l'Amérique du Sud. Que fallait-il en penser quand il existait?

Les possesseurs d'esclaves pouvaient les acquérir de plusieurs manières : en les achetant aux traitants,

1. Rom. I, 31.

en les achetant à d'autres maîtres, ou en élevant les enfants de leurs propres esclaves.

Le premier mode d'acquisition était d'une légitimité contestable. Nul doute en effet que la traite ne soit un crime abominable. Aller enlever de vive force dans leur pays de malheureux noirs, les traîner à travers le continent africain jusqu'au rivage, ou les acheter dans les ports à des pirates chargés d'approvisionner le marché, c'est, à n'en pas douter, un crime de lèse-humanité. Mais les planteurs américains, qui de l'autre côté de l'océan, fournissaient un débouché à ce commerce criminel, n'étaient-ils pas coupables de coopération illicite? Il semble difficile de le nier. Cependant la bonne foi était possible. Des maîtres humains pouvaient se dire que, la traite existant, mieux valait pour les noirs tomber entre leurs mains qu'entre celles de maîtres cruels.

L'achat dans l'intérieur du pays était moins évidemment coupable. Supposons la traite abolie et l'esclavage maintenu. Tant qu'il y aurait eu des esclaves en Amérique, le fait de les acheter n'était pas plus répréhensible que le fait d'en posséder. On peut en dire autant et à plus forte raison du fait d'élever les enfants, nés en esclavage et de les garder à son service.

Tout revient donc à cette question : Le fait de posséder des esclaves noirs en Amérique était-il par lui-même un acte illicite?

Cet esclavage n'était pas contractuel. La violence et une violence criminelle en était la cause première.

Mais, à regarder la condition même des esclaves, il ne semble pas qu'elle fût, *en toute hypothèse*, contraire au droit naturel. Si l'on suppose des maîtres respectant l'âme de leurs esclaves, les droits des époux et des parents, évitant de les séparer, renonçant même à les vendre, les traitant avec justice et charité, le sort de tels esclaves apparaîtra plus enviable à certains égards que celui de beaucoup de serviteurs et même d'ouvriers en pays libre ; et plus d'un esclave noir en jugeait ainsi. Cependant une grande différence subsistait : heureuse ou non, cette condition leur était imposée ; ils ne l'avaient pas choisie, ils ne pouvaient pas la changer. C'est là sans doute pour une âme fière, pénétrée des idées et des sentiments qui nous sont familiers, une insupportable privation : pour un pauvre nègre d'Afrique, cela n'est pas seulement supportable, cela est préférable à une liberté trop tôt octroyée, avant qu'il soit capable d'en bien user et de la défendre. Et, les droits imprescriptibles de la conscience individuelle et de la famille étant sauvegardés, nous ne voyons rien là de condamnable en soi.

Il reste toutefois que l'abus ici est tellement voisin de l'usage, la tentation d'oublier ses devoirs est si forte chez le maître à qui la loi civile reconnaît tous les droits, que l'institution elle-même est un scandale, une perpétuelle incitation au péché. Si de bons chrétiens, si des prêtres même la voyaient sans horreur, on ne peut se l'expliquer que par l'effet de l'accoutumance. Mais leurs préjugés individuels et

locaux n'engageaient pas l'Église. C'est dans les actes de l'autorité ecclésiastique, principalement dans les actes du Saint-Siège, qu'il faut chercher l'expression de la pensée catholique. Or, comme nous le dirons dans la note suivante, les Papes se sont élevés à maintes reprises, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, contre l'esclavage américain ; et Benoît XIV résumant, dans son admirable lettre du 20 décembre 1741 aux Évêques du Brésil, tous les enseignements et les prescriptions de ses prédécesseurs, défend « de priver les noirs de leur liberté, — ceci s'applique aux pourvoyeurs africains ; — de les vendre, — ceci s'applique aux agents de la traite ; — de les acheter, — ceci s'appliquerait même aux propriétaires américains ; — de les enlever à leurs femmes et à leurs enfants, et de les dépouiller de leurs propriétés. Et toutes ces interdictions sont sanctionnées par l'excommunication encourue *ipso facto* et par la privation de la sépulture ecclésiastique. En outre, pour assurer l'efficacité de cette législation, le Pape enjoint aux évêques de requérir le concours de tous les ordres religieux, du clergé, des associations pieuses ; il sent qu'une croisade est nécessaire pour triompher d'un abus invétéré et il demande qu'on l'organise.

L'esclavage au Brésil devait survivre 140 ans aux anathèmes pontificaux. Mais comment peut-on de bonne foi faire remonter jusqu'à l'Église la responsabilité d'un abus qu'elle a si constamment et si énergiquement flétri ?

NOTE 23. — V. 6e CONFÉRENCE, page 182.

L'abolition de l'esclavage étant une des plus pures gloires du christianisme, et l'un de ses titres les plus visibles à la reconnaissance de l'humanité, il ne faut pas s'étonner si l'impiété s'efforce de lui arracher cette auréole. Et malheureusement il s'est rencontré des chrétiens pour appuyer la thèse des impies, soit que, l'intérêt les rendant hostiles à l'abolition, ils cherchassent à se couvrir de l'autorité d'une tradition chrétienne, soit que, sympathiques à l'abolition, ils cédassent à cette tendance des faux libéraux, qui veulent voir dans tout progrès une victoire de l'esprit moderne.

C'est l'histoire en main qu'il faut répondre aux uns et aux autres. Cette démonstration historique ne peut être ici que sommairement indiquée. Elle a été faite, et d'une façon définitive, par l'éminent auteur du livre paru en 1861 sous ce titre : *l'Abolition de l'esclavage*. Quand Augustin Cochin l'écrivait, la guerre de sécession se poursuivait aux États-Unis et rien ne garantissait alors la victoire du Nord. L'esclavage existait encore dans les États du Sud; il ne devait être aboli que longtemps après au Brésil. Toutefois cet admirable écrit n'a rien perdu de son actualité. L'événement lui a donné raison, mais ses raisons n'ont pas vieilli.

L'auteur poursuit, avec une grande richesse d'informations, une double enquête : Quels ont été les

résultats de l'abolition de l'esclavage chez les nations modernes qui l'ont aboli? Quels les résultats de son maintien chez celles qui l'ont conservé? L'enquête terminée, la conclusion ressort, lumineuse, inévitable. Mais pour fermer aux avocats de la servitude le dernier asile où ils se réfugient, Augustin Cochin aborde, dans la dernière partie de son ouvrage, la question même qui nous intéresse ici : Les rapports du christianisme avec l'esclavage. « Cette question, dit-il, est moins simple qu'on ne le suppose; et les objections valent la peine d'être de nouveau réfutées, puisqu'elles sont de nature à égarer bien des esprits.

« Consultez, dit-on, l'Ancien Testament : il consacre l'esclavage.

« Ouvrez l'Évangile : il ne dit rien.

« Lisez les écrits des apôtres : ils recommandaient aux esclaves la patience, bien loin de leur promettre la liberté.

« Les Conciles, les Pères, les Papes, les théologiens modernes tiennent le même langage.

« Consultez l'histoire : l'esclavage se maintient après le christianisme; détruit, il renaît; et en définitive il a été si peu aboli qu'il dure encore.

« Ainsi contre l'esclavage, le christianisme n'a rien dit, le christianisme n'a rien fait. »

Certes l'objection est vigoureusement présentée. La réfutation n'en sera que plus décisive.

Avant d'étudier le rôle du christianisme à l'égard de l'esclavage, il faut d'abord montrer ce qu'était

l'esclavage avant le christianisme : restreint, atténué, humanisé chez les Israélites; odieux, intolérable, anti-humain chez les nations païennes les plus civilisées. Le livre que nous analysons présente ce double tableau.

Et maintenant qu'a fait le Christ?

Dans l'Évangile, il n'a pas condamné l'esclavage.

Non, mais il a déposé dans sa doctrine et dans sa morale le germe qui, en se développant au sein des sociétés chrétiennes, devait tuer l'esclavage. Tel l'agriculteur qui, au lieu d'arracher à grands frais et en bouleversant la terre, une plante nuisible, sème dans le même champ une plante bienfaisante qui élimine la première.

Les apôtres n'ont pas prêché la révolte aux esclaves. Ils auraient eu beaucoup moins de chances de réussir que Spartacus, qui a succombé : ils eussent rempli le monde de sang et de ruines et laissé finalement les chaînes de l'esclavage plus étroitement rivées aux mains des vaincus. Ils ont fait mieux : ils ont développé parallèlement chez le maître chrétien le respect de son esclave et chez celui-ci le respect de lui-même ; ils ont créé ainsi un état d'esprit qui préparait et rendait inévitable l'extinction de la servitude. Si c'est favoriser un abus que de prendre les moyens à la fois les plus pacifiques et les plus efficaces de le détruire, alors, mais alors seulement on peut dire qu'ils ont favorisé l'esclavage.

Ce que les apôtres avaient commencé, l'Église l'a continué dans le même esprit et par les mêmes pro-

cédés. M. Cochin résume en quelques lignes remarquables cette action de l'Église et montre comment elle a pu être dénaturée par la mauvaise foi :

« On peut dresser, dit-il, une longue liste des opinions des Pères, des décisions des Conciles, des prescriptions et des lettres des Papes. Les unes recommandent la patience, les autres recommandent la bonté. Les unes punissent la révolte, les autres punissent l'oppression. Toutes répètent la doctrine du Seigneur sur l'égalité des hommes. Ainsi l'Église ruine l'esclavage, et cependant elle apaise l'esclave.

« Il est facile d'abuser de cette tactique constante pour prouver que l'Église a favorisé l'esclavage ; il suffit de citer, en indiquant à peine les autres, tous les actes qui prêchent la soumission, ou font rentrer les révoltés dans l'ordre. »

La justice veut au contraire que, pour juger l'action de l'Église à l'égard d'une institution dont, jusqu'à elle, l'humanité n'avait pas cru pouvoir se passer, on regarde l'ensemble, la marche progressive de la civilisation qui porte l'empreinte chrétienne.

Et alors que voit-on?

Dès l'origine, l'esclave attiré, réchauffé sur le sein maternel de l'Église, quelquefois élevé aux honneurs du sacerdoce et du pontificat.

Plus tard, l'affranchissement de nombreux esclaves recommandé aux maîtres qui se convertissent et largement pratiqué par ceux-ci. Hermès, préfet de Rome, baptisé avec les siens par le Pape saint Alexandre, présente à son tour au baptême 1.250 es-

claves qu'il affranchit. Deux siècles après, un autre préfet de Rome, sous Dioclétien, Chromatius, converti par saint Sébastien, amène au baptême 1.400 esclaves qu'il rend à la liberté en s'écriant : « Ceux qui commencent à être enfants de Dieu, ne doivent plus être esclaves des hommes. » Ces exemples ne sont pas rares : on en trouvera beaucoup dans l'ouvrage que nous citons et dans les sources qu'il indique.

Après la pratique, la législation. Les Conciles déclarent affranchi quiconque a reçu les ordres, quiconque a émis la profession religieuse. Les grands instituteurs de la vie monastique en Orient et en Occident interdisent à leurs moines de conserver des esclaves sur leurs terres. Ils doivent les affranchir ou se priver de leur concours. Un écrivain protestant relève, entre le IIIe et le XIIe siècle, 37 conciles édictant des peines contre les maîtres qui oppriment leurs esclaves, interdisant la vente des esclaves, ouvrant à ceux-ci le droit d'asile, multipliant les causes d'affranchissement, etc.

Mais l'Église ne pouvait pas tout faire à elle seule. Elle avait à compter avec la société civile. Or, si les lois impériales avaient subi dans une certaine mesure l'influence du christianisme pour adoucir la condition des esclaves, le droit romain avait maintenu l'esclavage. Les empereurs d'Orient et d'Occident, les rois barbares devenus peu à peu des rois chrétiens n'étaient pas de souples instruments dans la main des évêques. L'Église elle-même n'était pas toujours représentée par des pasteurs animés de son esprit.

Enfin, à la réforme législative déjà si difficile, il fallait ajouter une réforme économique des plus complexes et dont les effets ne pouvaient être ni brusques, ni même rapides, pour substituer partout le travail libre à la main-d'œuvre servile. L'Église a poursuivi cette tâche avec persévérance et douceur : si elle l'eût précipitée, elle eût tout compromis. « Qu'un publiciste du XIX^e^ siècle, s'écrie Augustin Cochin, se scandalise de ne pas lire dans les textes de ce temps la doctrine de la propriété, le régime du salariat, le principe de la liberté civile : pour moi, je suis plein d'admiration pour tant de victoires pacifiques remportées non plus sur des Constantin ou des Justinien, au sein d'empires civilisés, mais à une époque où l'Italie appartient aux Lombards, la Gaule aux Francs, l'Espagne aux Goths, le Portugal aux Suèves, la Germanie et le Nord à des hordes sans nom..., l'Angleterre aux Bretons, aux Pictes et aux Scots, l'Afrique aux Visigoths, aux Vandales, puis aux Maures; l'Orient à Phocas et à Chosroès, en attendant Mahomet. »

L'auteur conclut ainsi cette première partie de son étude historique : « Les recherches des savants s'accordent pour regarder l'esclavage comme à peu près éteint en France, en Allemagne, en Angleterre du XI^e^ au XIII^e^ siècle. La fondation des villes, l'organisation des métiers, la fraternité du service militaire, l'entraînement des croisades, les dépopulations résultant de famines fréquentes, le perfectionnement des lois et d'autres causes variées sont autant

d'influences qui s'unirent à la prédication constante de l'égalité chrétienne pour opérer ce grand et lent ouvrage. Il paraît accompli avant l'explosion du protestantisme, et il est juste de laisser la gloire de cette première partie de la tâche à celle qui en eut la peine, à l'Église catholique. »

Mais, comme nous le disons dans la conférence, l'esclavage, miné, puis détruit par le christianisme, a fait dans l'histoire deux retours offensifs : l'un sous l'étendard de l'Islam, et celui-là ne saurait être imputé à l'Église; l'autre sous pavillon chrétien, c'est l'esclavage américain Mais il n'est pas difficile de montrer : 1° que les initiateurs de la traite des noirs n'ont obéi qu'à la cupidité, et nullement à une inspiration chrétienne; 2° que d'illustres représentants de l'Église ont usé leur vie à combattre cet abus, en même temps que les Papes élevaient la voix de siècle en siècle, Pie II en 1482 [1], Paul III en 1537, Urbain VIII en 1639, Benoît XIV en 1741 pour condamner l'esclavage, défendre la traite et le commerce des noirs; 3° que les puissances séculières, à mesure qu'elles se sont davantage affranchies de l'influence ecclésiastique, ont plus ouvertement favorisé l'esclavage dans leurs colonies américaines; que les philosophes et les publicistes du XVIII^e^ siècle ont pris fort gaiement leur parti de cette monstruosité; enfin qu'il faut descendre jusqu'à la fin du siècle der-

1. L'Amérique n'était pas encore découverte, mais les Portugais faisaient déjà des esclaves dans leurs colonies africaines.

nier et aux premières années du nôtre pour voir s'élever partout le souffle généreux qui devait à la longue emporter une institution barbare, tristement relevée par les païens modernes au sein d'une société que le christianisme avait autrefois purgée de cette honte.

La place dont nous disposons ici ne nous permet pas de développer davantage la thèse historique si admirablement présentée par Augustin Cochin. Nous ne saurions trop exhorter le lecteur à la chercher dans le livre lui-même, devenu malheureusement fort rare.

Un autre ouvrage plus récent est aussi très important à consulter sur la période primitive : c'est le beau livre de M. Paul Allard sur les *Esclaves chrétiens*. On y prend sur le fait l'attitude de l'Église des premiers siècles à l'égard des esclaves. L'auteur, aujourd'hui célèbre, de l'*Histoire des Persécutions* préludait par cette remarquable publication aux études qui ont fait de lui en France l'émule du grand archéologue chrétien que pleurent l'Italie et le monde catholique tout entier, *Jean-Baptiste de Rossi*.

NOTE 24. — V. 6e CONFÉRENCE, page 183.

Les faits auxquels nous faisons allusion dans ce passage de la Conférence, mettent en lumière le rôle propre de l'Église dans la question de l'esclavage. Elle a toujours été prudemment, mais nettement abolitionniste. Au moyen âge la piraterie barba-

resque faisait peser sur les chrétiens du littoral méditerranéen une perpétuelle menace de captivité et de servitude. Il ne pouvait y avoir de doute sur le caractère inique et monstrueux de ces sortes de captures. Mais l'Église a fait plus que d'armer les nations chrétiennes contre leurs ennemis : elle a tiré de son sein des institutions admirables qui ne pouvaient être enfantées que par le plus pur esprit évangélique. Les deux ordres de la Merci et de la Sainte Trinité représentent une initiative sublime, dont seule l'Épouse du Christ pouvait donner le spectacle au monde. Elle attaquait ainsi par l'héroïsme du sacrifice le fléau contre lequel elle invitait d'ailleurs les peuples baptisés à se défendre par l'épée. La croisade séculaire de la catholique Espagne contre les Maures, l'intrépide résistance de la Pologne et de la Hongrie opposant aux Turcs une muraille infranchissable, représentent la force matérielle au service du droit et de la liberté ; le moine rédempteur des captifs, mendiant en Europe la rançon de ses frères, ou, à défaut d'argent, allant se vendre lui-même en Barbarie pour délivrer les chrétiens esclaves, représente une force plus grande parce qu'elle est divine : c'est celle qui a d'abord affranchi les âmes et qui, par l'émancipation spirituelle, a préparé et rendu inévitable l'abolition de toute servitude.

Note 25. — V. 6e Conférence, page 186.

Lorsque nous exposerons le VIIe commandement, nous aurons à examiner la doctrine des Économistes qui croient pouvoir ramener la justice à la liberté réciproque. Selon eux, un contrat est toujours juste, quand il est librement consenti de part et d'autre. Ce qui leur paraît injuste dans le contrat appelé léonin, c'est que la liberté du plus faible n'est qu'apparente, et que par suite son consentement est forcé. Nous croyons, avec tous les théologiens moralistes, que la liberté réciproque est la condition nécessaire, mais qu'elle n'est pas la condition suffisante de l'équité dans les transactions. Cette liberté intervient par la concurrence comme un élément important de la détermination du *juste prix ;* mais d'autres éléments y concourent parallèlement. Cela est vrai du prix d'une marchandise dans le contrat de vente ; cela est vrai aussi du prix du salaire, qui est le prix du travail, même aux yeux de ceux qui, comme nous, n'assimilent pas entièrement le travail à une marchandise, à côté de la valeur absolue de la personne du travailleur.

Note 26. — V. 6e Conférence, page 187.

On ne saurait trop déplorer l'insouciance que bon nombre de maîtres, chrétiens pour eux-mêmes, témoignent à l'endroit de la moralité de leurs domestiques. Les logements modernes, dans les grandes

villes, sont conçus dans des conditions très regrettables à cet égard. Souvent il n'y a pas, dans l'intérieur des appartements, de chambres destinées aux serviteurs. Ceux-ci sont relégués aux étages supérieurs, où ils se mêlent aux serviteurs des autres locataires de la maison, sans souci de la séparation des sexes, sans contrôle possible de leur conduite. Dans le choix même des serviteurs le goût de l'élégance fait rechercher avant tout les qualités qui flattent la vanité du maître, et rendent très indulgent pour tout le reste. Le mal s'aggrave de l'esprit d'indépendance des domestiques et de cette sécheresse de rapports qui permet difficilement à ceux qui les payent d'exercer sur eux un patronage moral. Pour remédier à ces abus, il faut savoir remonter le courant des exemples et s'imposer une gêne. Toute vertu est à ce prix. Si les torts sont partagés, il appartient au maître chrétien de faire les premiers pas. C'est lui qui, par sa façon de choisir ses serviteurs et par sa façon de les traiter, doit tendre à rapprocher l'intérieur de sa maison du type familial que les mœurs chrétiennes avaient rendu commun dans d'autres temps. Le rôle de la femme est considérable dans cette entreprise de réforme. Elle est, par vocation, l'ange du foyer.

NOTE 27. — V. 6e CONFÉRENCE, page 193.

On trouvera la preuve de ce que j'ai dit du *privilège des modestes demeures* dans les rapports académiques

sur les prix Montyon. C'est toujours au sein des familles de petite condition que se rencontrent ces serviteurs, ces servantes héroïques dont le dévouement défie la mauvaise fortune. On les rencontrait quelquefois jadis dans des intérieurs qui avaient connu l'aisance ou même la richesse, parce que la simplicité des habitudes et le souffle chrétien avaient maintenu entre maîtres et serviteurs, même durant les jours prospères, cette cordialité de relations qui fait naître l'affection. Tombés dans le malheur, les maîtres voyaient les anciens compagnons de leur bien-être s'attacher à leur sort et l'adoucir à force d'abnégation, de sollicitude et de respect. Nouvelle preuve de cette vérité que toute étude morale et sociale fait éclater avec évidence, c'est que Dieu est le lien des hommes et que l'égoïsme, naturel à chacun d'eux, n'a pas d'autre antidote que la doctrine et la grâce de Jésus-Christ : « La piété, dit saint Paul, est utile à tout : elle garde les promesses de la vie présente, comme celles de la vie future [1]. »

1. Tim. IV, 8.

TABLE DES MATIÈRES

CONFÉRENCES

Pages

Préface 1
1re Conférence. — La famille 3
2e Conférence. — Les devoirs des époux. — Respect du lien conjugal 37
3e Conférence. — Les devoirs des époux. — Respect des fins du mariage ... 71
4e Conférence. — Les devoirs des parents 109
5e Conférence. — Les devoirs des enfants 141
6e Conférence. — Les devoirs des maîtres et des serviteurs 171

RETRAITE PASCALE

LES TENTATIONS

Lundi saint. — Les passions naturelles 201
Mardi saint. — La déchéance originelle 227
Mercredi saint. — Le monde 255
Jeudi saint. — Le démon 285
Vendredi saint. — Victoire de Jésus-Christ sur les tentations 317
Jour de paques. — Allocution prononcée après la communion des hommes ... 349

NOTES

SUR LA 1re CONFÉRENCE

Pages

Note 1. — Sur la prétention de réduire toute la morale et même toute la religion au respect de l'homme 357

Note 2. — Discussion de quelques faits d'histoire naturelle allégués pour appuyer l'assimilation de la famille humaine à la famille animale..... 359

Note 3. — Critique des opinions du Dr Letourneau touchant l'influence du christianisme sur l'évolution du mariage..... 361

SUR LA 2e CONFÉRENCE

Note 4. — Perspectives ouvertes par l'école évolutionniste sur l'avenir du mariage..... 367

Note 5. — Sur l'antiquité de l'institution matrimoniale d'après la conception mosaïque..... 370

Note 6. — Sur l'indissolubilité du mariage et le divorce civil..... 371

Note 7. — Sur l'inséparabilité du sacrement et du contrat dans les mariages entre fidèles. — Les origines du mariage civil..... 394

SUR LA 3e CONFÉRENCE

Note 8. — Sur une quatrième fin du mariage appelée par les théologiens *remedium concupiscentiæ* 404

Note 9. — Sur l'œuvre de Malthus..... 405

Note 10. — Sur les réformes législatives et politiques qui pourraient favoriser le relèvement de la natalité..... 407

Pages

Note 11. — Des causes morales de la dépopulation. 410
Note 12. — Statistique comparée du mouvement de la population en Europe..... 413
Note 13. — Du célibat dans ses rapports avec la population..... 418
Note 14. — Des conséquences morales du divorce par rapport aux enfants... 420
Note 15. — De l'égalité et de la subordination de la femme à l'égard de l'homme dans le mariage chrétien..... 421

SUR LA 4e CONFÉRENCE

Note 16. — Des conséquences morales de l'enseignement sans Dieu..... 424
Note 17. — Du vrai rôle de l'éducation physique dans une éducation chrétienne..... 427
Note 18. — Devoir des parents de mettre leurs enfants en état de se suffire..... 428
Note 19. — Devoir des catholiques de soutenir leurs écoles..... 430
Note 20. — Du consentement des parents au mariage de leurs enfants. — Résistance de l'Église aux prétentions du droit régalien. 431

SUR LA 5e CONFÉRENCE

Note 21. — Rôle subsidiaire de l'État en matière d'assistance. — Doctrine de l'Église sur le rôle principal de la famille..... 433

SUR LA 6e CONFÉRENCE

Note 22. — La possession d'esclaves noirs en Amérique avant l'abolition était-elle légitime?. 436
Note 23. — Du vrai rôle de l'Église dans l'abolition de l'esclavage.... 440

Pages.

Note 24. — Sur la rédemption des captifs 447
Note 25. — Un mot sur le juste salaire..... 449
Note 26. — Sur le soin que les maîtres doivent prendre de la moralité de leurs serviteurs..... 449
Note 27. — Sur l'avantage moral des conditions modestes..... 451

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

252
H 879

17444

AUTHOR D'HULST

TITLE Conferences de Notre-Dame 1894

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	ROOM NUMBER
	STORAGE - CBPL	

17444